UC-NRLF
$B 308 352

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII

EX LIBRIS

N 352/409

NOTES

SUR

LES ÉTATS-UNIS

DU MÊME AUTEUR

QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE L'ANNÉE 1904. — (Politique française. — Question d'Orient. — Guerre russo-japonaise.) Paris, 1905. Félix Alcan, éditeur. *Ouvrage couronné par l'Académie française.*

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS. (Histoire diplomatique de la crise marocaine), 2e édition, revue. Paris, 1907. Félix Alcan, éditeur.

EN PRÉPARATION

LA FRANCE ET LES ALLIANCES : Vingt-cinq ans d'action diplomatique (cours fait à l'Université Harvard).

ANDRÉ TARDIEU

NOTES

SUR

LES ÉTATS-UNIS

LA SOCIÉTÉ — LA POLITIQUE

LA DIPLOMATIE

PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

E168
T18

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays,
y compris la Hollande.

AVANT-PROPOS

Les États-Unis, depuis dix ans, ont été souvent décrits par des voyageurs français, mais c'est ou leur aspect extérieur ou leur organisation économique qui ont de préférence attiré l'attention de nos compatriotes. La société américaine, la politique américaine, la diplomatie américaine sont les trois ordres d'idées qui ont sollicité la mienne dans les études qu'on va lire.

C'est faire tort aux États-Unis que de ne voir en eux qu'une usine gigantesque. Leur activité industrielle est admirable. Mais leur vie intellectuelle et morale n'est pas moins intéressante. C'est à l'observer que j'ai consacré un séjour récent dans l'Est de leur territoire.

J'ai rapporté de ce séjour l'impression la plus

favorable. L'ironie facile que nous appliquons volontiers aux gens et aux choses du dehors est singulièrement déplacée, quand elle s'applique à un peuple tel que celui-ci. Les Américains ont des défauts ; mais la somme du bien l'emporte chez eux sur la somme du mal dans une magnifique proportion. Ils sont une vivante leçon d'énergie nationale.

Quand on parle d'une race étrangère, il convient de lui demander les exemples qu'elle est à même de fournir. La République américaine a su concilier la pratique du régime démocratique avec le souci de l'action extérieure, la liberté avec l'autorité, l'égalité avec l'initiative. Elle a résolu plusieurs des problèmes qui nous agitent. Sans parti pris d'admiration, mais avec la conscience des progrès nécessaires, sachons, lorsqu'il le faut, nous mettre à son école. Le souci de l'intérêt français est le levain qui fait germer les observations recueillies hors de France.

Si j'ai pu suivre de près le fonctionnement de la machine politique et m'entretenir avec les hommes qui la mènent, je l'ai dû à la courtoisie obligeante de l'accueil que j'ai trouvé là-bas. Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma reconnaissance à ceux qui ont le plus fait pour seconder

mon dessein, à M. Théodore Roosevelt, président de la République, à M. Élihu Root, secrétaire d'État, à M. le sénateur Cabot Lodge, à M. Oscar Straus, ministre du Commerce, à M. Jusserand, ambassadeur de France, à M. Robert Bacon, sous-secrétaire d'État, qui ont ouvert toutes les portes à ma curiosité et fourni à mes recherches de précieux renseignements.

Paris, 5 mai 1908.

PREMIÈRE PARTIE

LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

MAISONS AMÉRICAINES

La revanche du *home*. — Les *sky scrapers* et les bureaux. — Le *Common* de Boston. — Une ville historique. — Cambridge et « l'intelligence ». — L'élégance de Washington. — Maisons modernes. — Les fautes de goût. — Les châteaux de New-York. — Le manque de cadre. — Le goût américain. — Le chef-d'œuvre de Boston.

Dans une société que tout contribue à uniformiser, le *home*, l'intérieur, est le plus révélateur des documents inanimés. « Dis-moi qui tu hantes... », assurait le vieux proverbe. Ne pourrait-on pas ajouter : « Montre-moi ta maison, et je te dirai qui tu es. »

La maison américaine, dans l'imagination européenne, c'est le *sky scraper*, l'immeuble à vingt-cinq, trente-cinq ou quarante-deux étages, — celui de quarante-deux, qu'on construit actuelle-

362194

ment à New-York, Madison square, détient le record, — le gigantesque « gratte-ciel » dont la menaçante silhouette, haut dressée vers la nue, précipite les passants dans l'ombre d'une rue transformée en cheminée par un formidable appel d'air. Les *sky scrapers* sont, à dire vrai, un élément notable de la physionomie d'une ville américaine. Mais ce n'est pas le trait principal de cette physionomie. On consent, dans les quartiers d'affaires, où le terrain est cher et la place rare, à gagner sur le ciel l'espace que le sol refuse. Mais, coïncidence ou revanche, l'Américain, chez lui, veut avoir *sa* maison, et dès qu'il peut l'avoir, il l'a.

La « maison d'appartements », dont l'extérieur et la disposition rappellent les nôtres, est une succursale de l'hôtel : d'ordinaire d'ailleurs on y loue en meublé, et l'on ne s'y fixe pas. Dans l'Est, le cadre normal de la vie américaine, c'est la maison individuelle, petite ou grande, simple ou somptueuse, mais où chacun est vraiment chez soi, où chaque toit n'abrite qu'une famille, legs de « l'époque coloniale », souvenir durable d'un temps assez lointain déjà pour avoir créé une tradition, assez proche encore pour laisser subsister des habitudes.

Ce contraste est frappant dans le vieux New-York, lorsqu'on quitte les *buildings* monstrueux de Broadway pour entrer dans Washington

square. Ici les maisons à deux étages sont pareilles à celles de Boston et évoquent le XVIIIe siècle britannique. Quelques familles anciennes, les Mac Clellan par exemple, habitent encore ce quartier et sont fières d'y habiter. Il leur déplairait de céder au commerce tentateur leur foyer pour aller le reconstruire plus haut du côté de la 60e rue. C'est comme un îlot d'histoire sortant des flots mouvants de l'actualité. Une dame riche et âgée ayant l'autre jour vendu à un prix royal une de ces maisons, un mien ami me disait sa surprise qu'elle eût ainsi sacrifié à l'attrait de l'or le berceau des siens. Cet attachement aux *lares* — exceptionnel si l'on considère la masse des États-Unis — caractérisera sans doute de plus en plus ceux qui se flattent de constituer « l'aristocratie américaine ».

C'est à Boston, plus encore qu'à New-York, que l'on peut étudier l'intimité du *home*. Les maisons de Boston, les unes plus vastes, les autres moins, sont toutes construites sur un plan analogue. Le long du *Common*, naguère pâturage communal, aujourd'hui ornement de la ville, les plus vieilles d'entre elles sont groupées. Rien n'attire le regard. Les lignes sont basses et arrondies ; nul essai de luxe extérieur, de sculpture ou d'ornement. Mais l'ensemble est harmonieux. Et le charme dont est si dépour-

vue à New-York la fastueuse Cinquième Avenue, résulte ici de cette harmonie.

Peut-on parler d'un style ? Non. Tout au plus est-on en présence d'une architecture d'usage et de coutume. Mais tout se tient dans une mesure élégante, où le temps a mis plus de grâce que les constructeurs. On y discerne la trace de la vie naturelle et spontanée. Et l'artificiel seul est privé de beauté. Çà et là, des vitres dont la lumière a peu à peu changé le ton, et qui, de blanches, sont devenues violettes, mettent une note lumineuse dans les façades blanches ou rouges. On respecte quasi religieusement ces carreaux colorés par le temps, témoins des jours passés et qui sont pour les propriétaires comme des lettres de noblesse.

Au dedans, la disposition ne varie guère. Les maisons sont étroites et profondes. Le salon donne sur la rue. La salle à manger donne sur la cour. Nulle porte ne les sépare. De lourds rideaux, presque toujours ouverts, laissent à l'œil toute liberté de traverser la maison. En de certaines villes, comme Washington, où les immeubles sont accolés dos à dos, les pièces du fond sont tristes et sombres. A Boston, il y a plus d'espace. Les maisons de Beacon street surtout sont radieuses de lumière. Car elles plongent par derrière sur le Charles River, grand

bras de mer coupé de ponts, où le soleil d'hiver se joue sur la glace. Il y a là, pour les hommes d'étude, d'admirables « librairies ». Et j'en sais plus d'une où, devant le libre espace, en face du ciel américain presque toujours éclatant d'azur, des œuvres éminentes — telle l'*Histoire des États-Unis* de James Ford Rhodes — ont allègrement pris naissance.

L'ameublement, en général, est de style mélangé. Je préfère aux maisons modernement meublées celles où ce mélange des styles a pu se fondre en un tout légèrement suranné. Les jeunes Américains « blaguent » volontiers ces fauteuils vieux jeu qui tiennent, avec leur soie jaune, de l'Empire et du Louis-Philippe. Chez eux, on vous montrera avec une nuance de fierté un salon où « tout vient de Paris ». Oserai-je dire qu'on s'en aperçoit, et que j'aime mieux ce qui vient de Boston ? Les livres, un des luxes de cette ville, qui est de tous les États-Unis celle où l'on en vend le plus, sont du reste l'ornement habituel. Et le ton chaud des reliures réveille les nuances fanées des tentures. Il y a là un ensemble, une sorte d'unité morale et matérielle. On trouve à Boston ce qui manque si souvent à New-York et à Washington, — de la patine, des souvenirs, du passé.

Le train est assez simple, surtout par compa-

raison. Dans nombre de maisons, cependant très aisées, pas de maîtres d'hôtel, ni de valets de pied. Cela tient à ce que, dans le Nord, on n'aime pas les domestiques nègres, qui sont, dans la crise des serviteurs, la grande ressource du Sud et même de Washington. Cela tient aussi à ce que les mœurs sont restées patriarcales. Il y a de grandes fortunes à Boston. Mais elles s'étalent moins qu'ailleurs. Les maisons même les plus vastes et les plus élégantes, celle par exemple de madame S..., dont l'on apprécie fort l'hospitalité raffinée, ne sont pas comme à New-York l'affirmation d'un chiffre d'affaires. Le maximum de confort, quelques beaux tableaux suffisent à créer l'agrément du logis, et l'on ne pense pas qu'il faille en outre requérir par une façade de palais l'admiration des passants. Le *home* est plus intime, comme la société elle-même.

Cette impression d'intimité s'accroît, si, passant sur l'autre rive, on atteint Cambridge, la cité intellectuelle, groupée autour de l'université Harvard et toute fière d'être une ville de pensée. On appelle Boston l'Athènes américaine. Que dira-t-on de Cambridge ? Fort heureusement l'atticisme ne se traduit pas ici par des Parthénons dépaysés, comme ceux où Munich et Berlin logent volontiers des corps de

garde. Cambridge a l'aspect d'un gros bourg, avec ses maisons en bois, entourées de jardins dont les arbres voisinent au-dessus des barrières basses. C'est là que vivent les professeurs, dans une camaraderie scientifique d'excellent aloi. Quelques-uns seulement, plus mondains, habitent Boston.

Cambridge donne une impression de détente et de sérénité. C'est un cadre unique pour une vie de travail entre les bibliothèques et les champs. Les maisons, parmi beaucoup d'autres, du président Eliot, de M. Charles E. Norton, de M. William James, expliquent ceux qui les habitent. Elles sont l'asile idéal de ces laborieux esprits, ouverts à toutes les idées, largement informés des choses et des hommes d'Europe, — un peu étrangers peut-être au mouvement fiévreux qui secoue leur pays, mais confiants, pour le maîtriser, dans l'efficacité de l'action morale, apôtres de l'idée dans un monde où règne le fait.

Boston charme un Français par ce qu'il y trouve d'historique et de traditionnel. Washington a sa grâce aussi, dont l'origine est tout autre. Ici, rien ou presque rien qui parle d'hier à la pensée. Cette ville a été construite pour le présent et pour l'avenir, avec un souci unique, l'élégance. Je parlerai plus loin des monu-

ments publics. Les maisons particulières, groupées avec nonchalance le long des rues et des avenues qui ignorent l'encombrement, méritent, si neuves soient-elles, qu'on s'y arrête d'abord. On sait qu'un de nos compatriotes a établi le plan de Washington. Il en a fait une ville qui paraît tracée au cordeau, comme un jardin à la française.

Les rues se coupent à angle droit, numérotées les unes en chiffres, les autres en lettres. Pour mettre quelque souplesse dans cette rigide symétrie, des avenues, rayonnant autour de vastes places, sont les verbes irréguliers de cette grammaire sans pièges. Seul, le bas de la ville, comme par acquit de conscience, renferme quelques *buildings*, dont aucun d'ailleurs n'atteint, je crois, vingt étages. La raison d'être de Washington, ce n'est ni le commerce ni l'industrie : c'est d'apparaître au monde comme la parure de l'Union, parure moderne, toute riante et ensoleillée, que la politique et la diplomatie sont chargées de mettre en valeur.

On peut classer les maisons de Washington en trois catégories : les petites, les moyennes et les grandes. Il n'en est guère dont le loyer annuel soit inférieur à dix mille francs, — j'entends de celles qu'on peut habiter quand on occupe une situation officielle. Mais qui, en cette ville,

n'est pas dans ce cas ? Je disais tout à l'heure le vice de la plupart d'entre elles : c'est qu'à chaque étage, une pièce sur deux est obscure et sans jour. Il y a cependant des exceptions. Et les maisons qui, comme celle par exemple du secrétaire d'État, M. Elihu Root, sont au coin des avenues et des places, plongent de toutes parts dans un bain de lumière. En général, l'ameublement n'offre pas d'intérêt. Car tel vit à Washington six mois de l'année qui garde ailleurs, à la campagne ou dans sa ville d'origine, son *home* véritable. Le service est plus luxueux qu'à Boston ; beaucoup de valets nègres et aussi beaucoup de blancs ; une habitude plus grande des réceptions d'apparat ; moins d'intimité profonde, par suite de la présence de trop d' « oiseaux de passage », *congressmen* ou diplomates. Les maisons sont faites pour y recevoir autant que pour y habiter. Si l'on a du terrain et de l'argent, on ne manque pas de construire une salle de bal.

Certains Américains viennent à Washington, je ne dirai pas malgré eux, mais pour obéir aux circonstances, par ambition ou par intérêt. Il y en a d'autres, au contraire, qui aiment cette ville et qui s'y fixent. Un sénateur comme M. Lodge, qui joue dans la politique de l'Union un rôle aussi important, plus actif même que dans celle de l'État qu'il représente, ne peut pas ne pas

considérer Washington, centre de toute action politique, comme sa seconde patrie. Et l'on sent, quand on entre chez lui, qu'en s'y installant il a songé à l'avenir. Je cite sa demeure entre toutes : car il n'en est pas où, sans nulle prétention au luxe, on trouve dans la simplicité plus d'élégance et d'harmonie. Sa bibliothèque, avec ses primitifs, ses vieux meubles, ses livres accumulés, est une délicieuse retraite, dont la paix doit être réconfortante au sortir du Capitole. Ici encore, comme à Boston, les styles sont un peu composites, mais ils sont fondus avec goût, et l'ensemble est charmant. Je n'en dirai pas autant de tel des nouveaux « palais » dont s'enorgueillit Washington.

Comment les juger, ces « palais », sans manquer à la vérité ou à leurs propriétaires? Que dire de ces constructions écrasantes où le marbre et la pierre semblent n'être intervenus que pour rappeler à tous qu'ils coûtent plus cher que la brique? Il en est deux ou trois, des plus riches et des plus modernes, qui, en vérité, font crier. Les salons débordent sur les façades en gros ventres pendants. Des petits ifs trop bien taillés soulignent de leur silhouette pointue la lourde énormité du perron. Les couleurs se heurtent en juxtapositions provocantes. Aux meubles et aux tableaux, mieux vaut accorder le bénéfice du si-

lence. On se demande quel modèle mal compris a pu être à ce point trahi, ou quelle imagination déréglée a su atteindre d'un seul bond à ce degré de laideur. Fortunes récentes, fortunes criantes, vous avez trouvé l'architecte qui convenait à vos rêves ! Mais comme on regrette, à voir de telles splendeurs, les maisons rouges, modestes et basses, qui sont à Washington ce qu'est à Paris l'ordinaire immeuble à cinq étages ! Ce regret est le même que celui qu'on éprouve à considérer dans les Champs-Élysées les créations récentes de certaines mégalomanies.

Il y a cependant, parmi les maisons nouvelles de Washington, des tentatives très réussies de restitutions artistiques que complète, au dedans, un choix discret, éclairé et souvent magnifique d'œuvres d'art européennes. Telle maison, à la naissance de laquelle a présidé le goût d'un diplomate européen, bien connu des Parisiens, est, à maint égard, admirable. Souhaitons que l'ambassade que la France va construire donne aux Américains une juste idée de notre art national et que l'architecte, quel qu'il soit, n'y cède pas, comme quelques-uns de ses confrères, au goût de l'inédit en voulant, suivant un mot connu, « faire du Fallières ». Je m'assure que M. le président de la République ne tient pas à donner son nom à une forme nouvelle d'architecture et

qu'il préfère que les maisons de la France à l'étranger s'inspirent de l'un quelconque des styles qui sont la gloire de notre pays. Mais qui peut retenir le zèle d'un architecte ?

Sans faire tort à Washington, il faut avouer d'ailleurs que, si l'on aime les copies bien faites, c'est à New-York qu'on les doit chercher. C'est à New-York, dans la Cinquième Avenue, que vous rencontrerez le plus grand nombre de palais de la Renaissance française et italienne et que vous trouverez, dans chacun d'eux, le plus de soin, de conscience et de perfection. Ici, c'est Venise. Là, c'est Chenonceaux, Azay ou Blois. Comme les marchands d'antiquités ne sont pas loin, les tapisseries, les meubles, les tableaux n'ont point de peine à être admirables. Un train royal, des laquais somptueux, un raffinement quintessencié dans le service et dans la table complètent cette résurrection de la vie de château. Mais, faut-il l'avouer ? si accompli que paraisse chaque détail, l'ensemble est d'une froideur navrante.

C'est l'histoire des contes de fées. La jeune princesse, à sa naissance, a été comblée de tous les dons de l'esprit, du cœur et de la fortune. Mais une méchante magicienne lui a jeté un sort qui gâte tout le reste. A ces palais de New-York, ce qui manque, c'est le cadre. A cinquante mètres

du *Subway* et de l'*Elevated*, à cinq cents mètres des bâtisses ignominieuses qui longent cette fastueuse arête qu'est la Cinquième Avenue, on n'est pas prêt à admirer Chenonceaux. L'art de la Renaissance n'est pas mobilisable comme un corps d'armée. Il forme un tout. Il n'est pas à sa place partout. Ici, il est perdu, et les châteaux déracinés ont l'air d'avoir le spleen, sous l'œil protecteur du *policeman* monté qui remplace les hommes d'armes d'autrefois.

Cela dit, il faut rendre hommage au goût qui a réuni quelques-unes des collections qu'il m'a été donné de visiter. Je ne crois pas qu'il en faille attribuer le mérite au hasard ou à de bons conseils. Car il est aisé de discerner des degrés dans la pureté des choix. Chez certaines personnes, vous saisissez d'un coup d'œil des contrastes ahurissants. J'ai vu des tableaux merveilleux — on comprendra que je ne précise point — dans des salons dont la décoration faisait songer à un foyer de théâtre ou à un *hall* d'hôtel. Il est donc juste, lorsqu'on rencontre un réel accord entre les œuvres d'art et le milieu, d'en laisser l'honneur aux propriétaires. Plusieurs d'entre eux, élevés dans la familiarité du beau, sont réellement des connaisseurs. Ils peuvent raisonner la mode qui les oblige à être des Mécènes. Ils ne sont pas la proie de marchands sans conscience.

Ils n'achètent pas pour acheter, mais parce qu'ils aiment ce qu'ils achètent. Et toutes réserves faites sur la discordance irréductible de leur ville et de leurs palais, on ne peut nier qu'à coups de millions ils ont su rassembler autour d'eux, en un ordre élégant et sûr, des merveilles dignes des musées.

Que des Américains cultivés et lettrés puissent, en ces matières, atteindre à la perfection, c'est ce que prouve un exemple, unique il est vrai, mais singulièrement frappant, que j'ai rencontré à Boston. Au sud de la ville, sur de vastes terrains encore inhabités, à cinq cents mètres au delà du nouveau musée des Beaux-Arts, une grande maison de style vénitien, et de lignes très simples se dresse solitaire. A la porte, deux lions rappellent les gloires de la cité des doges. On entre : et au lieu du champ de neige traversé l'instant d'avant, on aperçoit une cour intérieure toute fleurie, dont l'atmosphère attiédie, en plein contraste avec le rude climat du Massachusetts, semble échauffée de très loin par les rayons d'un soleil italien ; une fontaine vénitienne, des statues, des sarcophages qu'on n'a le temps que d'entrevoir. Car la créatrice de cette évocation, Mme J. G..., vous attend et veut elle-même tout montrer à ses hôtes. C'est elle qui a fait le plan de cette maison, et qui, un à un, a rapporté,

pour les y encadrer, des colonnades, des balcons, des mosaïques de la Çà Doro et de la villa Livia.

Au premier, deux salles seulement, mais parfaites. L'une est consacrée aux Flamands et aux Hollandais : Rubens, Rembrandt, Van Dyck y sont représentés par une dizaine d'œuvres toutes de premier ordre. L'autre est la salle de Raphaël, avec, en outre, un Mantegna et un Botticelli. Au second, salle Véronèse et salle du Titien : c'est là qu'est l'*Enlèvement d'Europe* que Rubens appelait le meilleur tableau du monde. Un buste en bronze par Benvenuto est la plus admirable chose que j'aie jamais vue. Au troisième, une grande galerie de primitifs. Je ne mentionne que pour mémoire les Velasquez, un autre Botticelli, un Pourbus, un Van der Meer, un Antonis Moor, un Tintoret, sans compter les tableaux modernes. C'est un véritable éblouissement.

Chacun de ces chefs-d'œuvre, et c'est sur quoi j'insiste, est mis en valeur avec un art consommé. Les boiseries, les tapisseries — il en est trois ou quatre, des gothiques surtout, qui sont incomparables — font ressortir les tableaux dans le cadre qui leur convient. La salle hollandaise, avec ses étoffes anciennes achetées une à une, patiemment clouées les unes à côté des autres jusqu'à couvrir tout le mur, avec son plafond d'un ton si chaud

et si discret, est d'une tonalité délicieuse. Une autre salle est tapissée de cuirs espagnols de toute beauté. On se demande comment, en moins de vingt années, une collection de cette ampleur, dont la valeur marchande, si énorme soit-elle, est peu de chose en regard de son prix artistique, où tout se complète et se fond, a pu être rassemblée dans ce coin d'Amérique : l'intelligence la plus clairvoyante, servie par la volonté la plus tenace, a obtenu ce résultat.

Et voilà qui répond à l'ironie facile dont l'Europe, à la façon des vieilles gens, se plaît à accabler la jeune Amérique. Les fautes de goût sont nombreuses. Mais quoi de plus naturel ? Les États-Unis n'ont pas achevé leur éducation artistique. Ils la feront à coup sûr, puisque certains d'entre eux déjà sont arrivés à une pleine maîtrise. La maison de madame G..., dans sa rare perfection, leur offre un modèle accompli, dont il leur sera loisible de s'inspirer.

CHAPITRE II

LES CLUBS

Le club américain et la société masculine. — Les clubs de New-York. — Du *Lawyers club* au *Knickerbocker*. — Les clubs de Boston. — Le *Tavern club* et le club du Mercredi. — La vie au *Somerset* et à l'*Union*. — Le club et la famille. — Les déjeuners de dames. — Washington et les diplomates. — La « Table ronde ». — Les clubs et l'esprit américain.

Les clubs américains ont un tout autre caractère que les clubs français. Chez nous, le club est de deux sortes. Élégant et fermé, il est le prolongement masculin des salons aristocratiques. Ouvert ou d'accès facile, il est simplement un tripot. Le monde et le jeu, voilà les deux seuls sujets d'observation que l'on ait dans les clubs français.

Il en va autrement aux États-Unis. Je ne veux

pas dire que l'on n'y trouve pas de clubs analogues aux meilleurs des nôtres, par exemple le *Somerset* de Boston, ou le *Knickerbocker* de New-York, dont le caractère dominant est d'être exclusifs et limités. Mais même dans ceux-là, qui sont les plus mondains d'Amérique, le nombre des oisifs est infime. Et les hommes que j'ai rencontrés dans ces clubs sont presque tous des hommes occupés, prenant une part active à la vie politique, économique ou intellectuelle du pays.

Je vois deux raisons à cela. La première, c'est que, si les Américains emploient volontiers le mot aristocratie, ce mot a chez eux un tout autre sens que chez nous. L'aristocratie française, liée à un long passé d'histoire, a été écartée par l'évolution démocratique de la conduite des affaires. Au contraire « l'aristocratie américaine » est constituée en majeure partie par les hommes les plus directement mêlés à l'existence nationale. Ces hommes ne sont pas nécessairement des milliardaires, ni même des millionnaires. Il y a parmi eux des professeurs, des écrivains, des artistes, des gens de négoce ou d'industrie dont la fortune est moyenne. Si vous les retrouvez dans les clubs élégants, c'est que, — et voici la seconde raison — le goût et l'instinct du groupement est le trait qui caractérise le plus fortement les Américains.

Dès l'enfance, ils obéissent à cet instinct. Et toute leur vie, ils s'y soumettent. Ils se groupent et s'associent pour faire du sport, pour lire, pour jouer, pour luncher, pour souper, pour tout, pour rien. Ils sont essentiellement sociables par nature et par habitude. Et comme de juste, ils systématisent en un corps de doctrine cette inclination naturelle.

A New-York, il existe une première catégorie de clubs qui ne répondent qu'à une nécessité géographique. La ville basse, la ville des affaires, est séparée de la ville haute par une distance considérable. On franchit cette distance en vingt minutes environ par le *Subway* ou *l'Elevated*. Mais la journée de travail ne se prêterait pas, à l'heure du lunch, à ce double trajet. Le banquier, qui a ses bureaux dans Broadway ou dans Wall street, n'a pas le temps de rentrer chez lui. Il faut donc qu'il trouve à deux pas de son « office » ce qu'il ne peut pas aller chercher plus loin. A Paris, les restaurants des boulevards répondent à ce besoin. A New-York, si l'on appartient à un certain monde, on ne va que dans les restaurants élégants. Or, tous ces restaurants sont dans la ville haute. Les « clubs de déjeuner » remplacent donc les restaurants.

Ces clubs occupent généralement tout un étage des immenses *buildings* qui écrasent la *Down*

Town. Il en est qui doivent à leur altitude une vue merveilleuse sur le port, — vue précaire que demain viendra couper un voisin plus haut encore. Ce ne sont pas d'ordinaire des clubs très fermés. Ils n'ont point, notamment, à l'égard des israélites les règles d'exclusion que l'on applique dans les clubs mondains, *Knickerbocker*, *Union* ou *Union league*. Le nombre des admissions n'est pas non plus limité. L'installation est extrêmement confortable, mais ne comporte guère, par exemple au *Lawyers club*, outre deux ou trois vastes salles à manger, qu'un salon, un fumoir et des cabinets de toilette. Ce sont des clubs de jour où l'on ne vient pas le soir, où l'on déjeune rapidement, entre une heure et deux, sans interrompre les propos d'affaires commencés au bureau et continués dans l'ascenseur express qui vous porte d'un seul bond au dix-huitième étage.

A Boston, où la vie commerciale est moins intense, la ville plus ramassée, les distances moins grandes, les clubs ne sont pas, à l'heure du lunch, moins fréquentés que ceux de New-York. Au *Somerset* et à *l'Union*, qui sont les plus élégants, les salles à manger sont pleines, de midi et demi à deux heures et demie. Sont-ce seulement des célibataires qui viennent s'y asseoir? Nullement. De nombreux chefs de famille, qui habitent à cent mètres du club, y déjeunent au

lieu de déjeuner chez eux. Pourquoi ? Parce que l'assiduité au club est pour les Américains non seulement un plaisir, mais un devoir. Ils ont pris à l'université l'habitude de la camaraderie masculine. Ils ont gardé cette habitude et ils y attachent un prix infini.

Autour de la table du club, on sait qui l'on peut rencontrer sans savoir qui l'on rencontrera. Il y a là de l'imprévu et de la cordialité. Les propos sont absolument libres et décousus. D'intimes adversaires politiques sont sûrs de poursuivre en toute sérénité leurs vieilles controverses. Les amis et les partisans de M. Roosevelt écrasent sous le poids des messages présidentiels les démocrates impénitents que Teddy n'a pas ralliés et qui apportent à la rescousse les filets amers parus le matin dans le *New-York Sun*. Rien n'est plus attachant pour de vieux amis que ces discussions qui durent toute une vie, où l'on connaît d'avance les bottes du contradicteur, comme il connaît lui-même les parades qui lui seront opposées. On échappe ainsi aux menus soucis de la vie domestique en mangeant une demi-douzaine d'huîtres, une tranche de roastbeef et un morceau de tarte. Si l'on n'est pas pressé, le cigare prolonge la causerie, tandis que les doyens, plus maîtres de leur temps, s'attardent autour des billards.

N'oublions pas d'ailleurs que beaucoup de ces clubs sont nés d'une vue politique. Tous les *Union clubs*, si nombreux en Amérique, datent de la guerre de Sécession. Leurs fondateurs s'étaient donné pour mission de fortifier l'idée nationale. L'idée nationale n'est plus en péril aujourd'hui. Il n'en reste pas moins quelque chose, le sentiment vague, mais persistant, que le club répond à un besoin, à cette nécessité de groupement et de solidarité que je rappelais tout à l'heure. Il y a des clubs dont l'inconfort est absolu et dont l'existence ne s'explique, en même temps que l'attrait, que par cette solidarité profonde. Considérez par exemple le *Tavern club* de Boston. C'est une petite bâtisse perdue dans l'étroite impasse qui s'appelle Boylston place. Un rez-de-chaussée avec des fauteuils de cuir, une salle au premier avec trois grandes tables où l'on s'assied au hasard de l'arrivée, enfin, tout en haut, un dernier étage mansardé avec une scène où les membres du club donnent une fois l'an la comédie : c'est la simplicité même et c'est charmant.

Je dois une mention aussi au « club du Mercredi », qui, composé de trente membres seulement, se réunit une fois la semaine, de dix heures à minuit, pour un souper amical chez l'un des membres à tour de rôle. C'est le plus

vieux des clubs d'Amérique. Et un soir notre amphitryon, en se reportant au « livre de raison » de son grand-père, nous prouvait qu'à pareille date, près d'un siècle plus tôt, le club s'était tenu dans sa maison. Dans cette assemblée restreinte, toutes les professions de Boston sont représentées. On y rencontre l'archevêque catholique O'Connell, des pasteurs protestants, les professeurs Barrett Wendell, Stimson et Lawrence Lowel, l'historien James Ford Rhodes, des médecins, des banquiers, des rentiers. Un mercredi, tout le monde vient. Le suivant, on peut n'être que deux ou trois : c'est l'intimité complète dans la liberté absolue.

Les grands cercles comme le *Somerset* et *Union* ont naturellement un tout autre caractère, beaucoup plus analogue à celui des clubs fermés de Londres ou de Paris. Bien que le nombre des membres soit strictement limité, la maison du club est assez grande pour offrir place à tous. Il y a pour les membres une douzaine de chambres tout à fait confortables, au sens le plus américain du mot, où l'on trouve, pour un séjour de deux semaines, mille agréments que l'hôtel ne comporte pas. J'ai passé près d'un mois à l'*Union club* et j'ai senti vivement ce charme de camaraderie, doublement précieux pour un étranger, cette gaieté familière des entretiens masculins

où vous êtes sûr de trouver un interlocuteur, professeur, écrivain, homme politique ou d'affaires, en communauté de préoccupations, sinon de sentiments avec vous. Il est peut-être inélégant, après avoir parlé des plaisirs intellectuels, de descendre aux soucis matériels. Mais comment ne pas être sensible à la parfaite entente du confort qui caractérise ces clubs, au service excellent, à la chère agréable et variée, au silence des salles de lecture, à l'agrément des salles de jeu et de conversation, où l'on attend si gaiement, en lisant les journaux et en buvant des cocktails, l'heure d'aller prendre place à la table servie ?

Toute médaille a son revers. Et la place que tiennent les clubs dans la vie des hommes restreint nécessairement le champ de vie de la famille. Tout d'abord, dès qu'un garçon est d'âge à entrer à l'université, le club le prend et on ne le voit plus guère chez ses parents. J'admire autant que personne le labeur que fournissent dans les universités maîtres et étudiants. Je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet. Mais on ne peut nier que pour le « potache » de la veille le grand charme de Harvard, c'est le club, — le club où il sera chez lui comme son père est chez lui au *Somerset*, le club où il vivra en homme, où il causera politique, sport et littérature, où il jouera au bridge avec gravité.

D'autre part, l'absence des maris au déjeuner a pour contre-coup naturel, — surtout à New-York et à Washington, — ce qu'on appelle les déjeuners de dames : élégantes réunions, qui n'ont pas pour effet de retenir les mères près de leurs enfants. Enfin certains hommes, non contents d'avoir été au club à l'heure du lunch, sont toujours pressés d'y retourner le soir. Il y a des femmes qui dînent en ville, tandis que leurs maris dînent au club. Ce n'est pas un cas très fréquent. Mais cela arrive. Entre le club et le bureau, que reste-t-il pour le *home?* Pas grand'-chose. « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? — Partout ailleurs », a dit un mauvais plaisant. Il semble que ce soit la devise de certains maris américains. Au surplus, cela ne regarde qu'eux.

A Washington, la présence du corps diplomatique donne au plus élégant des clubs, le *Metropolitan*, un caractère un peu particulier. Le diplomate habitué à courir le monde dans ce que le vicomte de Vogüé appelait naguère une roulotte correcte et distinguée, est international par essence. Il suffit qu'il soit quelque part pour qu'on ne sache plus dans quel pays on est. La conversation diplomatique a son unité comme les usages diplomatiques. En rencontrant à Washington d'anciens collègues français ou

étrangers, j'ai pu me croire rajeuni de dix ans, tant les propos étaient les mêmes que ceux que nous échangions naguère à Berlin ou à Saint-Pétersbourg. Au *Metropolitan*, le soir, après le dîner, l'Amérique est en minorité. Et l'Europe, sans oublier l'Asie, — car les Japonais tiennent une honorable partie dans le concert des *whisky and soda*, — prend conscience de ses traditions. On se livre au jeu innocent de l'ironie extraterritoriale. On blague « le poste » : c'est de règle et les Américains savent que, partout ailleurs, ce serait la même chose. Ils se résignent donc de bonne grâce à entendre leurs hôtes officiels réfuter la théorie nationale du *the best in the world*. Qui donc disait qu'il n'y avait plus d'Europe ? Il y en a une, de minuit à deux heures, au *Metropolitan*.

Washington est une ville artificielle. Il est par conséquent assez naturel que les clubs y soient moins nombreux qu'ailleurs. Comme cependant la vie politique y amène nombre d'esprits distingués, on y rencontre aussi d'intéressants groupements. L'un des plus originaux est celui qu'on appelle la « Table ronde ». Cette table se dresse chaque jour, à une heure de l'après-midi, au dernier étage de cet admirable palais qui s'appelle la Bibliothèque du Congrès, en face du Capitole. Le distingué bibliothécaire, M. Putnam,

y préside. Les membres de l'association sont des fonctionnaires du Congrès, des hommes de science ou de lettres, des savants comme M. Newcomb, le grand astronome, membre de l'Institut, des voyageurs, des chefs de service importants. C'est là que j'ai rencontré M. Herbert Knox Smith, le chef très actif du bureau des corporations, celui-là même dont les enquêtes ont fait infliger à la *Standard Oil Company* une amende de vingt-neuf millions de dollars[1]. Tous les convives, remarquables ou intéressants à des titres divers, se plaisent à échanger leurs idées, à mettre en commun leurs informations. Ils constituent véritablement un centre intellectuel ; et l'heure qu'ils passent ensemble deux ou trois fois chaque semaine est profitable à tous.

Je n'entends découvrir ici ni l'Amérique, ni les clubs d'Amérique. Et je ne professe pas à leur égard une admiration de parti pris. Je ne vais pas jusqu'à conseiller aux abonnés de l'Opéra de constituer un club comme ceux de l'Opéra de New-York, encore que les fauteuils y soient fort agréables. Les clubs français sont bien tels qu'ils sont, et puisqu'ils sont ainsi, c'est qu'ils répondent à nos besoins : tout est donc pour le mieux. Je voudrais cependant, en terminant, indiquer

1. Voir ci-dessous, p. 185.

brièvement le profit général que la vie de club, pratiquée comme elle l'est dans les États de l'Est, me paraît valoir aux Américains. Cette vie, c'est l'essentiel de la vie masculine. Elle commence à dix-sept ans. Elle remplit l'âge mûr et la vieillesse. Ces jeunes gens, ces hommes en désaccord sur bien des points, différents les uns des autres par la religion, les convictions politiques, le tempérament, doivent à ces persistantes relations une unité morale dont le pays bénéficie. Il ne s'agit pas, je me hâte de l'ajouter, de cette unité morale factice et mensongère dont a abusé notre langue politique. Ce n'est pas une unité imposée, — comme l'ordre, naguère, à Varsovie. C'est tout simplement la conscience de l'unité réelle qui, en dépit de toutes les divisions, lie les uns aux autres les citoyens d'un même pays.

En Europe, nous poussons à l'extrême tout ce qui nous sépare de ceux de nos compatriotes qui ne pensent pas comme nous. Il me paraît qu'aux États-Unis, ces divergences, si vives soient-elles dans leurs manifestations, ont une limite qu'on pourrait appeler la limite nationale. Un Américain est toujours plus proche qu'on ne croit d'un contradicteur américain. L'unité de sentiment est profonde. Elle fait taire en de certains cas les querelles des partis. Supposez par hypothèse que le gouvernement français eût pris

une décision aussi grave que l'envoi de la flotte Evans dans le Pacifique : vous vous représentez le beau tapage que c'eût été dans la presse et au Parlement. Ici, pas une protestation sérieuse, mais un crédit de confiance ouvert au chef de l'État, responsable des destinées du pays.

Est-ce à dire que les Américains nous soient moralement supérieurs ? Non. Mais ils ont de meilleures habitudes nationales. Ils se tiennent de plus près. Ils se sentent les coudes. Et en dépit du temps perdu, la vie de club n'est pas étrangère à la naissance de ce sentiment collectif. Cela commence par la camaraderie. Cela finit par la solidarité. S'il y a un esprit américain, soyez assurés que les propos de clubs, auxquels nous n'avons pas lieu d'attribuer en France un rôle social ou national, contribuent à le former, à le fortifier, à le perpétuer.

CHAPITRE III

LE MONDE

L'hospitalité américaine. — Le sens de l'inégalité. — La hiérarchie sociale. — Les *Assemblies* de Boston. — Les « quatre cents ». — New-York et Washington. — La défense mondaine. — Les dîners et les thés. — Les clubs des champs. — Actrices et femmes du monde. — Le dîner de Baltimore. — Le faste et la mesure. — L'entrain américain.

La vie mondaine offre, aux États-Unis, la meilleure occasion d'étudier, sinon dans ses détails, du moins dans ses traits généraux, le caractère américain. Elle est, comme ailleurs, factice et artificielle pour une part. Elle amortit les originalités. Elle unifie et elle atténue. Mais les ensembles n'en ressortent que mieux. Ce qu'on voit par masse est presque toujours juste. Et le monde comporte surtout des vues de cette sorte.

Il les offre en Amérique avec une abondance particulière. Car nul peuple n'est plus hospitalier, au sens mondain du mot, que le peuple américain. Lorsqu'un étranger vient frapper à notre porte, muni d'une lettre d'introduction, notre premier mouvement est de redouter le trouble qu'il apporte dans notre vie. Les uns cèdent à ce premier mouvement, et d'un mot cordial avertissent le visiteur que le soir même un voyage dès longtemps arrêté les entraîne loin de Paris, vers le soleil de la Riviera ou les neiges de l'Engadine, suivant que la saison prête plus de vraisemblance à l'un ou à l'autre de ces « mensonges joyeux ». Les meilleurs d'entre nous, ou plus simplement ceux qui, ayant plus que d'autres voyagé, ont le souci de réagir contre notre réputation nationale d'inhospitalité, invitent à dîner l' « oiseau de passage », le conduisent au théâtre, lui font des offres de service dont la généralité n'engage à rien. Et tout est dit. Il en va autrement en Amérique.

L'hospitalité américaine est une hospitalité active. Elle ne se borne pas à accomplir les rites extérieurs. Elle cherche à donner à l'étranger l'impression du « chez soi », à augmenter pour lui l'intérêt de son séjour. La *Savoie*, à son arrivée à New-York, n'avait pas dépassé la « quarantaine », que déjà le courrier m'appor-

tait des cartes de membre temporaire de tous les clubs de Boston, où je devais arriver deux jours plus tard, et que plusieurs invitations à dîner comblaient ce vide du lendemain, dont on sent si vivement la mélancolie au seuil des pays nouveaux. Est-ce par curiosité, goût des choses et des gens d'Europe, que les Américains pratiquent si largement l'art cordial de la bienvenue? Oui, sans doute; mais c'est aussi pour d'autres raisons, qui n'apparaissent pas de prime abord et qui se précisent avec le temps.

Les États-Unis du XXe siècle sont plus jeunes que leur âge. J'entends par là qu'ils ne datent pas moralement d'aussi loin que leur histoire. Sans doute, leurs institutions ont plus d'un siècle d'existence. Mais les institutions sont le cadre. Le tableau est plus récent. Il a quarante ans, — à peine. Car c'est après la guerre de Sécession que la société américaine, sous l'action de causes diverses, géographiques, ethnologiques, économiques et politiques, a pris sa forme actuelle. Les Américains s'en rendent compte. Ils ont le sentiment très net, parfois excessif, de la grandeur du résultat comparée à la brièveté de l'effort. Et rien ne leur plaît plus que de suivre, sur une intelligence étrangère, l'impression produite par ce résultat.

Je parlais de leur jeunesse : n'est-ce point en

effet le propre des enfants que de vouloir montrer aux grandes personnes tout ce qu'ils possèdent et tout ce qu'ils sont? Il y a, chez les Américains, un peu de cette hâte juvénile. Et il s'y joint un désir sincère et loyal d'avoir des points de comparaison qu'ils puissent opposer à leur sentiment personnel. Non pas qu'ils doutent de leur supériorité : tous leurs propos expriment en effet une sereine confiance en eux-mêmes. Mais l'opinion du vieux monde les inquiète et l'intérêt qu'ils y attachent va jusqu'à la susceptibilité. Quand, avec une inlassable bonne grâce, ils se préoccupent de savoir qui vous voulez voir, quelles questions vous sollicitent, quel est votre plan de voyage, ils ont, à coup sûr, le désir de vous être utiles et agréables. Mais ils font aussi leur métier d'Américains, en ouvrant à l'Européen toutes les portes, en lui montrant le Nouveau Monde avec prodigalité et précision, en lui disant avec une belle franchise : « Vous voulez nous connaître. Nous voici. Voyez et jugez. »

Dès que l'étranger est présenté, dès qu'il a ses parrains mondains, il est admis, sur le pied de l'égalité et de la confiance absolues, partout où il désire être admis. Ce serait un jeu de dupe que de prétendre étudier, sans ces introductions nécessaires, la société américaine. Cette société est en effet une société fermée et très soucieuse

de se défendre. Ainsi le veut, si paradoxale que semble cette affirmation, l'égalité parfaite qui est à la base du système politique. L'inégalité est un besoin inné de la nature humaine et une conséquence inévitable de l'action individuelle. Quiconque agit se différencie et tient à ce que, de quelque façon, cette différence soit consacrée par l'usage, sinon par la loi. On peut dire à cet égard que plus l'égalité politique est profonde, plus est accusée l'inégalité sociale. C'est le cas des États-Unis.

La société a créé la hiérarchie que la Constitution n'a point prévue. Les citoyens américains sont égaux. Mais les Américains ne le sont pas. Et le souci des distances sociales est souvent poussé chez eux jusqu'au snobisme. Écoutez-les parler de leur « aristocratie » ; entendez les propos de salons : vous mesurerez l'inégalité qui sépare un homme d'un autre homme, un milieu d'un autre milieu. Il y a comme une ligue implicite de défense mondaine contre les facilités d'ascension qu'assurent à tout un chacun les conditions politiques, pareilles pour tous, les conditions économiques, si favorables à la formation rapide de fortunes démesurées.

A Boston, ville aristocratique au sens habituel du mot, puisqu'elle contient, plus qu'aucune autre, de vieilles familles, rejetons vigou-

reux des colons d'autrefois, on peut noter deux sentiments également précis et vivaces. Le premier est un sentiment d'orgueil collectif, opposant et préférant Boston aux cités de fraîche date, opulentes et cosmopolites, New-York, Chicago, San-Francisco. Le second, qui dans quelque mesure contredit le premier, est un orgueil de clan, qui, entre Bostoniens, distingue des degrés, trace des frontières, établit une hiérarchie de « chic ». Les habitués de tel club ne parlent des habitués de tel autre qu'avec condescendance. Madame X... est le centre d'une coterie qui ne fraye pas avec celle dont madame Z... est l'âme. Dînez vingt jours de suite dans l'un de ces milieux : vous retrouverez les mêmes personnes. La ville a 600 000 habitants. Socialement, elle est composée d'une demi-douzaine de petits groupements, qui en temps ordinaire ne se mêlent point, et qui, deux fois l'an seulement, communient en un seul corps pour organiser un grand bal, qu'on appelle *assembly*, à la fois fermé et payant, où chacun aspire à être convié et qui est, si j'ose ainsi dire, la revue, où viennent se compter les forces mondaines, dont l'effectif total ne dépasse guère cinq cents personnes.

New-York, avec ses trois millions et demi d'habitants, a également une société de petite

ville, ou mieux plusieurs sociétés, nettement séparées les unes des autres et préoccupées par-dessus tout de ne se point laisser confondre. On connaît les « quatre cents » et la prétention qu'ils ont d'être l'élite de la première ville américaine. Ce qui est curieux, c'est d'étudier, sur une période de vingt ans, la formation, ou, si vous aimez mieux, le recrutement de ce bataillon sacré. Ceux qui en faisaient partie il y a un quart de siècle n'ont pas encore désarmé devant les nouveaux venus. Quand ils sont en confiance, ils parlent de certaines familles, où l'Europe verrait volontiers la plus haute expression de la société américaine, comme un grand seigneur du XVIIe siècle aurait parlé de son intendant.

— Les X...? me disait l'un de ces gardiens du temple. Mais ce sont des parvenus! Et c'est vous autres, Européens, c'est vous, gens de Londres, de Paris et de Rome, qui leur avez donné la valeur mondaine qu'ils prétendent aujourd'hui nous faire endosser à nous-mêmes.

Tel est le grief habituel des Américains contre le « monde européen ». Ils nous reprochent de nous commettre avec trop de leurs compatriotes, qui se servent ensuite de leurs relations européennes pour forcer les portes américaines. C'est une des joies de Washington que d'y suivre telle stratégie mondaine, poursuivie pendant des an-

nées, et qui, d'une action concentrique, mène le siège en règle des citadelles élégantes. En général, les ambassades capitulent les premières, parce que la diplomatie ne résiste guère à une invitation à dîner et aussi parce que les Européens de passage sont plus sceptiques que les Américains à l'égard de ces querelles intestines. Quand on a pris d'assaut le corps diplomatique, on part de cette base d'opérations pour achever la conquête des salons. Il en est d'irréductiblement rebelles. Il en est qui finissent par céder. Mais Washington, même conquis, n'est pas tout. Et d'ordinaire New-York est le terme de ces sortes d'ambitions. La carrière mondaine ainsi comprise est le plus rude des *business*.

Dans les trois villes que j'ai tour à tour habitées, le dîner est, comme en France, le cadre habituel des réunions mondaines. A Boston, il est plus intime. On se reçoit entre amis de longue date, en comité restreint : dix ou douze convives est le chiffre maximum. On trouve dans ces dîners fréquemment répétés un charme réel de distinction spontanée et de bonne grâce, un goût vif pour les idées générales, quelque froideur peut-être, qui n'est point synonyme de gêne, et qui répond simplement à un tempérament moins expansif qu'ailleurs. On y rencontre aussi plus d'originalité culinaire qu'à New-York et à

Washington, où beaucoup de cuisiniers et de cuisinières sont français. Le plat le plus en honneur est la terrapine, tortue coûteuse qui fait d'excellent potage, et aussi de petits canards sauvages à la chair drue et rouge qu'on sert entiers à chaque convive. Il arrive fréquemment à Boston, surtout dans les déjeuners, que l'on présente ensemble la salade et le fromage : association appréciée, dont je ne goûte point l'attrait.

A New-York et à Washington, les dîners sont plus longs, plus cérémonieux. Le voisinage des ambassades a internationalisé les menus. Partout, ou presque partout, le champagne domine. Si l'on sert d'autres vins de France ou de Moselle, les verres, d'ordinaire, restent pleins. Dans les dîners plus intimes, il est fréquent que le *whisky and soda* apparaisse dès le second service; mais cela suppose l'absence de toute cérémonie. Au déjeuner, qui se sert tard, à une heure et demie en général, et qui empiète fâcheusement sur l'après-midi, on donne quelquefois du champagne, mais le plus souvent, par exemple chez le président, du xérès et de l'eau glacée. Les vins rouges sont à peu près inconnus et ne semblent guère appréciés. Il y a, surtout à New-York, et aussi dans quelques maisons de Washington, un grand luxe de verrerie, de vaisselle et de fleurs, une profusion notamment de ces roses éclatantes

qu'on nomme *american beauties* et qui coûtent, la douzaine, de seize à vingt dollars.

Les thés de cinq heures sont fort en honneur. Il est des maisons où, à de certains jours, les visiteurs sont très nombreux à l'heure du thé. Ce sont véritablement des salons, au sens où l'entendait notre XVIIIe siècle. Celui de madame Cowles, qui est la sœur de M. Roosevelt, est l'un des plus intéressants. La maîtresse de maison, charmante d'entrain et de finesse, a su grouper chez elle le dimanche tout ce qui compte à Washington dans la diplomatie, la politique et les lettres. Le ton de simplicité cordiale qui règne dans ces *five o'clock* est des plus agréables. Les opinions politiques réagissent peu sur les relations de famille et d'amitié. L'unité morale, dont je parlais l'autre jour, se retrouve à quelque degré dans la vie mondaine. Le bridge est le seul adversaire que rencontre la liberté des propos. Il fait malheureusement autant de ravages qu'à Londres et qu'à Paris. Et dans quelques salons, il a tué la conversation. On en est quitte pour se consacrer, lorsqu'on ne joue pas, à ceux où l'on a gardé le goût de causer. Il en est encore quelques-uns, en Amérique comme ici.

Je ne saurais oublier un plaisir qui, même pendant l'hiver, tient une grande place dans la vie mondaine : je veux parler du club de cam-

pagne, le *country club*, qui, non loin de la ville, offre à ses membres les joies champêtres, patinage, golf ou polo. Est-il besoin de rappeler que cette organisation n'est pas particulière aux États-Unis ? Mais elle y est établie sur de grandes proportions. Chevy Chase, le club champêtre de Washington, à huit ou neuf kilomètres de la ville, est beaucoup plus vaste que notre Puteaux. Le dimanche, dès le mois de mars, on y organise des parties de déjeuner. C'est un coup d'œil amusant que de voir vers une heure arriver autos et voitures. On se reconnaît. On se questionne.

— De quel déjeuner êtes-vous ?

— Moi, je suis invité par les X...

— Moi aussi.

— Moi pas. Je déjeune avec les Z...

Le jour que je fus à Chevy Chase, le déjeuner auquel j'étais convié était donné par un membre du Congrès en l'honneur d'une charmante actrice, miss Ethel Barrymore. Il y avait là des jeunes femmes et des jeunes filles du monde. Ces rencontres sont très fréquentes. Et bien des fois, cet hiver, à New-York, les invitations à dîner portaient au-dessous de la formule gravée : *To meet miss Mary Garden* ou *To meet miss Cavalieri.*

Ce fut même, un jour, l'occasion d'un piquant

incident. Une actrice, que je ne nommerai point, et qui avait été très fêtée dans le monde, eut l'imprudence de se laisser peindre dans un costume des plus légers. Le tableau, une fois achevé, fut exposé chez un marchand de la Cinquième Avenue. Et les dames et les jeunes filles qui avaient pris part aux dîners *to meet miss Y...*, purent la considérer, à la vitrine du magasin, dans le plus simple appareil :

— Elle a eu grand tort, me disait une de celles qui l'avaient reçue chez elle ; nous l'avions accueillie en femme du monde. Elle a manqué de tact en se laissant peindre comme cela. Nous ne pourrons plus l'inviter.

Peut-être pourrait-on répondre que le théâtre a ses exigences et que les artistes, même traitées en femmes du monde, gardent le droit de se faire peindre en costume de théâtre, — si élémentaire que soit ce costume. Mais le monde aux États-Unis a ses conventions, fût-ce dans ses audaces. Et il est rare que la fantaisie ne soit point bornée par le réveil de quelque tradition.

Cela n'est pas sans exemple pourtant. Tel ce dîner, donné à Baltimore, il y a six semaines, où chaque convive représentait une maladie. Une femme charmante et de la meilleure société figurait la fière typhoïde : nonchalamment étendue dans un tub, elle occupait, vêtue d'un cos-

tume de bain, le milieu de la table. Des visages ravissants s'étaient maquillés pour figurer les maladies de peau. Enfin, au cours du dîner, une dame se leva et se retira dans la pièce voisine, suivie d'un médecin et de deux *nurses*. Elle en revint quelques instants plus tard, portant dans ses bras deux de ces petits ours en laine qu'on nomme *Teddy bears* en l'honneur des chasses du président. La mère et les jumeaux se portaient bien... J'ajoute que cette plaisanterie de haut goût rendue publique par les journaux toujours à l'affût de telles anecdotes, produisit une impression déplorable, et qu'on jugea sévèrement dans les salons de Washington les distractions de Baltimore.

Dans son ensemble, la vie mondaine, dans l'est des Etats-Unis, est élégante et plaisante. A New-York, elle comporte un faste extérieur qui n'est pas sans quelque excès. Je me souviens notamment du coup d'œil qu'offrait le restaurant Sherry le jour où le duc de Chaulnes épousa miss Shonts. C'était une extraordinaire débauche de toilettes, de perles et de diamants. Et la lecture des journaux le lendemain pouvait donner à croire que de tels événements occupent dans l'opinion américaine plus de place qu'il ne convient. Il s'en faut cependant que la vie du monde soit partout comprise et pratiquée avec ce souci

exclusif de la « représentation ». Ce sont des Américains que j'ai entendus parler le plus sévèrement de certaines fêtes retentissantes qui semblaient destinées à afficher une fortune et à crier un chiffre de revenus. Les nouveaux riches cèdent parfois à l'attrait de cette joie médiocre. Mais là encore comment ne pas reconnaître que le manque de passé explique ce travers? Pas plus pour les peuples que pour les personnes, la mesure n'est la vertu de la jeunesse. La discrétion est le plaisir raffiné de la maturité. Beaucoup, en Amérique, sont déjà capables de l'apprécier. Et leur exemple sera de plus en plus suivi.

Il y a d'ailleurs dans cette vie élégante plus de spontanéité, plus de gaieté franche et primesautière que dans nos pays d'Europe. Tous ceux, hommes et femmes, qui se trouvent ainsi réunis, sont contents de se rencontrer et se livrent allègrement au plaisir qui est l'occasion de ces rencontres. J'ai vu des sénateurs à moustache blanche valser avec un entrain endiablé. La part de l'artificiel et du convenu est moins grande que chez nous. On apporte aux relations mondaines plus d'ardeur et de conviction. C'est un plaisir plus qu'un devoir. Et les gens qui masquent leur ennui sous un sourire de rigueur sont moins nombreux qu'à Londres ou qu'à Paris.

Pour tout dire, on est moins blasé et on ne tient pas à paraître blasé. J'ai signalé le rôle du snobisme, les cloisons étanches qui séparent les étages sociaux. Il convient d'ajouter qu'à l'intérieur de ces compartiments distincts règnent une réelle simplicité, beaucoup de bonne humeur et de cordialité. On ne prononce pas aisément le *dignus es intrare*. Mais la porte une fois ouverte, on est véritablement chez soi et l'on s'amuse de grand cœur, en toute sincérité d'âme. C'est encore une façon de pratiquer la vie intense.

CHAPITRE IV

SILHOUETTES FÉMININES

Diversité des types. — Les jeunes filles de Boston. — La préoccupation intellectuelle. — Le prestige de Paris. — Les États-Unis et Sainte Catherine. — Les raisons du célibat féminin. — Les jeunes filles de Washington. — Le *flirt*. — Ménages américains. — Les plaintes des maris.— Le divorce et la société.

Nous disons volontiers en Europe qu'il y a un « type américain » et surtout un « type américaine ». Plus on vit aux États-Unis, plus on se persuade que cette idée générale est, comme la plupart de ses pareilles, une idée fausse. La diversité est grande chez les hommes. Elle est infinie chez les femmes. Pourquoi d'ailleurs en serait-il autrement et d'où viendrait l'unité? De la race? Mais elle se renouvelle constamment par l'afflux des immigrants. Du milieu? Mais

qu'y a-t-il de commun entre Boston et San-Francisco, entre New-York et la Nouvelle-Orléans? De l'éducation? Mais elle varie elle-même, et profondément, suivant les milieux. Cette unité n'existe pas. C'est l'Europe qui l'a créée par commodité de raisonnement. « L'Américaine » classique de roman et de théâtre est un produit européen. Les Américaines chez elles n'ont, ni physiquement, ni moralement, cette figure conventionnelle. A considérer seulement les trois villes où j'ai vécu : Boston, Washington et New-York, ce qui survit de mes impressions, ce ne sont pas des traits communs, ce sont des traits différents.

Boston, puritaine et intellectuelle, n'a pas sur l'éducation des jeunes filles les mêmes idées que les autres villes. On trouve là, plus qu'ailleurs, cette cohésion familiale qui caractérise si fortement les Français d'aujourd'hui. Les jeunes filles ont une certaine indépendance, mais non une pleine liberté de mouvements. Elles sont chez elles et avec leurs parents plus souvent qu'au dehors et sans eux. Elles parlent moins, elles tranchent moins de tout qu'à New-York et à Washington. A leur toilette, à leur allure, vous les distinguez des jeunes femmes : ce qui, ailleurs, n'est pas toujours aisé. Elles ressemblent plus aux jeunes filles françaises qu'à d'au-

tres jeunes filles américaines. Elles sont, je ne dis pas mieux élevées que celles-ci — car en matière d'éducation féminine, qui peut se flatter de détenir la vérité? — mais autrement. Elles ont leur originalité pourtant. Et cette originalité, si je ne m'abuse, est d'abord d'ordre intellectuel.

Le dîner est annoncé. Le voyageur étranger, le voyageur français, a été placé de préférence entre deux jeunes filles « qui parlent admirablement le français ». Elles le parlent en effet presque toujours, et fort bien. Mais leur premier mouvement, qui est de coquetterie, est de s'excuser de leur ignorance. Une fois rompue la glace de cette précaution oratoire, la conversation s'engage, et d'ordinaire, sur le terrain des idées générales. Au second service, vous savez que votre voisine de droite s'intéresse beaucoup à la politique, que votre voisine de gauche préfère la littérature. C'est par questions qu'elles procèdent. Elles vous parlent du conflit entre les États-Unis et le Japon ou des relations de l'Église et de l'État, ou des derniers romans de M. Paul Bourget. La phrase commence presque toujours par un : « Que pensez-vous... » Elles ont cependant leur opinion : car elles trouvent souvent l'occasion de l'exprimer, ne fût-ce que dans ces conférences familières qu'elles se font les unes aux autres dans des clubs : car elles ont leurs clubs.

— Moi aussi, me disait l'une d'entre elles, par allusion au cours de politique extérieure que je venais de faire à l'université Harvard, moi aussi je dois parler demain. Je discute la question de savoir si le président a eu raison d'envoyer la flotte dans le Pacifique. Je pense que oui.

Sur elles toutes, les choses de France exercent un incroyable attrait. Paris, c'est à leurs yeux la littérature, le théâtre, les arts, la capitale du beau. Bien parler français, c'est un brevet de distinction mondaine. Avoir vécu à Paris, c'est une certitude de bon goût. Faut-il l'avouer? Il m'arriva de constater que nombre de romans et de vaudevilles m'avaient depuis dix ans échappé, sur lesquels mes voisines possédaient d'abondants renseignements. Les limites de mon érudition m'humiliaient : elles voulaient bien, il est vrai, m'assurer par un anglicisme qui ne laissait pas de me troubler un peu, que la politique étrangère est aussi « excitante » que le théâtre. Je voudrais le croire.

Ce qui précède donnera-t-il l'impression que ces jeunes filles sont des « bas-bleus »? Ce serait une impression fausse. Avec quelque gravité qu'elles parlent littérature ou histoire, elles sont gaies, essentiellement gaies et généralement fort jolies. Le bal leur plaît au moins autant que les livres. Comme d'ailleurs cette culture euro-

péenne et particulièrement française est généralement répandue, le fait de la posséder ne crée ni exception, ni affectation; il y a du naturel dans le sérieux des propos féminins. Et par là, ces propos échappent au ridicule.

Il est admis que la jeune fille peut être plus instruite que le cavalier qui la fait valser. Soit qu'elle ait suivi les cours de l'université, — j'en ai rencontré qui, de Washington ou d'ailleurs, étaient venues pour plusieurs années s'installer à Cambridge dans des familles amies pour achever leur éducation et prendre leurs diplômes, — soit que, dans la maison paternelle, elle ait reçu les leçons d'une bonne institutrice, elle sait plus et mieux que beaucoup de jeunes gens du même âge. La beauté, la fortune, l'élégance ne sont pas tout pour ces demoiselles. Le souci intellectuel les tient aussi. Quand elles voyagent, elles « travaillent » leur itinéraire. Quand elles reviennent, elles peuvent parler de ce qu'elles ont vu. Il en est de plus ou moins séduisantes. Mais certaines ont une réelle valeur et une très droite sûreté de jugement.

Beaucoup d'entre elles ne se marient pas. Et j'ajoute que le célibat féminin est fort répandu dans tout l'Est des États-Unis. Vous rencontrez une jeune fille qui a passé vingt-cinq ans et qui côtoie la trentaine. Elle est jolie. Elle est riche,

Elle n'est pas mariée. Pourquoi? A cette question les réponses sont trop nombreuses pour qu'on puisse arriver à une conclusion certaine. Pour les uns, Américains orgueilleux et pas fâchés d'envoyer un coup de griffe au vieux monde, c'est que les mariages américains sont toujours des mariages d'amour. On se marie si l'on rencontre son *affinity*. Si on ne la rencontre pas, on l'attend jusqu'au tombeau. Cela explique tout, — et rien.

Il faudrait s'entendre, en effet, sur le sens de ce mot, tant de fois employé dans les conversations féminines, *affinity*. Il y a des affinités sentimentales qui aboutissent au mariage. Il y en a d'autres qui aboutissent au divorce. Mais cela n'est pas spécial à l'Amérique. A-t-elle du moins le privilège du mariage d'amour? On l'assure : mais combien parmi les mariages qu'on classe dans cette catégorie n'y devraient point figurer! J'en sais plus d'un — que je ne citerai pas — où l'affinité s'est établie non entre deux inclinations, mais entre une grande vanité et une grande détresse financière. J'en sais d'autres qui sont simplement le mariage de raison dans sa terne médiocrité. Il y a, à coup sûr, d'autres motifs au célibat des jeunes filles.

Il en est un qui saute aux yeux. La vie de la jeune fille est fort agréable. Elle a tous les plai-

sirs que connaissent les jeunes filles françaises. Et elle possède, en outre, des avantages qui manquent à celles-ci. Chez nous, le mariage, qui sera peut-être la servitude de demain, apparaît, la veille, comme une libération. De quoi libère-t-il une jeune Américaine ? Veut-elle sortir seule? Elle le peut. Accepter seule une invitation à déjeuner ou à dîner? Elle le peut. Donner un thé à des invités qui sont ses invités et non ceux de ses parents ? Elle le peut encore et d'autant plus qu'elle est moins jeune. Elle dispose de la fortune et du luxe des siens. En aurait-elle autant une fois mariée ? Et je ne veux pas dire que cette préoccupation matérielle explique tout. Mais elle explique quelque chose.

Enfin, il y a une dernière raison, la plus forte, suivant moi : c'est que le sentiment de l'égalité des sexes est plus vif aux États-Unis qu'ailleurs. En France une jeune fille qui, à vingt-deux ans, n'est pas mariée est comme frappée de disgrâce. On admire et on envie le célibataire. On plaint au contraire la vierge solitaire qui a « coiffé Sainte Catherine » : car la « loi de l'homme », qui préside aux relations sociales comme aux relations juridiques, donne comme but à la vie féminine le choix masculin. En Amérique, rien de tel. La jeune fille se marie parce que c'est la coutume. Elle ne se sent pas diminuée de n'être

pas mariée. Elle a sa personnalité, ses idées, son salon. Elle est un petit monde à elle seule. Elle est, moins qu'ailleurs, subalternisée par la tendresse des siens. Elle a une valeur sociale à laquelle le mariage n'ajoutera rien, à laquelle parfois il enlèvera quelque chose.

De Boston à Washington, on perçoit un changement très net dans la société féminine. Là-bas la jeune fille tenait encore à sa famille par des liens visibles. Ici ces liens existent. Mais il semble qu'on affecte de les cacher. Il est rare de rencontrer une jeune fille avec ou chez ses parents. Il est normal de la rencontrer seule ou avec une amie, mariée ou non. L'automobilisme a créé un genre spécial en vue de cette virginale autonomie. Le matin vers onze heures, si vous vous promenez dans les larges avenues toujours libres et dégagées, vous croisez tous les cent mètres de petites voitures basses sur roues, dont le moteur électrique silencieux et discret ressemble à un jouet d'enfant. C'est l'auto pour jeunes filles. Il y a deux places, deux toutes petites places. La voiture se mène par une tige nickelée qui ressemble au gouvernail des voitures d'invalides. Mais la grâce de la main qui manie la « direction » ne permet pas de s'arrêter à cette comparaison de peu d'élégance. Où vont les jeunes voyageuses? Partout et nulle part; chez le fleuriste et chez le

confiseur. Mais surtout elles connaissent la joie d'affirmer leur indépendance, de s'arrêter à leur gré. Et ce sont, le long des trottoirs, de longues causeries, avec le *flirt* de la saison, qui, debout près de la voiture, le pied posé sur le marchepied, se donne des airs d'habitué.

Il y a entre nos *flirts* français et le *flirt* de là-bas la même différence qu'entre une plante de serre et un arbre de pleine terre. Le *flirt* de Washington est une institution organisée, je dirai même respectée. La vie est, en somme, une vie de loisirs. Washington l'hiver, Newport l'été : que faire en de telles villes à moins que l'on ne flirte? Le *flirt* va souvent jusqu'aux fiançailles, et bien que toutes les fiançailles n'aillent pas jusqu'au mariage, il arrive que le feu de paille du début devienne cette « flamme » dont nos pères disaient, en une audacieuse métaphore, que l'hymen la doit couronner. Tout cela est admis et correct. Ce n'en est pas moins pour un nouveau venu la cause de quelque étonnement. Il est même arrivé à certains diplomates de fâcheuses mésaventures : sans expérience et sans clairvoyance, ils s'abusèrent sur la portée de cette grande liberté d'allures. On les rappela rudement à la réalité et à ses devoirs. Et ce fut pour eux la fin du *flirt*.

Que sont, devenues femmes, ces jeunes filles?

Cela dépend beaucoup de leur éducation. On assure que les « Bostoniennes » sont faciles à reconnaître entre toutes : on discerne chez elles plus de froideur, quelque raideur, plus de distinction et de finesse. Parmi les autres, il en est de délicieuses aussi, simples, allantes, intelligentes, qui ont su trouver le mari qui leur convenait et qui sont parfaitement heureuses. C'est, je crois, le plus grand nombre. Toutefois les Américains nous assurent que le sort des maris d'outre-mer n'est pas toujours enviable. Je sais un chapitre d'un livre charmant de M. Eliott Gregory, qui, sous le titre *Some american husbands*, nous apporte sur leur condition de bien précieux renseignements. Le mari travaille ; la femme dépense : ainsi pourrait-on résumer ce témoignage. Peut-être y a-t-il là quelque exagération d'humoriste. Mais, surtout à New-York, c'est souvent vrai.

— Voyez-vous, me disait un grand banquier, nous autres, maris américains, nous sommes les derniers des imbéciles. Nous nous tuons à la besogne pour que nos femmes s'amusent.

En réalité, de même que les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent, la plupart des maris ont la femme qu'ils méritent. Les grands manieurs d'or, rois récents du dollar, ne sont guère faits pour les joies conjugales, car c'est

leur métier seul qu'ils aiment. Au contraire, dans les vieilles familles, où la culture intellectuelle et morale est une tradition de race, les femmes sont, au sens le plus large du mot, les compagnes de leurs maris. Maîtresses de maison accomplies, elles ont une grâce délicieuse pour accueillir leurs hôtes, pour créer autour d'eux une atmosphère plaisante, pour leur faire connaître, dans sa simplicité raffinée, cette vie de la Nouvelle-Angleterre dont tant d'Américains regrettent la disparition sous l'afflux des mœurs modernes. L'élégance tapageuse et frivole qui choque à New-York par son excès n'a rien gagné sur ce fonds national. Et nombreuses sont les femmes, jeunes ou vieilles, femmes d'hommes politiques, d'officiers ou de savants, qui jouent le rôle important et discret que leur attribuent nos idées françaises.

Puis-je terminer ces notes sans parler du divorce ? Non, puisque le divorce tient dans la société américaine une place de plus en plus grande, une place dont beaucoup s'inquiètent. Les journaux à scandale, qui traitent ce sujet en appelant les choses — et les gens — par leur nom, ne laissent ignorer aucune des crises conjugales qui méritent d'être divulguées. Et les « expériences » — c'est le terme consacré — se succèdent avec rapidité. Il en est que le monde ac-

cepte. Il en est d'autres auxquelles il est rebelle et qui pèsent sur la carrière mondaine des « affranchies » de la veille. Le fait est qu'on rompt les mariages aussi facilement qu'on les conclut. Est-ce à dire que les ménages américains soient de mauvais ménages, plus troublés et pires que d'autres? Je ne le crois pas : et l'on relève, dans les propos de salon, beaucoup moins d'allusions à des « intrigues » que dans les entretiens parisiens. Faut-il penser qu'il y a en Amérique moins de patience qu'en Europe pour supporter des situations tendues et fausses? Peut-être. Pour être fixé là-dessus, il faudrait des mois et des années d'étude. Je me borne donc à constater sans expliquer.

Notez d'ailleurs qu'il ne s'agit ici que d'une minorité : car le « monde » est restreint et limité. Le « Tout New-York » et le « Tout-Washington » sont numériquement très inférieurs au « Tout-Paris ». On risque donc, en s'arrêtant à ces « potins », de donner une impression fausse. La vérité doit être que les gens qui font tranquillement, honnêtement leur métier de maris et leur métier de femmes sont l'immense majorité. Mais c'est des autres qu'on parle, là-bas comme chez nous. Les bons ménages n'ont pas d'histoire : ils sont comme les peuples heureux. C'est pourquoi la chronique les ignore : car elle ne se plaît qu'aux catastrophes.

CHAPITRE V

LA JEUNESSE UNIVERSITAIRE

L'université Harvard. — Sa richesse. — Maîtres et programmes. — Le milieu. — La *Harvard Union*. — Les clubs fermés. — L'*Alpha Delta Phi*. — Le Cercle français. — Les étudiants pauvres. — Le sport. — Les femmes et les étudiants. — Le fond américain. — Enseignement supérieur et enseignement national.

Les Américains sont fiers de leurs universités. Et de toutes leurs universités, il n'en est pas dont ils soient plus orgueilleux que de Harvard. Orgueil justifié, je me hâte de l'ajouter. Car le grand centre intellectuel de Massachusetts laisse à qui y a vécu une magnifique impression de probité, d'activité et de noblesse. Pour en parler congrument, il faudrait y avoir passé de longs mois. Un voyageur, après un séjour de quelques semaines, ne saurait y prétendre. Et je n'ai

point le téméraire dessein de juger l'enseignement si vaste et si varié que plusieurs centaines de maîtres y donnent à plusieurs milliers de disciples. Mais, de même que les individus, les collectivités ont leur physionomie qui se fixe dans le souvenir en traits simplifiés. Ce sont ces traits, ou quelques-uns d'entre eux, que je me propose de réunir ici.

L'université Harvard n'est pas située à Boston même, mais de l'autre côté du Charles-River, à Cambridge, presque en pleine campagne, à une demi-heure en tramway électrique du Common, qui est le centre de la ville. Un portail de pierre s'ouvre sur la rue. Dans un vaste espace planté d'arbres, percé de rues, en hiver toujours couvert de neige, qui s'étend à perte de vue, une série de bâtiments s'élèvent. Les uns sont des maisons particulières où habitent des professeurs. Les autres sont des salles de cours. Puis, voici des *dormitoria*, où logent les étudiants. Plus loin, c'est le *Memorial Hall* et le *Sanders Theater*. L'université, dont la fortune atteint près de cent millions, est propriétaire de tout cela. Elle est une gigantesque personne morale, sous la haute direction de son président M. Charles W. Eliot, dont l'éloquence classique et pure est toujours, d'où qu'on l'appelle, au service des idées élevées et des causes généreuses. Harvard est une ville

dans la ville. C'est l'âme même de ce calme et gracieux Cambridge groupé autour du « collège » et fier de lui servir de cadre.

Lorsque, dans l'annuaire de l'université, on parcourt le programme des cours et la liste des professeurs, on est d'abord frappé de l'étendue et de la variété de l'enseignement. Dans les différents « départements », qui correspondent, avec une compréhension plus limitée, à nos facultés, les étudiants peuvent choisir, et ce choix quelquefois doit les embarrasser. J'ai eu le plaisir de voir de près, à des reprises successives, un grand nombre de maîtres, dont la valeur morale, la scrupuleuse sincérité, la culture générale, en même temps que la compétence technique, ne sauraient être trop prisées. Pour la philosophie M. William James, pour la littérature MM. Norton, Barrett Wendell, Grandgent, pour le droit MM. Stimson et Lawrence Lowel, pour l'histoire moderne MM. Thayr et Coolidge — j'en passe et des meilleurs — sont des hommes de premier ordre, simples autant que savants, épris de leur métier, dévoués à leurs élèves, menant de front avec un enseignement absorbant des études personnelles remarquables. Nos professeurs français peuvent à coup sûr soutenir la comparaison. Mais plus on étudie l'université Harvard, plus on se convainc que le vieux monde n'a le droit de

revendiquer aucune supériorité, et que c'est sur le pied de l'égalité que les Américains participent ici à la noble émulation de culture qui est l'honneur de notre temps.

Dans l'ensemble, l'université Havard est un « milieu » incomparable, et c'est là, pour les étudiants, indépendamment de la valeur scientifique des maîtres, un rare bénéfice. Nous avons essayé en France de créer ce milieu dans quelques-unes de nos villes d'université. Le résultat est attristant, quand on le compare à ce qui existe en Amérique. Ce qui domine cette jeunesse plus ou moins laborieuse, c'est un vigoureux sentiment de solidarité. Et je sais bien que les sentiments ne se commandent pas. Mais ils peuvent se développer quand on prend soin de les développer. Ici ce souci est partout. Considérez la grande majorité des étudiants, ceux qui sont pauvres ou peu aisés et qui n'ont pas à leur disposition, sous la forme de clubs fermés, les occasions de groupements dont profitent les étudiants riches. Pour ceux-là, l'université ou de riches donateurs ont fait les frais du cadre dont on ne veut pas qu'ils soient privés. Dans les bâtiments même de l'université, ils sont, pour un prix modique, logés et nourris. Depuis quelques années, grâce à un don splendide de M. Higginson, ils ont, eux aussi, leur cercle, la *Harvard*

Union, dont l'immense palais se dresse, en face de la petite maison du président Eliot. Moyennant un droit d'entrée insignifiant, tout étudiant peut faire partie de l'*Union*. Il y trouve des salons de causerie, des bibliothèques, les revues, les journaux, des billards — j'en ai compté quatorze. Il y a l'impression du « chez soi ». Il s'y forme à la vie masculine, avec un sérieux spontané, un respect naturel des idées et des commodités d'autrui, dans une atmosphère de sociabilité cordiale et de bon aloi.

Pour ceux que la fortune a favorisés, cette solidarité, si j'ose ainsi dire, se raffine. La vie à l'université est organisée pour eux de telle sorte qu'elle est le but de leur adolescence et souvent le regret de leur âge mûr. Ils y possèdent les deux satisfactions les plus précieuses à des Anglo-Saxons : le home et le club. Tout autour des bâtiments de Harvard, de grandes maisons se sont construites, qui n'ont d'autre objet que de loger les étudiants. Dans les plus élégantes de ces maisons, le *Claverly Hall*, le *Randolph Hall*, le *Russell Hall*, les appartements, qui ne coûtent pas en général moins de deux mille ou trois mille francs et qui sont aménagés pour recevoir deux locataires, comprennent un vestibule, un grand salon, deux petites chambres et une salle de bain. Il en est de très gracieusement installés.

La plus habituelle décoration consiste en photographies, qui représentent les équipes de football, de baseball, de tennis ou d'aviron. Ici encore, l'individu se rattache aux groupements dont il fait partie et se plaît à s'entourer de tout ce qui l'y rattache. Les médailles et les rubans des clubs encadrent les photographies sportives. D'un coup d'œil, en s'éveillant, l'étudiant peut embrasser l'ensemble de sa vie sociale.

C'est au club cependant qu'il prend pleine conscience de lui-même. Les clubs, pour un étudiant élégant, sont une grosse dépense. Un *sophomore* (étudiant de deuxième année) me disait :

— J'ai déjà payé pour plusieurs milliers de francs de cotisations.

On n'en est pas surpris, quand on a le plaisir d'être reçu dans ces charmants asiles d'une jeunesse heureuse. Prenez par exemple l'*Alpha Delta Phi*, qui est celui que j'ai le plus fréquenté. Au rez-de-chaussée, vous avez un grand salon, une bibliothèque, une grande salle à manger; au premier, un salon de correspondance, quelques chambres de repos; au second, une vaste salle où l'on donne des dîners ou des représentations. La disposition est la même et le luxe égal ou supérieur dans une dizaine d'autres clubs. La cotisation annuelle, bien qu'élevée, — elle atteint

souvent huit cents ou mille francs, — ne suffirait pas, vu le nombre limité des membres, à équilibrer le budget, si les anciens n'étaient là pour tout remettre d'aplomb. L'un donne la maison; l'autre renouvelle le mobilier; un autre fait un don en argent. Tous sont heureux de resserrer par une intervention matérielle les liens moraux et intellectuels qui les unissent au « cher vieux club ». Certains déjà sont entrés dans l'histoire : leur attachement n'en est pas attiédi. Voici, souvenir d'un dîner de l'an passé, une photographie signée de Théodore Roosevelt, qui fut, lui aussi, étudiant de Harvard et membre du club. D'autres portraits évoquent sur les murs la physionomie des morts illustres. Des plaques de bronze portent les noms de ceux qui sont tombés pendant la guerre de Sécession ou pendant la guerre espagnole. Tout est disposé pour entretenir, élargir et fortifier le sens collectif. J'ai dit comment la vie de club me paraissait être pour les hommes un tonique de l'esprit national. C'est dès la dix-huitième année qu'elle prend les jeunes gens pour les fondre dans le creuset de la tradition américaine.

Cette tendance au groupement ne s'applique pas seulement à créer un cadre plaisant à l'existence quotidienne. Il y a des clubs qui, sans aucun souci de confort matériel, répondent sim-

plement à une idée. C'est le cas, entre beaucoup d'autres, du Cercle français. Son siège social est constitué par une pièce unique de l'un des *dormitoria*. Il a pour objet de réunir ceux d'entre les étudiants qui ont un goût particulièrement vif pour les choses de France. Son président est M. William Wendell, l'un des fils de l'éminent professeur qui a laissé à la Sorbonne de si durables souvenirs. C'est sous son patronage que sont organisées les conférences françaises créées, il y a douze ans, par M. James H. Hyde. Les membres du cercle parlent tous couramment notre langue, et l'on ne peut être insensible à la vive sympathie qu'ils marquent à nos idées, à notre littérature, à notre caractère national. A côté des conférences, le cercle organise des représentations de pièces françaises. C'est ainsi qu'il a donné déjà, parmi d'autres œuvres de moindre importance, *les Précieuses*, *le Bourgeois gentilhomme*, *le Malade imaginaire*, *les Plaideurs*, *le Barbier*, *Gringoire*. Les étudiants tiennent naturellement tous les rôles, les rôles de femmes comme les rôles d'hommes. Je n'ai pas eu le plaisir de me trouver à Harvard à l'époque de la représentation de cette année. Mais j'en ai connu le succès et j'ai pu juger par des photographies du soin apporté aux costumes et à la mise en scène.

A quoi rêvent ces jeunes gens? Ou mieux à quoi pensent-ils, et de quoi s'occupent-ils? De leurs études, oui, sans doute, surtout aux époques d'examens. Mais m'en voudront-ils de dire que leur existence est trop agréable pour leur donner cette ardeur au travail qui naît le plus souvent de la nécessité? L'étudiant riche travaille assurément moins que l'étudiant pauvre qui, dès l'université, connaît la lutte pour la vie. Celui-ci mène de front ses études, où il voit, avec un bel optimisme, la clef de son avenir, et des travaux quasi serviles qu'il ne juge pas humiliants quand ils lui assurent de quoi vivre. J'ai rencontré des étudiants qui remplissaient le rôle d' « ouvreuses » au *Symphony Hall* avec la plus aimable aisance. D'autres rendent à leurs camarades plus fortunés de menus services, font pour eux des copies ou des traductions, s'occupent des soins du ménage, servant à table au réfectoire, voire cirant les chaussures. L'inégalité dans la camaraderie, sans honte d'un côté comme sans arrogance de l'autre, prépare à l'inégalité dans la vie. La plaie des démocraties européennes, je veux dire l'envie niveleuse, n'existe pas ici, parce que l'on est trop réaliste pour croire que l'égalité des droits politiques puisse aboutir à l'égalité des ressources, parce que chacun se résigne à des différences de niveau

qu'il espère n'être pas définitives, parce que tous, surtout les jeunes, aspirent à monter plus haut plutôt qu'à abaisser les autres.

Dans les clubs, on cause, on boit des sodas, on joue au bridge plus souvent qu'on ne lit. Surtout, on parle sport avec gravité. Le sport a pour la jeunesse américaine plus d'importance encore que pour la jeunesse anglaise. Bien souvent, en me présentant un étudiant, on m'a dit :

— C'est le champion du tennis.

Ou :

— C'est le capitaine de l'équipe de football.

Plus rarement on insiste sur les mérites scientifiques ou littéraires qui, visiblement, sont moins prisés. Il y a de l'excès dans ce respect de la force brutale. En quelque mesure, le pays en bénéficie, puisque la jeunesse universitaire sort ainsi de l'école admirablement entraînée à tous les exercices violents. Cependant y a-t-il lieu de s'enorgueillir d'un bras cassé au football autant que d'une victoire gagnée ? Il ne faut pas abuser des « intellectuels » dont la vanité livresque risque de devenir parfois un germe de dissociation nationale. Mais le culte du sport, au degré d'intensité où il se porte en Amérique, est, lui aussi, une déviation et un abus.

Du moins faut-il lui reconnaître une utilité : c'est de protéger ceux qui s'y adonnent contre la

« fête » abêtissante des « quartiers latins » de Paris ou d'ailleurs. L' « entraînement » ne saurait se concilier avec les excès variés que résume en soi la vie de café ou de « bar », comme on dit maintenant. Il en est sans doute, sur les quatre mille étudiants de Harvard, qui, le soir venu, prennent le *car* pour Boston et s'en vont retrouver en cachette des *chorus girls* de dernier ordre ou des promeneuses de Tremont street. C'est une infime minorité. En tout cas l'organisation de la vie, les *dormitoria*, confiés à la surveillance morale de professeurs qui y habitent, ne se prêtent pas à cette promiscuité de brasserie, dont on ne sait s'il en faut plus redouter les risques physiques ou le poison moral. Il n'y a pas place pour ces « habitudes » paradoxales qui font d'hommes de vingt ans, en plein développement intellectuel, les sigisbées de filles sur le retour. Les étudiants américains n'ont pas de mérite d'ailleurs à résister plus que les nôtres à l'attrait de ces plaisirs médiocres. Tout contribue à les préserver. Rien ne défend l'étudiant français contre la tentation d'une indépendance illusoire. Et je ne dis pas que plus tard, ces jeunes gens, devenus hommes, ne se « rattraperont » pas. Mais du moins sauront-ils ce qu'ils font au lieu d'offrir à un noctambulisme niais la proie de leur inexpérience.

Comme l'a fort bien montré M. Paul Bourget,

dans son admirable *Outre-Mer*, les universités américaines, même Harvard qui est, de toutes, la plus européenne, se sont gardées de l'imitation trop servile des choses d'Europe. Harvard n'est ni une copie anglaise ni une copie allemande. Elle est Harvard. Et chaque université d'Amérique se glorifie d'avoir sa physionomie propre. Sans doute, et cela est naturel, l'étude des littératures étrangères tient ici plus de place, une place plus générale que chez nous. Il y a à cet égard des modes successives. L'Allemagne, pendant quinze ans, a été investie d'une sorte de monopole. Aujourd'hui on revient aux études françaises. Et le « département » des langues romanes est plus en faveur parmi les étudiants que le « département » germanique. Mais dans ce goût variable pour les choses du dehors le fond reste invariable. Et ce fond est américain. De même que les ministres des différents cultes cherchent d'abord à faire de leurs fidèles de bons Américains, de même les universités sont pardessus tout des instruments d'éducation américaine. C'est en l'honneur des États-Unis que l'enseignement y est donné. Le travail scientifique est une sorte d'hommage intellectuel rendu à la grandeur de la patrie. C'est elle qui, en dernière analyse, doit bénéficier de l'effort, si désintéressé soit-il.

Entre les mille éléments de la vie nationale et cette persévérance, ou mieux ce progrès dans l'être qui est la fin des nations, nous ne sentons pas en Europe un lien aussi étroit qu'en Amérique. Chacun travaille dans sa « partie », avec conscience souvent, avec succès quelquefois, mais rarement avec la préoccupation de coordonner son action avec l'action collective. Les Américains, qu'un temps beaucoup moins long sépare des origines de leur histoire, sentent mieux la nécessité de cette coordination. Peut-être aussi la liberté plus grande dont jouissent chez eux les individus et les collectivités leur rend-elle plus évidente l'obligation de tendre vers un but commun. La centralisation des choses trouve sa borne dans l'égoïsme des personnes. La décentralisation américaine tient au contraire en éveil l'esprit de solidarité, parce que cette solidarité devient la condition même de l'existence de la nation. L'unité se dégage de la diversité mieux que de l'identité. Cette loi psychologique est applicable à l'organisation nationale des États-Unis.

Elle l'est notamment aux universités. Moins savants, moins affinés que beaucoup de leurs contemporains français ou allemands, les étudiants américains sont, mieux qu'eux, prêts à vivre, et comme on chantait sous notre Révolu-

tion, à vivre pour la patrie. Ils ont le sens très vif d'un devoir à remplir envers elle. La culture du moi ne les sollicite pas. C'est en tant qu'Américains qu'ils veulent être plus cultivés, plus informés, donc plus armés pour l'existence. Le savoir est ici le serviteur de la grandeur américaine. Il n'a pas en lui-même sa propre fin. Il ne tend pas au dilettantisme, mais à l'action. Il se sacrifie au besoin à cet objet supérieur, en considérant, au delà des examens qui le consacrent, le pays qui a besoin non de « scholars », mais de citoyens. Les universités d'outre-mer ne sont pas seulement des établissements d'enseignement supérieur : elles sont des centres d'enseignement national.

CHAPITRE VI

IMPRESSIONS DE THÉATRE

Le *Metropolitan* de New-York. — Les loges et leurs propriétaires. — Le règne de Caruso. — Un succès excessif. — La musique. — Le *Symphony Hall* de Boston. — Le goût public et la *musical comedy*. — Vaudevilles et acrobaties. — Les cinématographes. — Le théâtre américain et le théâtre français.

Les Américains aiment le théâtre qui fait chez eux, comme ailleurs, « les délices de la canaille et le régal des plus délicats ». Ils connaissent les plus luxueux aussi bien que les plus vulgaires. Ils possèdent la gamme entière depuis le *Metropolitan* où Caruso gagne un million en six mois jusqu'au cinématographe à dix cents où l'on voit rosser le commissaire.

Le *Metropolitan Opera* de New-York a une célébrité mondiale. Il la mérite à certains titres.

A d'autres, il est inférieur à sa réputation. La vue de la salle, le lundi soir, est un éblouissement. L'immense vaisseau, large et profond, ruisselle de lumières. Les loges sont découvertes. Et elles ne cachent rien de ce qu'elles peuvent montrer. Les spectatrices, dont beaucoup sont radieuses de beauté, apparaissent en pleine clarté. Ai-je besoin d'ajouter que les diamants et les perles s'inscrivent sur les épaules en traits étincelants? L'orchestre, dont les derniers rangs sont, des avant-scènes, à peine visibles, tant ils se perdent, lointains, dans la buée lumineuse, fait alterner l'éclat des toilettes féminines avec l'ombre des habits noirs. On ne peut rêver exhibition de luxe plus complète et plus séduisante.

Quand on sort dans les larges couloirs d'où toute décoration est bannie et qui laissent voir dans leur nudité les poutres en fer de la charpente, l'œil est attiré, sur les portes des loges, par des plaques de cuivre où sont gravés non des numéros comme chez nous, mais des noms. Les occupants des premières loges ne sont pas en effet abonnés, mais propriétaires. Leur loge est à eux. Ils l'ont payée une fois pour toutes. Ils peuvent la sous-louer, — sous réserve d'un tarif minimum. Et, en la payant, ils sont devenus possesseurs partiels de l'édifice, qu'ils donnent

à bail à une société d'exploitation, composée, elle aussi, de gens du monde, qu'on nomme les directeurs et qui traitent avec un impresario.

Voici la loge de M. Pierpont Morgan, l'actionnaire le plus important, celui dont le *veto*, l'an passé, a arrêté les représentations de *Salomé*, par souci de moralité, au lendemain de la première; plus loin, à gauche, c'est la loge de madame Astor : vous retrouvez là tous les « quatre cents ». Lors de la construction du théâtre, une loge valait de vingt mille à quarante mille dollars. Aujourd'hui, s'il y en avait une à vendre, elle coûterait cent mille dollars. Le métier de Mécène n'est pas en Amérique à la portée des petites bourses. Pour affirmer qu'ils sont chez eux, les abonnés — je garde ce mot qui répond à nos idées françaises, sinon à la réalité locale — ont formé un club où ils peuvent, durant les entr'actes, fuir le public qui n'a payé que pour un soir. La loge à l'Opéra, ainsi comprise, est un luxe analogue au luxe des tableaux. On l'affiche avec superbe. Et elle constitue un brevet d'élégance auquel aspirent en vain une légion de milliardaires récents, réduits, mais non point résignés à la sous-location.

Le répertoire est varié, la troupe nombreuse. On chante en allemand les opéras allemands, en italien les opéras italiens, en français les autres.

— Nous pouvons dire, sans nous vanter, me confiait l'un des habitués, que nous avons entendu ici les plus belles voix du monde.

C'est la vérité même. Et cette tradition n'est pas perdue. En ce moment, c'est Caruso qui règne. Son prestige est incomparable. Il le doit d'abord à l'énormité, que je rappelais tout à l'heure, de ses appointements; car au théâtre, le public américain n'admire sans réserve que les artistes qu'on paye très cher. Il le doit aussi à l'extraordinaire puissance vocale dont la nature l'a doté. Nous ne pouvons pas en juger par les rares occasions que nous avons eues de l'entendre à Paris. A New-York, au contraire, Caruso chante tout, sauf le Wagner. Et il chante tout ce qu'il chante avec la même facilité, la même prodigalité sonore, — mais aussi avec le même mauvais goût.

On surprend et on choque les Américains lorsqu'on leur avoue cette impression que l'on ne peut pas ne pas ressentir. Ils admettent que Caruso ne soit pas « très artiste », mais ils ne le jugent pas comme il mérite d'être jugé. Ils oublient, en l'écoutant, de le regarder et la richesse de sa voix leur suffit. Elle ne saurait suffire à un Européen, soucieux de style et de tenue artistique. Lorsque Caruso chante une musique vulgaire, comme les *Paillasses*, on peut

passer condamnation sur le convenu de son jeu et la médiocrité de son expression dramatique. Mais dans *Faust*, il est proprement effarant : c'est un non-sens ininterrompu. Dans le *Trouvère*, en dépit des *ut* de poitrine qu'il lance en se jouant avec une sûreté admirable, il est supérieurement comique. Je sais des chanteuses qui disent que ce partenaire les glace et les paralyse. Cela se conçoit. Car il est impossible de transposer plus éperdument dans un ton de lourdeur commune et monotone les idées dramatiques que l'interprète, — quelque excuse que lui vaille la splendeur de sa voix, — a reçu de l'auteur mission de traduire aux spectateurs.

Il est curieux de noter que le public américain ne souffre pas de cette lacune, que du moins il ne s'y arrête pas, — et qu'en revanche il écoute avec une indifférence presque dédaigneuse des artistes de second plan, dont plusieurs cependant sont de tous points excellents. J'ai été frappé de la qualité de quelques-uns d'entre eux. A cet égard, et par la valeur d'ensemble de sa troupe, le *Metropolitan* est très supérieur à tous les théâtres musicaux d'Europe. Il a sur eux l'avantage de pouvoir payer, puisque ses opulents patrons sont toujours là en fin d'exercice pour équilibrer le budget. Mais ceux qui président à ses destinées ont aussi un louable souci de la

perfection vocale. Les décors en revanche sont très médiocres, naïfs, surannés, vieux jeu et d'une froideur navrante. Le dernier *manager*, M. Conried, aujourd'hui remplacé, avait par son insouciance de la mise en scène exaspéré les « directeurs » qui sont résolus à tout changer. Détail amusant : comme la troupe du *Metropolitan* fait des tournées dans les villes de l'Union et que les théâtres de ces villes sont sensiblement plus petits que l'Opéra de New-York, M. Conried avait construit des décors passe-partout, si bien qu'au lieu de profiter de l'immensité de la scène du *Metropolitan*, on y joue dans d'étroites « plantations » de l'effet le plus pauvre et le moins majestueux. De cela encore le public ne paraît pas choqué. Et plus d'une fois j'ai été convié à admirer des décors qui m'inspiraient un sentiment tout autre.

Est-ce à dire que le ressort de la vie artistique en Amérique soit uniquement le snobisme? Par moments, et surtout à New-York, on est tenté de le croire. Mais on aurait tort de généraliser. Considérez par exemple les concerts qui se donnent à Boston le samedi au *Symphony Hall*. Cette vaste salle, qui compte plusieurs milliers de places, est pleine et plus que pleine chaque semaine. Snobisme? Non; car les places, ou du moins certaines d'entre elles, sont peu coûteuses.

Et toutes les fois, il y a dans les couloirs latéraux quelques centaines de personnes qui écoutent debout. Ce public nombreux et attentif n'est pas venu là par genre. Le chef d'orchestre, qui depuis deux ans est M. Muck, le *Kappellmeister* allemand bien connu, ne fait rien d'ailleurs pour attirer une audience frivole. Ses programmes sont intéressants, mais austères et lourds. Il procède volontiers par « cycles », comme on dit à Berlin. On a un *Beethovenabend*, puis un *Wagnerabend*, — plus de Wagner que de Beethoven. La musique allemande, avec M. Muck, jouit d'ailleurs d'un monopole. Et il ne pratique guère à l'égard de l'étranger la politique de la « porte ouverte ».

Son succès, justifié par ses qualités fines et nerveuses de chef comme par la correction, non dépourvue de froideur, de son orchestre, a été si vif qu'on a demandé à l'empereur Guillaume de l'autoriser à prolonger son séjour. J'admets que, dans les ovations qui le saluent, il y ait une part de convention et que la mode y soit pour quelque chose. Mais je n'admets pas qu'on trouve chaque semaine trois mille snobs pour applaudir de la musique qui les ennuie. Sans doute le goût musical n'est pas encore aussi développé aux États-Unis que dans d'autres pays. Mais quoi de plus naturel? Et croit-on que ce soit

là matière à improvisation? Ce goût se forme peu à peu. A Boston, il se manifeste déjà avec sincérité. Le temps fera le reste. J'ai assisté dans des soirées privées à de délicieux concerts. L'un notamment, où un ténor excellent par la voix et le style, Charles Gilibert, du *Manhattan Opera* de New-York, interprétait des œuvres de Rameau et de MM. Messager et Pierné, m'a laissé une vive impression. On rencontre, dans ces réunions musicales, des amateurs éclairés. Ils sont évidemment moins nombreux qu'à Paris. Mais les circonstances n'étaient pas aussi favorables que chez nous à l'éclosion de leur vocation.

Il faut se garder cependant de prendre pour une règle ce qui n'est encore qu'une exception. Il y a des Américains artistes. Il y en aura sans nul doute de plus en plus. Mais la masse du public ne l'est pas. Notez que je ne parle pas du public populaire, mais du public bourgeois, qui se plaît à Paris à payer sa place pour aller aux Français, au Vaudeville, au Gymnase entendre des pièces « littéraires ». Ce public, aux États-Unis, n'existe pas. On a pu croire récemment que c'était lui qui venait à New-York applaudir le *Voleur* de Bernstein. Mais New-York d'abord est une ville internationale et, d'autre part, c'est par ses côtés violents et mélodramatiques, plus que par ses mérites d'analyse et d'expression,

que la pièce, manifestement, plaisait aux spectateurs. On s'occupe en ce moment de créer un théâtre littéraire, qui jouera le classique anglais et qui sera conçu sur le même plan fastueux que le *Metropolitan*. Je doute de son succès. Ce qui attire et ce qui retient le public américain, c'est la *musical comedy*. Ce genre est, jusqu'à nouvel ordre, le genre national. L'étudiant de Harvard y prend autant de plaisir que le petit boutiquier. Et je ne discute pas la qualité de ce plaisir. Je constate seulement qu'il n'a rien de commun avec la littérature et avec l'art.

Qu'est-ce que la *musical comedy ?* On serait tenté de répondre avec Bossuet que c'est un quelque chose qui n'a de nom dans aucune langue. Prenez un vaudeville français d'un niveau moyen. Enlevez-en tout ce qui, à défaut d'intérêt psychologique, lui donne un attrait d'intrigue ingénieuse et bien nouée. Compliquez-le en ajoutant au roman qui en fait la trame une demi-douzaine d'aventures qui n'ont rien à voir avec la pièce. Supposez que tous les acteurs soient des acrobates et que, à tout propos et même hors de propos, ils fassent la culbute, sautent par les fenêtres ou dansent la gigue. Assaisonnez cela de chansonnettes dépourvues de tout lien avec le sujet. Interrompez arbitrairement le développement de ce sujet par des imi-

tations d'acteurs connus ou de cris d'animaux. Répudiez toute notion de sens commun. Poussez la fantaisie jusqu'à la folie, la folie jusqu'à l'absurdité. Emportez le tout dans un mouvement endiablé de trépidation frénétique : vous aurez la *musical comedy*, telle que l'applaudissent chaque soir, dans les différentes villes de l'Union, des milliers de spectateurs.

Je me souviens d'une soirée passée dans un de ces théâtres où une troupe de passage, dont le séjour plus ou moins long dépend du succès de la pièce, donnait une « comédie » de cette sorte. A travers de prodigieuses déformations je reconnaissais vaguement un vaudeville naguère entendu à l'Athénée et dont le nom français m'échappe. La pièce américaine s'appelait *The Hoyden*. Chaque fois que j'espérais ressaisir le fil et préciser mes souvenirs, ce fil se rompait sous le poids d'une série d'acrobaties qui déchaînaient dans la salle un fou rire incoercible. Il y avait là une actrice, jeune, mince, souple et jolie, qui dans le dialogue était l'insignifiance même ; elle parlait bas, négligemment, avec une allure parfaitement détachée. Tout à coup, l'intrigue stoppa et « l'étoile », ayant un instant disparu, revint vêtue d'un habit noir qu'elle portait à merveille : c'était le « numéro » des imitations. Elle y dépensa autant de verve et

d'éclat qu'elle en avait mis peu à interpréter la pièce. Pour elle, c'était le « clou » de la soirée. Et elle se fût probablement reproché de se donner de la peine pour autre chose. Dira-t-on que nos music-halls et nos revues de fin d'année nous offrent des attractions pareilles ? Oui sans doute. Mais tout de même nous n'en sommes pas encore à les introduire dans une comédie ou dans un vaudeville. Cette distinction n'existe pas en Amérique. Et la pièce n'est le plus souvent qu'un prétexte à « numéros ». C'est là une conception discutable, mais dont le public, bon public parmi les meilleurs, est visiblement enchanté.

Je le constate sans ironie et j'ajoute que je me l'explique. Prenez au hasard les spectateurs de l'un de ces théâtres dans l'Est et plus encore dans l'Ouest. Ces spectateurs sont un échantillon prélevé sur la collectivité américaine, c'est-à-dire qu'il y a parmi eux des gens venus de tous les points du monde, immigrants d'hier ou d'avant-hier, dont les uns sont Russes, les autres Allemands, d'autres encore Irlandais ou Suédois. Entraînés dans la tourmente de la vie laborieuse, éreintés depuis l'aube par un dur *business*, ils viennent chercher un plaisir qui soit à tous accessible. En admettant, ce qui est improbable, qu'ils soient capables de goûter une satisfaction

artistique ou littéraire, ce qui conviendrait aux uns ne conviendrait pas aux autres.

Au contraire la *musical comedy* convient à tous, est à la portée de tous. Elle réalise un minimum et c'est ce qui fait sa force. Ne lui demandez pas plus qu'elle ne peut donner, plus qu'elle ne veut donner. Elle n'est pas le régal d'une élite. Elle est la détente d'une masse. Elle représente un stade nécessaire dans l'éducation nationale. Elle est, dans son genre, une initiatrice. Elle accueille les nouveaux venus. Elle les héberge pour un temps. Plus tard, ils monteront plus haut et sans doute chercheront autre chose. Mais comme d'autres arrivants les auront remplacés, la *musical comedy* ne cessera point de régner, sinon sur les mêmes spectateurs, du moins sur le même public.

Le spectacle populaire est le cinématographe. Dans toutes les rues commerçantes de Boston ou de New-York, il sollicite les passants par la lumière crue de son vestibule et l'énormité de ses affiches. Dix cents est le prix habituel pour lequel on peut, trois quarts d'heure durant, voir se succéder sur l'écran, au son d'un piano fatigué, des tableaux animés. Les scènes de boxe sont les plus appréciées. Chaque fois que le gant d'un des adversaires s'abat sur la tête de l'autre, un employé, derrière la toile, assène sur une

planche de furieux coups de ballon, dont le bruit mat scande la lutte avec un réalisme sonore. La joie du public touche alors au délire. Il s'émeut aussi volontiers à suivre une aventure sentimentale que le pianiste accompagne de la valse de *Merry Widow*. Il ne dédaigne pas de s'intéresser aux mésaventures d'un agent de police dupe d'un habile pickpocket : l'agent, dans cette circonstance, porte en général l'uniforme du « sergot » parisien. Il n'y a d'ailleurs en tout cela rien de proprement américain. Le cinématographe est une institution internationale. Il procure sous toutes les latitudes d'identiques satisfactions.

Dans son ensemble le public américain n'est pas un public raffiné. Et vous auriez peine à trouver parmi ses membres ces auditeurs modestes et farouches, qui pour cinquante sous protestent énergiquement au parterre de la Comédie-Française quand les chuchotements des baignoires leur font perdre un vers de *Ruy Blas* ou de *Marion de Lorme*. Je dois ajouter, — et ce sera ma conclusion, — que le public lettré, infime minorité, se rend compte de cette situation et la confesse avec bonne grâce. Que de fois m'a-t-on dit :

— N'allez pas au théâtre. Vous n'avez rien à y apprendre.

La société cultivée n'aime que notre théâtre. Elle l'aime à tel point que, très souvent, à Boston, à New-York, à Washington, des groupes d'amis se réunissent pour jouer des pièces françaises. C'est ainsi que, l'an passé, des étudiants de Harvard ont donné une excellente représentation de *Gringoire*. Le théâtre américain, au sens élevé de ce mot, est encore à naître. Même les pièces à prétentions littéraires sont de peu d'intérêt. Car, neuf fois sur dix, elles sont un démarquage plus ou moins habile de pièces européennes. L'étude des modèles étrangers n'a encore produit que des imitateurs sans susciter de créateurs. Il est trop tôt pour décider s'il en sera toujours ainsi. Mais comment méconnaître qu'il serait surprenant qu'il en fût autrement?

CHAPITRE VII

LES AMÉRICAINS ET LA FRANCE

La reconnaissance américaine. — Nature des sympathies qui s'adressent à la France. — La France vaincue. — Les relations intellectuelles. — Le « naturalisme » et le public américain. — L'affaire marocaine et notre action militaire. — Les Américains et la politique française. — Le mal et le remède.

Les Américains aiment la France. Ils le disent et ils sont sincères. La connaissent-ils autant qu'ils l'aiment ou, si vous préférez, les raisons pour lesquelles ils l'aiment sont-elles précisément celles qui devraient nous assurer leur estime et leur sympathie? La question est de celles qui méritent d'être posées et, s'il se peut, d'être résolues.

Dans l'amitié des Américains pour notre pays, l'histoire garde une part prépondérante. Les

États-Unis sont un pays de tradition. Et la tradition américaine est, à sa racine, une tradition française. Je n'attache pas plus de prix qu'il ne convient à la sentimentalité politique. Il serait cependant plus fâcheux encore de nier la force de certains « impondérables » que d'exagérer cette force. Le sentiment français existe en Amérique. Et les manifestations dont il a été l'origine ne l'ont pas épuisé. Les statues de La Fayette et de Rochambeau, qui se dressent en face de la Maison-Blanche, leurs portraits placés au Capitole dans la salle des séances à droite et à gauche du président ne sont pas de simples « marques extérieures » d'attachement. Cet attachement survit dans les cœurs. Et l'on ne peut pas ne pas être frappé de l'unanime spontanéité avec laquelle il s'exprime.

Que ce fût chez M. Roosevelt, que ce fût chez l'archevêque Ireland ou chez le secrétaire d'État Elihu Root, j'ai partout trouvé le désir cordial de ne laisser au Français de passage aucune incertitude sur la vivacité sincère de l'amitié américaine. Si l'essor et le progrès des États-Unis avaient été moindres qu'ils n'ont été, peut-être la reconnaissance qu'ils gardent aux amis de la première heure se traduirait-elle avec plus de réserve. Mais dans le plein épanouissement de leur puissance, ils n'éprouvent aucune gène à déclarer

très haut leur gratitude. Ils n'ont rien oublié. Et c'est eux qui, les premiers, sont toujours disposés à évoquer le souvenir des services rendus.

Toutefois, depuis plus d'un siècle, bien des choses se sont modifiées. Et au bout de quelques semaines passées en Amérique, on constate sans peine que les sentiments historiques, qui s'adressent à la France d'hier, ont, à l'égard de la France d'aujourd'hui, changé de caractère et de forme. Les Américains aiment la France. Mais cette amitié n'est pas, à mon sens, celle que nous devrions souhaiter leur inspirer. Ce qu'ils admirent en nous, en ce début de siècle, ce n'est plus notre force comme au temps de Washington, c'est notre charme ; ce ne sont pas nos vertus, ce sont nos agréments ; ce n'est ni notre politique, ni notre capacité d'agir, ni notre faculté d'expansion, c'est notre élégance, notre goût, nos modes, notre littérature et notre art. Et tout cela, c'est dans le passé plus encore que dans le présent qu'ils l'admirent. Pour tout dire d'un mot, nous exerçons sur eux un vif attrait ; mais nous manquons de prestige et d'autorité. C'est une situation amendable, — je dirai tout à l'heure par quels moyens, — mais c'est une situation indiscutable, — et c'est cela que j'expliquerai d'abord, quoi qu'en puisse souffrir notre amour-propre.

Au regard de l'Amérique, comme du monde entier, nous sommes victimes d'un mal redoutable : c'est d'être, en Europe, les derniers vaincus. Nous pouvons, entre Français, répudier, d'un parti à l'autre, les fautes commises et leurs conséquences. Pour ceux qui voient du dehors, la solidarité nationale ne se dissout pas et c'est le pays tout entier qui porte le poids des défaites. Sedan domine notre histoire moderne, — comme Iéna domina longtemps celle de la Prusse. Cherchez la cause du respect que tant d'Américains éprouvent pour l'Allemagne contemporaine : vous la trouverez non dans l'immigration allemande aux États-Unis, non dans les contingences politiques des dernières années, mais dans le traité de Francfort. Pour avoir, il y a trente-sept ans, subi la loi de l'étranger, nous sommes demeurés suspects d'anémie nationale. Seule l'affirmation énergique de notre vitalité comme peuple est de nature à rétablir notre crédit moral à son niveau d'autrefois.

Est-ce à dire que, depuis nos désastres, nous n'ayons pas donné des preuves de notre relèvement ? Non, sans doute, mais aux États-Unis, et peut-être dans d'autres pays aussi, on ne se rend pas exactement compte de l'œuvre accomplie. En ce qui touche les Américains, on peut admettre que l'indifférence très générale que leur inspirent

les choses d'Europe est pour une part dans cette ignorance. Mais nous avons aussi notre responsabilité. Depuis la guerre, et surtout depuis vingt ans, nos rapports avec les États-Unis se sont multipliés. Beaucoup de nos compatriotes ont passé la mer, ont parlé de la France aux Américains ou de l'Amérique aux Français. Mais presque toujours, à une ou deux exceptions près, c'est sur le terrain littéraire que se sont établis ces échanges. Jamais, ou presque jamais, les voyageurs français n'ont fait connaître à leurs hôtes que la France classique des lettres et des arts. Ils ont développé le culte que l'on rend là-bas à nos écrivains, à nos poètes, à nos peintres. Ils n'ont pas développé le sens critique nécessaire à la juste appréciation de la France actuelle restée grande malgré ses divisions, ses imprudences et ses erreurs. Ils ont laissé croire aux Américains, trop disposés déjà, dans leur immense orgueil, à nous juger ainsi, que nous n'étions, si j'ose dire, qu'un objet de musée, — au lieu de leur montrer en nous un peuple moderne, riche d'idées et de capitaux, avec ses aspirations, ses ambitions, ses passions et ses ressources.

Notre littérature elle-même, qui est, de notre vie nationale, ce que les Américains connaissent le mieux, nous a fait dans leur estime plus de mal que de bien. Tels romans, qui se flattent de

véridiquement décrire la société française et dont le « naturalisme » factice se déguise en « témoignage scientifique », ont fourni des arguments à ceux qui, de bonne foi ou non, annoncent la décadence de la France. Notez en effet que l'esprit critique ne peut être à l'étranger aussi aiguisé que chez nous. Là où, mieux renseignés, nous faisons la part de l'artificiel, de la convention dans l'outrance, du calcul et du souci de réclame, les lecteurs américains ne voient qu'une peinture sincère. Ils prennent à la lettre ce que nous n'acceptons que sous bénéfice d'inventaire. Ils admettent comme authentiques les fantaisies d'un romancier à systèmes. Ils voient un peuple à travers un livre. Ils confondent le réalisme avec la réalité. Et la France, matériellement diminuée par les défaites de ses armes, est encore amoindrie par certains succès de sa librairie.

Je n'exprime pas ici un sentiment personnel. J'enregistre des témoignages, nombreux et concordants, dont il faut comprendre la gravité. Si nous n'avions dans le monde que des amis, le tort que nous nous faisons à nous-mêmes aurait des conséquences limitées. Mais on sait que tel n'est point le cas. Les armes que nous fournissons trouvent des mains qui les manient. Et les tares de certaine littérature sont toujours mises

en pleine lumière. Sans doute, il y a des Américains, et des meilleurs, qui réagissent contre les commentaires perfides dont nous offrons à nos adversaires la tentante occasion. Dans le livre, par exemple, de M. Barrett Wendell, *France of to day*, on trouve de notre pays une vue juste et clairvoyante dans sa sympathie. Mais ce livre — on me l'a dit souvent — a surpris bien des Américains, qui se sont demandé si l'auteur n'avait pas péché par excès d'indulgence. Dans l'ensemble, on nous juge aimables et frivoles, comme un peuple désabusé, résigné au second rang. Et tout ce qui contredit cette opinion provoque, avant l'admiration, l'étonnement.

Comme cependant le peuple américain est sincère et équitable, il ne résiste pas à la leçon des événements, même lorsqu'elle heurte l'opinion reçue. C'est ainsi que, depuis quelques semaines, notre action militaire au Maroc a plus fait pour notre renom que vingt ans de travaux pacifiques. Comme certains me l'ont ingénument confessé, « on ne nous croyait pas capables de tant d'énergie ». Et comme les apparences avaient d'abord justifié ce scepticisme, on en était venu à voir dans le général Drude le type accompli de l'officier français. Depuis le mois de janvier, la scène a changé. C'est d'abord l'opération, si élégante dans sa précision, du général Lyautey

contre les Beni-Snassen qui nous a valu les suffrages américains. Depuis lors, le général d'Amade a su nous les conserver. Partout, chez le président, dans les milieux politiques, mondains, financiers, on m'a parlé des succès de nos troupes :

— Comme nous avons été contents, me disait un des membres du gouvernement, de voir que les Français se battent toujours comme autrefois !

Et si je ressentais quelque humiliation des doutes antérieurs que dévoilaient ces compliments, la pensée qu'il dépend de nous de ne mériter que ceux-ci en dissipant ceux-là était faite pour me réconforter.

Notre politique extérieure est en Amérique mal connue. Appelé à l'exposer dans un cours de huit leçons à l'université Harvard, j'ai maintes fois constaté qu'on en ignorait l'unité. Montrez à un public américain la suite de notre action diplomatique dirigée par une demi-douzaine de ministres qui ont tous collaboré à l'œuvre commune sans qu'aucun ait le droit d'en revendiquer l'honneur pour lui seul ; évoquez devant ce public la France sortant par l'alliance russe de son isolement, complétant cette alliance par les ententes occidentales, réparant grâce aux unes et aux autres les fautes commises à de certaines heures, réconciliant ses alliés et ses amis, don-

nant l'accord anglo-russe comme couronnement à l'édifice de ses propres combinaisons et devenant ainsi en Europe un centre d'attraction : vous surprendrez vos auditeurs, comme les surprenaient tout à l'heure les vertus guerrières de nos troupes. Tant ils ont peu d'accoutumance à voir venir de France autre chose que des romans à scandale, des tableaux pour milliardaires ou des toilettes féminines.

Il convient d'ajouter que ce qu'on sait de notre politique intérieure — et l'on n'en sait pas grand'chose — ne nous est pas non plus favorable. Notre personnel politique est à peu près ignoré aux États-Unis. M. Clemenceau est le seul de nos ministres d'hier et d'aujourd'hui dont le nom soit familier au grand public. On a ratifié le jugement favorable porté naguère sur lui par Madame Longworth à son passage à Paris. Et, comme elle, on lui sait gré « d'avoir une personnalité ». Les Américains, convaincus qu'ils sont bien plus que nous démocrates, ne comprennent pas notre façon de pratiquer la démocratie. Ils sont choqués notamment du caractère impersonnel qu'affecte chez nous le pouvoir exécutif. Et comme ils ignorent les raisons historiques qui expliquent cet effacement sans le justifier, ils croient volontiers que nous sommes voués aux gouvernements « à type flasque ».

La politique religieuse nous a également fait du tort. Ici encore on ne tient pas compte des conditions particulières, de celle-ci notamment que l'Église a toujours été chez nous mêlée à la lutte politique soit pour en bénéficier, soit pour en souffrir. Et par un jugement sommaire on condamne en bloc « les persécutions et les spoliations ». L'esprit américain, surtout quand il s'applique à ce qu'il connaît mal, manque de nuances. En matière religieuse, il nous refuse jusqu'aux circonstances atténuantes. Et les protestants ne sont pas moins sévères que les catholiques. Si un jour, — encore inespéré, — la paix s'établit entre l'Église et l'État, nous monterons beaucoup dans leur estime. Nous nous l'assurerions aussi en châtiant plus sévèrement ce que M. Jaurès appelle « les égarements individuels » des antimilitaristes et des antipatriotes. L'indulgence dont ces messieurs ont trop souvent bénéficié donne à croire aux étrangers qu'ils sont plus puissants et plus nombreux qu'ils ne sont en réalité. Il dépendrait de nous de prouver par une répression vigoureuse que le mal n'est ni profond, ni durable.

Les Américains, d'ordinaire, sont mieux renseignés sur nos faiblesses que sur nos forces. Ceux d'entre eux qui viennent le plus chez nous y recherchent d'abord des relations aristocra-

tiques. Et le plus souvent les propos qu'ils recueillent sont empreints d'un pessimisme de salons, excessif dans son parti pris. Qui ne sait d'ailleurs que nous nous parons de nos défauts plutôt que de nos vertus? N'est-ce point enfin une chose curieuse que ce qui, dans notre vie moderne, serait le plus propre à nous mériter les suffrages des Américains, soit ce dont nous les informons le moins. Il existe aux États-Unis de nombreuses institutions qui organisent des conférences françaises. Je ne crois pas que, dans ces conférences, on ait jamais parlé de nos découvertes scientifiques, de leurs applications industrielles, de la formation de notre empire colonial, de notre puissance financière, — de tant d'autres ordres d'idées où la France moderne occupe dans le monde le premier rang. En présence des étrangers, en présence surtout des Américains toujours tournés vers l'avenir, nous aurions tort de nous retirer dans le passé. Si grand que soit ce passé, il lui manque le charme de la vie. Et au temps où nous sommes, aux États-Unis plus qu'ailleurs, on n'a point le goût des nécropoles.

Dira-t-on qu'il est difficile de montrer la France d'aujourd'hui sans ses divisions et ses querelles intestines? J'estime que mieux vaut avouer ses propres fautes que de laisser à d'autres le soin

de les dénoncer en les exagérant. Notre pays n'a pas à craindre la lumière qui, dans le tableau, met les ombres à leur place. Il a le droit, sur la plupart des champs de l'activité humaine, d'être fier de ce qu'il est autant que de ce qu'il a été. Les Américains aiment la France. Ils l'aimeraient davantage s'ils la connaissaient mieux. Notre intérêt est de la leur révéler, en leur montrant, à côté de ce qui les choque, ce qui leur inspirera l'estime, le respect et l'admiration.

DEUXIÈME PARTIE

LA POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE PRÉSIDENT ROOSEVELT

L'optimisme. — L'action. — Le caractère. — Le devoir civique. — La jeunesse de M. Roosevelt. — Ses débuts politiques. — La lutte pour l'honnêteté. — La vie du *ranch*. — Un préfet de police actif. — Le colonel des *Rough Riders*. — Les honneurs et la présidence. — Politique d'union nationale. — La force militaire des États-Unis. — L'action mondiale. — La politique financière. — Trois conversations avec le président. — L'homme et ses idées. — La popularité de M. Roosevelt. — Le « troisième terme ». — Un chef d'État démocratique.

M. Théodore Roosevelt, président de la République des États-Unis d'Amérique, intéresse, plus qu'aucun autre chef d'État, l'opinion européenne. Souvent les jugements sommaires sont les meilleurs. L'Europe, qui tient en haute estime le président Roosevelt, l'a mieux jugé à distance que certains de ses compatriotes. Elle a

vu de loin, en gros traits accusés, les tendances et les résultats de son action. Elle a compris que les huit années de sa présidence marqueront une période capitale de l'histoire américaine. Et elle s'est rendu compte aussi que le premier magistrat des États-Unis représente avec force le caractère de son pays, qu'il est en accord profond avec la nation américaine. Tout cela est vrai. Et tout cela paraît encore plus vrai, quand on voit de près après avoir vu de loin.

M. Roosevelt est par-dessus tout un optimiste. Il croit que chaque génération apporte sa contribution à l'œuvre du progrès, et qu'un peu d'idéal se réalise chaque jour dans les faits. Pour lui, « l'école du pessimisme a simplement manifesté son incapacité à juger les personnes et les événements contemporains[1] ». La vie, dans la seconde moitié du XIXe siècle, lui paraît « plus intéressante, plus belle et plus excitante qu'elle n'a jamais été... Les hommes n'ont jamais eu devant eux un champ d'action aussi magnifiquement ouvert... Nous ne croyons pas au calme éternel des siècles futurs. Nous ne croyons pas qu'il vienne jamais un temps où les hommes n'auront qu'à se laisser vivre... Nous ne croyons pas à la prochaine venue d'un jour où les races

1. *L'Idéal américain*, 1897.

inférieures prédomineront dans le monde, où les races supérieures auront perdu leurs plus nobles qualités... Dans l'ensemble nous croyons que les plus grandes victoires sont encore à gagner, les plus grandes actions encore à faire, et qu'il y a en réserve, pour nous et pour les causes que nous soutenons, des triomphes plus splendides encore que tous ceux remportés jusqu'à ce jour [1] ». M. Roosevelt n'a jamais connu le désenchantement. Il a eu ses heures de revers. Mais les revers sont pour lui un stimulant. L'optimisme en effet conçoit la vie comme une perpétuelle revanche. C'est une philosophie de l'action.

La vie étant bonne et le bien résultant de l'effort pour les peuples comme pour les individus, c'est l'effort, non point l'effort nerveux et saccadé, mais l'effort continu et régulier qui apparaît au président comme le premier des devoirs. Puisque l'action est utile, l'action doit être intense. « Une vie d'aise fainéante, une vie faite de cette paix qui naît seulement du manque de désir ou de pouvoir de s'efforcer aux grandes choses, est aussi peu digne d'une nation que d'un homme [2] ». Ce qu'il faut admirer, ce n'est pas « l'homme de la paix timide », mais « l'homme

1. *L'Idéal américain*, 1897.
2. Discours prononcé à Chicago, le 10 avril 1899.

de l'effort victorieux ». On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Il faut dénoncer cette « basse contre-vérité. Trois fois heureux le peuple qui a une glorieuse histoire : car mieux vaut oser de puissantes choses, remporter de glorieux triomphes, fussent-ils entrecoupés d'échecs, que de prendre rang avec ces pauvres esprits qui ne jouissent ni ne souffrent beaucoup, parce qu'ils vivent dans le gris crépuscule, qui ne connaît ni victoire, ni défaite[1] ». Rien n'est plus méprisable que « l'ignoble aise » du dilettantisme ou du mercantilisme individuel ou collectif. Ce que M. Roosevelt appelle le « surcivilisé » est, à son sens, un fléau public. Chaque homme, si modeste que soit le champ de son action, doit agir selon ses moyens, parce qu'une action bonne n'est jamais stérile. Chaque peuple, dans la mesure de ses ressources, doit regarder au dehors, agir au dehors. Et plus il est puissant, plus il a de devoirs. Il ne faut pas se dérober aux « âpres rivalités ». Il ne faut pas voir dans la paix le souverain bien; car la civilisation a plus souffert de certaines paix, — de celle par exemple qui a permis les massacres d'Arménie, — qu'elle n'aurait souffert d'une guerre. Le « mysticisme pacifique » de Tolstoï

1. *L'Idéal américain.*

est « malsain ». Aujourd'hui comme naguère, ce sont « les grands peuples expansionnistes qui lèguent aux âges futurs les grands souvenirs et les résultats matériels de leurs exploits [1]». Les autres ne laissent rien derrière eux. Une philosophie optimiste implique une morale d'action. C'est cette morale qu'a toujours prêchée M. Roosevelt.

L'action met en jeu toutes les facultés humaines; mais les vertus qu'elle requiert d'abord sont les vertus du caractère. « La vigueur corporelle est bonne et la vigueur intellectuelle est meilleure encore, mais bien au-dessus de l'une et de l'autre est la vigueur du caractère [2]. » Ce qui a perdu la Grèce ancienne, c'est l'affaissement des caractères. « L'amour de l'ordre, les qualités du soldat et celles de l'éducateur, la faculté de subordonner ses intérêts personnels à ceux de la société, ces qualités et d'autres semblables produisent l'action efficace. La race qui les possède supplantera sûrement celle qui se compose d'intellectuels brillants, mais froids, timides et égoïstes... Pour l'individu comme pour la société, l'énergie morale est plus importante que l'instruction. » Dans la vie, le principe à suivre est le même qu'au football : « *Hit the*

1. *The Independent*, 21 décembre 1899.
2. *The Outlook*, 31 mars 1900.

line hard. Don't foul and don't shirk, but hit the line hard [1]. » C'est de quoi doivent se souvenir ceux qui ont dans les universités le redoutable honneur d'élever la jeunesse. Plutôt des leçons de travail que des leçons de critique. Que l'étudiant soit accoutumé à « l'effort honnête et désintéressé : qu'il soit indifférent au succès ou à l'échec personnels, sous une forme quelconque ; qu'il soit tolérant et généreux, mais qu'il pratique aussi les vertus viriles de courage, de résolution et d'endurance, décidé à combattre le mal avec une énergie infatigable [2] ».

Optimisme, action, caractère, voilà les trois notions qui me paraissent régir la vie intellectuelle et morale, politique et privée, de M. Roosevelt. Un financier me disait de lui : « C'est un moraliste. Il ne gouverne pas. Il prêche. » Je m'assure que le président prendra cette critique pour un éloge. Il prêche, en effet, sa théorie de l'existence et de là viennent, dans ce qu'il dit, dans ce qu'il écrit, des répétitions, des banalités, quelque monotonie, dont s'offusquent les « intellectuels ». Sans discuter leurs conclusions, comment nier que leur critérium est faux ? M. Roosevelt, qui est le contraire d'un « primaire », qui a une culture très étendue, qui parle trois lan-

1. *The Outlook*, 31 mars 1900.
2. *Ibid.*

gues, qui a beaucoup lu et beaucoup écrit, n'a jamais souhaité qu'on le prît pour un homme de lettres. S'il écrit et s'il parle, c'est pour agir. L'article de revue, le livre, le discours sont pour lui des instruments d'action. Il tient à répandre ses idées, peu lui importe de les exprimer avec art. Il se répète, parce que la répétition est le moyen le plus propre à convaincre. « Toutes les grandes vérités fondamentales risquent de sonner comme des choses rebattues, et pourtant, toutes rebattues qu'elles soient, elles ont besoin d'être réitérées encore et toujours[1]. » Il ne recherche pas l'effet littéraire, mais l'effet pratique. Il n'est pas un écrivain de « tour d'ivoire », mais un homme de propagande. Il a, depuis longtemps, un corps de principes qu'il travaille à extérioriser. Il croit qu'il tient la vérité. C'est un avocat qui veut gagner son procès et qui plaide suivant les besoins de la cause, en tenant compte des préoccupations du jury plus que des règles abstraites de l'art. C'est un moraliste politique qui remplit depuis vingt ans le devoir d'action qu'il définissait tout à l'heure.

1. *The Outlook*, 28 juillet 1900.

*
* *

Théodore Roosevelt est de pure race américaine. Son père était un riche industriel, très estimé à New-York, où l'on appréciait son patriotisme et ses dons d'organisation. Pendant la guerre de Sécession, il arma et équipa plusieurs régiments, notamment le premier régiment de couleur. C'est lui aussi qui fonda l'*Union League Club*, qui fut, durant la crise, un foyer d'américanisme. Théodore Roosevelt, le père, mourut le 9 février 1878. Son fils avait alors dix-neuf ans. Il était à Harvard, à l'université.

Le jeune *Ted*, — c'est ainsi que l'appelaient les siens, et non Teddy comme disent aujourd'hui les journaux, — s'était fait remarquer dès ses premières années par la curiosité de son esprit. Quand il était petit garçon, il se promenait toujours avec un livre sous le bras : c'étaient les *Voyages de Livingstone et ses recherches dans l'Afrique du Sud.* Il posait à tout venant des questions sur les points que ses lectures laissaient obscurs dans sa pensée d'enfant. A Harvard, il était dans les vingt premiers d'une classe de cent quarante étudiants. Il y a laissé le souvenir d'un joyeux compagnon, plein d'une exubérante gaieté. Il y fit les beaux jours d'un des clubs les plus

fermés, le *Pork Club*. Il aimait surtout l'histoire naturelle et l'histoire. Les mathématiques le rebutaient. C'était une droite et franche nature, estimée de tous pour sa parfaite loyauté, pour son ardeur à soutenir ses idées, son empressement à reconnaître ses torts. La mort de son père fut pour lui un coup très douloureux.

— Je veux en tout, disait-il, essayer d'imiter mon père.

Orphelin, il acheva ses études, prit ses grades à vingt-deux ans, passa un an en Europe, en Allemagne et en Suisse. Il aurait voulu, à ce moment, être naturaliste ou professeur.

Mais la politique le guettait. Il s'y jeta par goût et par devoir. En 1881, — il avait vingt-trois ans, — il posa sa candidature à la législature de l'État de New-York. Il résumait son programme en demandant que les rues fussent propres, — et la politique aussi.

— Je désirais, confiait-il plus tard à son ami M. Riis [1], être de la classe gouvernante et non de la classe gouvernée. Lorsque je déclarai à mes relations que je voulais aller à l'Association républicaine, on me fit observer que j'y rencontrerais des palefreniers et des cabaretiers, que la politique était chose vile et qu'aucun *gentleman*

1. Cf. Jacob A. Riis, *Th. Roosevelt, the citizen.*

ne s'en occupait. « Alors, répondis-je, ce sont les palefreniers et les cabaretiers qui constituent la classe dirigeante. Et vous avouez votre faiblesse. Pourtant, vous avez toutes les possibilités de réussite, l'instruction et la situation. Et vous vous laissez gouverner par eux ? C'est donc qu'ils valent mieux que vous. » Et je suis allé à l'Association.

C'est le 6 avril 1882 que le jeune député prit pour la première fois la parole à l'assemblée d'Albany. La question qu'il traitait était une question d'honnêteté. Il s'agissait d'un scandale où étaient impliqués des magistrats très haut placés. La majorité était disposée à étouffer l'affaire : elle avait compté sans Roosevelt. Il dénonça les « voleurs » en appelant les choses par leur nom. Sa première motion fut rejetée, mais il fit front. Pendant plusieurs jours, soit par des discours, soit par des interviews, il réclama la lumière. L'opinion finit par s'émouvoir. Au bout d'une semaine, l'assemblée, sentant tous les yeux fixés sur elle, vota par 104 voix contre 5 l'enquête que réclamait le « gêneur ». C'était déjà l'ennemi des « malfaiteurs riches », l'homme qui devait écrire dix-huit ans plus tard : « L'honnêteté absolue est une *fondamentale* de la vie politique. Nous pouvons nous permettre de différer sur tout, mais non sur la question d'honnêteté... L'honnêteté

n'est pas tant une qualité qui distingue un homme en particulier qu'une qualité indispensable à quiconque prétend rendre des services publics... Nous avons besoin d'une honnêteté absolue dans la vie publique et nous ne l'aurons pas tant que nous ne nous souviendrons pas qu'il faut que le franc-parler marche d'accord avec elle et qu'il est tout aussi important de ne pas dire une contre-vérité sur le compte d'un galant homme que de dire la vérité sur le compte d'un malhonnête homme[1]. »

A vingt-quatre ans, son parti le choisit comme candidat à la présidence de l'assemblée. Mais comme il était républicain et que la majorité était démocrate, il échoua. Après avoir mené activement la vie politique, — il fut président de diverses commissions, de celle notamment qui enquêta sur les abus commis dans l'administration de la ville de New-York, puis délégué de son État à la convention nationale de 1884, — il voulut goûter de la large existence de l'Ouest et il alla s'installer dans un *ranch* dans le Dakota septentrional. « La première fois, écrit-il, que j'ai travaillé côte à côte et que je suis entré en intime camaraderie avec des hommes puissants par le travail manuel, ç'a été dans le pays de bétail du Nord-Ouest. J'ar-

1. *The Outlook*, 12 mai 1900.

rivai bientôt à avoir un immense respect pour mes associés [1]. » Le président a gardé de son temps de *cow-boy* un souvenir fidèle. Son plaisir est de retrouver, quand il le peut, les impressions vigoureuses et saines de ces deux ans passés — trop vite passés ! — dans la prairie sans fin. C'est à cette époque qu'il fut le voisin du marquis de Morès, avec qui il faillit se battre en duel. Mais ses débuts remarqués dans la politique devaient bientôt l'y ramener. En 1886, il fut le candidat des républicains à la mairie de New-York. En 1889, il fut appelé par le président Harrisson à siéger dans la commission des services civils. En 1895, il devint président du comité de la police de New-York, c'est-à-dire préfet de police de l'énorme cité. Il prit à cœur sa lourde tâche. On le rencontrait dans les rues aux premières lueurs de l'aube, qui inspectait ses agents. On l'appelait Haroun-al-Roosevelt. Son lorgnon et ses dents étaient populaires :

— Dessinez sur une enveloppe un binocle et mettez dessous une mâchoire, disait-on couramment, votre lettre arrivera le lendemain à M. Roosevelt.

Il occupa, deux ans, ce poste, puis devint sous-secrétaire d'État à la Marine. Depuis long-

1. Discours prononcé à Chicago, 3 septembre 1900.

temps, il se préoccupait du défaut de préparation militaire des États-Unis. « Il serait bien à désirer, écrivait-il, dans l'intérêt de la justice, que quelque historien spécial de la marine tirât des archives les votes, et çà et là quelques discours, pour et contre les mesures successives, grâce auxquelles la marine a été construite. Tout homme qui, par ses discours ou par ses votes, a participé aux décisions prises pour augmenter notre flotte, mérite bien de la nation entière et un souvenir de son action devrait être conservé pour que ses enfants pussent être fiers de lui. Non moins évidemment, nous devrions comprendre que les hommes qui, soit par des motifs honnêtes mais mal conçus, soit par courte vue, soit par manque de patriotisme, soit par démagogie, se sont opposés à la construction de la flotte, ont mal mérité de la nation[1]. »

Dès ce moment, la guerre avec l'Espagne était probable. Roosevelt était de ceux qui la jugeaient inévitable. L'incurie administrative dont les autorités espagnoles faisaient preuve à Cuba et la misère qu'elles y laissaient régner étaient son principal grief. Mais il estimait aussi « qu'un temps viendrait où aucune puissance européenne ne posséderait un pouce du sol américain[2] ».

1. *The Century*, novembre 1899.
2. Cf. Riis, *Op. cit.*.

En 1898, la guerre éclata. L'action à distance, de son cabinet du *Navy department*, ne suffit pas, alors, au sous-secrétaire d'État. Il démissionne et part pour Cuba comme lieutenant-colonel du premier régiment volontaire de cavalerie (*Rough Riders*). Au cours de la campagne, il devient colonel. Il prend part aux combats de Las Guasimas et de San Juan. La charge de San Juan est fameuse aux États-Unis... Roosevelt galope à trente mètres en avant de son régiment. Son cheval est tué sous lui, devant les positions espagnoles. Il attaque à pied. Les Espagnols se débandent. Plus de la moitié des *Rough Riders* restent, tués ou blessés, sur le terrain.

Ce brillant fait d'armes ramena M. Roosevelt vers les fonctions publiques : car sa popularité s'en était accrue. En novembre 1898, il devenait gouverneur de l'État de New-York et, chef élu de l'État-empire, il était désormais au premier rang de la politique américaine. Deux ans plus tard, en 1900, la Convention nationale républicaine le choisissait à l'unanimité comme candidat à la vice-présidence de la République. Il occupait ce poste plus honorifique qu'actif, lorsque le 14 septembre 1901, le président Mac Kinley tomba sous les balles d'un anarchiste. Le vice-président Roosevelt, en vertu de la Constitution, succéda au président assassiné. Réélu président en 1904,

M. Roosevelt est, depuis sept ans bientôt, le premier magistrat de la République américaine.

*
* *

Pour un homme énergique et sincère, est-il une joie plus haute que de pouvoir appliquer ses idées? Cette joie, M. Roosevelt l'a goûtée avec allégresse, car rarement président imprima marque aussi forte sur l'histoire de sa magistrature.

Ce qui caractérise d'abord sa politique, c'est qu'elle est essentiellement et fièrement patriotique. Faire passer en actes « l'idéal américain », voilà le but. Cet idéal, le président l'a maintes fois défini : « La grandeur d'une nation, a-t-il dit, réside dans sa faculté d'accomplir quelque chose dans le présent et rien ne l'y pousse davantage que la conscience d'avoir accompli quelque chose dans le passé[1]. » L'ardent amour de la patrie, l'orgueil de ce qu'elle est, le souci de ce qu'elle sera, voilà l'instrument. Pour le manier avec succès, il faut maintenir entre les citoyens une unité morale spontanée. « Avant tout, nous devons nous tenir épaule contre épaule, sans nous inquiéter des

1. *L'Idéal américain*, 1897.

aïeux ou de la religion de nos camarades, mais seulement de la sincérité de leur américanisme, travaillant tous ensemble, de cœur, de tête et de mains, à l'honneur et à la puissance de notre patrie commune [1]. » Ni les différences de parti, ni les différences de religion ne doivent porter atteinte à la solidarité nationale. Être Américain avec passion, tel est le devoir commun. « L'Amérique contre le monde. L'Amérique a tort ou a raison. L'Amérique toujours. Nous sommes Américains. »

Pour pratiquer ainsi l'américanisme, il faut être fort. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, M. Roosevelt s'est préoccupé de développer la force des États-Unis. Il y avait, à cet égard, un courant à remonter. Longtemps les Américains n'ont pas cru à l'existence d'un péril extérieur. Pendant les sept années de sa présidence, M. Roosevelt a travaillé à éveiller en eux l'instinct défensif : « Il y a des gens qui s'opposent à l'augmentation de notre flotte, écrivait-il naguère, même au renforcement de nos défenses côtières. Ils préfèrent que leur pays soit trop faible pour se venger d'un affront et que cette faiblesse les mette à l'abri de toutes difficultés grâce à la pitié méprisante qu'elle doit inspirer aux nations étran-

1. *L'Idéal américain*, 1897.

gères. Il n'y a pas un alderman de Tammany, pas un législateur vénal, pas un démagogue, pas un politicien corrompu qui aient travaillé plus effectivement que ces hommes à avilir la nation et à nous faire rougir du nom d'Américains[1]. » L'armée et la marine, tels sont « l'épée et le bouclier » que les États-Unis doivent porter, s'ils veulent faire leur devoir parmi les nations de la terre. « Par-dessus tout, ne reculons devant aucune lutte, morale ou physique, au dedans ou au dehors de la nation, pourvu que nous soyons certains que la lutte est justifiée. Car c'est seulement par la lutte, par l'effort âpre et dangereux que nous atteindrons finalement le terme de la vraie grandeur nationale[2]. »

En dépit des résistances d'une partie de l'opinion, M. Roosevelt a mené ses idées à la victoire. Je montrerai plus loin comment la politique extérieure traditionnelle que résumait la doctrine de Monroe s'est insensiblement, mais profondément modifiée[3]. Ce que je retiens ici, c'est l'action personnelle du président ; c'est la lutte tenace, acharnée par laquelle il a obtenu, lentement, par morceaux, les crédits nécessaires à sa politique navale ; c'est l'insistance qu'il a

1. *L'Idéal américain*, 1897.
2. Discours prononcé à Chicago le 10 avril 1899.
3. Voir ci-dessous, p. 257.

mise à soutenir, à imposer, à asséner ses principes. Sa politique a été combative et réaliste. Partout où les intérêts américains étaient engagés, à Porto-Rico, aux Philippines, à Panama, à Cuba, il a rappelé à ses compatriotes l'obligation de les protéger : « Nous sommes un grand peuple, répétait-il obstinément, et nous devons jouer un grand rôle. Nous n'avons pas le choix, nous avons à jouer ce grand rôle. Tout ce que nous pouvons décider, c'est si nous le jouerons bien ou mal[1]. » Grâce à M. Roosevelt et à ses collaborateurs, MM. John Hay, Elihu Root et William Taft, c'est le premier terme de l'alternative qui l'a emporté. Et nul ne peut contester que la situation des États-Unis dans le monde ne soit aujourd'hui plus forte qu'il y a dix ans. Ils ont traversé une crise de croissance. Pendant cette crise, le président a été leur conscience et comme la voix vivante du devoir américain. Sa dernière initiative, l'envoi de la flotte dans le Pacifique, procède du même esprit. Rarement acte politique fut plus opportunément décidé, plus énergiquement réalisé.

M. Roosevelt a mis en pratique ses idées, celles-là mêmes qu'il avait maintes fois exprimées avant d'arriver au pouvoir. Son grand

1. Discours prononcé à Chicago le 10 avril 1899.

mérite, abstraction faite de telles erreurs isolées qui sont le propre de la nature humaine, c'est d'avoir conçu un programme national plus qu'un programme de parti. Si l'on cherche à dégager le trait caractéristique du dernier quart de siècle, on le trouve dans l'intensité chaque jour plus grande de la concurrence internationale. C'est ce que M. Roosevelt a clairement discerné. Et c'est pourquoi toute sa politique a tendu à doter la formidable raison sociale que constituent les États-Unis d'une puissance de premier ordre. Tel est aujourd'hui le devoir essentiel des chefs d'État. Nul plus que lui ne l'a rempli avec crânerie et succès.

Dans l'ordre intérieur, c'est par les mots, si abusivement employés parfois, de « justice sociale » que se définit son action. M. Roosevelt par une originalité curieuse a mis au service d'une doctrine de juste milieu un tempérament de lutteur et ce contraste explique les malentendus dont il a été victime. Il répugne à l'embrigadement. Il entend rester maître de son opinion, même en face de ses amis. Il ne veut pas qu'on le mène et n'accepte pas les consignes. Le désordre lui fait horreur ainsi que l'utopie : « Le socialisme, qui est en fureur contre l'ordre existant, n'est pas capable d'améliorer pratiquement, si peu que se soit, les conditions de notre vie sociale, pour rendre plus aisé le sort des mal-

heureux[1]. » Il ne veut pas du gouvernement d'une classe. Car quelle que soit la classe gouvernante « la tyrannie et l'anarchie doivent fatalement alterner[2]. » L'anarchie est simplement la servante et l'avant-courrière de la tyrannie et du despotisme. Aussi bien « le plus mauvais capitaliste ne fera jamais à l'ouvrier autant de mal que le démagogue[3]. » M. Roosevelt est donc en droit de se tenir pour un conservateur. Mais il n'admet pas que tout doive être conservé et il revendique la liberté d'être aussi un réformateur.

C'est comme réformateur, et réformateur moral, qu'il a débuté à la législature d'Albany, il y a vingt-sept ans. C'est par une campagne de réforme morale qu'il a voulu clore son second terme présidentiel. Il y a de mauvais riches, et il ne faut pas, sous prétexte de conserver la société, couvrir les abus de la richesse, car c'est préparer des représailles désordonnées. Pour cela, les pouvoirs publics, gardiens de l'intérêt collectif, doivent être vigilants et forts. L'évolution économique rend indispensable cette surveillance. « Les vastes fortunes individuelles et corporatives, les vastes combinaisons de capitaux qui ont marqué le développement de notre sys-

1. *L'Idéal américain*, 1897.
2. Discours prononcé le 2 septembre 1902.
3. *L'Idéal américain*, 1897.

tème industriel, créent de nouvelles conditions et nécessitent un changement dans la vieille attitude de l'État et de la nation envers la propriété [1]... Bon nombre de choses peuvent et doivent être faites par la loi. Par exemple l'État et, si c'est nécessaire, la nation devraient, par la loi, assumer un ample pouvoir de surveiller et de réglementer les actes de toute corporation... et en général de ces immenses entreprises d'affaires qui n'existent que grâce à la sûreté et à la protection garanties par notre système de gouvernement... Pourtant, il est également vrai que, si cette puissance doit exister, il en faudrait user avec parcimonie et modération [2]. »

Dans ces paroles prononcées le 20 mai 1901 ne trouve-t-on pas résumée toute la politique économique du président? Ici encore ce qui ressort, c'est l'unité et la continuité de la pensée. On a comparé souvent M. Roosevelt à l'empereur Guillaume II. Jamais rapprochement n'a été plus arbitraire. L'empereur d'Allemagne est un esprit vif et brillant, mais singulièrement mobile. M. Roosevelt ne vise pas à l'éclat et, depuis trente ans bientôt, répète la même chose. Guillaume II est un homme d'impressions. M. Roosevelt est un homme d'obstination. L'em-

1. Discours prononcé à Buffalo le 20 mai 1901.
2. Discours prononcé à Saint-Paul le 2 septembre 1902.

pereur change fréquemment d'idées et de sentiments : son charme est dans sa souplesse. M. Roosevelt est rivé à ses principes : sa vertu maîtresse est son entêtement. Lisez ses articles d'autrefois, vous y trouverez toutes les doctrines que soutiennent ses récents messages. Jamais carrière ne fut plus cohérente que la sienne. Il a été, comme président, ce qu'il a été comme homme. Et ses propos privés sont identiquement semblables à ses propos politiques.

*
* *

J'ai eu, durant mon séjour à Washington, l'honneur d'être reçu plusieurs fois par M. Roosevelt et de m'entretenir avec lui. Ma première visite à White-House eut lieu le lendemain de mon arrivée. Notre ambassadeur, M. Jusserand, n'est pas seulement pour le président le représentant d'une puissance amie : il est un ami, dont la recommandation est pour un nouveau venu la promesse d'un cordial accueil. M. Roosevelt nous reçut, l'ambassadeur et moi, dans l'un de ces bureaux qui forment l'aile droite de sa maison et qu'on appelle *Executive office :* réception immédiate et simple, le président venant, la main tendue, au-devant des visiteurs jusque dans le

vestibule et engageant, en riant, un entretien sans apprêt.

Ce qui me frappa d'abord, c'est l'impression d'allègre vigueur, de jeunesse que donne M. Roosevelt. Il est plus jeune que ses portraits, et plus jeune que son âge. Il n'a pas loin de cinquante ans. Il n'en paraît pas plus de quarante. La figure est solide et franche, le cou vigoureux et dégagé dans l'échancrure du col bas. Les yeux sont d'une mobilité perpétuelle, derrière les lunettes ou le binocle. Les traits sont singulièrement animés et expressifs : nulle affectation, pas l'ombre de « pose » ni de recherche. Le président parle français, en s'excusant — à tort — de le mal parler :

— Je le parle, dit-il, comme une langue touranienne.

Touranien ou non, son français dit tout ce qu'il veut dire et le dit avec force et couleur. M. Roosevelt me questionne sur mon séjour, m'entretient d'amis communs : M. James Ford Rhodes, l'éminent historien, et M. Barrett Wendell, qui, de tous les Américains, a le mieux compris et jugé notre pays. Puis — par quel détour? — c'est sur Taine que vient le propos. M. Roosevelt ne semble l'aimer qu'à demi, critique ses partis pris, parle de la Révolution. Il m'invite à déjeuner pour le lendemain, en me

prévenant, avec un sourire, que je rencontrerai à sa table un archevêque et deux évêques : car, ajoute-t-il, ici, aux États-Unis, il n'y a pas de question religieuse.

— Je suis calviniste. Mais je déteste autant une tyrannie antireligieuse qu'une tyrannie ecclésiastique.

Cette idée de l'Église libre dans l'État libre est une de celles auxquelles il est le plus attaché : je l'ai constaté à diverses reprises.

Le lendemain, à une heure et demie, je suis à la Maison-Blanche. Parmi les invités, Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, l'un des plus chaleureux amis que la France compte en Amérique, Mgr O'Gorman, évêque de Sioux-Falls, et l'évêque protestant de Boston sont déjà arrivés. Puis, c'est le président de l'université de Californie, l'ambassadeur de France et madame Jusserand. Un officier de marine en tenue, aide de camp du président, reçoit les convives et les présente les uns aux autres. Quand tout le monde est réuni, monsieur et madame Roosevelt entrent dans le salon et ont pour chacun une parole de bienvenue. On passe dans la salle à manger. Nous sommes seize. Le président parle d'abord à ses deux voisines. Puis, à travers la table, il s'adresse à moi et reprend la conversation de la veille.

Il me fait remarquer la présence de deux évêques catholiques et de l'évêque protestant :

— C'est, dit-il, que l'on est aux États-Unis libéral, mais non anticlérical. Dans mon ministère, il y a un catholique, un israélite ; les autres sont protestants. Tout le monde s'accorde le mieux du monde.

Cette affirmation de libéralisme, que je retrouverai souvent dans tous les milieux aux États-Unis, est la seule allusion, indirecte d'ailleurs, aux choses du dehors. La pensée du président, suivant une voie familière, revient à ce qui est depuis plusieurs mois la grande affaire de sa vie, et il me dit :

— Vous savez la croisade que je mène et les attaques qu'elle me vaut? Si je lutte contre la ploutocratie, c'est que je suis l'ennemi du socialisme, de l'anarchisme. La ploutocratie est pour un peuple le pire des régimes. Il n'en est qu'un d'aussi détestable, c'est la démagogie. Règne de l'argent, règne de la foule, cela se vaut. Et la ploutocratie est le meilleur allié du socialisme et de l'anarchisme. Je suis, à ma façon, un conservateur. Et c'est pour cela que je combats les abus ploutocratiques.

M. Roosevelt ne mange plus. Il parle. Il parle avec une mimique expressive. Il parle avec sa tête, avec ses bras, avec son buste, en y mettant

toute son action. Je note surtout un geste de la main, coupant, guillotinant au ras du col l'objection possible de l'adversaire, — ou encore cet autre, les deux mains parallèles canalisant l'argument vers l'interlocuteur :

— Je sais, reprend-il, que des gens de Wall street me dénoncent comme un Judas Iscariote. Mais c'est précisément parce que je parle aux Américains le langage de la vérité que je pense être un bon patriote. Et puis d'ailleurs — et ici le rire du président éclate joyeusement et la tête s'incline sur l'épaule droite comme pour épauler et viser — je ne suis pas un sentimental. On peut m'attaquer. Je me défendrai en faisant appel à l'esprit de justice du pays. Je rendrai les coups.

La joie de la lutte respire dans ces propos. Mais M. Roosevelt, dont la vigueur est loin de ressembler à de l'exaltation, ne s'y abandonne pas et revient à ce qui est — toutes ses paroles le prouvent — l'idée directrice de sa politique intérieure : à savoir qu'en combattant les abus de la ploutocratie, il fait œuvre de conservation sociale.

— Qu'est-ce que je dis aux ouvriers? Je leur dis que je leur suis favorable, que je fais et que je ferai pour eux ce qui dépend de moi. Mais pour que des progrès, pour que des réformes soient possibles, il y a une condition essentielle :

l'ordre. Il faut l'ordre. Et un chef d'État a pour premier devoir de le garantir. Si on trouble l'ordre, on ne peut plus songer aux réformes. Si, dans une grève, il y a des menaces de désordre, j'envoie des troupes, plus même qu'il n'en faut, pour qu'on sache que les soldats seront en force. C'est, dans l'intérêt des ouvriers, la meilleure méthode. Car c'est cela qui empêche le désordre. Ordre et réformes, pas de réformes sans ordre.

Le président continue :

— Quant aux ploutocrates, aux gens qui voudraient faire de nous une Tyr ou une Carthage, ce sont les fourriers de l'anarchie. Si on les laissait faire, ils mèneraient le pays à l'anarchie. C'est pour cela que je les combats.

Dans la conversation plus générale qui s'engage alors, le président trouve encore l'occasion de préciser sa pensée. Pour lui, il y a deux dangers, *Ploutos* et *Demos*. Son idéal, c'est une sorte de conjonction des centres, de deux très vastes centres, centres de braves gens, dit-il avec insistance. Et il ajoute, le déjeuner fini, qu'il ne fait pas œuvre de politique seulement, mais de morale politique.

Voici ses derniers mots :

— La malhonnêteté de quelques riches prépare les violences des pauvres. Il ne faut pas

dire que je suis l'ennemi du peuple. Je suis l'ennemi de la ploutocratie et de l'anarchie.

Quelques jours après, je me retrouvais à White-House, dans le cabinet du président. Il me parlait de ce que j'avais vu à Washington ; du sénateur Lodge, son ami, dont il louait à juste titre la forte volonté et la haute culture ; des caractères différents de la démocratie française et de la démocratie américaine. Comme je lui disais qu'à mon avis la France souffrait d'un affaiblissement excessif du pouvoir exécutif au profit du pouvoir législatif, il reprit :

— C'est vrai. C'est un risque fréquent pour une démocratie. Mais ce n'est pas le seul. Ainsi, aux États-Unis, ce qui nous a le plus manqué, c'est de comprendre que nous avons des intérêts dans le monde entier. Je voudrais que tous les Américains eussent le sentiment que la politique américaine est une politique mondiale ; que nous sommes, que nous serons mêlés à toutes les grandes questions.

Je fais alors remarquer au président qu'un de ses compatriotes, l'un des professeurs de Harvard, l'a expliqué l'an passé à Paris, à la Sorbonne, très brillamment.

— Oui, oui, dit-il, je sais que ce fut le sujet du cours de Coolidge, un homme de valeur. Mais il faut que le peuple américain tout

entier s'habitue à cette idée, qu'il gagne le sens et l'intelligence de ces intérêts mondiaux. Et, tenez, pour la flotte...

Le président se lève alors et va vers un globe terrestre, près de la fenêtre ensoleillée, qui donne sur le jardin. Du doigt, il fait tourner le globe jusqu'à ce que l'Amérique soit en face de nous. Il suit, par delà le cap Horn, le parcours de l'escadre Evans ; il me dit :

— Elle était là la semaine passée. Maintenant elle est ici.

Il ajoute :

— J'ai fait partir la flotte. En avril, elle sera à San-Francisco. Après, elle ira aux Hawaï, puis sans doute en Australie et aussi, par Suez, en Europe. Pourquoi ai-je fait cela ? Pour deux raisons. La première, c'est que je veux faire comprendre aux Américains, comme par une illustration, que leur flotte, que leur marine est une chose grande et importante ; qu'ils doivent l'aimer et s'y intéresser. Sans doute, on explique cela dans les livres, dans les discours, mais ce n'est pas la même chose. L'image, la leçon de choses sont plus frappantes, plus saisissantes ; c'est cette image navale que je veux faire entrer dans les cerveaux américains : voilà ma première raison.

Le président s'arrête un instant. Puis il dit :

— La seconde raison, c'est que je veux montrer aux autres puissances la force des États-Unis.

Je réponds au président que cette double démonstration paraît déjà avoir produit de l'effet et que, notamment, on a été frappé de ce fait qu'au lieu d'envoyer seulement deux ou trois bateaux, il a fait partir la flotte tout entière. M. Roosevelt ne me laisse pas finir, et par une mimique qui lui est habituelle, il tape son poing droit fermé dans sa main gauche ouverte en disant :

— Envoyer une partie de la flotte ? Ah ! par exemple, jamais, jamais je n'aurais fait cela ! Toute dans l'Atlantique ou toute dans le Pacifique, mais coupée en deux, jamais ! C'est là une méthode que l'expérience a trop souvent condamnée. Sans doute, dans l'avenir, nous aurons deux flottes ; mais jusque-là, pas de « petits paquets », comme on dit en France.

Il reprend :

— En américain, nous disons : *Speak softly and carry a big stick.* (Parler doucement et porter un gros gourdin.) C'est la bonne méthode en cas de troubles intérieurs. C'est la bonne aussi en politique étrangère. Prévenir au lieu de réprimer.

Le président change alors de sujet et me dit

— Il me reste à vous faire tous mes meilleurs souhaits d'avenir pour la France. C'est un profond sentiment d'amitié que nous avons pour elle, et un sentiment durable, que partagent les nouveaux citoyens des États-Unis comme les anciens. Car il ne faut pas croire que l'immigration change les sentiments du pays. En une ou deux générations, les immigrants sont assimilés, et ils pensent comme nous. Nous les assimilons complètement. Nous avons un très bon estomac.

*
* *

Si M. Roosevelt avait voulu être, pour quatre ans encore, président de la République, il est certain que cela n'eût tenu qu'à lui. Respectueux, jusqu'au scrupule, de l'usage, aussi fort qu'une loi, qui borne à deux mandats l'exercice de la fonction présidentielle, il a nettement déclaré qu'il ne serait pas candidat, bien que, n'ayant été élu qu'une seule fois, il eût été en droit de soutenir que la règle traditionnelle ne s'appliquait pas à lui.

Cette question du « troisième terme » a passionné l'opinion américaine. Au début de la campagne présidentielle, on inclinait à penser que, en dépit du refus formel de M. Roosevelt,

la convention de Chicago le proclamerait d'enthousiasme. Combien de fois, au Capitole, ai-je entendu des sénateurs et des députés de l'Ouest me dire en secouant la tête :

— Eh oui ! Taft serait un excellent président, mais il ne parle pas à l'imagination populaire, tandis que Roosevelt!... Enfin nous verrons bien. Mais si un seul délégué se lève et prononce son nom, alors, je vous garantis que les autres candidatures s'effondreront comme châteaux de cartes.

Dans l'entourage du président, ces propos causaient plus de trouble que de plaisir. On considère en général, je parle des amis vrais de M. Roosevelt, qu'il aura profit à s'effacer pendant quatre ans. Il est assez jeune pour pouvoir ensuite rentrer à la Maison-Blanche. Et après cet entr'acte, les services rendus l'emportant sur les griefs passagers, son autorité sera plus grande encore qu'aujourd'hui. Cette popularité, et c'est de quoi peut-être on ne se rend pas compte en Europe, est formidable. Un démocrate de Boston me disait :

— La situation de monsieur Roosevelt est une situation plébiscitaire.

Il est aisé de s'en assurer, quand on se trouve en présence des gens modestes, petits commerçants, ouvriers qui font l'opinion américaine. Il

n'est pas d'humble boutique de fruitier ou d'épicier où le portrait du président ne soit épinglé sur le mur au-dessus du comptoir. Teddy est l'Américain représentatif, en qui *the man in the street* se plaît à mirer ses aspirations imprécises. On aime tout en lui, même ses travers. Ses goûts sportifs, ses chasses, ses excursions au Parc, ses escalades, ses traversées du Potomac à la nage en compagnie d'un ambassadeur, tout cela amuse un public respectueux de la force musculaire. De plus, M. Roosevelt est un brave homme et un honnête homme. Sa vie est un modèle d'honneur. Et par là encore il répond à l'instinct moral des foules, réalité « impondérable » avec laquelle il faut compter. On sent en lui un chef d'État probe, volontaire et courageux. Ces vertus sont plus agréables au peuple que les habiletés des politiciens de carrière. M. Roosevelt amuse les États-Unis et en même temps les États-Unis le respectent. Ce sont là les plus sûres conditions d'une popularité durable.

Dans les classes riches, il a de nombreux adversaires. Les uns ont contre lui les griefs du voleur contre le gendarme. C'est à ceux-là qu'il pensait lorsqu'il disait :

— C'est bien curieux ! Toutes les fois que je dis : « Tu ne voleras point », je déchaîne une panique à Wall street.

Les autres, parfaitement honorables, lui en veulent de son succès populaire, de son intervention constante et personnelle dans les affaires du pays, de son ton tranchant et autoritaire. Ce sont les esprits d'opposition qui, avec un président effacé, vanteraient les mérites d'un pouvoir fort. D'autres enfin estiment qu'à certains égards sa politique est imprudente, qu'il ne ménage pas assez les intérêts, que sa diplomatie s'écarte des principes traditionnels, qu'il est « nouveau jeu » avec excès. Par contre, le président compte dans les milieux intellectuels de chauds partisans.

— Il a rendu à son pays, me disait l'éminent philosophe William James, le plus grand service qu'un homme d'État puisse lui rendre, un service moral. Il a rappelé qu'il n'y a pas de politique possible sans honnêteté. Qu'importent à côté de cela des erreurs de détail ?

Si convaincu qu'il soit d'avoir raison, M. Roosevelt admettrait du reste qu'il a pu se tromper quelquefois. Je crois cependant que, plus on étudie les problèmes actuels qui se posent aux États-Unis, plus on est conduit à penser que, sur le fond, il a vu juste. Il se peut qu'il ait vu juste un peu trop tôt, à une époque où il ne pouvait être ni compris, ni suivi. Soit dans l'ordre international, soit dans l'ordre écono-

mique, l'histoire lui donnera raison, à défaut de la politique. Les États-Unis sont en pleine transformation : il a été le président de cette période incertaine et trouble. Et comme il n'est point dans son caractère de se contenter de demi-mesures, un contraste s'est établi entre la décision de son attitude et l'indécision de la situation.

Il est en tout cas, avec ses défauts, qui sont véniels, et ses qualités, qui sont éminentes, un chef d'État de premier ordre. Il a la conscience morale, sans laquelle l'action devient stérile. Il a l'énergie combative, sans laquelle la pensée vacille. Il sait ce qu'il veut et il fait ce qu'il dit. Il est profondément sain et ne craint pas l'ironie. Il a le respect et le courage de ses opinions. Il est, comme tout Américain, attaché de cœur à l'égalité. Mais son esprit conçoit que l'autorité est nécessaire. En dépit des attaques qu'il a provoquées, il possède la confiance de la nation. C'est, pour une démocratie, un meneur d'une trempe excellente.

CHAPITRE II

UNE CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

L'intensité du régime électif. — Ses causes. — Le mécanisme de la campagne. — Les *Nominating conventions*. — Leur recrutement. — Leur réunion. — Le *stampede*. — La campagne. — Le vote de novembre. — Les différentes sortes de candidats. — « Favoris », « chevaux noirs » et « fils favoris ». — Une visite à M. Taft, ministre de la Guerre. — Le gouverneur Hughes. — Le président Cannon. — Les partis et la campagne. — Analogie des programmes. — Républicains et démocrates. — M. William J. Bryan. — Conversation avec M. W. Bourke Cockran, député démocrate de New-York.

C'est une bonne fortune que de visiter les États-Unis une année de campagne présidentielle. Dans ce pays où le système électif est plus développé que partout ailleurs, où non seulement les assemblées fédérales et locales, mais un grand nombre de fonctionnaires sont élus

par le peuple, la préparation du scrutin qui désigne le chef de l'État met en jeu toutes les forces politiques. Et l'on n'a guère l'idée, dans nos pays d'Europe, de l'intensité de cette lutte. Les Américains, et il faut les en louer, ont le sens très vif de leurs droits civiques. Ils savent aussi, et ce second motif, pour être moins élevé que le premier, n'est pas moins important, qu'une campagne présidentielle bien menée assure au parti vainqueur de notables bénéfices. Le système « des dépouilles », c'est-à-dire l'attribution, non plus de toutes les places comme jadis, mais encore d'un grand nombre de places, aux partisans des vainqueurs, déchaîne les convoitises individuelles. Enfin l'organisation locale des partis est si forte et si ingénieuse, elle joue dans l'existence du pays un rôle si décisif et si continu, elle l'enserre si fortement dans le réseau de ses *rings*, de ses *bosses*, de ses « assemblées primaires » et de ses « conventions » que la lutte pour la présidence apparaît comme l'épreuve capitale du sport politique. Elle est, en son genre, pareille à ces retentissantes parties de football où deux universités, comme Harvard et Yale, viennent, chaque année, mesurer leur vigueur et leur entraînement. Conscience civique, ambitions personnelles, passion sportive, il y a de tout cela dans le prodigieux mouve-

ment d'opinion qui prépare et qui caractérise la campagne présidentielle.

Le mécanisme de cette campagne[1] ne diffère pas de celui de toute autre élection. Aux États-Unis, en raison même de l'organisation des partis, chaque élection se divise en deux phases. Il y a d'abord la désignation des candidats par leurs partis respectifs. Il y a ensuite la lutte des candidats des différents partis. Pour la présidence, ces deux actes sont distincts. Le premier se dénoue en juin, aux conventions de désignation (*Nominating conventions*). Le second se dénoue en novembre par la nomination des « électeurs », qui auront à opter entre les candidats désignés quatre mois plus tôt. Dans la première période, la lutte est surtout à l'intérieur de chaque parti. Dans la seconde, elle est entre les partis. Dans l'une et dans l'autre, on procède, sur un champ plus vaste qui embrasse l'Union tout entière, suivant la même méthode que pour les élections qui ont lieu dans chaque État. Les cadres restent les mêmes. Le fonctionnement est identique. Ce sont les délégations des partis de chaque État qui, aux conventions nationales, procèdent au choix des candidats présidentiels, de même que, à l'intérieur de chacun de ces

1. Cf. l'admirable ouvrage de M. James Bryce, *American Commonwealth*.

États, ces partis procèdent au choix des candidats pour la législature locale, les fonctions de gouverneur, de lieutenant-gouverneur, ou même de juge. Les candidats à la présidence sont donc issus d'une désignation pareille à celle qui s'applique aux autres candidats. Seulement, en raison de la nature de la fonction, les organisations d'État se fédèrent pour les choisir et c'est la représentation totale des partis qui proclame leur candidature.

Chaque État est autorisé à envoyer à la *Nominating convention* deux fois plus de délégués qu'il n'a d'électeurs présidentiels : comme le nombre des électeurs présidentiels est égal à celui de ses représentants au congrès, il y a, dans les conventions de désignation, deux fois plus de délégués qu'il n'y a, pour l'ensemble de l'Union, de sénateurs et de députés. Ces délégués sont choisis par les « conventions » de district et d'État, qui sont elles-mêmes composées de représentants des « assemblées primaires », cellules élémentaires des partis. La *Nominating convention* est, par conséquent, l'émanation fidèle des organisations locales. Tantôt les conventions de district et d'État donnent à leurs délégués un mandat impératif. Tantôt ce mandat est implicite, le délégué n'étant désigné que parce qu'on sait d'avance pour qui il votera.

Tantôt enfin le délégué peut user de sa liberté, mais ce dernier cas est de plus en plus rare. Notez d'ailleurs qu'à la *Nominating convention* le scrutin comporte toujours plusieurs tours. Comme dans un conclave, les candidatures naissent et disparaissent. C'est par des combinaisons de séance, par des ralliements imprévus, que se forme la majorité. Les délégations d'État possèdent donc une certaine indépendance de manœuvre. C'est à cette liberté même que le travail de la convention doit son intérêt passionnant.

Quelquefois, dès avant la réunion de la *Nominating convention*, on peut prévoir sa décision. Comme on sait d'avance le nombre de suffrages qui assurera à un candidat la majorité, il suffit de connaître l'opinion des délégations pour en déduire l'issue du vote. Souvent en revanche, par suite de la multiplicité des candidatures, il est impossible de préjuger le résultat. La *Nominating convention* du parti républicain se tient ordinairement à Chicago : c'est là que se réunit, le 16 juin, celle de 1908, la convention du parti républicain, celle du parti démocrate se tenant à Denver quelques jours plus tard. Aucun événement ne sollicite aussi fortement la curiosité américaine. Pendant les quelques jours que dure une convention, elle est le point de mire de tous les

regards, le centre de la vie politique. Les délégués, auxquels s'ajoutent les délégués suppléants, sont plus de 800. Joignez à cela un grand nombre de sénateurs et de députés, qui viennent suivre de près la grande épreuve, les chefs des organisations locales, qui souvent, mais non pas toujours, font partie des délégations, les reporters à l'affût des indices qui annoncent les changements d'opinion d'où sortira la majorité ; le public enfin, qui se monte à plus de dix mille personnes et qui, par sa présence, par ses cris, par ses applaudissements, se mêle à la vie de l'assemblée. Les hôtels sont pris d'assaut. Les rues sont noires de foule. On ne se couche pas. On ne dort pas. On attend. On raisonne. On discute. On parie. C'est la démocratie déchaînée, fidèle, dans un apparent désordre, à des règles très précises, — aux règles du jeu, suivant la spirituelle formule de M. James Bryce, — discutant de ses intérêts dans un vacarme assourdissant qui affole un étranger, maîtresse cependant d'elle-même, sachant, au milieu de ce tumulte, ce qu'elle veut et où elle va, ruche sonore où voisinent le bourdon stérile et l'abeille laborieuse.

La convention est réunie. L'élection de son président est souvent une indication. Elle vérifie avec minutie les pouvoirs des délégués. Elle adopte la « plateforme » du parti, son pro-

gramme, rédigé non seulement en vue de la convention, mais en vue de la campagne qui la suivra, de façon à mettre d'accord les diverses tendances qui existent au sein de chaque parti et à attirer aussi, s'il est possible, une fraction des voix du parti adverse en profitant de ses divisions. Les délégations d'États, appelées par ordre alphabétique, « présentent » ensuite les candidatures : chacune est appuyée par des discours, saluée d'applaudissements ou de sifflets. Enfin l'on vote. C'est le président de chaque délégation qui répond à l'appel du nom de son État. Et ici une première complication. Il y a des États où les délégués, après avoir voté entre eux, sont censés donner ensuite l'ensemble de leurs voix au candidat qui a obtenu la majorité. Il y en a d'autres, où les votes sont comptés individuellement. Le président de la délégation dit donc, si sa délégation compte par hypothèse 18 voix : 18 voix pour X..., ou, au contraire, 12 voix pour X..., 6 pour Y... Si, après le premier tour ainsi conduit, un candidat a la majorité, — majorité absolue dans la convention républicaine, majorité des deux tiers dans la convention démocrate, — il est désigné (*nominated*). Si la majorité n'est pas acquise, on vote et on revote, dans une fièvre croissante, tant qu'elle n'est pas obtenue.

Il est arrivé qu'il y eût cinquante tours de

scrutin. Dans ces cas-là, l'agitation montant comme une vague se résout parfois en un vote de surprise. C'est le *stampede*. Cette solution est fréquente, lorsque, après plusieurs tours, deux candidats restent en présence avec des chances à peu près égales. Au printemps de 1908, quand vous parliez aux Américains des différentes candidatures à la convention républicaine de Chicago :

— Sans doute, disait-on, monsieur Roosevelt n'est pas candidat, mais si monsieur Taft, après cinq ou six tours, n'est pas élu, alors il est bien possible qu'il y ait une acclamation sur le nom du président et qu'en un mouvement d'enthousiasme, l'union se fasse en sa faveur. Jamais *stampede* n'a été plus vraisemblable. Après tout nous verrons bien.

Autant on dépense d'ardeur dans la bataille, autant, le vainqueur proclamé, l'apaisement s'établit dans une atmosphère de bonne humeur. Les Américains ont des défauts : l'aigreur et la rancune ne sont pas du nombre. Ils apportent à la lutte une résignation spontanée. Il faut que quelqu'un l'emporte et tout le monde ne peut pas l'emporter : voilà la formule dont ils s'inspirent. Quand le parti a choisi son candidat, il ne reste plus qu'à le soutenir. C'est ce qu'on fera, avec quel entrain ! pendant la campagne présiden-

tielle qui commence dès le lendemain de la *Nominating convention* et se poursuit jusqu'à l'élection. Cette campagne est une formidable dépense de temps, d'activité et d'argent. Pendant quatre mois ce ne sont que réunions, distributions de brochures, articles, discours, processions et « parades ». Profitant de l'occasion qui s'offre à eux de céder à leur passion de groupement, les Américains de tout âge et de tout rang forment des clubs qui luttent pour le candidat républicain ou pour le candidat démocrate. La « machine » de chaque parti, représentée par le « comité national » qu'a choisi la *Nominating convention*, reçoit, sollicite et utilise les concours financiers. C'est là un point délicat; car souvent les donateurs estiment que leurs contributions, qui s'élèvent pour les gros financiers à plusieurs centaines de mille francs, leur donnent une hypothèque sur la politique du futur président. En réalité, celui-ci est hors de cause. Ce n'est pas à lui, c'est au parti que vont les subventions. Malgré cela, sa situation en devient souvent difficile. L'exemple de M. Roosevelt, dans sa campagne contre les *trusts*, montre jusqu'où peut aller cette difficulté.

Au mois de novembre, c'est-à-dire quatre mois et demi après les conventions des deux partis, on procède dans les différents États à la

nomination des électeurs présidentiels, dont le nombre, comme je le rappelais plus haut, est égal au nombre des représentants que chaque État compte au congrès. Quelques semaines plus tard, les électeurs des États votent par écrit pour nommer le président et le vice-président de la République. Ces votes, cachetés aussitôt, sont ouverts par le président du Sénat, les deux Chambres étant présentes. Mais cette opération n'a point d'intérêt pratique. Le jour où sont élus les électeurs dans chaque État, on sait qui sera président, car on sait pour qui ils voteront. Il n'y a donc dans la campagne que deux phases capitales : les *Nominating conventions* en juin, la désignation des électeurs en novembre. Comme ceux-ci sont désignés par le système du *general ticket*, c'est-à-dire du scrutin de liste, c'est la totalité des voix d'un État qui est assurée, après le vote, au candidat vainqueur. On peut critiquer ce procédé qui donne une prime aux États douteux, qui favorise la corruption et qui écrase les minorités, mais il s'est depuis quatre-vingts ans généralisé et il répond trop bien à l'esprit et à l'organisation des partis pour qu'il ait aucune chance d'être amendé.

Tels étant le mécanisme et le cadre, quels sont les hommes? Les Américains, qui classent volontiers gens et choses par catégories, distinguent

trois sortes de candidats. Les « favoris », comme leur nom l'indique, sont des personnages qui ont joué un rôle national et que tout le pays connaît : tel était M. Roosevelt dans la campagne de 1904; tel il aurait été, s'il se fût présenté en 1908. Les « chevaux noirs » sont au contraire des inconnus, ou du moins leur réputation est de second ordre et comme effacée. Leur insignifiance, sinon personnelle, au moins représentative, est le principe d'un succès qui n'est qu'une transaction. Enfin les « fils favoris » sont des célébrités locales, dont la candidature est posée par un État. Leurs chances sont médiocres, mais ils font le jeu. Ils dispersent les voix. Ils barrent la route, pendant les premiers tours de scrutin, aux « favoris ». Dans la campagne de 1908, ils sont relativement nombreux. Aussi bien cette campagne est-elle intéressante par sa « normalité ». Elle a mis en présence les divers types de candidats. Elle est, à ce titre, bonne à étudier.

De tous les « favoris », M. William Howard Taft, ministre de la Guerre, apparaissait, dès le principe, comme le plus distingué. Le jour où je lui rendis visite au ministère, je pus juger en raccourci de l'existence que mène un candidat pendant les mois qui précèdent la réunion de la « convention » ... Dans le salon d'attente atte-

nant au cabinet du ministre, une soixantaine de jeunes garçons dont le plus vieux n'avait pas quinze ans, s'ébattaient joyeusement, faisant des glissades sur le parquet ou grimpant sur les tables. C'était une école de Springfield, dans le Massachusetts, qui, se trouvant à Washington à l'occasion de je ne sais quel congrès scolaire, avait souhaité voir M. Taft. Celui-ci, le sourire aux lèvres, sortit de son bureau. Le professeur se plaça près de lui et, un à un, tous les petits bonshommes furent présentés au ministre de la Guerre.

— *How do you do, mister Smith?*

— *How do you do, mister Jackson?*

— *How do you do, mister Murray?*

Ce fut ainsi pendant dix minutes.

Puis, l'école de garçons partit. Et bientôt arriva une école de jeunes filles. Je ne doute point que M. Taft ne l'ait accueillie plus galamment encore. Mais, introduit dans son cabinet, où bientôt il me rejoignit, je n'assistai pas à cette seconde réception.

Les traits de M. Taft ont été popularisés par l'image et la caricature. Le ministre de la Guerre est en effet d'une imposante stature, et son poids est, dit-on, formidable. Haut et large, il respire la force et la santé. On le plaisante à ce sujet. On dit de lui qu'il est l'homme le plus poli

d'Amérique, attendu qu'en tramway, lorsqu'il offre sa place à une dame, ce n'est pas à une, mais à deux qu'il permet ainsi de s'asseoir. On raconte aussi cette anecdote. Lorsque M. Taft gouvernait les Philippines, les journaux annoncèrent un jour qu'il était souffrant. M. Root, alors ministre de la Guerre, lui télégraphia aussitôt :

— Comment vous portez-vous ?

M. Taft répondit :

— Très bien ! J'ai fait ce matin 15 milles à cheval.

Et M. Root de répliquer par une autre dépêche :

— Comment se porte votre cheval ?

A vrai dire, M. Taft représente assez bien le bon géant, tel que les imaginations aiment à se le figurer. Avec ses cheveux blonds, coupés d'une raie au milieu du front, sa forte moustache pâle, ses yeux clairs et francs, son air de sérénité et de calme, il inspire confiance et attire la sympathie. Je ne lui connais d'ailleurs pas d'ennemis. Et s'il a des adversaires, c'est aux circonstances, non pas à lui-même, qu'il les doit.

Après les propos de bienvenue, je mis l'entretien sur la campagne présidentielle et je lui demandai ses impressions.

— Vous m'embarrassez beaucoup, me répondit en riant M. Taft. C'est là une affaire où je

suis très intéressé, trop intéressé pour que ma réponse puisse avoir pour vous de la valeur. C'est à d'autres, plus impartiaux, qu'il faut vous adresser.

Et comme, malgré mon insistance, M. Taft se récusait encore, un de ses amis, qui assistait à la conversation et qui a occupé aux États-Unis de hautes fonctions, intervient et me dit :

— Ce que le ministre ne peut pas vous dire, je peux le dire, moi. Nous avons, du début de la campagne, la meilleure impression.

C'était là une transition naturelle pour parler du programme présidentiel de M. Taft. Et, cette fois, il ne fit nulle difficulté pour s'expliquer.

— Votre politique, lui dis-je, sera-t-elle, et sur quels points, différente de celle de M. Roosevelt, notamment (car c'était la grosse question du moment) à l'égard des grandes corporations financières ?

M. Taft répondit :

— Je suis d'accord sur tout avec le président actuel. Si je suis élu, ma politique sera absolument la même que la sienne. J'approuve cette politique comme homme. Je l'approuverais aussi comme président.

Cette solidarité parfaite entre le président et M. Taft fut, d'ailleurs, depuis le début de la campagne, une arme à deux tranchants. On lui

reprochait d'être « le candidat » de M. Roosevelt. Et sans doute cette intimité lui assurait des voix, mais de certains côtés, elle lui en enlevait aussi. On reconnaissait en général que le ministre de la Guerre était d'un autre tempérament que le président ; qu'il éviterait les « intempérances » de M. Roosevelt ; qu'il serait plus prudent, moins impulsif, plus juridique. Mais, alors, les journaux adverses dénonçaient la manœuvre :

— Démasquez, s'écriaient-ils, le piège que l'on vous tend. Pour l'Ouest, c'est Taft, l'homme de Roosevelt. Pour l'Est, c'est « le juge » Taft, c'est-à-dire un modéré, plein de prudence et de circonspection. Le jeu est facile à saisir. Je suis oiseau, voyez mes ailes...

M. Taft, quoi qu'on pût penser de son avenir, pouvait, en tout cas, invoquer son passé. Le ministre de la Guerre est un homme de premier ordre, qui a réussi dans tout ce qu'il a entrepris. De 1880 à 1900, il a fourni une brillante carrière judiciaire, où il a fait preuve de science et d'équité. En 1900, M. Mac Kinley l'a nommé président de la commission des Philippines. Et le remarquable rapport qu'il a rédigé en cette qualité a eu le rare mérite d'être non seulement un exposé critique, mais un programme d'action. L'année suivante, en effet, M. Taft fut nommé gouverneur civil des Philippines, et les trois ans

de son gouvernement eurent une influence décisive sur la pacification de l'archipel comme sur le développement de son esprit.

— C'est là qu'est mon cœur, me disait-il en me parlant des îles.

Il montra, pendant cette période, de brillantes qualités d'administrateur. Et il fut diplomate aussi par occasion, lorsqu'il fallut régler avec le Vatican la situation des ordres religieux, dont la présence dans les îles était une cause de graves difficultés. Comme ministre de la Guerre, M. Taft a continué l'œuvre organisatrice de M. Root. Cela ne l'a pas empêché d'ailleurs de remplir d'autres missions — à Panama, à Cuba, au Japon — avec un succès que nul ne discute. Il est de tous les hommes d'État américains celui dont la culture politique et l'expérience des affaires sont assurément les plus vastes. Dans la « course » présidentielle, il était donc, de tous les concurrents, celui qui avait le plus de « classe », le plus digne incontestablement de jouer le rôle de « favori ».

M. Hughes, gouverneur de l'État de New-York, ne répondait exactement, quand sa candidature a été posée, à aucune des trois définitions que j'ai rappelées tout à l'heure. Il n'était pas un « favori ». Il était plus et mieux qu'un « cheval noir » ou un « fils favori ». M. Charles Evans

Hughes est né en 1852. Son père, un pasteur, était de souche anglaise, sa mère d'origine hollandaise. Dès sa jeunesse, il se révéla comme un esprit solide, épris de sciences exactes, des mathématiques d'abord, puis du droit. Après des débuts modestes dans les bureaux d'un avocat de New-York, il prit au barreau de cette ville une place importante. Il fut aussi professeur de droit à l'université Cornell. Il parle bien, avec autant de facilité que de correction et ses plaidoiries sont célèbres. Sa réputation lui valut de présider aux difficiles enquêtes dirigées, il y a quelques années, contre l'administration du gaz et les compagnies d'assurances. Son tact, sa finesse et sa clairvoyance le mirent alors en lumière. Et, avec l'appui énergique de M. Roosevelt, il fut, peu de mois après, élu gouverneur de l'État de New-York contre M. Hearst, le milliardaire démagogue, le grand meneur de la « presse jaune ».

Sa candidature avait été une candidature d'honnêteté politique : son administration a présenté le même caractère. Sans préparation politique, M. Hughes a été égal à sa tâche par la fermeté de ses principes et la probité de ses actes. Il a voulu, suivant sa propre expression, être le « serviteur du peuple » et réagir contre les politiciens. Il traite le corps qu'il administre

à la façon d'un médecin, en lui rappelant toujours les règles de l'hygiène, en lui évitant, autant que possible, les « excitations du système nerveux ». Ses idées sont, sur la plupart des questions, analogues à celles de M. Roosevelt, notamment en ce qui touche les chemins de fer et les trusts. Sa candidature présidentielle a cependant, au début, été soutenue par une notable partie des financiers de New-York, adversaires du président. Est-ce à dire que ces partisans inattendus escomptassent de sa part des concessions ? Je n'en crois rien : mais la candidature de M. Hughes était un moyen de mettre en échec celle de M. Taft, c'est-à-dire M. Roosevelt. M. Hughes a les qualités solides d'un homme d'État. Il lui manque l'expérience des affaires étrangères et, à cet égard, il est indiscutablement inférieur à M. Taft. Comme candidat, on lui a reproché son défaut d'entrain, d'être un froid et un triste. C'est, en tout cas, un consciencieux et un probe, appelé sans aucun doute à jouer un rôle, soit plus tôt soit plus tard, dans la politique d'un peuple, qui, malgré la corruption de sa « machine » électorale, ou peut-être à cause de cette corruption, a le respect de l'honnêteté dans ses chefs, qu'ils se nomment Roosevelt, Taft ou Hughes.

Où convient-il de classer dans cette campagne

présidentielle M. Joseph Cannon, président de la Chambre des députés du congrès? Ce vieillard de soixante-douze ans est à coup sûr le « fils favori » de l'Illinois qu'il représente au Capitole depuis plus de trente ans. Il dispose en outre d'une vaste influence en raison de sa fonction. Et cependant il n'est pas, il ne sera jamais un « favori » parce que sa supériorité, qui s'affirme dans les manœuvres de couloir, est insaisissable pour le grand public. Si je cédais à la tentation de faire des rapprochements, je le comparerais à M. Sarrien. M. Cannon, très fin, très adroit, est un silencieux. Quand j'ai eu l'honneur de le rencontrer et que je lui ai demandé son sentiment sur la situation politique, il m'a répondu, avec le rire muet de Bas-de-Cuir, qu'il n'avait rien à en dire. Il a passé sa vie à s'effacer et à réussir en s'effaçant. Il est riche, et, dans sa mise, il se donne l'apparence de la modestie et même de la gêne. Il est profondément conservateur, mais il a les allures d'un démocrate tout proche du peuple. Il serait le président idéal des grandes puissances financières, un Mac Kinley plus subtil. Il représente la droite ploutocratique du parti républicain. La gauche, en revanche, ne l'aime point et plus d'un député de cette nuance m'a dit :

— Si, par impossible, monsieur Cannon était

désigné comme candidat par la convention de Chicago, nous voterions pour le candidat démocrate plutôt que de lui donner nos voix.

Dans la campagne de 1908, les « fils favoris » ont été, dès le premier jour, abondamment représentés. Leur valeur était très inégale. Le plus remarquable était, à coup sûr, M. Philander Chase Knox, sénateur de Pensylvanie et ancien attorney général, avocat distingué, cultivé, ingénieux, dont l'heure sonnera quelque jour. M. Charles Warren Fairbanks, vice-président de la République, était, avant son élection à ce poste honorifique, sénateur de l'Indiana. C'est, lui aussi, un avocat de valeur, mais dont la carrière politique ne semble pas devoir se développer. M. Joseph Benson Foraker, sénateur de l'Ohio, est mû par la haine vigoureuse qu'il porte à M. Roosevelt et soutenu par les voix des nègres qu'il a recherchées par des procédés démagogiques. M. Robert Marion La Follette, sénateur du Wisconsin, dont il a été naguère gouverneur, représente un radicalisme extrême, dont la base électorale est des plus limitées.

La campagne présidentielle de 1908, dans ce cadre et avec ces acteurs, donne une très exacte idée de ce qu'est aux États-Unis la lutte pour la magistrature suprême. Dans cette lutte, surtout dans la première phase, c'est-à-dire pendant les

mois qui précèdent la *Nominating convention*, les questions de personnes priment les questions de principes. Il y a des nuances d'opinion que j'ai indiquées. Il y a des candidats de droite ou des candidats de gauche. En réalité, tout se réduit à savoir si l'on est pour ou contre quelqu'un. En 1908, c'est la personnalité de M. Roosevelt qui, dès le premier jour, a dominé le débat. Être pour ou contre une législation renforcée des trusts, c'était être pour ou contre lui. Aussi bien, même d'un parti à l'autre, les différences doctrinales sont allées s'atténuant. C'est de quoi il est aisé de s'assurer, quand, sortant des rangs républicains, on se tourne vers les démocrates.

Voilà longtemps qu'on a remarqué qu'entre les deux grands partis politiques les différences de programme étaient insignifiantes ; mais jamais ce trait n'a été plus frappant qu'aujourd'hui. Entre les démocrates et les républicains, il y a surtout des différences de tempérament et de tendances qu'on s'explique si l'on se reporte aux origines de l'histoire américaine. Il était inévitable que, dans cet État neuf, formé de républiques préexistantes, les uns, — ce sont les démocrates, — fussent surtout attachés à la défense des droits élémentaires des contractants, les autres, — ce sont les républicains, — se

préoccupant surtout de créer au centre un pouvoir fort, armé pour le développement des intérêts généraux et de la politique nationale. J'ai vu nombre de républicains et de démocrates. J'ai rapporté de mes entretiens avec eux l'impression que ce critérium historique est le seul qui garde encore de la valeur. Prenez, au contraire, les questions actuelles, tarif, législation industrielle et commerciale, vente des boissons alcooliques, politique extérieure, vous ne déterminez pas un classement net des partis ; vous n'apercevez pas la limite exacte où, du programme républicain, on passe au programme démocrate. La campagne présidentielle de 1908 aura plus qu'aucune autre accusé cette indécision.

Ce phénomène est d'autant plus naturel que M. Roosevelt, président républicain, centralisateur et autoritaire, a été, par certains côtés de son caractère et de sa politique, plus démocrate que républicain. Les démocrates sont les premiers à le constater et à en tirer argument. On pourrait résumer les récents discours de leur chef M. William J. Bryan par ce mot, que M. Clemenceau adressait naguère à M. Jaurès :

— Votre programme, je le connais bien : car c'est le mien et vous me l'avez pris.

Qu'il s'agisse de la réglementation d'État des chemins de fer, des lois contre les *trusts*, de l'ar-

bitrage entre le capital et le travail ou de l'impôt sur le revenu, M. Roosevelt, d'après les démocrates, est un républicain repenti. Si l'on considère la « plateforme » adoptée le 6 avril 1908 par l'assemblée des démocrates du Nebraska, qui est l'État de M. Bryan, on constate que les seuls articles originaux sont ceux qui réclament un impôt unique sur le revenu, la reconnaissance de l'indépendance des Philippines sous la protection des États-Unis jusqu'à la garantie de leur neutralité par les puissances, enfin l'exclusion des Asiatiques ; que, pour tout le reste, il n'y a pas de différence sensible entre républicains et démocrates. Au cours de cette assemblée, M. Bryan a dit :

— Nous devons nous efforcer de faire accepter par les républicains les réformes démocratiques en insistant d'abord sur celles qui concordent avec les leurs, en abordant ensuite celles que, malgré leurs efforts, ils n'arrivent pas à s'approprier.

Dans un autre discours, le candidat démocrate a précisé ses griefs contre les républicains.

— Les républicains, a-t-il dit, admettent le renforcement des lois contre les *trusts*, mais ils ne fournissent pas le moyen de l'obtenir. Ils reconnaissent que la réforme du tarif est nécessaire ; mais ils tenaient le même langage naguère : et

cela n'a pas empêché le vote du tarif exorbitant actuellement existant. Pour la législation des chemins de fer, pour les relations entre le capital et le travail, même imprécision des solutions. Pour la crise financière elle-même, qu'ont-ils fait? Ils ont laissé s'enfuir les financiers coupables et n'ont trouvé qu'un remède : faire soutenir le marché par le Trésor public. Ils n'ont ni mis un frein à la spéculation ni protégé les déposants. En applaudissant aux messages du président, ils se sont condamnés eux-mêmes : car tous les abus dénoncés par M. Roosevelt ont leur source dans la législation votée par les républicains ou dans l'absence, à eux imputable, de toute législation.

M. Bryan tirait de ces considérations la conclusion optimiste que voici :

— Les démocrates peuvent envisager l'avenir avec confiance. Ils sont unis. Les républicains sont divisés. Comme les républicains se sont servis d'une fraction du parti démocrate pour nous battre en 1896, nous allons, pour les vaincre, employer la même méthode.

On aurait pu répondre à M. Bryan que son argument était à deux tranchants et que, peut-être, beaucoup de démocrates, satisfaits de la politique de M. Roosevelt, voteraient pour son candidat, M. Taft. Quoi qu'il en soit, il est indis-

cutable que, sur les grands problèmes de la politique américaine, les démocrates ont peine à opposer aux républicains une « plateforme » nettement définie. Causant un jour, au congrès, avec l'un des plus éloquents d'entre eux, M. William Bourke Cockran, député de New-York, je cherchais à lui faire préciser l'attitude propre de son parti. C'est par des nuances seulement qu'il put, en me répondant, la caractériser :

— En ce qui concerne, me dit-il, la politique extérieure, j'estime que, sauf sur certains points, celle du président est approuvée par le pays. Nos réserves sont les suivantes :

» D'abord, pour la doctrine de Monroe, nous n'aimons pas la théorie du *big stick*. Nous voulons que l'autorité morale des États-Unis dans le continent américain résulte du libre consentement des républiques latines et non d'une coercition.

» Pour les Philippines, nous considérons leur acquisition comme une très mauvaise affaire. Et si un gouvernement démocrate était au pouvoir, il penserait sans doute qu'il convient de liquider cette opération fâcheuse.

» Pour Cuba, nous sommes partisans de l'indépendance de l'île. Mais nous ne méconnaissons pas les raisons géographiques, économiques, politiques et militaires qui, surtout après l'ouver-

ture du canal de Panama, militeront fatalement en faveur de l'union.

» Nous sommes résolument hostiles à ce qu'on appelle la politique mondiale. Les États-Unis ont tout intérêt à garder leur force concentrée au lieu de la disperser.

» Quant à l'envoi de la flotte dans le Pacifique, respectueux de la responsabilité présidentielle, nous estimons que, si le président a décidé cet envoi, c'est qu'il l'a cru nécessaire.

» Notre attitude s'inspirera du même principe si le président demande la construction de nouveaux cuirassés. C'est lui qui a charge d'assurer la défense du pays. L'opposition ne lui en refusera pas les moyens, mais pour la défense seulement, bien entendu. S'il s'agit d'entreprises guerrières, le parti démocratique s'y opposera résolument.

Quelques réserves théoriques sur la doctrine du *big stick*, la politique mondiale et les Philippines, — réserves que des républicains formulent d'ailleurs également, — voilà donc à quoi se bornent les objections des démocrates dans l'ordre international. Pour la politique intérieure, c'est encore une différence de degré, plus qu'une différence de fond, qui se dégageait des paroles de M. Bourke Cockran :

— J'approuve, déclarait-il, et nous approuvons

tous les principes dont s'inspirent les derniers messages du président. Quant à moi, j'estime seulement qu'ils sont venus trop tard, et que les remèdes indiqués ne sont pas assez précis.

» La panique n'a pas été causée par la découverte du mal, mais par sa perpétration. Elle a été amenée non par ce que le président a dit ou fait, mais par les criminelles pratiques de ses détracteurs et de ses critiques, non pas que l'on eût des craintes sur notre puissance en numéraire ou sur l'honnêteté du gouvernement, mais par les doutes que l'on avait sur l'honnêteté avec laquelle les grandes entreprises étaient gérées. Et cette méfiance générale était justifiée par une série de révélations successives sur la corruption de la haute finance. Cela a commencé avec les assurances. Cela a continué avec les trusts. Et personne n'a été ni puni ni poursuivi. Les coupables sont restés à la tête des sociétés qu'ils avaient pillées.

» Je le répète : sans méconnaître les difficultés de l'action répressive, en raison de notre Constitution et de notre opinion publique, j'estime que, si le président est coupable à quelque degré de cette panique, ce n'est pas pour ce qu'il a fait, mais pour ce qu'il n'a pas fait. Si la critique a prise sur lui, ce n'est pas pour avoir montré la corruption qui préside à la direction

des trusts, mais pour avoir voulu trop longtemps cacher les scandales. S'il avait fait la lumière sur la direction des trusts en 1901 au lieu de la faire en 1905, beaucoup des crimes qui leur sont imputés n'auraient pas été commis, et la panique qui s'est produite aurait été atténuée, sinon entièrement évitée.

De cette analogie entre les programmes, on peut, — malgré les sautes rapides et sans grandes conséquences pratiques de l'opinion américaine, — tirer des conclusions favorables au parti républicain, qui est le *beatus possidens*. Les démocrates, depuis plusieurs années, pâtissent d'ailleurs des défauts de leur chef, M. William Jennings Bryan. Orateur distingué, admirablement entraîné à la lutte par des conférences qui l'ont conduit tour à tour dans toutes les villes de l'Union, M. Bryan manque d'autorité. C'est un désorganisateur éminent. Sa campagne d'il y a douze ans en faveur de l'étalon d'argent lui a porté préjudice. Ses allures démagogiques déplaisent aux démocrates riches. Ses voyages à travers le monde n'ont pas suffi à restaurer son crédit. Il a pris figure de candidat perpétuel et perpétuellement malheureux. On a si bien compris que sa chance était mauvaise qu'en 1904 on lui a préféré le juge Parker, qui, après son échec, est rentré dans l'obscurité d'où son parti

l'avait tiré. En 1908, M. Bryan, dès le mois de janvier, a fait acte de candidat. Beaucoup de démocrates m'en ont dit leur mauvaise humeur. Les uns eussent préféré M. Johnson, gouverneur du Minnesota, les autres M. Chanler, lieutenant-gouverneur de l'État de New-York, ou le juge Grey. C'étaient là des personnalités honorables, mais de second plan, mal qualifiées, en dépit de leurs mérites, pour mener la lutte contre la politique, si populaire dans les masses, du président sortant.

Il semble d'ailleurs que toute l'histoire des États-Unis, depuis dix ans, les oriente vers la politique républicaine plutôt que vers la politique démocrate. Plus un pays prend d'importance mondiale, plus il a besoin d'avoir un gouvernement fort. Les républicains doivent donc bénéficier de l'évolution économique et diplomatique qui a commencé avec M. Mac Kinley et continué avec M. Roosevelt. Cela n'exclut pas sans doute, pour les années qui viennent, la possibilité d'un succès des démocrates. Mais, après ce succès, la politique des seconds ne différerait guère, ou je me trompe fort, de la politique des premiers.

CHAPITRE III

LES AFFAIRES ET LE GOUVERNEMENT

La crise économique de 1907. — Wall street. — La ville de la spéculation. — Les attaques contre M. Roosevelt. — Les causes et le développement de la crise. — — M. Roosevelt et la crise. — Opinion de M. Vanderlip, vice-président de la *National City Bank*. — Un autre son de cloche. — La ploutocratie bienfaisante. — Désaccord entre la nature des affaires et les lois qui les régissent. — Les trusts et la législation des États. — Les mesures de protection. — Conversation avec M. Oscar Straus, ministre du Commerce et du Travail. — Le Bureau des corporations. — Nécessité d'une législation fédérale. — Les obstacles.

La crise économique et financière, qui a secoué le marché américain pendant les derniers mois de 1907, se manifestait encore, au début de janvier 1908, aux regards du voyageur dès son arrivée à New-York. Cette crise, sur les causes de laquelle

on n'est d'accord ni en Amérique, ni en Europe, a mis en jeu toutes les forces matérielles et morales, commerciales et politiques de l'Union. Elle a tenu, dans la lutte des partis, à la veille de la campagne présidentielle, une place importante. Elle a opposé les uns aux autres les intérêts et les principes, les idées et les hommes. Elle a provoqué des émotions violentes et d'utiles réflexions. Elle procède de raisons durables, qui, dans l'avenir, produiront, si l'on n'y prend garde, les mêmes effets que dans le passé.

Qui n'a pas vu Wall street, à l'heure où la Bourse bat son plein, ne saurait se représenter ce que furent les journées tragiques de l'automme passé. Il est impossible de concevoir, pour l'*auri sacra fames*, cadre plus sombre, plus hostile, plus écrasant. Les rues étroites sont comme précipitées dans l'ombre par la hauteur des maisons. La foule, — une foule qui court, — se meut au sein d'une demi-nuit froide et éventée. Les premiers pas qu'on fait sur ce terrain sont hésitants et chancelants. Il faut se garer des choses et des gens, du courant d'air brutal qui fait voler les chapeaux, de la cohue effrénée qui vous bouscule et vous enlace. A tout instant, les portes tournantes poussent sur le trottoir les commis hâtifs qui vont d'une banque à l'autre. Dans le vestibule des *buildings*, dix, quinze, vingt ascen-

seurs, énormes trains qui montent, les uns « omnibus », les autres « express », emportent vers le ciel ou jettent sur le sol des centaines de visiteurs. On se heurte, on se cogne. On ne s'arrête pas. *Time is money*, surtout ici. Les bureaux bourdonnent d'une rumeur sourde de propos, qui se totalisent et se confondent. Les affaires s'y traitent avec rapidité, plus vite que chez nous. Tout est organisé sur de vastes proportions. Les grosses banques ont leurs fils télégraphiques spéciaux. Leur personnel est une armée. Leurs sièges sociaux sont des palais. Ce sont les monuments historiques de cette capitale de l'argent.

Voici la banque J.-P. Morgan, la banque Kuhn, Loeb and C°, l'*Equitable*, le *Trust Company of America*. Le *Stock exchange* est le cœur de ce corps financier. C'est dans son hall que tout aboutit. Aucune bourse européenne n'est encadrée comme lui. Tout est tendu vers le gain. Tout le monde spécule. Tout le monde joue, le *wattman* du *subway* comme les rois des trusts. Une panique dans cette ville de jeu est le plus titanique des spectacles. Elle s'y déchaîne comme une tempête, avec le même bruit. La fièvre, qui est chronique, se tourne alors en délire... Puis l'apaisement se fait. On oublie les noyés. On répare les voies d'eau. On recommence... Dès le début de mars, la reprise était visible. Il y avait

de la confiance dans l'air. La crise était conjurée, du moins la crise financière. C'était fini des loisirs forcés de l'hiver. On pouvait, de nouveau, « penser en milliards ».

Rien n'est plus partial qu'un intérêt menacé. En janvier, quand on craignait encore, on avait besoin d'un responsable. Ce responsable, c'était M. Roosevelt. Je me souviens de l'effet produit par son message du 31. Jamais je n'ai vu pareil haro poussé sur un seul homme.

— C'est un malade !

— C'est un fou ! D'ailleurs son frère est mort fou !

— Il boit !

— Il est morphinomane !

— Il fait le malheur des siens. Sa femme mourra de douleur !

— C'est un bandit ! c'est un fléau ! Il veut tuer le pays.

Ai-je besoin d'ajouter que, pour l'observateur impartial, cette fureur était plutôt favorable à celui qui en était l'objet ? Il faudrait, au surplus, tout ignorer de la situation industrielle et financière des États-Unis pour admettre que la crise pût n'avoir que des causes personnelles. Depuis plusieurs mois, les économistes la prévoyaient. Dès le mois d'août 1906, malgré la prodigieuse prospérité qui régnait alors, il y avait des symp-

tômes de dépression prochaine[1]. L'augmentation soudaine des dividendes, surtout pour les chemins de fer, les appels au crédit que la progression des recettes paraissait stimuler loin de les contenir, — ces appels atteignirent pour 1907 le chiffre de 16 milliards de francs, — les projets gigantesques de travaux hors de proportion avec les disponibilités, tout permettait de prévoir un arrêt. Les capitaux coûtaient de jour en jour plus cher. La baisse du cuivre, survenant alors, précipita les événements. La *United Cooper Company*, qui avait mis la main sur un grand nombre de banques de dépôt, les entraîna dans sa chute. Ce fut d'abord la *Knickerbocker Trust Company* qui succomba. D'autres suivirent. Le public prit peur. Les dépôts dans les banques américaines se montent à 60 milliards de francs. Les déposants, affolés, firent d'énormes retraits. La *Trust Company of America* remboursa ainsi 200 millions. Il fallut réunir en hâte du numéraire. On en importa d'Europe et d'Amérique du Sud pour 650 millions de francs. Le Trésor fédéral vint en aide aux banquiers. Les *Clearing houses* multiplièrent leur activité. Les chèques au porteur circulèrent de mains en mains sans que l'État osât prélever sur eux l'impôt légal de 10 pour 100.

1. Cf. Raphaël-Georges Lévy, *La Crise économique de 1907*, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1907.

Nombre de transactions furent arrêtées. Des travaux furent suspendus, des mines fermées, des ouvriers renvoyés. Les difficultés sociales s'annonçaient, derrière les difficultés financières.

De ces difficultés, les gens d'affaires américains sont responsables, pour la plus large part. Ce n'est pas impunément qu'on multiplie les entreprises avec un capital dix, vingt ou cent fois supérieur à la valeur réelle. Ce n'est pas impunément qu'après avoir groupé sous une direction unique des fabriques, des voies ferrées, des moyens de transport, on donne à ces trusts une valeur arbitraire. Si l'on se reporte aux dépositions recueillies en 1898 par l'*Industrial Commission*, on constate que les taux de capitalisation étaient, dès ce moment, excessifs. Joignez à cela le pouvoir à peu près absolu conféré par les lois d'États, celle notamment du New-Jersey, aux administrateurs aux dépens des actionnaires, la division du capital en actions de préférence et en actions ordinaires, les dividendes trop tôt distribués pour donner à cette seconde catégorie d'actions une valeur artificielle ; tenez compte enfin du trouble produit par certains « coups » de spéculation que puniraient rigoureusement les lois européennes, vous comprendrez combien devaient être plus sensibles pour le marché américain que pour tout autre marché les oscilla-

tions inévitables, qui aux périodes de développement intense font succéder des périodes de resserrement et de baisse. Notez de plus que, pour résister à ces secousses, les États-Unis n'ont pas une bonne organisation de banque. Il leur manque l'instrument régulateur que constituent la Banque de France ou la Banque d'Angleterre. Les émissions de billets à la fois par l'État et les « Banques Nationales », la garantie de ces derniers constituée uniquement par des fonds publics, devaient aggraver la crise, rendre en tout cas plus difficiles les mesures de préservation et de défense. Ce n'est point « prévoir le passé » que de le constater.

Quelle est, dans ces conditions, la responsabilité de M. Roosevelt? A cette question, voici ce que me répondit un des personnages les plus considérables du monde financier américain, M. Vanderlip, vice-président de la *National City Bank*, qui équivaut à peu près à notre Crédit Lyonnais. M. Vanderlip, qui fut autrefois sous-secrétaire d'État au Trésor, a été, pendant la crise, le bras droit de M. Pierpont Morgan. Il a donc connu non seulement les manifestations extérieures de cette crise, mais son histoire secrète.

— La politique du président a été, m'a-t-il dit, une cause seconde et occasionnelle de nos difficultés. Ce n'est pas la cause principale. Il est

plus injuste encore d'incriminer la prétendue malhonnêteté du monde des affaires. Les commerçants américains sont, dans l'ensemble, parfaitement honnêtes. Il peut y avoir, comme partout, des fautes individuelles. Mais elles ne permettent pas de conclure du particulier au général. C'est une toute petite tache sur un beau fruit.

» La cause de la crise est plus universelle. D'une part, depuis 1897, l'activité industrielle et financière des États-Unis a été prodigieuse et presque sans précédents. D'autre part, pendant cette même période, il y a eu une grande destruction de capital, guerre du Transvaal, guerre russo-japonaise, désastre de San-Francisco : ce contraste est la raison profonde de la crise.

» Ce n'est pas à dire cependant que j'approuve l'attitude de M. Roosevelt au cours des derniers mois. Nous étions en présence d'une dépression qui demandait à être traitée avec méthode et compétence. Au lieu de cela, M. Roosevelt a fait des discours et des messages qui ont ajouté à la crise économique une crise de confiance.

» M. Roosevelt n'est pas un financier. C'est un prédicateur. Il ne connaît pas les questions de crédit, de spéculation. Et il a choisi, pour s'en occuper de façon retentissante, le moment où ces questions étaient les plus délicates. Il aurait dû s'entourer de spécialistes, prendre leur avis,

avoir des conférences avec eux. Mais une conférence avec M. Roosevelt est presque toujours une conférence de M. Roosevelt : il parle trop et fait une consommation excessive d'épithètes.

» Notez que j'approuve absolument ses principes, ses idées morales. Je dis seulement que sa méthode, que sa manière a été mauvaise. Avant de faire une leçon de morale à un malade, le médecin a un premier devoir : c'est de le guérir. M. Roosevelt a négligé cette vérité de sens commun. C'est là mon sentiment personnel. Si je parlais au nom de la finance de Wall street, j'emploierais peut-être des termes plus sévères. Mais je ne prétends exprimer que mon avis.

» Il m'est, d'autre part, impossible d'être d'accord avec le président sur la tendance générale de sa politique économique, et surtout sur son projet d'instituer le contrôle rigoureux et absolu de l'État sur ces phénomènes naturels et bienfaisants qui s'appellent les trusts. Qu'on punisse les délits commis par certains trusts, par exemple en matière de chemins de fer, rien de mieux. Il y a des lois. On les a longtemps laissées inappliquées. M. Roosevelt a voulu qu'elles fussent appliquées. Il a bien fait. Je n'admets pas d'ailleurs qu'en ce qui touche les transports, celui qui fait circuler mille wagons ait plus de droits que celui qui en fait circuler un. Ce sont des

services publics où l'égalité doit être de règle. A cet égard, le président a raison. Il a tort au contraire lorsqu'il songe, comme le bruit en a couru, à élaborer une législation qui ferait du gouvernement fédéral le maître des trusts. Il faut respecter la liberté des groupements économiques, groupements qui résultent d'une loi naturelle et saine, de même que la chute des corps résulte des lois de la pesanteur.

» En ce qui concerne l'avenir, je crois qu'on peut l'envisager avec plus de confiance. La sécurité renaît. L'intérêt politique à la veille des élections conseille d'ailleurs de ne pas alarmer le monde des affaires. J'ajoute, si je considère plus spécialement la campagne présidentielle, que la personnalité de M. Taft offre des garanties. Sa carrière, sa famille, ses idées permettent de le tenir pour un homme de tact et de prudence. Il dit, je le sais, il vous l'a dit à vous-même, que ses idées sont les mêmes que celles de M. Roosevelt. Mais son tempérament n'est pas le même, et c'est là l'essentiel. Car ce qui est mauvais, dans la politique du président, c'est la forme personnelle plus que le fond.

D'autres financiers sont pour le président plus durs que M. Vanderlip. L'un d'entre eux, qui est au premier rang de la bataille engagée, m'a exposé ce que l'on pourrait appeler la théorie de

la ploutocratie bienfaisante. A son avis, c'est tout le développement des États-Unis qui a été compromis par M. Roosevelt dans un dessein de réclame politique.

— Pour comprendre, m'a-t-il dit, la situation actuelle, il faut remonter d'une douzaine d'années en arrière jusqu'en 1896. A cette époque, l'agriculture de l'Ouest, par suite de la disproportion existant entre son extension d'une part, la population et le capital d'autre part, traversait une terrible crise. Des gens qui, autrefois, vivaient avec cinq hectares, étaient dans la misère avec des propriétés de dix ou quinze hectares qu'ils ne pouvaient pas cultiver faute d'argent et faute de main-d'œuvre. C'est alors que les propriétaires de mines d'argent, qui cherchaient à créer un marché pour leur produit en recommandant l'étalon d'argent qui eût donné au dollar argent une valeur factice, obtinrent l'appui des agriculteurs de l'Ouest à qui ils faisaient entrevoir un moyen radical de payer leurs dettes en attribuant à 50 *cents* la valeur d'un dollar. M. Bryan trouva la « plateforme » bonne, et se mit à la tête du mouvement.

» Si cette campagne avait abouti, la ruine eût été inévitable, non seulement pour l'Ouest, mais pour les États-Unis dans leur ensemble. Sur la base d'argent qu'on voulait lui imposer, la for-

tune américaine aurait pris une valeur artificielle et changeante. Au bout de quelques années, une catastrophe, singulièrement plus grave et plus générale que le malaise dont souffrait l'Ouest, s'en serait suivie. C'est à ce moment que les capitalistes et les hommes d'affaires, non pas seulement dans leur propre intérêt, mais pour le bien de la nation entière, se jetèrent dans la politique. Le capital, dans un esprit de défense, engagea la bataille et il la gagna. Mac Kinley fut élu.

» Sa politique, essentiellement conservatrice, fut couronnée par un développement économique sans précédent, non seulement ici, mais dans le monde entier. Dès que la menace de l'étalon d'argent fut écartée, les capitaux étrangers affluèrent aux États-Unis. Même les vaincus de la bataille politique profitèrent de cette prospérité générale. Capitaux et travailleurs allèrent à l'Ouest. Les chemins de fer apportèrent ainsi aux agriculteurs ce qui leur manquait. Ce fut un magnifique épanouissement national.

» Depuis lors, on a abandonné la politique de Mac Kinley. Aujourd'hui, il semble qu'on ne comprenne plus ce que sont les relations entre les affaires et le capital. Il est clair que le resserrement des affaires amène dans le monde industriel des conditions anti-économiques.

Quand les ouvriers travaillent pendant un temps limité, avec des restrictions de la durée et des conditions du travail, il y a perte de force créatrice et productive. L'industrie se contracte. Moins d'argent à dépenser par les employeurs, donc moins d'affaires. Une famille se contente d'un sac de farine qui naguère en consommait deux. On rapièce les vieux vêtements, au lieu d'en acheter des neufs. Multipliez cela par quatre-vingt-dix millions d'habitants et vous comprendrez ce que c'est qu'une nation qui économise.

» Ajoutez-y le défaut de confiance des gens qui ont des fonds à placer. Il en résulte un état de choses dont il est malaisé de prévoir la gravité future. Les revenus diminuent par suite du resserrement des affaires. Les capitalistes sont timides, l'argent cher, et on manque de ressources pour terminer les travaux commencés. La question de savoir si les salaires vont baisser ne dépend pas de l'attitude d'un individu, de tel ou tel chef d'entreprise. Cela dépend des disponibilités que nous aurons pour payer la main-d'œuvre nécessaire à l'achèvement de nos travaux.

» Tout ira mieux le jour où le public se rendra compte de cette situation. Mais, pour cela, il faut mettre de côté qui poursuit sa propre fin (*the self seeker*). Ce dont nous avons besoin pour

notre politique et pour nos affaires, c'est d'un homme prêt à travailler pour les autres, et non pas seulement pour ce qu'il considère son propre intérêt.

Après cette critique directe de la politique du président, mon interlocuteur ajouta :

— En ce qui concerne les chemins de fer, leur réglementation par l'État est bonne, à condition que la réglementation n'aille pas sans protection. Une réglementation raisonnable, une protection contre la concurrence inutile, enfin de la publicité, voilà les trois choses qui réconcilieront les chemins de fer avec le public. Si l'on emploie la vraie méthode, les possibilités d'avenir sont aussi vastes que jamais pour l'industrie des transports. Mais là encore, je le répète, il faut se débarrasser de ceux qui ne pensent qu'à eux seuls et mettre l'opinion nationale en mesure de juger par elle-même des relations qui existent entre les divers termes du problème.

Cette opinion, particulièrement intéressante en raison de la situation prépondérante qu'occupe dans le monde des affaires celui de qui elle émane, indique avec netteté le point de vue où il faut se placer pour juger les actes économiques de M. Roosevelt, mais elle tire de ses prémisses des conclusions discutables. Il est aisé de soutenir que le président n'a engagé sa « croisade »

contre les « malfaiteurs riches » que dans un dessein démagogique et par souci de réclame personnelle. Mais cette affirmation n'est pas une démonstration. Et plus on étudie la situation des grandes entreprises, plus on considère leurs rapports avec les lois et la constitution des États-Unis, plus on se convainc que le chef de l'État, en menant la campagne où il a porté ses qualités et ses défauts, n'a pas obéi à un caprice arbitraire, mais à une nécessité dont la politique américaine sentira de plus en plus l'empire au cours des années qui viennent.

L'industrie a fait la grandeur des États-Unis, mais cette grandeur n'a pas été sans comporter certains risques. Les capitalistes, qui, comme le rappelait mon interlocuteur, se sont, en 1896, jetés dans la bataille politique et l'ont gagnée, ont pu avoir, à l'origine, un but national. Mais leur victoire a servi leurs intérêts et a fait d'eux, par la puissance de l'argent couplée à la puissance politique, un État dans l'État. Toute l'évolution de l'industrie américaine a tendu à la concentration des entreprises et des capitaux dans la main de quelques-uns. Et cette minorité formidable n'a pas tardé à se mettre au-dessus des lois [1]. Quand elle dit qu'elle est disposée à admettre une régle-

1. Voir Achille Viallate, *L'industrie américaine.*

mentation, on peut se demander dans quelle mesure elle est sincère. Elle est, en tout cas, par la nature même de son organisation, hostile à la concurrence. Où commence, où finit la « concurrence inutile » dont il était question plus haut? La concurrence n'est-elle pas indispensable toujours? Et n'est-elle point, elle aussi, un « bloc », qu'il faut accepter tel quel, avec ses inconvénients et ses mérites? L'histoire de l'industrie américaine, depuis vingt-cinq ans, prouve jusqu'à l'évidence que c'est à l'étranglement de la concurrence qu'ont travaillé les rois du pétrole, de l'acier, des chemins de fer ou des conserves. M. Roosevelt s'en préoccupe avec d'autant plus de raison que les moyens employés pour édifier les grandes fortunes sont souvent dépourvus de scrupule. Il n'est ni le premier ni le dernier à éprouver cette préoccupation.

C'est à M. John D. Rockefeller que revient l'honneur d'avoir inventé les trusts. Le mot trust qui est juridiquement susceptible de plusieurs interprétations, signifie, dans le langage courant, une entente, une combinaison de capitaux et de personnes auxquelles on attribue, le plus souvent avec raison, le dessein de monopoliser une industrie ou un commerce, en limitant, et même en empêchant la concurrence. En 1872, M. Rockefeller, qui avait modestement débuté dans

l'industrie du pétrole, fonda la *Central Association of refiners*. Dix ans plus tard, le trust du pétrole était créé. Puis vinrent une série d'autres trusts. Il y en a aujourd'hui plusieurs centaines. Dès l'apparition de ces nouvelles formules d'exploitation, une campagne s'engagea contre elles. Plusieurs États votèrent des lois (*antitrust laws*) contre « tout *pool*, *trust*, accord, combinaison, confédération ou entente entre toutes sociétés, associations de personnes en vue de réglementer ou de fixer le prix d'aucun objet manufacturé ». Le congrès lui-même adopta une série de bills, plus ou moins restrictifs, loi Sherman, loi Fairbanks, loi Elkins, loi Hepburn. Mais presque toujours, jusqu'à présent, les intéressés ont réussi à les tourner. La diversité des législations des États est, à cet égard, un véritable fléau. Par exemple, l'État de New-Jersey a amendé, en 1889, sa loi sur les sociétés de telle sorte que, sans aucune restriction, toutes les opérations en vue de monopoliser une entreprise fussent permises aux sociétés constituées dans cet État. Le résultat ne s'est pas fait attendre : sur trois cent dix-huit trusts industriels existant en 1904, cent soixante-dix étaient organisés en vertu des lois du New-Jersey, et avaient dans cet État leur siège social.

Avec une ingéniosité prodigieuse les chefs des

trusts ont profité de cette diversité légale. Notamment, en ce qui touche les chemins de fer, ils ont résisté à toutes les tentatives des pouvoirs publics pour assurer la liberté de la concurrence. Tantôt sous forme de *pools*, tantôt sous forme de *holding societies*, ils ont réussi à s'assurer un véritable monopole. L'*Interstate Commerce Commission*, créée en 1887, — mais entravée dans son action par la jurisprudence de la cour suprême soucieuse de préserver toujours les droits des États contre les empiétements de l'autorité fédérale, — n'a obtenu que de demi-résultats. Dès son arrivée au pouvoir, M. Roosevelt a affirmé sa volonté d'agir. Dans son premier message, au lendemain même de la mort de M. Mac Kinley qui avait été à la Maison-Blanche, sous l'influence du sénateur Hanna, l'instrument des grandes corporations, il a demandé que les opérations des trusts fussent publiques et que le gouvernement fédéral exerçât un contrôle sur toute affaire s'étendant à plusieurs États. Dès ce premier message, il a dénoncé les *rebates* consentis par certains chemins de fer à des trusts, qui, grâce à cet artifice, arrivaient à supprimer la concurrence. Dans sa campagne actuelle, le président reste donc fidèle à ses idées.

J'ai longuement causé, pendant mon séjour à

Washington, avec celui des membres du cabinet qui est, en cette affaire, le collaborateur principal du président, M. Oscar Straus, ministre du Commerce et du Travail. Créé en 1903, le ministère du Commerce a d'abord été un organe d'information. Mais il est devenu assez vite, non sans de nombreuses difficultés qui résultent de la constitution même des États-Unis, un organe de contrôle. Le Bureau des corporations (c'est-à-dire des sociétés industrielles et commerciales et des trusts au sens large de ce mot), que dirigeait naguère M. Garfield, aujourd'hui ministre de l'Intérieur, et dont le chef actuel, homme de grande valeur et très jeune, est M. Herbert Knox Smith, a joué dans le développement de cette politique un rôle considérable. C'est de ce rôle que j'ai surtout entretenu M. Straus; car c'est par l'activité du Bureau des corporations en particulier et du ministère du Commerce en général que se traduisent en actes les idées de M. Roosevelt.

— On a en Europe, m'a dit le ministre, une tendance à croire que le contrôle que nous voulons exercer sur les grandes sociétés industrielles est dirigé contre elles. Il serait plus juste de dire que ce contrôle est pour ces sociétés une protection autant qu'un frein.

» En effet, tandis que la vie économique des

États-Unis se transformait, leur Constitution demeurait invariable. Quand notre territoire était d'une étendue médiocre et notre commerce peu important, les affaires ne souffraient pas d'être régies par les lois différentes des États particuliers. Le commerce moderne s'accommode mal au contraire de cette diversité. Il y a contradiction entre le caractère *national* des grandes affaires et la législation *particulière* qui continue de s'appliquer à elles. Et de là vient, pour le gouvernement de l'Union, l'obligation de chercher, autant que le permettent nos lois, à remédier à cette situation.

» L'autre raison, qui justifie et qui exige l'intervention du gouvernement fédéral, c'est que, dans l'énorme développement auquel nous avons assisté surtout depuis un quart de siècle, des abus ont été commis. Je ne suis pas, tant s'en faut, l'ennemi des corporations et des trusts. Ces combinaisons de puissances (*combinations of power*) ne sont pas en elles-mêmes un mal. Ce sont les méthodes par lesquelles elles se forment et se maintiennent qui sont souvent mauvaises, et dans ce cas, il faut que ces méthodes soient mises en pleine lumière, et sévèrement réprimées, surtout quand elles aboutissent, aux dépens du public, à supprimer la concurrence.

» Il n'est pas au pouvoir du gouvernement

d'égaliser les compétitions. Mais c'est son devoir d'égaliser les chances de chaque compétiteur et de tenir la balance égale pour tous. Comme l'écrivait, il y a deux ans, quand il dirigeait le Bureau des corporations, mon collègue de l'Intérieur, M. Garfield, une puissante société industrielle ne peut pas être traitée comme un individu. Elle possède de grands pouvoirs qui font défaut à un individu ; elle a même parfois des attributs de souveraineté, par exemple la continuité d'existence, et en certains cas un droit de domaine éminent. L'exercice sans contrôle de tels pouvoirs pourrait lui permettre d'influer sur la vie politique de l'État. Donc, pour des raisons de sûreté publique et de propre conservation, le gouvernement doit contrôler les opérations de ces sociétés.

» Telle est la fonction du Bureau des corporations. Ce Bureau n'est pas dirigé contre leur activité, mais contre l'abus qu'elles peuvent faire de leur puissance au détriment du public comme au détriment de l'État.

» Depuis sa création, en 1903, le bureau a procédé à de très importantes enquêtes sur certaines sociétés et sur leurs méthodes. Vous vous souvenez du rapport sur l'industrie du bœuf en 1905 et de celui sur le transport du pétrole en 1906. Ce dernier a révélé de graves et nom-

breuses violations des tarifs de chemins de fer, au profit de différents trusts qui jugulaient ainsi leurs concurrents. Il a été l'origine de poursuites et de condamnations pour infraction aux lois et règlements sur le commerce entre États. En mai 1907, M. Knox a soumis au président un rapport sur la situation de la *Standard Oil Company*, et sur les moyens qu'elle a employés pour assurer et maintenir sa domination dans l'industrie du pétrole. Il a fait également diverses enquêtes sur l'industrie de l'acier et celle du tabac.

» A son début, le Bureau des corporations avait pu craindre de rencontrer de sérieux obstacles à son action. J'ai plaisir à constater qu'à présent il trouve, en général, auprès des chefs d'industrie un concours loyal. Il répond dès maintenant à son objet qui est d'assurer aux opérations des industries intéressant plusieurs États une publicité efficace. Il importe, en effet, que les renseignements fournis par lui à l'opinion publique, au congrès et au président mettent en pleine lumière les façons d'opérer de ces puissantes compagnies.

» Les grands groupements industriels n'ont pas seulement pour eux une nécessité économique, mais aussi le fait accompli et largement accompli. Leur défendre d'exister n'est pas un remède possible. Ce n'est pas à l'existence de la

puissance industrielle qu'il faut s'en prendre, mais au mauvais emploi que l'on fait parfois de cette puissance. Une société, de qui la force repose sur les services qu'elle rend au public par des moyens légaux, se justifie d'elle-même. Au contraire, celle qui ne vit que de la suppression illégale de la concurrence doit être frappée : car elle crée à son profit une tyrannie dont le public pâtit tout entier.

» L'expérience du Bureau des corporations a prouvé que, lorsque le mal est nettement précisé, l'opinion publique est très puissante pour y mettre un terme. Cela ressort par exemple des rapports sur l'industrie du pétrole, puisqu'il a suffi que ces rapports fussent publiés pour que les réductions illégales de tarifs dont bénéficiait la *Standard Oil*, de la part de certains chemins de fer, cessassent aussitôt.

» Nous avons obtenu par le même moyen des résultats analogues pour d'autres industries. Toutefois, ces bénéfices sont forcément limités à celles que le Bureau a examinées. La conclusion des services compétents est qu'il serait nécessaire d'assurer, par une loi, un système général de contrôle.

» Que ce système prenne la forme d'une licence fédérale, ou qu'on se contente d'exiger que les sociétés dont l'action s'étend à différents États

soient tenues de soumettre leurs livres à un bureau fédéral, peu importe, si l'on arrive à ceci, que le gouvernement, exactement renseigné, puisse exercer sur elles une surveillance plutôt préventive que pénale, continuelle et permanente, non plus exceptionnelle, et ce, par une coopération constante avec les chefs d'entreprise.

» Il ne s'agit pas d'empiéter sur les droits des États, mais seulement de contrôler dans une forme nationale ce qui, dans l'activité des grandes sociétés et des trusts, a un caractère national.

» Il faut que les conditions légales ne soient pas en contradiction avec la nature et l'organisation des affaires. Il faut que les unes et les autres aient un même caractère de généralité. La première tâche à remplir consistait à centraliser les renseignements. C'est ce qu'a fait et bien fait le Bureau des corporations. Il reste à utiliser ces données dans une législation d'ensemble.

» La combinaison et la concentration est une loi des affaires aussi bien pour le travail que pour le capital. Mais il faut que, dans l'intérêt de tous, le gouvernement puisse contrôler les opérations, les livres et les comptes de ces puissants organismes. Il faudrait à cet égard une loi d'une extrême clarté, ne laissant place à aucun arbitraire, ni de la part du pouvoir exécutif, ni de la part du pouvoir judiciaire. C'est une évolution

pareille qui s'est produite dans notre législation à l'égard des banques nationales : le résultat a été excellent pour les banques comme pour le public.

» Toute tyrannie, qu'elle soit exercée par un gouvernement, par une foule, ou par de puissantes et avides sociétés, est un mal qu'il faut combattre. Si on laissait régner cette tyrannie, on donnerait, comme vous le disait le président, des armes aux anarchistes.

Le désaccord, que me signalait le ministre du Commerce entre le caractère des affaires et celui de la législation qui les régit, sera, demain comme hier, un danger pour les États-Unis en raison de l'excessive liberté d'action qui en résulte pour les trusts. On s'étonne souvent en Europe des tendances « interventionnistes » de l'administration fédérale. Ces tendances s'expliquent par l'insuffisance des lois. Il n'y a pas de loi fédérale sur les sociétés par actions. On a donc été forcé de chercher dans la surveillance administrative les garanties qui, en d'autres pays, sont assurées au public par les textes légaux. Les résultats ainsi obtenus sont d'ailleurs assez médiocres. Le président a donc manifestement raison, lorsqu'il se déclare, ainsi que M. Oscar Straus et M. Herbert Knox Smith, partisan d'une unification législative. Mais pour la préparer

que de difficultés à surmonter! La constitution américaine, l'indépendance des États à l'égard du pouvoir fédéral, la jurisprudence bien connue de la cour suprême qui casse toute loi jugée par elle contraire à cette indépendance, les relations financières existant entre les financiers et plusieurs hommes politiques, la multiplicité des juridictions, l'infinie lenteur des procès, toutes ces circonstances protègent les trusts. D'autre part, d'importants financiers, comme M. Vanderlip, sont nettement hostiles à toute intrusion gouvernementale dans l'existence des sociétés industrielles. Enfin, certains sénateurs, amis du président, par exemple M. Lodge, ne veulent pas de la licence fédérale proposée comme une solution satisfaisante par le Bureau des corporations.

En dépit de l'évidente nécessité d'une réforme, on est donc divisé sur les moyens à employer. Au mois d'octobre 1907, un congrès s'est tenu à Chicago, qui a réuni quatre cents délégués, venus de quarante États. Ce congrès a examiné la question des trusts et préconisé l'étude, en dehors de tout esprit de parti, de mesures législatives propres à « protéger l'initiative individuelle, la concurrence et le libre exercice de la liberté de contracter, dans toutes les relations commerciales et industrielles ».

C'est là, dans ses grandes lignes, la politique même du président. Sans doute, on peut prétendre que M. Roosevelt a soutenu cette politique avec quelque brutalité, qu'il a beaucoup parlé, et plus parlé qu'agi, dans un temps où la dépression économique, due aux causes que j'ai rappelées, aggravait l'effet de toute imprudence oratoire. Mais, comment nier, en présence des obstacles matériels et moraux, constitutionnels et politiques, qui s'opposent aux réformes désirables, que le chef de l'État, pour soutenir ses idées, devait agir sur l'opinion, et qu'il ne pouvait agir sur elle que par des messages et des discours? Aurait-il dû contenir son ton, espacer ses interventions? Peut-être. Mais ce sont là des nuances d'importance secondaire, en regard du problème capital qu'il s'agissait de résoudre et qu'il faudra résoudre tôt ou tard, je veux dire la mise en harmonie des lois applicables aux grandes affaires avec la nature et l'extension de ces affaires.

CHAPITRE IV

LE POUVOIR EXÉCUTIF

L'autorité du président. — Ses origines. — Son irresponsabilité. — Le veto et les messages. — Présidents de France et d'Amérique. — Les ministres secrétaires du président. — Le recrutement par la confiance. — Le président et les partis. — République et pouvoir personnel. — L'équilibre des pouvoirs.

Le président de la République des États-Unis d'Amérique est plus puissant, à divers titres, que la plupart des souverains constitutionnels d'Europe. Cependant, à l'origine, quand la constitution de 1788 a créé le pouvoir présidentiel, on s'était préoccupé de limiter son action. C'est dans l'histoire même de la République qu'il faut chercher les causes du développement qu'il a pris. Le texte constitutionnel est resté le même. Mais les circonstances ont changé. Et c'est ce

changement du milieu qui a modifié et élargi les fonctions du président.

Le chef de l'État est le maître de la politique extérieure. Le rôle des États-Unis comme puissance mondiale date de peu. L'importance du président a crû en même temps que s'élargissait le champ des affaires qu'il dirige. Le sens des responsabilités et de la séparation des pouvoirs est d'ailleurs très vif en Amérique. La responsabilité de la politique extérieure incombant au président, on est d'accord pour lui laisser la liberté dont il a besoin pour la mener. Sans doute, cette liberté ne va pas jusqu'à lui permettre de déclarer la guerre, mais il dépend de lui de rendre la guerre inévitable. Sans doute aussi, il est obligé de soumettre au Sénat les traités qu'il conclut, mais, dans les périodes de crise, il obtient toujours la ratification nécessaire. L'origine de son mandat lui assure en effet une indépendance effective. Il n'est pas l'élu du congrès, mais l'élu du peuple. Il n'est pas, vis-à-vis du Parlement dans la situation subalterne que crée la désignation par les Chambres du chef du pouvoir exécutif. Il est lié par la constitution. Il n'est pas, dans le champ qu'elle lui a fixé, soumis aux injonctions du Parlement.

Cela est si vrai qu'il est doublement armé

pour tenir tête à la représentation nationale. Il est armé d'abord par l'irresponsabilité dont il est investi à son égard. Il est armé ensuite par le droit de veto qu'il peut exercer contre elle. Le président et ses ministres, qui sont les collaborateurs de son choix, ne s'expliquent jamais ni devant le Sénat ni devant la Chambre des représentants. Nul n'a le droit de les interpeller. Le perpétuel dialogue établi au Palais-Bourbon entre le ministère et l'opposition serait impossible à Washington. On n'admet pas que le pouvoir exécutif soit constamment sur la sellette. Nos ministres sont des accusés chroniques. Les ministres américains sont des agents d'exécution. Leur autonomie n'est limitée que par la constitution dont la cour suprême assure la sauvegarde et, plus spécialement, par les pouvoirs financiers des deux Chambres. En France, le gouvernement est toujours traité en suspect. Et l'exercice même de ses droits normaux apparaît comme une audace. Aux États-Unis, c'est l'effacement du gouvernement qui choquerait l'opinion publique. Les ministres renseignent les Chambres par l'intermédiaire de leurs « comités »[1]. Ils n'ont pas à défendre devant elles tous leurs actes et toutes leurs inten-

1. Voir ci-dessous, p. 211.

tions. Ils ont ainsi plus de temps et plus d'autorité.

Le droit de veto du président n'a pas été, comme certaines attributions de notre pouvoir exécutif, aboli par l'usage. Du reste, il n'est pas un seul des rouages de la constitution américaine qui se soit laissé « prescrire ». Œuvre d'un parlement divisé, la constitution française, lorsqu'elle a réglementé les relations des pouvoirs publics, a sous-entendu que le législatif aurait toujours raison contre l'exécutif. En Amérique, on admet que l'exécutif puisse avoir raison contre le législatif et de là vient que le président, usant des moyens d'action qui lui appartiennent, frappe souvent d'opposition les décisions du congrès. Quand un bill voté est soumis à la signature du chef de l'État, celui-ci peut refuser de le signer. Dans ce cas, il le renvoie à celle des deux Chambres qui en a pris l'initiative en exposant par écrit pourquoi il le retourne. Une nouvelle délibération s'engage alors. Si le bill réunit dans chacune des deux Chambres une majorité de plus des deux tiers, il devient loi *ipso facto*, sans que le président puisse rien là contre. Si cette majorité n'existe pas, le bill devient caduc et le pouvoir exécutif l'emporte.

C'est une disposition excellente. La constitution française de 1875 autorise le président de

la République à demander aux Chambres une seconde délibération. Mais comme elle n'a pas prévu que, dans ce second débat, la majorité devrait être plus forte que dans le premier, il n'y a guère lieu d'espérer que les Chambres se déjugent à quelques jours d'intervalle. Et pour éviter un échec qu'il juge probable, le président, même lorsqu'il désapprouve une loi, s'abstient d'user de son droit et la promulgue passivement. Cela ne suffit pas sans doute à excuser toujours cette passivité, mais cela l'explique quelquefois. Le système américain est, à tous égards, préférable. Il donne au congrès une garantie, puisqu'à la majorité des deux tiers il lui assure le dernier mot. Il met en revanche un frein à certains votes de surprise, possibles dans tout pays parlementaire. Il élève une barrière contre ces lois d'occasion, nées de la fièvre électorale, dont notre pays a tant de fois pâti. Il accroît la responsabilité du président et l'oblige à avoir une opinion sur les questions vitales. Il fait jouer simultanément toutes les pièces du mécanisme politique au lieu de laisser à une seule d'entre elles une liberté de mouvement proche de la licence.

Un président américain ne pourrait pas prononcer le mot qu'on attribuait naguère à un président français : « Mon inaction est le meilleur gage de mon influence. » C'est en agissant

que le président des États-Unis devient influent. C'est en accusant sa personnalité qu'il conquiert de l'autorité. Et M. Bryce ne faisait que constater cette vérité d'évidence lorsqu'il écrivait : « Au lieu d'exciter le mécontentement du peuple en résistant aux décisions de ses représentants, un Président conquiert le plus souvent de la popularité en faisant de son droit de veto un usage courageux. Cette attitude dénote chez lui de la fermeté, montre qu'il a une ligne de conduite et n'hésite pas à l'appliquer. La nation a souvent de bonnes raisons de se défier du congrès qu'elle sait capable d'obéir aux pires influences privées ou de se laisser entraîner par les bruyantes factions du dehors. Elle est portée à considérer l'homme de son choix comme le gardien du congrès et approuve l'extension que la pratique a donnée à son droit de veto. » En d'autres termes, la constitution de 1875 enseigne explicitement au peuple français qu'il a tout à craindre du pouvoir exécutif et rien du législatif. La constitution de 1788 enseigne au peuple américain que les deux pouvoirs peuvent également se tromper et que, pour le bien du pays, il ne faut pas au second immoler le premier.

Le président n'a pas seulement le devoir de lutter pour ses idées. Il a aussi l'obligation de les faire connaître. La constitution parle de son

« droit » de message : c'est « devoir » qu'il faudrait dire, car un président qui ne se tiendrait pas en contact avec la nation et avec les Chambres serait un président impopulaire. On pourrait croire, à première vue, que l'exemple de M. Roosevelt contredit cette assertion. Nul n'a été plus que lui attaqué pour ses messages. Mais ces attaques, nées dans un milieu spécial, puissant par l'argent, petit par le nombre, ne lui ont fait aucun tort dans l'opinion publique. On a dit que ses messages étaient démagogiques, parce qu'on s'est rendu compte qu'ils portaient sur les masses. Et si les adversaires du président avaient pensé qu'ils dussent lui nuire, soyez assurés qu'ils se fussent félicités, loin de s'en plaindre, de leur abondance et de leur véhémence. Plus le président dit nettement et fortement ce qu'il veut, plus il enchante *the man in the street*. Prétendra-t-on que les messages sont sans effet pratique? Cela est vrai, si l'on parle d'effets immédiats. Mais d'une part le président peut toujours faire reprendre par un député, sous forme de proposition de loi, les idées qui lui sont chères. Et, d'autre part, dans un pays de suffrage universel, c'est en créant des mouvements de masses qu'on prépare les grandes réformes. C'est par huit années de messages que M. Roosevelt a enlevé de haute lutte la cons-

truction de la flotte américaine. C'est par une campagne pareille que lui et ses successeurs obtiendront, malgré les résistances du congrès, la seconde flotte dont la nécessité est chaque jour plus évidente.

Toutefois il ne suffit pas que le droit de message soit inscrit dans une constitution pour qu'un président s'en serve : notre pays nous en fournit la preuve. Il faut aussi que le président soit moralement disposé à s'en servir. Qui dit action dit échec possible. Or chez nous il est admis que le président ne doit pas subir d'échec. Il semble que plus on annihile la fonction présidentielle, plus on l'entoure de majesté. Les rois fainéants, eux aussi, étaient portés sur un pavois. En Amérique, on respecte profondément la présidence. Mais on ne mesure pas à son impuissance le respect dont on l'environne. On admet qu'un président puisse être battu. Comment ne l'admettrait-on pas puisque la constitution l'a prévu ?

Supposez, par impossible, qu'un président français, au cours de la discussion d'une loi importante, fasse, par un message, connaître aux Chambres son opinion. Si, quelques semaines après, le vote lui donnait tort, ce serait un déchaînement féroce et les cris de : « Démission ! démission ! » retentiraient dans toute la presse, sinon dans toutes les rues. En Amérique, rien

de tel. Si le congrès, dans l'exercice de ses droits constitutionnels, refuse de tenir compte des avis du chef de l'État, celui-ci s'incline, avec une mauvaise humeur souvent visible, mais l'idée ne lui vient pas d'abandonner son poste et nul ne s'étonne qu'il y reste. Il n'y a point de place pour les considérations de vanité qu'exploitent chez nous la faiblesse des uns et l'ambition des autres. Puisque le président existe, puisqu'il est le premier personnage de l'État, puisqu'il a le moyen de publier ses idées, il doit les publier. Si elles ne triomphent pas, il n'en sera pas diminué. Il attendra seulement pour prendre sa revanche une occasion plus favorable. Un des plus hauts personnages d'Amérique, — on comprendra que je ne le nomme point, — me disait un jour :

— Ils sont extraordinaires, vos présidents ! Quand ils font un message, c'est toujours pour dire qu'ils s'en vont !

Cette exclamation, — scrupuleusement exacte puisque, en dehors du message banal d'entrée en fonctions et de fin de mandat, nous n'avons connu depuis vingt ans la pensée présidentielle que par les manifestes de démission de MM. Jules Grévy et Casimir-Perier, — traduit la surprise qu'inspire aux Américains l'anéantissement de la présidence française. Ils estiment que notre chef

d'État n'a pas de pouvoirs suffisants et ils ne comprennent pas comment il laisse tomber en quenouille ceux que la constitution lui reconnaît. Ce jugement, porté sur nous, éclaire leur conception du pouvoir exécutif.

Les ministres sont en France les créatures du président dans l'instant qu'il les nomme. Du jour où ils sont nommés, ils sont ses égaux, sinon ses maîtres, non pas sans doute au regard du protocole, mais sur le terrain des réalités. Les ministres américains sont, au contraire, au sens propre du terme, les « secrétaires » du président. C'est à peine si la constitution les mentionne pour autoriser le chef de l'État à « requérir l'opinion écrite du principal fonctionnaire de chacun des départements exécutifs sur toutes matières concernant leurs services respectifs ». Au début, en 1789, il n'y avait que quatre ministres : le secrétaire d'État, le secrétaire du Trésor, le secrétaire de la Guerre et l'attorney général. On a créé, depuis, le ministère de la Marine, le ministère des Postes, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce et du Travail. Aucun ministre ne peut être membre du congrès. Aucun n'est responsable devant le congrès. Le secrétaire d'État a une primauté de fait, parce qu'il est à la fois ministre des Affaires étrangères et garde

des Sceaux, mais il n'a rien de l'autorité d'un président du conseil. Il est, lui aussi, comme ses collègues et sur le même pied, l'homme de confiance du président. C'est du président seul que relève le cabinet. Il dépend du congrès de gêner le fonctionnement d'un ministère en refusant les crédits qu'il sollicite par l'organe des comités. Il ne dépend pas de lui d'obtenir la démission d'un ministre pas plus que la démission du président. Les ministres sont des chefs de service et rien de plus.

Cela explique qu'on ne discute jamais le choix du chef de l'État lorsqu'il compose « son » cabinet. En fait, ce choix n'est déterminé que par des considérations d'amitié ou par des considérations de compétence. Prenons par exemple le ministère de M. Roosevelt. Dans une des conversations que j'eus l'honneur d'avoir avec lui, le président me disait :

— Dans mon ministère il y a un catholique, un juif et des protestants. Tous s'entendent le mieux du monde.

Il aurait pu ajouter que ses ministres, associés par sa volonté, ne différaient pas seulement par la religion et que tout, origine, caractère, carrière, les séparait jusqu'au jour où il les attela à une œuvre commune. M. Root, le secrétaire d'État, est un homme de soixante-trois ans,

avocat illustre, conseil de toutes les grandes affaires, esprit froid, caustique, conservateur, le contraire de M. Roosevelt. C'est cependant M. Roosevelt qui en a fait un secrétaire d'État en 1905, parce que les hautes qualités administratives de M. Root n'étaient discutées par personne et trouvaient leur emploi au gouvernement. Pour M. Root, le pouvoir est une perte d'argent et, aux yeux de ses amis, une diminution de situation. Pour M. Cortelyou, ministre des Finances, le ministère est un couronnement de carrière. En 1895, il était sténographe du président Cleveland, en 1900, secrétaire particulier de M. Mac Kinley; en 1903, à quarante et un ans, il devenait ministre du Commerce, puis ministre des Postes, enfin ministre du Trésor. J'ai rappelé déjà la carrière judiciaire et politique de M. Taft. Son collègue de la Marine, M. Metcalf, est un avocat, que le président est allé chercher au congrès pour lui confier d'abord le Commerce, ensuite la Marine. M. Charles Bonaparte, attorney général, est sorti, comme le président, de l'université Harvard; ce fut entre eux le premier lien; la haine des abus les rapprocha encore; et cet avocat catholique devint en 1905 ministre de la Marine pour, de là, passer à la Justice. De Harvard aussi, où il fut camarade de M. Roosevelt, sort M. de Lengerke Meyer, mi-

nistre des Postes. Celui-ci fut industriel avant de devenir ambassadeur, puis ministre. Le ministre de l'Intérieur, M. Garfield, n'a que quarante-deux ans ; c'est lui qui a mis en mouvement le Bureau des corporations : un portefeuille a récompensé son zèle. M. Wilson, ministre de l'Agriculture, a l'originalité d'avoir travaillé la terre avant d'aborder la politique. M. Oscar Straus, ministre du Commerçe et du Travail, est un négociant et un écrivain qui a fait deux incursions dans la diplomatie. Tous sont d'intimes amis du président et c'est ce titre qu'ils invoquent de préférence à tout autre.

Les pouvoirs du président et la composition du cabinet étant ainsi définis, il va de soi qu'il doit y avoir, en Amérique, une politique présidentielle. L'histoire de la présidence de M. Roosevelt montre avec quelle force et quelle continuité cette politique peut s'exercer. On s'est demandé souvent si ce n'était pas un mal. Le président américain, élu par le peuple à la suite d'une campagne acharnée qui coûte des millions et soulève un tourbillon d'intérêts, n'est-il pas forcément le serviteur du parti, voire même de la « machine », qui l'a conduit au pouvoir, plutôt que l'arbitre souverain qu'avait rêvé Washington ? En fait, il est souvent arrivé que le président ait été un instrument plutôt qu'un moteur.

Sans remonter bien loin dans le passé, ce fut le cas de M. Mac Kinley par rapport aux gros capitalistes républicains. Il est d'ailleurs assez fréquent que les hommes de première valeur ne parviennent pas à la présidence, car avant de choisir un bon président les partis se préoccupent d'abord de choisir un bon candidat, et les qualités qui sont nécessaires à l'un ne sont pas celles qui recommandent l'autre. Il convient cependant de remarquer qu'un président honnête et courageux n'est pas toujours le prisonnier des groupements qui l'ont fait élire. M. Roosevelt, président républicain, a prouvé avec trop d'éclat son indépendance à l'égard des trusts pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Ce droit à la personnalité chez le chef de l'État est l'un des traits les plus frappants de la démocratie américaine et l'un de ceux que nous devrions lui envier. La fatalité de notre histoire a confondu la lutte pour la République avec la lutte contre le pouvoir personnel. Or rien ne prouve qu'il y ait incompatibilité entre ces deux termes et qu'une République exige, pour vivre en sûreté, l'impersonnalité du pouvoir exécutif, c'est-à-dire son annulation au profit du parlement. Si, toutes choses égales d'ailleurs et sans reviser la constitution, un président français usait de son droit de message, comme en use le président

américain, on crierait au coup d'État. Il en serait de même s'il usait du droit qu'il a de dissoudre la Chambre. Il semble que le 2 décembre et le 16 mai nous aient, à jamais, privés de cette sérénité d'âme qui fait la force des États-Unis. Là-bas, même entre adversaires, la confiance règne. Chez nous, c'est la défiance, et, par crainte du pouvoir personnel, on glisse à l'anarchie parlementaire. Après trente-sept ans de République, nous vivons moralement dans une sorte de crise alarmée. Nous n'osons pas croire que l'équilibre soit possible entre les divers organes du corps politique et nous souffrons à perpétuité de l'hypertrophie de l'un aux dépens de tous les autres.

Est-ce à notre constitution qu'il faut s'en prendre? On pourrait le soutenir, si elle avait été normalement appliquée, mais elle ne l'a jamais été que de façon partielle et partiale. C'est un jeu vain que de déplorer l'infériorité de nos lois par rapport aux lois américaines. Ces lois n'ont pas été votées dans des circonstances semblables. Elles ne peuvent pas être identiques et, à bien des égards, il serait mauvais qu'elles le fussent. Nous avons, en revanche, une grande leçon à recevoir des États-Unis, leçon qu'il dépend de nous de suivre et que nous gagnerions à suivre : c'est que tout rouage qui existe doit fonctionner et qu'une constitution, si bonne soit-

elle, ne résiste pas à l'inertie prolongée d'un de ses rouages. L'usage négatif ne doit pas prévaloir contre la loi positive. Nous avons humilié le pouvoir exécutif devant le pouvoir législatif. Cela ne saurait durer impunément. La France politique est devenue un corps sans tête : les décapités vivants ne fournissent jamais une longue carrière.

CHAPITRE V

AU CAPITOLE

Le Capitole. — Le confort parlementaire. — La Chambre et les comités. — Les députés et les débats. — Le Sénat. — Le principe de son autorité. — Une Assemblée conservatrice. — Un déjeuner au Sénat. — Une conversation avec M. Lodge. — La Cour Suprême, son prestige et son rôle. — La Constitution américaine et le pouvoir judiciaire. — Pourquoi la Cour suprême n'est possible qu'en raison du caractère spécial de la Constitution de 1788.

Le Capitole est le palais fédéral des États-Unis. C'est là que siègent la Chambre des représentants, le Sénat et la Cour suprême. C'est là que se traitent les affaires extérieures et militaires, et celles qui, politiques ou économiques, intéressent l'ensemble de l'Union et échappent par conséquent à la compétence des Législatures —

composées, elles aussi, d'une Chambre et d'un Sénat — des États particuliers.

Les Américains ont voulu que leur représentation nationale eût un cadre digne d'elle. Et ils ont réussi à le lui donner. Le Capitole, tout de marbre et de grès blanchi, étale sur une hauteur d'où l'œil embrasse Washington sa façade de trois cents mètres de long. Au centre une coupole, de chaque côté deux ailes allongées, telle est la disposition générale de l'édifice. De l'autre côté d'une immense place, un autre palais, celui de la Bibliothèque nationale, dont le nom, Bibliothèque du Congrès, ne définit qu'une des fonctions. Sur les deux autres faces de ce vaste carré, deux bâtiments, l'un achevé et dont on termine en ce moment les aménagements intérieurs, l'autre encore en construction. Celui de gauche, en regardant le Capitole, contient les bureaux particuliers des députés, celui de droite sera consacré aux sénateurs. Deux longs souterrains éclairés à l'électricité et qui seront munis bientôt de tramways électriques relient ces bureaux au palais du Congrès. J'ai visité la maison des députés. Chacun d'eux y possède un vaste cabinet de travail, confortablement meublé, muni d'un téléphone, d'une machine à écrire, d'une toilette avec eau chaude et eau froide, d'un appareil enregistreur où se déroulera — car cet

ingénieux mécanisme ne fonctionne pas encore — le compte rendu des débats. Ni le Luxembourg ni le Palais-Bourbon n'offrent à nos élus de telles commodités.

Ce qui frappe d'abord le voyageur français, c'est la liberté d'accès dont on jouit au Capitole. Il n'est guère à Paris que le ministère de la guerre qui soit plus hérissé de consignes prohibitives que la Chambre et le Sénat. Les « collets rouges » du Palais-Bourbon sont d'impitoyables cerbères. Les nègres du Capitole sont cordiaux et bons enfants. Vous entrez dans les couloirs. Vous montez dans l'ascenseur. Vous frappez à la porte du « comité » auquel appartient le député ou le sénateur que vous désirez voir. Un fauteuil profond vous y recueille et souvent le nègre obligeant, se saisissant de vos deux pieds, assure à vos chaussures l'incomparable éclat dont il semble que le cirage américain possède le secret merveilleux. Si vos visites se renouvellent, vous êtes bientôt un familier de la maison. Et la bonne grâce du nègre devient quasi paternelle.

Les couloirs du Capitole présentent une grande animation. Il en est ainsi dans tous les Parlements. Cette animation est plus tumultueuse dans l'aile des députés : cela encore est fort naturel, car ils sont plus nombreux que les

sénateurs. Tout le long de ces couloirs, s'ouvrent les portes des « comités ». A la Chambre, le plus important est celui des « voies et moyens » (commission du budget). Il y a plus de quarante comités. Ces comités sont permanents, leurs membres étant désignés au début de la session par le président de la Chambre. Ils ont mission d'examiner, suivant leur compétence, tous les bills qui sont déposés. Ils ont le droit, pour s'éclairer, de faire comparaître, d'interroger et d'entendre qui il leur plaît. Ils ont surtout pour mission d'établir le contact entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. En effet, les ministres ne siègent ni à la Chambre ni au Sénat. La Constitution américaine a rendu incompatible l'exercice d'un mandat électif et d'une fonction publique. Et bien qu'aucune loi n'interdise aux ministres de prendre la parole dans les deux Assemblées, un usage, aussi fort qu'une loi, les en empêche. C'est donc devant les comités qu'ils viennent exposer leurs vues.

Les comités font la plus grande partie du travail réel de la Chambre. Suivant la formule employée par M. Bryce, ambassadeur d'Angleterre aux États-Unis, dans cette œuvre admirable qu'est son *American Commonwealth*, ce système amoindrit la cohésion et l'harmonie de la législation. Sauf en de rares occasions, le débat

en séance n'intéresse personne. Le centre de gravité s'est déplacé. Il a passé de la Chambre aux commissions. C'est grâce à cette omnipotence des comités que l'action des forces extérieures peut s'exercer si aisément sur certains députés dépourvus de scrupules. On ne saurait nier d'autre part que, dans bien des cas, les affaires sont traitées plus vite et plus à fond dans les échanges de vues dont les comités offrent le cadre aux ministres et aux députés que dans nos débats publics à la tribune. Il est du reste nécessaire, étant donné l'absence de relations directes entre le gouvernement et les Chambres, étant donné d'autre part qu'il n'y a pas de responsabilité ministérielle, que les députés, dans leurs comités, puissent contrôler par leurs enquêtes les actes de l'administration. Sans méconnaître les inconvénients de la méthode, on doit avouer qu'elle répond à un besoin et qu'elle a des mérites sérieux.

La salle des séances est vaste et claire. Les sièges et les pupitres sont disposés concentriquement, face au fauteuil du président. Celui-ci a à sa droite un portrait de Washington, à sa gauche un portrait de La Fayette. Au lieu d'occuper comme chez nous la « haute situation » dont parlait un jour un député français, le président est à peu près au même niveau que le reste de l'Assemblée. Sur les deux marches qui

mènent à son bureau, de petits *boys* sans uniforme, en veston et culotte courte, alertes et attentifs, sont assis. Un député frappe dans ses mains : en deux bonds, le *boy* est près de lui et fait la commission dont il le charge. Au fond de la salle, derrière le dernier rang de fauteuils, court un long couloir avec des canapés. C'est là que les ministres viennent s'asseoir quand ils veulent suivre un débat : ils y sont en invités, comme les visiteurs étrangers à qui l'on fait les honneurs du Capitole. Rien de théâtral dans la procédure. Les députés parlent de leur place en s'adressant au président. Tous les discours commencent par « M. le Speaker ». Et quand on fait, dans l'argumentation, intervenir un collègue, au lieu de l'appeler par son nom, on le désigne par sa circonscription, « le gentleman de l'Ohio » ou « le gentleman de l'Oregon ». La plupart des discours sont d'ailleurs destinés non à convaincre la Chambre, mais à satisfaire les électeurs à qui ils sont distribués, après leur impression dans le *Congressional Record*. Il y a peu d'orateurs, au sens littéraire que nous donnons à ce mot. Le plus éloquent des députés est, paraît-il, M. William Bourke Cockran, député de New-York, dont la parole chaude et vibrante est fort appréciée de ses collègues et du public des tribunes.

En général, — je pourrais naturellement citer des exceptions, — la situation de député ou, comme on dit là-bas, de représentant, n'est point l'objet des grandes ambitions. De deux choses l'une, ou l'on est député en attendant mieux, c'est-à-dire en attendant le Sénat; ou si l'on reste député, on n'a pas d'avenir politique. La plupart des membres de la Chambre sont actifs, intelligents; mais le plus souvent, leur instruction première est primaire ou secondaire au plus. Leur situation de fortune est également modeste. Et presque tous, ne pouvant pas vivre avec leurs 7500 dollars de traitement, continuent à exercer leur profession dans leur État d'origine. Les avocats constituent l'immense majorité. C'est à la Chambre qu'on trouve le type accompli du « politicien » américain, dont la société parle avec quelque dédain, qui parfois mérite un jugement sévère, mais qui souvent aussi traite les affaires publiques avec une réelle entente des intérêts et un sens pratique fort aiguisé.

Nulle pose chez ces parlementaires : ou plutôt même une affectation de simplicité. Je me souviens d'avoir causé avec le président de la Chambre, M. Cannon, pendant une suspension de séance : il descendait du fauteuil, une fleur rouge à la boutonnière de sa jaquette, son gilet déboutonné, allumant en hâte son cigare et ne re-

quérant point par son allure les marques extérieures de respect qui environnent en France nos présidents en habit noir. La Chambre des députés est une assemblée d'hommes d'affaires, qui n'ont à aucun degré le souci de paraître et de figurer. Chacun regarde beaucoup dans sa circonscription : le suffrage universel le veut ainsi. Les théories d'ensemble, la doctrine font quelque peu défaut. On vote souvent au petit bonheur. Mais est-ce là le propre de l'Amérique?

Les députés sont élus pour deux ans et leur situation électorale n'est pas toujours très stable. A peine nommés, ils doivent songer à leur réélection. Au surplus, hormis ses pouvoirs financiers, la Chambre est sans action directe et continue sur la conduite de la politique générale. Elle n'a pas le droit d'interpeller et elle n'a pas l'autorité exécutive qui remplace pour le Sénat le droit d'interpellation. Son président seul jouit d'une action considérable, parce qu'il dépend de lui, armé du règlement et maître surtout de la nomination des commissions, de gêner ou d'aider puissamment le gouvernement. Il a rang immédiatement après le vice-président de la République, président de droit du Sénat, sur le même pied que les juges de la Cour suprême. Cette prérogative de protocole correspond à une influence réelle. Le président actuel, M. Cannon,

est l'un des plus vieux routiers de la politique américaine. C'est un silencieux et un rusé. Et on le considère, bien que républicain, comme un des plus dangereux adversaires de M. Roosevelt.

Le prestige du Sénat est sensiblement supérieur à celui de la Chambre des députés. Pourquoi? D'abord assurément parce que la plupart de ses membres ont une haute valeur personnelle. Mais si les hommes de valeur aspirent à entrer au Sénat, c'est que, par la Constitution et par l'usage, la haute Assemblée occupe dans le système politique des États-Unis une place prépondérante. L'étendue de ses attributions est considérable : elles sont, comme on sait, législatives, exécutives et judiciaires. Le Sénat vote les lois solidairement avec la Chambre. Il confirme ou désapprouve les nominations faites par le président et les traités signés par lui. Il peut enfin siéger comme Haute-Cour de justice quand la Chambre renvoie devant lui, par une mise en accusation, des détenteurs de l'autorité publique.

Historiquement, le Sénat représente les éléments premiers de la République américaine et c'est là, je crois, la source principale de son autorité morale. Les deux sénateurs de chaque État se considèrent et sont en réalité les « ambassadeurs » de leur État auprès du gou-

vernement fédéral. Pratiquement, grâce à leur droit de confirmation, ils prennent une part active à la vie administrative de l'État qu'ils représentent. Ils s'entendent souvent avec le président pour la nomination des fonctionnaires fédéraux. Enfin, par leur commission des affaires extérieures, que préside actuellement un vieillard plein d'expérience, M. Cullom, ils participent à la direction de la diplomatie américaine et sont en quelque façon une succursale du Département d'État. Il est superflu de rappeler que leur contrôle s'exerce avec vigilance et que, parfois, — par exemple, il y a peu d'années, dans l'affaire des traités d'arbitrage, — ils mettent en échec la politique du président.

Les sénateurs sont, de beaucoup, les premiers personnages du monde politique américain. Leurs délibérations sont majestueuses et amples. Ils sont peu nombreux, moins de cent. Et le ton des débats s'en trouve simplifié et comme apaisé. Les discours sont généralement longs, écoutés avec attention, interrompus par des questions auxquelles l'orateur répond toujours avec une patience inlassable. La salle des séances est plus petite que celle de la Chambre. Le vice-président de la République — c'est en ce moment M. Fairbanks — est président de droit. Les divisions politiques laissent subsister une unité

morale dont on peut mesurer la profondeur en interrogeant tour à tour des républicains et des démocrates. Le Sénat, toute question de parti mise à part, est une Assemblée conservatrice, qui est, dans le fonctionnement de la Constitution, un élément de stabilité. Il y a véritablement une doctrine sénatoriale, je dirai même un tempérament sénatorial. Plus encore que la Chambre, le Sénat réagit contre les tendances centralisatrices qui résultent nécessairement du développement de la politique américaine. Il a conscience de ses origines et n'oublie pas qu'il représente auprès d'une république puînée des républiques naguère indépendantes. Dans l'ordre diplomatique, il est prudent, presque timoré, soucieux, suivant les conseils de Washington, de ne pas aliéner la liberté d'action du gouvernement de l'Union, attaché aux principes, surtout à la doctrine de Monroe. Sans doute, au cours des dernières années, il a dû faire des concessions à la politique coloniale, voire à la politique mondiale. Il ne s'y est décidé que peu à peu et comme à regret. Il est traditionaliste avec passion. C'est un grand bien pour une démocratie.

J'ai pu voir de près de nombreux sénateurs. Je les ai vus chez eux : car plusieurs, un tiers au moins, sont fort riches et pratiquent largement la vertu de l'hospitalité. Je les ai vus au Sénat,

soit en séance soit dans leurs « comités », qui sont naturellement plus influents encore que ceux de la Chambre. Je garde notamment un souvenir particulièrement intéressant d'un déjeuner qui me fut offert dans la salle même du comité des Philippines, dont il est président, par M. H. Cabot Lodge, sénateur du Massachusetts. Dans la vaste pièce garnie de bibliothèques d'acajou, le couvert avait été dressé sur la table même des séances. Les convives étaient le vice-président de la République M. Fairbanks, l'ambassadeur de France M. Jusserand, et une douzaine de sénateurs. Parmi eux, M. Allison, le doyen du Sénat, dont on fêtait ce jour-là le trente-cinquième anniversaire sénatorial ; M. Aldrich, dont je venais d'admirer quelques instants plus tôt les rares qualités de *debater* dans la discussion de son bill sur la circulation monétaire ; M. Knox, l'ancien attorney général, actuellement candidat à la présidence de la République, homme de grande valeur, vif, alerte et ingénieux ; le colonel du Pont, un descendant de du Pont de Nemours, dont la famille tout attachée aux souvenirs français est établie depuis un siècle aux États-Unis et qui se consacre plus spécialement aux questions militaires ; M. Wetmore, lui aussi grand ami de notre pays ; M. Crane, sénateur du Massachusetts comme M. Lodge ; M. Kean,

du New-Jersey. Tous ces messieurs occupent au Sénat une situation importante. Je les savais en désaccord sur bien des questions. La cordialité de leurs relations n'en paraissait pas diminuée.

Le déjeuner fut rapide, car le Sénat continuait à siéger, les séances durant en général de midi à cinq heures. M. Fairbanks, qui avait abandonné le fauteuil présidentiel pour nous rejoindre, nous quitta avant la fin du repas. M. Aldrich n'arriva qu'au dessert. Le Sénat comme la Chambre ayant son restaurant, c'est d'ailleurs la coutume de prendre le lunch au Capitole. La journée de travail est ainsi moins écourtée qu'en France. Les Chambres ont voulu donner l'exemple de la sobriété, et un texte législatif, incorporé il y a quelques années à une loi sur l'immigration, proscrit le vin et l'alcool dans toute l'étendue du palais parlementaire. Les mauvaises langues assurent que les députés avaient voté cet amendement, pensant que le Sénat le repousserait. Mais le Sénat les prit au mot, et c'est ainsi que, depuis lors, on ne boit que de l'eau au Capitole.

Des opinions émises en ma présence par les membres du Sénat, que j'ai l'honneur de connaître, aucune ne m'a paru, par sa généralité et par sa précision, plus digne d'être retenue que celle de M. Lodge. M. H. Cabot Lodge occupe

dans la Chambre haute une situation éminente et, à tous égards, justifiée. Il représente le Massachusetts. Agé de cinquante-sept ans, il a partagé sa vie entre l'histoire et la politique. Il a publié de nombreux et excellents ouvrages, entre autres une *Vie d'Alexandre Hamilton*, une *Vie de Daniel Webster*, une *Vie de Washington*, une *Histoire de Boston*, des *Essais d'histoire et de politique*, une *Histoire de la Révolution* et une *Histoire de la Guerre espagnole*. Il a appartenu à la Chambre des députés avant d'entrer au Sénat. Il préside la commission des Philippines et joue un rôle prépondérant dans la commission des affaires extérieures.

Assuré par son expérience des affaires et sa haute culture d'un crédit de premier ordre, il est l'ami le plus intime de M. Roosevelt, et cette circonstance ajoute encore à l'autorité dont il jouit dans le parti républicain. La maison du sénateur du Massachusetts, que madame Lodge sait rendre si attrayante, est celle où le président fréquente le plus volontiers. Les deux amis ne sont pas toujours du même avis. Et comme M. Lodge tient fort à ses idées, il y a parfois entre M. Roosevelt et lui de vives controverses, où, sans céder ni l'un ni l'autre, ils réchauffent leur vieille amitié au feu de la discussion.

— Vous savez, m'a dit l'éminent sénateur,

quel rôle a joué dans notre histoire la doctrine de Monroe. C'est un système politique nécessaire à la sécurité des États-Unis. Nous ne contestons pas la situation acquise de certaines puissances européennes dans le Nouveau Monde. Mais nous n'admettrions pas qu'elles y fissent de nouvelles acquisitions territoriales.

» Cela nous entraîne à exercer une sorte de contrôle moral, purement moral, sur les événements politiques dont notre continent est le théâtre. Toutes les républiques américaines policées et ordonnées connaissent notre désintéressement et n'ont contre nous aucune défiance. Je n'en dirai pas autant de pays tels que le Venezuela, où le désordre est chronique et qui sont les seuls exposés, de ce fait, à se voir rappeler leurs devoirs.

» La doctrine de Monroe n'est contestée par personne aux États-Unis. Les démocrates — Monroe d'ailleurs était démocrate — sont là-dessus d'accord avec les républicains. C'est comme notre *credo* national.

» En ce qui concerne les relations avec le Japon, je ne vois pas ce qui a pu donner naissance aux rumeurs alarmistes qui ont couru en Europe. La question de l'immigration n'est pas, ne peut pas être un *casus belli*.

» C'est un droit de souveraineté que celui d'ad-

mettre ou de ne pas admettre les étrangers. On a dit que le traité de 1894 avec le Japon avait limité pour nous ce droit. Ce n'est pas vrai.

» L'article 2 de ce traité stipule en effet que la clause de la nation la plus favorisée ne peut pas modifier « les lois concernant la réglementation » du commerce, l'*immigration des ouvriers* et les » questions de police ou de sécurité publique ». Notre liberté d'action est donc absolue. Notre droit est entier. Le récent accord a pour objet de le consacrer.

» J'ajoute que je ne crois pas du tout à ce que certaines personnes ont appelé la *guerre fatale*. Il n'y a pas de guerre fatale. Et il y a place dans le Pacifique pour le Japon et les États-Unis.

» Je ne considère pas l'envoi de la flotte de l'amiral Evans comme un acte politique, mais comme un exercice militaire. Nous sommes chez nous à San-Francisco comme à New-York. Nous avons notre flotte là où nous pensons qu'elle est le mieux.

» En ce qui concerne la politique coloniale, et d'abord les Philippines, il y a toujours, entre républicains et démocrates, une divergence de vues théorique. Mais en pratique, nous sommes tous à peu près d'accord sur la politique à suivre. On a d'ailleurs exagéré les difficultés de cette

politique. Les Philippines ne nous coûtent plus très cher. Leur budget se solde en excédent. Il est faux de dire qu'elles constituent pour les États-Unis une charge coûteuse et stérile.

» A Cuba, l'ordre est rétabli. Je crois que pour le maintenir, nous serons obligés d'exercer sur l'île un contrôle, une sorte de protectorat. Je ne suis pas partisan de l'annexion. Nous n'avons aucun intérêt à faire entrer dans l'Union une île qui, au point de vue ethnographique et moral, est séparée des États-Unis par de nombreuses différences.

» Quant à ce qu'on appelle souvent la politique mondiale des États-Unis, il faut s'entendre. Notre politique est mondiale en tant que politique commerciale. Mais j'estime que nous ne devons pas intervenir dans les questions purement politiques en dehors de l'Amérique.

» Nous avons été en Chine, en 1900, parce qu'il y avait à accomplir une œuvre de défense humaine contre l'anarchie et le meurtre. Nous avons participé à la conférence d'Algésiras parce que nous avions signé la convention de Madrid de 1880, parce qu'il y avait des questions économiques à résoudre, parce qu'enfin nous pouvions aider aux solutions transactionnelles et conciliantes. Nous avons été à la Haye dans l'intérêt du droit. Et le Sénat a déjà ratifié six traités

d'arbitrage conclus en vertu de l'acte de la Haye.

» En dehors de cela, ni au Maroc, ni en Macédoine, ni ailleurs, nous ne devons faire de la politique pure. Ce n'est ni notre tradition ni notre intérêt. La doctrine de Washington reste la mienne et celle, je puis le dire, du Sénat tout entier.

En ce qui touche la politique intérieure, l'opinion du Sénat est naturellement plus divisée. M. Roosevelt compte dans ses rangs des adversaires acharnés, par exemple M. Foraker. Le sentiment, que m'a exprimé M. Lodge, est néanmoins partagé par la majorité de ses collègues, qui, lorsqu'ils sont en désaccord avec le président, lui reprochent plutôt des défauts de forme qu'une erreur sur le fond.

— Il est, m'a-t-il dit, de la dernière absurdité d'imputer au président la responsabilité de la crise.

» Cette crise s'explique par des causes générales, que l'on retrouve dans les pays d'Europe, et par des causes locales, notamment l'excès de certaines entreprises et les abus commis par d'autres. Le président a pu surexciter le mal en le signalant avec insistance; mais il ne l'a pas créé et il a bien fait de le dénoncer. A part les hommes de Wall street, l'immense majorité du pays l'a approuvé.

» Il y avait urgence à réprimer les abus dont je viens de parler : par exemple celui qui consistait dans les tarifs de faveur (*rebates*) accordés à certains trusts par les compagnies de chemins de fer, ce qui rendait toute concurrence impossible, — ou encore les constitutions de sociétés avec un capital fictif. Nous avons des lois qui punissent ces faits. On ne les appliquait pas. M. Roosevelt a voulu qu'elles fussent appliquées. Et il a eu mille fois raison.

» Par contre, je ne crois pas que certaines mesures dont le président paraît partisan soient conciliables avec la constitution américaine, qui a étroitement limité, comme vous le savez, les droits nationaux au profit des droits des États. Je ne voudrais pas, par exemple, que le gouvernement fédéral reçût le pouvoir de délivrer aux trusts des « certificats » fédéraux ou nationaux qui le rendraient maître absolu de leur existence. Je ne crois pas non plus possible le vote d'une loi fédérale sur les sociétés par actions : cela n'est pas de la compétence du congrès. Par contre, qu'on se serve des lois existantes, comme on le fait depuis quelques mois : c'est juste et c'est nécessaire.

» Parmi les améliorations possibles de notre système financier, on a parlé de la reconstitution de la Banque centrale, qui a existé jusqu'en

1832; je crois que cette reconstitution serait possible.

La dernière partie de cet entretien précise avec autant de netteté que de mesure l'état d'esprit conservateur que j'indiquais tout à l'heure. La crainte des nouveautés est, pour la plupart des sénateurs, le commencement de la sagesse. C'est ce qu'exprimait l'un d'entre eux en me disant avec un sourire :

— Que voulez-vous? Nous aimons bien le Président. Mais nous sommes plus constitutionnels que lui.

Ce respect scrupuleux de la Constitution, ressenti par tout le Sénat, est assuré par la Cour suprême qui est, de tous les rouages du système américain le plus vanté à l'étranger et, d'ordinaire, le plus mal connu.

Quand on sort de la salle du Sénat et qu'on se dirige vers la rotonde, on trouve à gauche une salle en forme de demi-lune, de dimensions modestes. Le Sénat y siégeait naguère, quand les États étaient moins nombreux qu'aujourd'hui. C'est à présent la salle de la Cour suprême. Au fond, face à la porte, les juges, revêtus d'une robe noire, — ils sont en Amérique les seuls fonctionnaires portant un uniforme, — sont assis derrière une large table surélevée. Ils sont neuf. Et pour chaque affaire, ils doivent siéger six au

moins. C'est donc la totalité de la Cour qui statue sur chaque procès. Tout près des juges, les avocats ; à leur gauche, le bureau de l'attorney général ; derrière, quatre ou cinq rangs de bancs pour le public. La Cour est présidée par le « chief justice ». Les juges portent le titre de « Mr. justice » X ou Y. Nulle fonction n'est plus considérée que la leur. Partout, ils ont la place d'honneur. Ils sont inamovibles, nommés à vie par le président et confirmés par le Sénat, avec un traitement de soixante mille francs. Ils sont, suivant la formule du droit romain, « la voix vivante de la Constitution ». Leur rôle est capital dans la vie des États-Unis.

La Cour suprême, qui est la juridiction fédérale d'appel, et dont la compétence est la même, quant à ses principes, que celle des autres tribunaux fédéraux, cours fédérales de circuit et cours fédérales de district, n'a d'autre mission que d'interpréter la loi. Mais cette interprétation comporte, en vertu de la Constitution américaine, des initiatives d'une portée considérable, que M. James Bryce a parfaitement résumées en disant : « Le peuple a, par sa loi suprême, la Constitution, donné au congrès un pouvoir limité de légiférer. Toute loi votée en vertu de ce pouvoir et conformément à la Constitution a toute l'autorité de la Constitution qui est derrière

elle. Toute loi votée en dehors de ce pouvoir est illégale et dépourvue de sanction. Ce n'est pas, en fait, une loi, attendu que le congrès, lorsqu'il l'a votée, n'était pas en réalité une assemblée législative, mais un simple groupe de personnes sans autorité. » En d'autres termes, soit vis-à-vis du congrès fédéral, soit vis-à-vis des législatures des États, les tribunaux, et notamment le plus haut de tous qui est la Cour suprême, sont appelés à assurer le respect de la Constitution, loi initiale, votée par le peuple de 1788 dans des conventions *ad hoc*, supérieure par conséquent à toute loi, loi d'État ou loi fédérale, qui contreviendrait à ses principes.

La Cour suprême n'a pas — comme on l'a souvent prétendu, faute d'avoir lu les textes qui la régissent — un pouvoir spécial d'annuler les lois inconstitutionnelles. Ce pouvoir résulte pour elle de l'essence même de l'autorité judiciaire dont elle est dépositaire. Elle se borne, comme tout autre tribunal, à appliquer la loi en faisant prévaloir une loi supérieure sur une loi inférieure, une loi d'autorité plus grande sur une loi d'autorité moindre. C'est donc à l'existence de cette loi supérieure, qui est la Constitution, qu'elle emprunte son autorité. Elle est appelée, de ce fait, à protéger le peuple contre lui-même, en sauvegardant la loi permanente qui a fixé les

droits de tous et en maintenant chacun dans son champ d'action. Elle est la gardienne des principes constitutionnels contre les entraînements politiques. Elle rappelle constamment aux citoyens, aux États, aux Chambres de ces États, au congrès, qu'il ne dépend pas d'eux de manquer aux règles premières que les États-Unis naissants ont fixées une fois pour toutes. Elle ne donne pas d'avis abstraits, mais statue toujours sur des espèces. Elle assure ainsi une protection précieuse aux droits de la minorité contre les abus éventuels dont peut se rendre coupable une majorité trop forte.

Plus on étudie le fonctionnement de la Cour suprême, plus on se convainc qu'elle est pour une démocratie un rouage indispensable. Les pays qui, comme l'Angleterre, n'ont pas, à proprement parler, de Constitution, où il n'y a pas de différence de nature entre une loi et une autre loi, où ce qu'on appelle communément les « lois constitutionnelles », par exemple la grande Charte, le Bill des Droits, l'*Act of Settlement*, peuvent être abrogées à tout moment par le Parlement, comme n'importe quel autre texte, se prêteraient mal au fonctionnement d'une Cour suprême. Pour que cette Cour ait, comme aux États-Unis, sa pleine efficacité, il faut que la Constitution soit un instrument spécial, distinct

des autres lois, antérieur aux autres lois. En France, les lois constitutionnelles ont été votées par l'Assemblée nationale. Et pour les reviser, il faut que l'Assemblée nationale se réunisse. La situation n'est donc identique ni à celle de l'Amérique, ni à celle de l'Angleterre. Et l'on doit se demander dans quelle mesure elle pourrait, sans modification, faire place à une Cour suprême analogue à la Cour américaine.

Nos lois constitutionnelles de 1875 sont singulièrement moins amples et moins précises, moins riches en principes et moins intangibles par leur origine que la Constitution américaine de 1788. On n'y trouve pas, quant aux droits des individus et des collectivités, les règles fixes qui permettent à la Cour suprême de faire prévaloir sur les lois ultérieures le texte constitutionnel, et d'accomplir ainsi, sous la forme judiciaire, une œuvre admirable d'équité politique. Elles sont purement formelles et ne fixent que des procédures. Plus qu'aucun autre pays, cependant, en raison de notre tempérament national, de notre intolérance instinctive, de notre inclination à tyranniser les minorités, nous aurions besoin d'une telle garantie et du frein qu'elle apporterait à la passion politique. Mais la base nous manque. Et pour avoir une Cour suprême qui pût faire la même chose que celle

de Washington, il nous faudrait d'abord refaire notre Constitution — avoir une Constitution au sens américain du mot. Pour ceux qui aiment la justice et qu'inquiètent les continuels abus de pouvoir commis par le Parlement, la Cour suprême américaine apparaît ainsi comme un remède décisif et inapplicable. C'est le supplice de Tantale.

Il convient d'ajouter qu'en dépit de l'impopularité qu'elle a parfois encourue, la Cour suprême reste, dans son ensemble comme dans la personne de ses membres, entourée d'un profond respect. Il est rare qu'une démocratie ait le sens des principes. C'est ce sens qu'entretient l'action vigilante de la Cour. Et d'instinct, sinon par raison, l'opinion comprend que c'est là une œuvre nécessaire. Chacun à la place et dans le rôle que lui a fixés la Constitution, voilà la formule qui résume l'esprit politique américain. La tyrannie d'un Parlement aussi impossible que la tyrannie d'un homme, tel est le résultat admirable que l'acte de 1788 a confié au pouvoir judiciaire le soin de préserver des atteintes des partis. C'est l'honneur des États-Unis d'avoir réussi à assurer cette préservation, et par elle, la paix publique.

CHAPITRE VI

LE CATHOLICISME AMÉRICAIN

La période d'intolérance. — La guerre d'Indépendance et la Constitution. — Les émeutes anti-catholiques. — La guerre de Sécession et le catholicisme. — Le développement du droit commun. — L'organisation du catholicisme américain. — Conversation avec Mgr O'Connell, archevêque de Boston. — L'administration ecclésiastique. — Les ressources financières — L'Église et la politique. — Le caractère national du catholicisme américain. — Les laïques et la question des *trustees*. — Les paroisses et les écoles. — Un mot de M. Roosevelt. — Les catholiques américains et la France. — Visite chez Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul. — Les États-Unis et la paix religieuse.

Dans la lutte religieuse qui, depuis tant d'années, divise la France, on a coutume de citer les États-Unis comme un exemple, et ce dans tous les partis. Les catholiques y voient avec envie une république sympathique à l'Église.

Les anticléricaux y ont trouvé un argument en faveur de la séparation des Églises et de l'État. Il est exact qu'en Amérique cette séparation est absolue. Il n'est pas moins exact que l'anticléricalisme, dans le sens que la France donne à ce mot, y est totalement inconnu. Il s'en faut cependant qu'il en ait toujours été ainsi et, pour juger avec précision la situation présente du catholicisme aux États-Unis, il convient de rappeler d'abord les difficultés par lesquelles il a passé.

Au début, pendant la période coloniale, il n'y avait pas dans la Nouvelle-Angleterre plus de liberté religieuse qu'en Europe. Le protestantisme était religion d'État et exerçait son monopole avec intolérance [1]. Parfois, les sectes protestantes consentaient à se supporter les unes les autres, mais elles étaient d'accord pour ne pas supporter le catholicisme. C'est ainsi, pour ne citer que les faits les plus connus, qu'une loi de l'État de New-York de 1701 privait les catholiques du droit de vote; qu'une récompense de cinq cents dollars était promise par une loi de 1718 à quiconque dénoncerait un prêtre romain : que les *Blue Laws* du Connec-

1. Cf. G. André, *Luttes pour la liberté de l'Église catholique aux États-Unis*, et surtout l'excellent ouvrage du vicomte de Meaux, *L'Église catholique et la liberté aux États-Unis.*

ticut condamnaient à mort tout ministre catholique, résidant dans l'État. C'est au moment de la guerre d'Indépendance que les catholiques, par la part qu'ils prirent à la lutte nationale, conquirent droit de cité. Washington leur servit de patron. Dès 1774, ayant appris que, d'après une vieille coutume anglaise, on allait dans son armée, fêter « le jour du Pape », c'est-à-dire brûler le pape en effigie, il publia un ordre pour réprouver « ce ridicule et puérile usage, cette insulte à des frères d'armes ». Quatorze années plus tard, la Constitution, dans son article 4, déclarait « qu'aucune profession de foi ne serait jamais requise pour être admis à aucun emploi public relevant des États-Unis ». Et un amendement, dû à l'initiative de Jefferson, ajoutait : « Nulle loi ne pourra être adoptée par le congrès en ce qui concerne l'établissement d'une église et nul empêchement ne sera jamais apporté à l'exercice des cultes. » La constitution fédérale proclamait par conséquent l'égalité religieuse, mais la législation des États subsistait. C'est sur elle que les catholiques, pendant près d'un demi-siècle, devraient conquérir leurs libertés.

A diverses reprises, la bataille a été rude. Malgré le nombre croissant de ses fidèles, à qui l'immigration irlandaise apportait sans cesse des

recrues nouvelles, à cause même de cette progression, le catholicisme restait suspect. Il avait à lutter contre la défiance qu'inspiraient sa hiérarchie et sa subordination au Saint-Siège, contre le vieux sentiment puritain, très vif encore, de la Nouvelle Angleterre. En 1834, il y eut de véritables émeutes anticatholiques. En 1843, à Philadelphie, deux églises et un pensionnat de jeunes filles furent incendiés. Quelques années plus tard, à Cincinnati, un prélat romain, envoyé en mission par le pape, faillit être attaqué dans les rues. Sous la direction d'une association antiirlandaise, les *Know-Nothings*, de nombreuses violences furent commises à New-York, à Brooklyn, à Saint-Louis, à Boston. Il y eut des blessés et des morts : « Nous avons passé par un régime de terreur, écrivait Mgr Spalding du Kentucky ; environ cent pauvres catholiques ont été massacrés, plus de vingt maisons ont été brûlées ; la législation nous est profondément hostile. » Des difficultés intérieures, provoquées par la prétention de laïques, appelés *trustees*, de se rendre maîtres, contre les curés et les évêques, de l'administration des paroisses, s'étaient ajoutées aux attaques du dehors. Les États-Unis ne pouvaient pas à cette époque donner à l'Europe des leçons de tolérance et le vieux monde, si divisé qu'il

fût du point de vue religieux, n'offrait pas le spectacle des violences que déchaînaient sur leur sol les passions confessionnelles.

De même qu'ils avaient bénéficié de la guerre d'Indépendance, les catholiques bénéficièrent de la guerre de Sécession. La neutralité, prêchée par les évêques, les services rendus par les prêtres et les religieuses à la cause de l'humanité, l'unité conservée par l'organisation catholique, alors que le pays était coupé en deux par une lutte atroce, fortifièrent moralement le catholicisme. On peut dire que, depuis lors, il a eu partie gagnée. Sans doute les législations particulières sont restées longtemps divergentes, mais de plus en plus une tendance s'est marquée à les uniformiser dans le sens de la liberté. Au cours de cette évolution, l'Église catholique a peu à peu conquis partout la situation que lui avait promise la constitution de 1788. La neutralité religieuse des autorités lui a assuré l'égalité. Le libéralisme des lois à l'égard des associations a garanti son fonctionnement. Elle s'est développée dans le droit commun, sans privilèges particuliers, ne jouissant que de ceux généralement reconnus aux personnes morales d'utilité publique, mais y trouvant, grâce à la progression des fidèles par suite de l'immigration et aux ressources chaque année plus nom-

breuses dont elle disposait de ce fait, les éléments d'une prospérité qui est aujourd'hui indiscutable.

J'ai eu l'honneur, pendant mon séjour aux États-Unis, de rencontrer plusieurs prélats américains et de m'entretenir avec eux. J'ai beaucoup vu notamment Mgr William O'Connell, archevêque de Boston. Sa carrière est intéressante à plus d'un titre. Né de sang irlandais, il a modestement débuté comme prêtre de paroisse. Vicaire et curé, administrateur distingué, il a été désigné par ses chefs pour aller à Rome au collège américain, séminaire latin des prêtres du Nouveau-Monde. D'abord élève de cet établissement, il en est devenu le directeur. Et pendant plus de dix ans, il a vécu dans la curie romaine. On retrouve dans ses manières, dans sa façon de discuter, dans ses idées et dans ses sentiments la trace de ce long séjour, qui lui a valu une connaissance approfondie de la politique du Vatican. Depuis son retour de Rome, Mgr O'Connell a fait un chemin rapide. Évêque de Portland, envoyé en mission auprès du mikado, il a été nommé, en 1907, archevêque de Boston. Très accueillant, fort mêlé à la vie intellectuelle et mondaine, il a pris, en peu de mois, dans « l'Athènes des États-Unis », une place que n'avaient guère occupée jusqu'alors

les prêtres catholiques, éloignés du monde par leur célibat et plus mêlés au peuple que les pasteurs protestants. Les renseignements qu'il m'a fournis sur l'organisation de l'Église aux États-Unis peuvent se résumer ainsi :

— Il n'y a rien de commun, m'a-t-il dit, entre la séparation de l'Église et de l'État telle que nous la pratiquons et le régime qui, chez vous, porte ce nom. Nos institutions garantissent la séparation. Elles font plus que la garantir : elles la protègent. En France, au contraire, la « séparation » nous paraît être un mot destiné à donner le change sur la situation vraie, à habiller d'un prétexte la guerre religieuse.

» Ici, nous sommes sous la sauvegarde de la loi au point de vue de notre organisation, de nos ressources, de notre administration. L'organisation d'abord. Si vous considérez l'archidiocèse de Boston, qui a sept évêques suffragants, notre situation, à l'égard des lois de l'État de Massachusetts, est la suivante : je suis, comme archevêque, reconnu par la loi comme constituant à moi seul une « corporation » avec tous les privilèges accordés aux corporations. Si l'archevêque meurt, sans même qu'il ait besoin de faire de testament, tous les biens de l'Église catholique dans l'archidiocèse passent de plein droit à son successeur. Nous voilà loin, comme vous voyez,

de l'ingérence tracassière du pouvoir civil, qui a caractérisé en France la séparation, si loin même qu'il n'y a entre les deux situations rien de comparable.

» Toutefois, veuillez remarquer que nous ne sommes arrivés à cette position si indépendante et si forte qu'à la suite d'une évolution assez lente. Dans une première période, les biens de l'Église appartenaient à une corporation ordinaire, c'est-à-dire constituée de plusieurs membres, dont l'archevêque n'était que le président, avec privilège d'approuver ou d'écarter les nominations. Puis dans une seconde période déjà plus satisfaisante, les lois de Massachusetts ont reconnu l'archevêque comme propriétaire des biens d'Église. La transmission de ces biens devait être assurée par testament, l'archevêque désignant par ce testament deux évêques qui, à sa mort, devenaient propriétaires provisoires jusqu'à la nomination d'un nouvel archevêque. La troisième période, qui est le régime actuel, a couronné ce progrès en reconnaissant l'archevêque comme « corporation ». Tous les actes sont valables que je signe de ce sceau :

Roman Catholic Archbishop of Boston, by... (nom de l'archevêque), the present Archbishop of Boston.

» Je suis, en un mot, comme archevêque, le

représentant légal des intérêts catholiques dans le diocèse de Boston. Dans d'autres diocèses on n'en est encore qu'à la première ou à la deuxième période. Mais l'évolution qui s'est produite ici se produira partout. Vous voyez en tout cas que même aux États-Unis, nous ne sommes pas arrivés en une seule fois au résultat excellent dont nous nous félicitons. Je souhaite à l'Église de France une évolution semblable vers la liberté nécessaire. Quant aux paroisses, je nomme les curés qui les administrent sous mon contrôle. Il n'y a nulle immixtion laïque dans cette administration, ni de la part des fidèles, ni bien entendu de la part des autorités.

» Pour les ressources financières, les fidèles subviennent à tout. Nous n'avons comme recettes que le prix des chaises et le produit des quêtes. Les fidèles ne sont pas taxés et leur concours est spontané. Ce sont les petites bourses qui soutiennent les églises, le clergé, les écoles. Ce que donne chacun est trop peu pour qu'il songe à s'en prévaloir et à exercer un droit de patronage. Le prêtre est à la fois indépendant de qui que ce soit en particulier, et il dépend de ses paroissiens auxquels il a ainsi plus de raisons d'être attaché et dévoué. Nous voyons arriver des Italiens, pour qui la seule idée de donner de l'argent aux prêtres, habitués qu'ils étaient à en

recevoir, semble une impossibilité. Peu à peu, leurs idées se modifient : et la générosité avec laquelle ils soutiennent leurs œuvres ne le cède en rien à celle des Irlandais et des Allemands. Des Canadiens sont aussi venus en grand nombre ; dans leur pays, ils versent la dîme, avec ses inconvénients. Eux aussi ont changé leur méthode ; leurs églises et leurs écoles aux États-Unis sont très prospères.

» J'ajoute que nul ne songe à inquiéter l'Église ni dans son culte ni dans ses biens. Le péril de la « mainmorte », comme on dit chez vous, ne paraît pas menaçant à l'autorité civile. L'Église est une force immense pour la civilisation. L'État voit d'un œil complaisant, reconnaissant, tout ce que fait l'Église — sans pourtant s'immiscer jamais dans son action, ni l'entraver, au contraire. Ce n'est pas aux États-Unis qu'on aurait pu faire le discours fameux sur « le milliard des congrégations », et cela pour deux raisons. La première, c'est que ni l'Église ni les congrégations ne sont « milliardaires » et que leurs revenus sont chaque année presque intégralement dépensés. La seconde, c'est que plus l'Église est puissante et peut étendre par conséquent son action éducatrice, plus la société civile la considère comme une collaboratrice utile. Chaque évêque est dans son diocèse le seul propriétaire

de tous les biens immeubles et meubles. Et l'on n'y voit pas un danger pour les autorités laïques.

» En revanche, nous nous abstenons scrupuleusement de prendre part aux luttes des partis. A aucun degré, sous aucune forme, la religion n'est mêlée à la politique. Voyez Boston par exemple. Il y a quelques mois, le maire était catholique. Aujourd'hui, il est protestant. Croyez-vous que la religion ait en quelque façon subi le contre-coup de ces vicissitudes politiques? Pas le moins du monde. Nous n'avions pas considéré l'élection d'un maire catholique comme un succès religieux. Nous n'avons pas considéré comme une défaite religieuse l'élection d'un maire protestant. Et nous sommes avec ce maire protestant en aussi bons termes officiels que nous le serions avec un maire catholique.

» Ce qui est vrai de la politique municipale est vrai aussi de la politique générale. Le catholicisme n'est pas un parti politique, ne vise aucun but politique. Par conséquent il ne saurait provoquer de la part des hommes politiques, quels qu'ils soient, de défiance ou d'hostilité.

» Par contre, toutes les autorités civiles témoignent au catholicisme plus que de la tolérance, — de la prévenance et de la confiance. Voulez-vous un exemple personnel? Quand le pape, alors que j'étais évêque de Portland, m'envoya

en mission au Japon, le président et le secrétaire d'État, d'une façon toute spontanée, donnèrent aussitôt à notre ambassade l'ordre de faire ce qui dépendrait d'elle pour m'être utile et agréable. Je vous le répète, nous vivons, vis-à-vis du pouvoir civil, sous le régime de la confiance réciproque et réciproquement justifiée.

C'est, en effet, aussi bien en matière religieuse qu'en matière politique, un trait caractéristique des États-Unis modernes que cette « confiance réciproque » dont me parlait l'archevêque. L'idée très répandue que l'État ne peut pas tout faire et que, même, il a profit à limiter son action est favorable au catholicisme, capable par sa discipline et ses ressources de rendre, soit en matière d'assistance, soit en matière d'enseignement, des services considérables. Il y a aujourd'hui, sur le territoire de l'Union, treize millions de catholiques, avec treize mille églises, seize mille prêtres ou évêques. Cette force énorme, en dépit de la hiérarchie romaine, n'est pas tenue pour une force étrangère, mais pour une force nationale. C'est que le catholicisme d'Amérique est profondément américain. Il l'est même à ses dépens; car, comme on l'a justement fait remarquer, c'est en américanisant ses fidèles qu'il en perd un grand nombre. Si l'on s'en réfère aux statistiques de l'immigration, il devrait y avoir

aux États-Unis vingt-cinq millions de catholiques. Le déchet ne peut s'expliquer que par des conversions que facilite l'éducation américaine, — langue, mœurs, etc., — que le catholicisme donne aux immigrants au lendemain de leur arrivée[1].

En dépit de ce risque, l'Église affirme sa volonté d'être d'abord américaine. A toutes les tentatives pour constituer des églises nationales qui retiendraient plus fortement leurs fidèles, elle répond avec Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul : « Nous ne voulons pas plus dans le catholicisme américain d'un nationalisme allemand que d'un nationalisme français ou irlandais. » C'est Mgr Ireland encore, si profondément ami de la France pourtant, qui, par devoir américain, supprimait naguère l'enseignement du français dans les écoles du Minnesota. Comment nier que la place donnée par le clergé catholique à l'idée nationale, les services quotidiens qu'il rend à cette idée, en encadrant l'immigration, en lui fournissant, si j'ose ainsi dire, les rudiments de l'éducation américaine, n'aient largement contribué à assurer à l'Église la neutralité bienveillante dont elle jouit? Cette neutralité s'étend aussi bien au clergé régulier qu'au

1. Voir Henry Bargy, *La Religion et la Société aux États-Unis.*

clergé séculier. Beaucoup de moines sont curés de paroisses. Du moment qu'ils sont commissionnés par l'évêque, on n'exige même pas qu'ils soient naturalisés. On s'en remet à leur chef hiérarchique du soin de garantir leur loyalisme et leur prudence. Au centre du gouvernement, à Washington, au Capitole, les chapelains protestants du Sénat et de la Chambre cèdent, à de certains jours, la place à un prêtre catholique pour affirmer par là l'égalité des cultes.

Le catholicisme américain, à l'abri de cette tolérance, — et tolérance, comme me le faisait remarquer un archevêque, n'est pas le mot juste, car il évoque une impression de subalternéité dédaigneuse à l'égard du toléré, — se régit avec une entière liberté. Les prélats sont libres de se réunir en conciles provinciaux ou nationaux. Les curés sont maîtres de l'administration de leurs paroisses. Chaque année, ils établissent leurs comptes, dont ils donnent lecture en chaire et qu'ils envoient à l'évêque appelé à les vérifier. Les laïques n'interviennent pas dans cette administration. Le conflit avec les *trustees*, que je rappelais tout à l'heure, a rendu le clergé très jaloux de ses droits. Dans les États, peu nombreux d'ailleurs, où il s'en rencontre encore, ils sont subordonnés à l'autorité ecclésiastique.

— Les *trustees ?* me disait Mgr O'Connell, mais

ils n'ont rien de commun, quoi qu'on en ait dit, avec les associations cultuelles que prévoyait votre loi de séparation et que le pape a refusé d'accepter. Ils sont nommés par les évêques. Et c'est par délégation de l'évêque qu'ils s'occupent de l'administration matérielle de certaines paroisses et de certains diocèses. Ils ne sont pas en dehors de la hiérarchie catholique. Ils sont des agents de l'autorité épiscopale. J'ajoute que, de plus en plus, on tend à confier aux évêques et aux prêtres seuls toute l'administration des diocèses et des paroisses. Les *trustees* ne sont pas un rouage général ni indispensable. Et parfois ils sont gênants. Il n'y en a pas dans le diocèse de Boston. Et dans l'ensemble des États-Unis ils sont de moins en moins nombreux.

Pour que les prêtres soient capables de gérer les biens temporels dont ils sont dépositaires, ils reçoivent dans les séminaires des leçons de comptabilité. On craint de leur part des excès de zèle. Beaucoup de paroisses, où l'église, puis l'école ont été bâties trop tôt, se sont lourdement endettées et c'est cela qu'on veut éviter. On y réussit mieux qu'autrefois et les charges sont en général aisément supportées. Il n'en est qu'une contre laquelle le clergé proteste au nom des fidèles, c'est l'obligation de contribuer aux frais des écoles communes, même quand ils envoient

leurs enfants à l'école professionnelle qu'ils doivent également entretenir. Les écoles publiques sont payées par tous et ne profitent pas à tous. Les familles que leur conscience en éloigne paient pour autrui ; elles portent double charge, puisqu'après avoir contribué aux écoles publiques, il faut encore qu'elles subviennent à leurs écoles particulières. Cette protestation, jusqu'ici, n'a pas été entendue par les pouvoirs publics. C'est, semble-t-il, le seul point sur lequel les catholiques se plaignent de la législation.

Vis-à-vis des autres confessions, le catholicisme américain s'inspire des principes dont il bénéficie. Il évite de faire de la propagande et fort prudemment se borne à bénéficier de l'avantage que lui assurent, en face des variations des sectes protestantes souvent très voisines d'un rationalisme pur et simple, l'unité et la précision de son dogme. L'Église d'Amérique n'est jamais agressive et elle est très peu ultramontaine. Le cardinal Gibbons, après avoir voté contre l'infaillibilité, n'a pas hésité à condamner la Saint-Barthélemy et l'Inquisition : il s'est contenté d'ajouter que le Saint-Siège n'avait en rien participé à ces événements. Il n'est pas rare d'entendre un évêque catholique appeler les protestants « *my dissenting Brethern* ». Quand le cardinal archevêque de Baltimore est venu apporter le *pallium*

à Mgr O'Connell, plusieurs protestants occupaient des places d'honneur. Tout cela est le plus naturel du monde. Mais comme un Français se sent loin de chez lui! Le président Roosevelt, qui connaît nos querelles intérieures, me disait, un jour, que je déjeunais chez lui avec deux prélats catholiques et un évêque protestant :

— Nous n'avons pas ici de question religieuse.

C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire des mœurs politiques des États-Unis, surtout lorsqu'on se souvient qu'ils ne l'ont pas toujours mérité.

Est-il besoin de rappeler que, durant de longues années, le catholicisme a été un lien entre les Américains et nous? De nombreux prêtres et religieuses, venus de France ou du Canada, gardaient un souvenir fidèle à la métropole. Notre politique des dix dernières années a naturellement changé ces sentiments. Certains en sont attristés. D'autres, la majorité, notamment les Irlandais, sont nettement hostiles. Très peu aperçoivent les motifs historiques qui expliquent, sans les justifier, les fautes commises. Au premier rang de ceux qui se distinguent par cette clairvoyance supérieure, il convient de placer Mgr Ireland. J'avais rencontré l'archevêque de Saint-Paul chez M. Roosevelt. J'ai eu l'heureuse fortune de le revoir à deux reprises. Je ne sau-

rais dire le charme infini qui s'attache à sa personne et à ses propos. Est-ce la clarté de son regard ou l'attrait de son sourire qui retiennent d'abord son interlocuteur? Ou encore est-on conquis par la franchise de son langage et la chaleureuse sympathie dont ce langage témoigne pour notre pays? Quoi qu'il en soit, un Français qui cause avec Mgr Ireland pourrait croire qu'en rencontrant ce grand Américain il a en face de lui un compatriote. C'est que l'évêque de Saint-Paul a été élevé en France, au séminaire de Meximieux, dans l'Ain. Il a grandi avec son ami Mgr O'Gorman, évêque de Sioux-Falls, sur le riant coteau, où Meximieux dresse, en un groupement pittoresque, ses vieilles maisons. Et il a gardé pour la France une tendresse où se mêle, à la reconnaissance filiale, le souvenir ému des jeunes années lointaines.

— Voyez-vous, me disait-il, les États-Unis n'ont rien oublié. C'est en apprenant l'histoire de son pays qu'un Américain apprend à aimer la France. Le passé n'a point cessé d'agir sur le présent. Le sentiment américain ne saurait se détacher de la France. Les immigrants, c'est vrai, arrivent nombreux chaque année sur notre sol. Mais il y a dans notre atmosphère je ne sais quoi qui les assimile en moins d'une génération. Et les nouveaux venus sont comme les anciens : en appre-

nant l'histoire de leur nouvelle patrie, ils apprennent, eux aussi, à aimer la France, la grande bienfaitrice de la République. Pendant les cinquante premières années de notre histoire, les souvenirs de l'aide, de l'amitié française étaient presque contemporains. Ils se sont définitivement incorporés à nos traditions.

» Nous autres catholiques d'Amérique, nous devons chérir doublement la France, d'abord pour les services qu'elle a rendus aux États-Unis, ensuite pour ceux qu'elle a, durant des siècles, rendus à la religion. Ce passé, nous ne l'oublions pas, nous ne l'oublierons jamais. Quelles qu'aient pu être les tristesses des dernières années, quels qu'aient été les déchirements dont votre pays a souffert, — déchirements qui nous ont profondément attristés, qui ont écarté de la France certaines sympathies américaines, — j'ai toujours dit et je dirai toujours : la France d'aujourd'hui tient à la France du passé; n'oublions pas, dans la sévérité des critiques passagères, le rôle historique accompli, — *gesta Dei per Francos.*

» J'aime votre pays parce qu'il a été le maître de ma jeunesse. Évêque catholique, démocrate américain, c'est en France que j'ai appris à chérir la religion catholique et à aimer la liberté. C'est toute la jeunesse de ma vie et de ma pensée qui s'épanouit quand je foule le sol de France : dette

du cœur et dette de l'esprit, qui me lient à ce sol d'un lien indissoluble.

» J'ai souffert de certains événements de votre histoire actuelle. Nous autres catholiques américains, nous en avons été surpris autant que peinés. Comment la France chevaleresque a-t-elle pu tourner contre des religieuses les rigueurs de ses lois? Comment a-t-on obligé à quitter l'Hôtel-Dieu celles que la Révolution même y avait respectées? Nous ne comprenons pas.

» Mais, je le dis bien haut, nous avons confiance dans l'avenir, et nous comptons que la France connaîtra un jour ce bienfait inappréciable qui s'appelle la paix religieuse. Comme vous le disait hier le président Roosevelt, le gouvernement américain est libéral, il n'est pas anticlérical. Pourquoi, un jour, n'en serait-il pas de même chez vous? Avec la franchise d'un ami vrai de la France, je souhaite qu'enfin vous sortiez de ces luttes religieuses, qui vous font du mal non seulement au dedans, mais au dehors, car elles rebutent et irritent l'attention.

» Sans doute, j'aperçois bien des difficultés qui échappent à la masse du public américain : notamment l'indifférence religieuse et aussi l'intrusion historique de la politique dans la religion. Mais un temps ne viendra-t-il pas tout de même où vous pratiquerez comme ici la tolérance et la

confiance spontanée? De tout mon cœur, j'espère que si. Je l'espère et je dis à tous ceux qui n'auraient pas cet espoir : Vous n'avez pas le droit de désespérer ni de douter de la France, qui, par sa science, sa propagande, sa charité, a tant fait pour nous, catholiques d'Amérique, pour le catholicisme en général et pour la liberté.

Je donnerais une impression fausse, si je disais que les sentiments de Mgr Ireland sont unanimement partagés. La plupart des autres prélats, notamment Mgr O'Connell, sont, bien que dans une forme modérée, sensiblement plus sévères. Certains d'entre eux parlent de la France sur un ton si vif que, pour peu indulgent qu'on soit à l'état d'esprit combiste, on est obligé de protester. La France n'est pas responsable de tous les actes de ses gouvernants. Il est trop aisé d'ailleurs d'admirer la magnifique paix religieuse dont jouissent les États-Unis en la comparant à nos querelles stériles. Mais comment oublier qu'en Amérique l'organisation s'est faite sur une table rase, alors que chez nous, depuis Philippe le Bel, la religion et la politique ont vécu confondues, soit alliées, soit ennemies, jamais indépendantes ?

C'est là notre excuse — et malheureusement une excuse très valable — à ne point connaître cette concorde religieuse qui est si profitable aux

Américains. J'ai éprouvé un grand plaisir à entendre Mgr Ireland résumer si équitablement le pour et le contre de notre débat national. N'y aura-t-il pas en France des « politiques » catholiques pour lui reprocher cette équité ? Je voudrais le croire, bien que la collaboration des gens de droite ait été presque toujours assurée, dans notre pays, aux partis d'extrême gauche, et que les fautes des premiers n'aient cessé d'apporter aux seconds des prétextes, à défaut d'excuses.

TROISIÈME PARTIE

LA DIPLOMATIE

CHAPITRE PREMIER

LA DOCTRINE DE MONROE ET LA POLITIQUE MONDIALE

Le traditionalisme américain. — La doctrine de Monroe et son caractère primitif. — Son évolution. — Conversation avec M. Richard Olney, ancien secrétaire d'État du président Cleveland. — La théorie du *big stick*. — La politique coloniale. — La politique mondiale. — Son développement. — La politique navale. — Conversation avec M. Metcalf, ministre de la Marine. — Les réformes nécessaires. — La flotte américaine et sa valeur.

Les Américains sont traditionalistes avec passion. Serait-ce parce qu'on préfère toujours ce qu'on possède le moins? Et un peuple est-il d'autant plus attaché à son passé que ce passé est plus court? Quoi qu'il en soit, il n'est pas de pays au monde, sauf peut-être l'Angleterre avec le *two powers standard*, où le respect des prin-

cipes anciens appliqués à la direction de la vie nationale soit plus général. Il n'en est aucun, parmi ces principes, auquel l'opinion publique tienne plus fortement qu'à la doctrine de Monroe[1].

« Les continents américains, vu l'attitude libre et indépendante qu'ils ont prise, ne doivent pas être considérés par aucune puissance européenne comme une terre se prêtant à plus ample colonisation... Nous devons à la franchise et aux rapports amicaux qui existent entre les États-Unis et les puissances européennes de déclarer que nous considérerions comme dangereux pour notre paix et notre sécurité toute tentative d'extension de leur système à une portion quelconque de cet hémisphère... Nous n'avons jamais pris part aux guerres que ces puissances se sont livrées sur des questions qui les concernent et il n'est pas dans notre politique de le faire. Nous ne sommes pas intervenus et nous n'interviendrons pas dans les colonies ou dépendances actuelles d'aucune puissance européenne. Mais chez les États qui ont proclamé leur indépendance et l'ont maintenue et dont, après mûre considération et suivant les lois de la justice,

1. Pour le détail de la politique étrangère des États-Unis, cf. l'excellent volume de M. A. C. Coolidge, *Les États-Unis, puissance mondiale.*

nous avons reconnu l'indépendance, nous ne saurions considérer une intervention d'une puissance européenne quelconque, pour les opprimer ou pour contrôler de quelque autre façon leur destinée, que comme une manifestation de sentiments hostiles à l'égard des États-Unis. »

Ainsi s'exprimait, le 2 décembre 1823, le président James Monroe en énonçant pour la première fois les règles auxquelles il a attaché son nom. Il ne prévoyait point sans doute que ces règles, applicables à la situation que venait de créer la révolte des colonies espagnoles du Sud Amérique, seraient, après lui, considérées par ses compatriotes comme l'expression définitive de leurs intérêts vitaux. Les hommes et les circonstances ont également contribué à leur donner ce caractère. La « doctrine » a d'abord été pour les Américains une sorte d'idéal dont ils se sont inspirés avec plus ou moins de décision. Puis le progrès de leur force les a rapprochés de cet idéal et le rêve a pris corps dans la réalité. On a perdu de vue l'origine historique des règles de 1823. On leur a prêté la rigidité arbitraire d'un principe juridique. Elles sont devenues le postulat de la diplomatie américaine. Questionnez un Américain de l'Est ou de l'Ouest, il vous dira que les États-Unis n'admettront pas l'intervention d'une puissance européenne dans les affaires d'un

État d'Amérique ; qu'une annexion ou une occupation territoriale réalisée par une telle puissance sur le sol du nouveau monde serait un *casus belli ;* qu'en revanche les États-Unis n'ont pas à se mêler des querelles de l'Europe et qu'il leur suffit d'exercer, dans leur isolement splendide, un contrôle moral impartagé sur les affaires d'Amérique. C'est toute la doctrine de Monroe.

Il y avait en 1823 quelque témérité à affirmer une telle prétention et les États-Unis, avec neuf millions et demi d'habitants, n'auraient pas été capables de la soutenir, si quelqu'un l'eût contestée. Dans les années mêmes qui suivirent, le gouvernement de l'Union, prudent et habile, ne se tint pas pour lié par elle et il considéra avec raison que ses exigences devaient se mesurer à ses ressources. Le traité Clayton-Bulwer de 1859, en reconnaissant à l'Angleterre à l'égard du futur canal de Panama des droits égaux à ceux des États-Unis, a été, quoi qu'on en ait dit, un abandon pur et simple de la thèse de Monroe. Cette thèse était pour la République américaine comme un vêtement trop large qu'elle n'a pu remplir que peu à peu. Trente-cinq ans après son énonciation, la population avait plus que doublé, et les forces aussi. Cinquante ans plus tard, la rude crise de la guerre civile définitivement

apaisée, les États-Unis étaient mûrs pour revendiquer la situation que Monroe n'avait pu que leur promettre. Jouissant sur le continent américain d'une suprématie indiscutée, ils avaient su, dès 1864, l'affirmer victorieusement contre la chimère mexicaine de Napoléon III. Maîtres désormais de leur action, assis entre les deux océans, ils allaient tirer les conséquences du protectorat moral qu'ils avaient entrevu, un demi-siècle plus tôt, comme le but de cette action. Le premier congrès panaméricain constitua une première tentative d'organisation pratique de ce protectorat. Le conflit vénézuélien de 1895 fut l'occasion de sa hautaine proclamation.

J'ai eu l'honneur de rencontrer à Boston l'homme qui, en cette circonstance, fut la voix des États-Unis et reprit les prétentions de Monroe pour les imposer à l'Angleterre. M. Richard Olney, secrétaire d'État du président Cleveland, est une des plus grandes figures de l'histoire contemporaine de l'Amérique du Nord. Avec sa forte mâchoire, son regard dur et froid, presque bismarckien, sa vigoureuse lucidité, ce vieillard alerte et sportif donne bien l'impression du lutteur résolu qu'il fut à la tête du département d'État. Le conflit qui opposait l'Angleterre à l'Union était en lui-même de peu d'importance. M. Olney y vit l'occasion de définir une poli-

tique et, parlant à la Grande-Bretagne d'un ton qu'elle n'a pas coutume de supporter, il déclara : « Les États de l'Amérique du Sud aussi bien que ceux du Nord sont, par proximité géographique, sympathie naturelle et similitude de constitution, les amis et les alliés commerciaux et politiques des États-Unis. Aujourd'hui, les États-Unis sont en fait supérieurs sur le continent et leur arrêt a force de loi dans les matières auxquelles ils bornent leur intervention. Il existe donc une doctrine du droit public américain, bien fondée dans son principe et pleinement sanctionnée par des précédents, qui donne aux États-Unis le droit et qui leur impose le devoir de traiter comme une injure tout acte par lequel une puissance européenne prendrait de force un contrôle politique sur un État américain. » Quelques jours après le président Cleveland ajoutait : « Je suis pleinement conscient de la responsabilité que j'encours et je me rends compte de toutes les conséquences qu'elle peut entraîner. » Après une protestation théorique, lord Salesbury fit le nécessaire pour éviter le conflit. La doctrine de Monroe avait remporté sa première victoire.

Depuis lors, vis-à-vis de l'Amérique et vis-à-vis de l'Europe, la doctrine s'est élargie et elle trouve son expression actuelle dans la théorie du *big stick*. Je sais des Américains qui le regrettent

et qui redoutent les responsabilités nouvelles qu'impose à leur pays le système maintes fois exposé par le président Roosevelt et le secrétaire d'État Root. Ce système est logique et simple. Pour écarter des républiques américaines tout risque d'une action militaire européenne, surtout d'une occupation territoriale, les États-Unis sont obligés d'exercer sur elles non seulement une surveillance morale, mais une sorte de contrôle préventif. Beaucoup, parmi ces républiques, sont encore anarchiques et tumultueuses. Beaucoup pratiquent, avec cynisme, le mépris de leurs obligations internationales. Les États-Unis ne peuvent pas — M. Roosevelt l'a souvent déclaré — leur permettre d'utiliser la doctrine de Monroe comme un « bouclier » grâce auquel elles échapperaient aux conséquences de leurs méfaits. Ils sont donc amenés à jouer entre elles et l'Europe un rôle de garant, à veiller au redressement des torts subis par les étrangers. Ils sont, en quelque mesure, les policiers du nouveau monde. C'est dans ce sens qu'ils ont agi à Saint-Domingue en se chargeant, si j'ose ainsi dire, de désintéresser les demandeurs. Le voyage de M. Root à travers l'Amérique du Sud, ses discours au congrès panaméricain de Rio de Janeiro, les événements de Panama en 1905, les messages de M. Roosevelt ont précisé cette extension de la

doctrine de Monroe, qui constitue tout à la fois un accroissement d'autorité et une augmentation de charges.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul amendement que les dix dernières années de l'histoire américaine aient apporté aux règles de 1823. La doctrine de Monroe s'est fortifiée dans sa partie positive. Elle s'est atténuée dans sa partie négative. Elle conviait les Américains à exercer leur contrôle sur le nouveau monde : ils ont répondu à cet appel. Elle leur interdisait toute politique mondiale : ils se sont affranchis de cette défense. mondiale, la politique américaine l'est devenue et M. Roosevelt m'en a dit toute sa joie[1]. D'autres, des démocrates et même des républicains, sont moins satisfaits du changement et regrettent l'abstention d'antan. Mais est-il rien de si vain que le regret quand parlent les lois de l'histoire?

Si les États-Unis sont sortis politiquement des étroites limites où, longtemps, ils s'étaient enfermés, c'est un peu le fait du hasard, un peu le fait des hommes : c'est surtout le fait des événements. Lorsque éclata, en 1898, la guerre avec l'Espagne qui les engagea dans les voies de la politique coloniale, tout les poussait aux entreprises que la fortune des armes sembla leur

1. Voir ci-dessus, p. 128.

imposer par surprise. Leur prospérité économique, chaque jour plus brillante, les obligeait à se préoccuper de la recherche des débouchés. Naguère importateurs et débiteurs, les États-Unis devenaient exportateurs et créanciers. Leurs querelles intérieures, question nègre, question de l'étalon d'argent, question des tarifs, s'étaient apaisées. Leur regard affranchi se portait vers l'horizon. La concurrence européenne et japonaise leur fermait bien des avenues. Leur population et leur production avaient besoin d'espace. L'affaire de Cuba et l'explosion du *Maine* les jetèrent dans la guerre. Cette guerre leur assura des succès faciles. Comment auraient-ils rejeté ce qui tombait sous leurs prises? La volonté de M. Mac Kinley n'eût pas suffi à faire d'eux des conquérants : la force des choses leur commanda de le devenir.

C'est dans ces conditions, qu'en avril 1899, le traité de Paris donna aux États-Unis les Philippines, l'île de Guam et Porto-Rico. Cuba, indépendante, venait dans leur orbite. Quelques mois plus tôt, pendant la guerre, les îles Hawaï avaient été annexées. C'en était fait de la politique, étroitement limitée dans son but et dans ses moyens, qui avait caractérisé le XIXe siècle. Le corps américain tressaillait d'ivresse impérialiste. Sans rival dans l'industria-

lisme pacifique, il connaissait désormais les joies belliqueuses. Suivant l'heureuse formule de M. Coolidge, on se persuadait que les temps étaient venus où le pays devait cesser de mener une vie solitaire, et qu'il était appelé à jouer un rôle dans les grandes affaires de l'humanité, dût-il lui en coûter le sacrifice de quelque ancien idéal. Nul plus que l'homme qui présidait à ses destinées n'était conscient de l'ampleur de ce rôle. Il faut avoir entendu M. Roosevelt célébrer d'une voix frémissante d'enthousiasme l'ère nouvelle ouverte à la « Plus Grande Amérique » pour comprendre l'unité de la pensée qui a inspiré, depuis huit années, la politique de l'Union. Sans doute il y a des résistances : « Nous sommes résolument opposés, me déclarait M. Bourke Cockran, député de New-York, à ce qu'on appelle la politique mondiale. Nous voudrions que l'occasion pût s'offrir à nous de nous débarrasser des Philippines. » Et M. Lodge, lui aussi, l'ami et le confident du président, formulait des restrictions quand il me disait un jour au Sénat : « Lorsqu'on parle de la politique mondiale, il faut s'entendre. Notre politique est mondiale en tant que politique commerciale. Mais j'estime que nous ne devons pas intervenir dans les questions purement politiques en dehors de l'Amérique. Ce n'est ni notre tradition, ni notre

intérêt. La doctrine de Washington reste la mienne et celle du Sénat tout entier. » Malgré ces réserves, l'impulsion est donnée. Les Hawaï et Porto-Rico sont définitivement incorporés. Les Philippines, en dépit des discussions théoriques dont elles sont l'occasion, ne seront jamais abandonnées. Cuba est soumise à un protectorat de fait dont tous les partis reconnaissent la nécessité. Les États-Unis sont une puissance coloniale.

Ils sont aussi une puissance mondiale. Je ne prétends pas que leur opinion publique s'en rende compte avec clarté : « C'est le sens qui manque le plus à notre démocratie », me disait le président. Rien n'est plus juste. L'Américain a le sentiment que son pays est un monde et que ce monde peut se suffire à lui seul. Ce qui se passe au loin sur le champ rétréci de la vieille Europe ne l'intéresse guère. Et cependant comment la politique de l'Union pourrait-elle s'en détacher? Quand un peuple a partout des intérêts commerciaux, il est appelé à se mêler de tout. Une nation de quatre-vingt-dix millions d'âmes, qui vend à l'univers le blé, le charbon, le fer et le coton, ne peut pas s'isoler. Comme l'écrivait Boutmy, elle sent que puissance oblige. Sa force lui crée un droit. Le droit se mue en prétention. La prétention se résout en un devoir de se

prononcer sur toutes les questions que dénouait naguère l'accord des seules puissances européennes. Ces puissances elles-mêmes, aux heures critiques, se tournent vers les États-Unis, anxieuses de connaître leur opinion. Ils se diminueraient aux yeux du monde, s'ils s'enfermaient dans une abstention négative.

En dépit du Sénat grognon, en dépit de l'opinion distraite, les États-Unis interviennent donc dans les affaires de l'univers. Sans doute ils trouvent des prétextes pour excuser leurs initiatives au regard de leur traditionalisme. Écoutez encore M. Lodge : « Nous avons été en Chine en 1900, parce qu'il y avait à accomplir une œuvre de défense humaine contre l'anarchie et contre le meurtre. Nous avons participé à la conférence d'Algésiras, parce que nous avions signé la convention de Madrid de 1880, parce qu'il y avait des questions économiques à résoudre, parce qu'enfin nous pouvions aider aux solutions transactionnelles et conciliantes. Nous avons été aux deux conférences de la Haye dans l'intérêt du droit, mais jamais ni au Maroc, ni en Chine, ni en Macédoine, ni ailleurs, nous n'avons fait, ni nous ne devons faire de politique pure. » L'éminent sénateur en est-il aussi convaincu qu'il le semble? Pour ne citer que deux exemples, n'est-ce pas en grande puissance médiatrice que les

États-Unis se sont comportés au cours de la crise marocaine et à l'issue de la guerre russo-japonaise? Et n'est-ce pas un historien américain qui écrivait tout récemment : « Si les massacres d'Arménie venaient à se reproduire, les États-Unis, en dépit des préceptes de Monroe, ne resteraient vraisemblablement pas aussi passifs qu'en 1895. Même une intervention américaine pour protéger les indigènes de l'État libre du Congo n'est pas inconcevable. »

Ce sont là, à n'en point douter, des atteintes aux règles intangibles de 1823 et le caractère « juridique » du système s'en trouve sensiblement amoindri. Mais qu'importe? C'est en Amérique et en Amérique seulement qu'on a prétendu attribuer une valeur juridique à la formule empirique de James Monroe. En réalité, cette formule n'est pas un principe de droit, mais un programme politique. Elle résume des intérêts vitaux que les États-Unis sont devenus capables de faire respecter ; rien de plus, mais cela suffit. M. Roosevelt était le premier à en convenir lorsqu'il disait : « Un avocat de talent du barreau de New-York remarquait un jour qu'il n'avait jamais rencontré un homme de loi d'accord avec le secrétaire d'État Olney sur l'interprétation légale de la doctrine de Monroe. Cette remarque avait pour principal intérêt de démontrer combien l'avo-

cat en question avait l'esprit borné. L'avocat aurait aussi bien pu dire qu'il n'avait jamais rencontré de dentiste d'accord avec M. Olney. La doctrine de Monroe n'est pas une question de loi, c'est une question de politique. C'est une question qui doit être étudiée non seulement par les hommes d'État, mais par tous les bons citoyens. C'est perdre son temps que de dire que la doctrine de Monroe n'est pas reconnue comme principe de droit international; personne ne tient à savoir si elle est, oui ou non, reconnue[1]. » Car, à défaut de cette reconnaissance spontanée, les États-Unis ont une flotte, qui leur assure un consentement forcé. Bismarck pouvait dire, il y a vingt-cinq ans, que la doctrine de Monroe était une « impertinence internationale ». L'impertinence, aujourd'hui, consisterait à en méconnaître la portée.

N'oublions pas d'ailleurs que, depuis dix ans, les États-Unis se sont dotés d'une force militaire, qui pèsera sur leur histoire : car si la fonction crée l'organe, l'organe développe la fonction. Les États-Unis ne sont pas un peuple militaire. Il n'y a pas chez eux d'armée permanente au sens européen du mot. Mais ils ont des vertus militaires, qu'ils ont vaillamment prouvées toutes les

1. *L'Idéal américain*, 1897.

fois qu'ils se sont battus. Ce n'est que depuis la guerre espagnole qu'ils ont, grâce à M. Roosevelt et à M. Root, les cadres d'une armée moderne. Ces cadres ont bien des défauts encore. L'avancement à l'ancienneté, corrigé par des passe-droits, n'est pas un système défendable. Cependant on s'en contente, — « notre armée nous suffit, telle qu'elle est », me disait M. Lodge, — parce que l'on ne redoute aucune agression continentale. Considérez au contraire la marine dont tous les événements récents ont montré la nécessité. Elle est aujourd'hui la seconde du monde et cependant le président la juge insuffisante. Sans doute, le Sénat, récemment encore, a refusé deux cuirassés sur quatre à M. Roosevelt; mais tout permet de prévoir que c'est le pouvoir exécutif qui l'emportera. Dès maintenant, en effet, le pays se passionne pour sa marine où il voit sa première, sa principale, disons mieux, sa seule ligne de défense. Et la croisière de l'amiral Evans sur les côtes du Pacifique a déchaîné un véritable enthousiasme patriotique.

Lorsque je suis arrivé à New-York, la flotte était encore dans la première partie de son parcours. On suivait sa marche avec une attention passionnée, où se mêlait, m'a-t-il semblé, quelque inquiétude : car c'était une grande épreuve que celle qu'imposait aux navires américains la vo-

lonté du président. Dans tous les clubs, à New-York au *Knickerbocker* et à l'*University*, à Boston au *Somerset* et à l'*Union*, j'ai trouvé dans les salles de lecture une collection complète de cartes marines, que chacun, à l'heure du cocktail, étudiait avec soin. Les jours passant, les navires arrivèrent à Valparaiso. Alors, dans la presse et dans les salons, on sentit monter et bouillonner l'orgueil national. La partie était gagnée. La flotte serait à l'heure dite à San-Francisco.

Quelques jours plus tard, je me trouvais dans le cabinet du ministre de la Marine, M. Metcalf, qui me confiait toute sa satisfaction.

— J'ai plaisir à constater, disait-il, qu'au point de vue technique, cette épreuve est pleinement satisfaisante. Tous nos vaisseaux ont fait la route dans les meilleures conditions. Pas un accident. Pas un retard. Le résultat est donc excellent.

Et comme je lui parlais des projets d'avenir de la marine américaine, dont le président m'avait entretenu la veille, il ajouta :

— Nous n'avons pas l'intention de diviser notre flotte actuelle pour en faire deux avec une. Nous préférons la garder concentrée.

» Par contre, nous avons en construction et en projet de nouvelles unités. Comment seront-elles réparties une fois achevées, ce n'est pas encore décidé. Car lorsque nous demandons au congrès

les crédits nécessaires, nous ne spécifions pas l'emploi que nous ferons des bâtiments futurs.

» Quand notre flotte sera plus nombreuse, il y a toutes probabilités pour que nous ayons une flotte du Pacifique et une flotte de l'Atlantique. Mais cela se fera peu à peu et le gouvernement sera juge de l'opportunité. Il y a beaucoup à faire sur la côte du Pacifique. Et par conséquent il est très naturel que nous dotions cette côte des ressources qui lui manquent. Mais c'est le résultat d'un plan d'ensemble, non de décisions particulières.

Il convient de noter cependant que ces travaux sont actuellement poussés plus vite qu'ils ne le furent au début, et que le voyage de l'amiral Evans n'est pas étranger à cette accélération. Car, si grand que soit l'effet moral de ce voyage, on ne saurait se dissimuler que, faute de points d'appui, de ravitaillement et de réparations suffisants, la valeur combattante de la flotte est singulièrement diminuée. Si l'on considère la seule question du combustible, on était obligé d'envoyer tous les six jours un gros charbonnier aux navires de l'escadre. Les Américains, qui dépensent cinq cents millions par an pour leur marine, se rendent compte qu'il ne servirait à rien d'avoir une flotte dans le Pacifique, si cette flotte n'était point dotée des ressources nécessaires.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul progrès que réclame l'opinion maritime. Pendant tout l'hiver de 1908, on s'est occupé à Washington de la question des réformes navales et on s'en est occupé avec passion. Au début de janvier le *Mac Clure's Magazine* publiait, sous la signature de M. Henry Reuterdhal, un article intitulé *les Besoins de la marine américaine*, qui produisit dans les milieux politiques une grande sensation. L'auteur, prenant pour épigraphe un mot bien connu de M. Roosevelt, disait : « La meilleure parade, c'est de cogner... Et notre seule arme est notre marine. Il faut construire la flotte et l'entraîner en temps de paix. Quand la guerre éclate, il est trop tard pour faire quoi que ce soit. » Et il ajoutait : « Statistiquement, notre flotte est la seconde du monde. Mais cela ne signifie rien : car elle n'est pas prête. »

D'après M. Reuterdhal, le premier défaut des cuirassés américains, c'est qu'ils ont tous leur ceinture de cuirassement en dessous de la ligne de flottaison ; qu'ils sont, en outre, trop bas sur l'eau ; que les canons sont trop groupés, à la merci par conséquent d'un obus qui, en cassant un mécanisme, immobiliserait plusieurs pièces ; qu'enfin les tourelles de l'artillerie communiquent directement avec les soutes au lieu d'être reliées à elles comme dans les autres marines par une

communication coudée et à double palier ; il en résulte des accidents fréquents et les officiers de marine s'en rendent si bien compte que lorsque le cuirassé *Kearsarge* se rendit en 1903 en Angleterre et en Allemagne, les officiers du bord firent masquer avec des planches peintes couleur de fer l'ouverture des tourelles afin de cacher aux visiteurs étrangers un défaut trop évident.

M. Reuterdhal affirmait encore que le ravitaillement des pièces était insuffisant ; que les contre-torpilleurs étaient trop peu nombreux ; qu'on manquait de gros canons, — les seuls, d'après l'expérience de Tsou-Sima, dont l'effet soit décisif ; qu'on manquait aussi de tubes lance-torpilles à bord des cuirassés ; que les capitaines de vaisseau étaient trop âgés (âge moyen cinquante-cinq ans, au lieu de trente-cinq en Angleterre, trente-huit au Japon et quarante-sept en France) ; que les amiraux étaient trop vieux (soixante et un ans) ; que l'avancement (à l'ancienneté) était mal réglé ; que l'administration de la marine, les bureaux, ne tenaient pas compte de l'avis des officiers qui naviguent, et ce parce qu'il n'y a ni état-major général, ni conseil supérieur ; qu'enfin les manœuvres et exercices n'étaient pas assez nombreux. La précision de ces critiques donna à penser que M. Reuterdhal avait prêté sa signature à un officier de marine. Dans

les milieux spéciaux, on m'a affirmé le contraire, en ajoutant cependant que l'article du *Mac Clure's Magazine* traduisait exactement l'opinion de la marine américaine.

— Monsieur Reuterdhal, m'ont dit des officiers fort connus, a trop vécu parmi nous pour ne pas savoir ce que nous pensons. La grosse réforme à accomplir est une réforme administrative qui seule rendra possible une réforme matérielle. Il est absurde que notre avis, à nous, officiers naviguant, ne puisse jamais parvenir au ministre : or telle est la situation. Nos critiques sont arrêtées par les bureaux qui sont omnipotents. Nous demandons qu'on fasse pour la marine ce que M. Root a fait pour la guerre, qu'on crée un état-major général qui profitera de notre expérience et sera qualifié pour tenir tête aux bureaux. Actuellement, nous sommes forcés de recourir à des expédients. Pour le tir, par exemple, qui naguère, et notamment pendant la guerre contre l'Espagne, était détestable, à quoi avons-nous dû les progrès réalisés ? A ce fait que l'un des nôtres, le commandant Sims, est devenu aide de camp du président et l'a personnellement convaincu de la nécessité de changer de méthode. Ce régime est illogique et mauvais. Nous sommes le seul pays où il subsiste encore.

Il m'a paru que l'émotion provoquée par

M. Reuterdhal avait surtout son origine dans les circonstances. Au moment où a paru son article, la flotte Evans était en marche. On était mécontent de voir une grande revue diminuer la confiance du public. D'où une certaine irritation. Mais je suis convaincu que les officiers de marine réformateurs auront le dernier mot, — et ce avec l'appui de M. Roosevelt. Je ne suis pas moins convaincu que, dans dix ans d'ici, les Américains auront une seconde flotte sur le Pacifique. Tout le monde le prévoit, même ceux qui chicanent sur le chiffre des crédits. Comme l'a dit le président dans ses messages, il n'y a pas de raison valable pour qu'un pays qui a des côtes sur deux mers ne défende qu'une de ces côtes. La flotte sera donc augmentée, jusqu'à ce que son importance permette, sans péril, de la couper en deux.

J'ajoute, pour répondre à une opinion souvent exprimée en Europe, que ceux qui voient de près la flotte américaine la tiennent en haute estime. J'ai rencontré à Washington la plupart des attachés navals des ambassades. Tous estiment que la flotte américaine est l'une des meilleures du monde, au point de vue du matériel et au point de vue du personnel. Ils sont d'accord pour louer l'excellente éducation technique et morale que les officiers reçoivent à l'École navale d'Anna-

polis. Ils ne croient pas du tout que les équipages soient insuffisants en nombre et en qualité. Et ils pensent que, sur une population de quatre-vingt-dix millions d'habitants, le gouvernement de l'Union trouvera toujours autant de marins qu'il en voudra.

A tous ces titres, politiquement et militairement, c'est une Amérique nouvelle qui s'offre aujourd'hui aux yeux du voyageur. Ni Tocqueville, ni même M. Bryce n'avaient pu, quand ils écrivaient, prévoir cette transformation. Les États-Unis sont sortis du nouveau monde pour entrer dans le monde. En 1907, malgré l'optimisme superbe qu'ils ont affiché depuis, ils ont cru à la guerre, à la guerre avec le peuple le plus militaire qui soit de nos jours et le plus orgueilleux de ses victoires. Ils sont désormais assis à la table où se joue la partie universelle et ils ne peuvent pas la quitter parce que leurs enjeux, industrie et commerce, les y retiennent. Ils sont au début de l'évolution et certains peuvent prétendre encore qu'ils stopperont à mi-chemin. Tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu me porte à croire qu'il n'en est rien. L'heure historique a sonné le départ. *All aboard!* Rien n'arrêtera la marche du colossal convoi, en route vers sa destinée.

CHAPITRE II

LES ORIGINES DU CONFLIT AVEC LE JAPON

Un contraste historique. — Les sympathies nippo-américaines. — Une rivalité inévitable. — Difficultés commerciales. — La guerre russo-japonaise et les États-Unis. — La question californienne. — Le péril économique. — Les griefs moraux. — Le « Nouveau Japon ». — La question des Hawaï. — Californie contre Japon.

Le 7 juillet 1853, sous le règne de l'empereur Komeï-Tenno, le commodore américain Perry arriva, avec quatre vaisseaux, sur les rives japonaises, à Ouraga, en Sagami. Une antique coutume nationale fermait aux navires étrangers l'accès de tous les ports, hormis celui de Nagasaki. Les Américains refusèrent de se soumettre à la loi japonaise, et ils réclamèrent un traité de commerce et d'amitié qui leur ouvrît le pays. L'année suivante, le Japon cédait et livrait aux

étrangers venus sur les « vaisseaux noirs » le droit de débarquer dans ses ports. Un peu plus d'un demi-siècle a passé depuis lors, et aujourd'hui ce sont les Américains, ou du moins beaucoup d'entre eux, qui rêvent de fermer leur territoire à l'immigration japonaise. Entre ces termes extrêmes, l'histoire des deux peuples s'est développée, modifiant, dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, la position de l'un et de l'autre, réveillant par des intérêts nouveaux les passions anciennes, ranimant, en dépit de sympathies politiques, les conflits ataviques, posant sous une forme inattendue cette question du Pacifique, nœud moderne de l'éternel problème qui s'appelle la maîtrise des mers.

Nulle opinion ne fut, pendant dix-huit mois, plus répandue que celle d'une lutte, sinon immédiate, du moins inévitable, entre le Japon et les États-Unis. Cette lutte n'a pas éclaté, et cela prouve qu'elle était d'une nécessité moins proche que l'on ne pensait. Mais des causes de difficultés subsistent, dont il convient de préciser l'origine et d'apprécier la gravité. Elles sont à la fois matérielles et morales. Elles plongent dans le passé et pèseront sur l'avenir. Les polémiques, un moment apaisées, peuvent demain se déchaîner de nouveau. D'où viennent-elles ? Et où vont-elles ?

Si l'on considère les vingt années qui ont vu s'épanouir à la fois l'industrie américaine et la puissance japonaise, une amitié naturelle et sincère paraît être la loi constante des relations des deux peuples. Le Japon admire les Américains comme les dépositaires les plus complets et les plus audacieux de ce qui, dans la civilisation blanche, sollicite son effort. Les États-Unis, c'est pour eux le grossissement de l'Europe. Aux États-Unis, ils trouveront les leçons qu'ils cherchent. Aux États-Unis ils demanderont les contremaîtres de leurs usines et les répétiteurs de leur enseignement. Cette période d'adaptation est la lune de miel des rapports nippo-américains. A la faveur d'une amitié partagée, le commerce se développe au profit commun des deux voisins. Si l'on étudie les ventes des États-Unis au Japon, on constate qu'elles ont, en moins de dix ans, sextuplé. Elles ont suivi en effet la marche que voici :

1896	16 373 000 yen[1]
1897	27 030 000 —
1898	40 001 000 —
1899	38 216 000 —
1900	62 761 000 —
1901	42 769 000 —
1902	48 653 000 —

1. Le *yen* vaut 2 fr. 55.

1903	42 274 000 yen
1904	58 116 000 —
1905	104 287 000 —

Le Japon, de son côté, a vendu de plus en plus aux États-Unis, c'est à savoir :

1896	31 532 000 yen
1897	52 436 000 —
1898	47 311 000 —
1899	63 919 000 —
1900	52 566 000 —
1901	72 309 000 —
1902	80 233 000 —
1903	82 724 000 —
1904	101 251 000 —
1905	94 009 000 —

Le Pacifique, loin de les séparer, rapproche l'acheteur et le vendeur. Et le peuple américain s'accoutume à ressentir une secrète tendresse pour les « chers petits Japs ». Il aime en eux des imitateurs de ses propres vertus, — et de ses propres défauts, — l'audace, l'énergie, l'esprit de suite, le bluff. Il les loue de leur passion pour toutes les nouveautés. Il se félicite de trouver, par delà l'Océan, pour les produits de sa métallurgie, pour ses conserves, pour ses tissus, un débouché qui longtemps sera sûr et d'où nulle concurrence ne paraît à redouter.

Cependant, à y regarder de plus près, il y a entre les deux pays autant d'intérêts contradic-

toires que d'intérêts concordants. La loi de leur expansion porte les Américains de l'Est à l'Ouest. Du jour où, protégée par de hauts tarifs, leur industrie a eu besoin de marchés extérieurs, c'est vers le Pacifique, jusqu'en Asie, qu'elle a été obligée de les chercher. Et du jour où, vers leur côte occidentale, ils ont lancé leurs chemins de fer transcontinentaux, c'est à devenir commercialement les maîtres du Pacifique qu'ils se sont naturellement appliqués. Ils ont commencé par peupler la Californie et le *Far West*. Puis, d'un mouvement instinctif, ils ont regardé plus loin. Ils ont rêvé d'un Pacifique qui fût « une Méditerranée américaine » [1]. Et du rêve ils ont passé aux actes : « Notre situation géographique dans le Pacifique est de nature, disait M. Roosevelt en 1903, à assurer dans l'avenir notre domination pacifique dans ses eaux, si nous saisissons seulement avec une fermeté suffisante les avantages que comporte cette situation. »

Suffisante ou non au gré du président, cette fermeté s'est manifestée déjà. Les Hawaï, les Samoa, une partie des Mariannes, les Philippines sont dans le Pacifique les jalons de la puissance américaine. Et comme « le fer appelle l'or », le

1. Voyez *La Lutte pour le Pacifique*, par M. René Pinon.

commerce américain n'a point tardé à se développer à l'abri du pavillon étoilé. En Chine notamment, les importations des États-Unis ont rapidement progressé, puisqu'elles ont été en chiffres ronds de 7 millions de dollars en 1896, 12 millions en 1897, 10 millions en 1898, 14 millions et demi en 1899, 15 millions en 1900, 10 millions en 1901, 24 millions en 1902, 17 millions en 1903, 12 millions en 1904, 53 millions en 1905. En Corée, l'importation américaine est passée de 398 000 dollars en 1903, à 1 823 000 en 1904, et 1 979 000 en 1905. Au Japon enfin, on a vu le progrès du commerce américain, qui, dans tous les pays d'Extrême-Orient, vend beaucoup plus qu'il n'achète.

C'est pour cela que le percement du canal de Panama prend, au regard des États-Unis, une si capitale importance. C'est pour cela que ce percement « ne doit être accompli par nulle autre nation que par eux-mêmes » ; pour cela enfin, qu'après la conclusion des traités qui leur assurent le contrôle du futur canal, M. Shaw, secrétaire à la Trésorerie, s'écriait aux applaudissements de ses concitoyens : « Nos produits, sans égaux, seront transportés à travers toutes les mers, et les États-Unis deviendront de fait, comme ils le sont par nature, les maîtres du plus grand des Océans. »

Que ce langage tînt trop peu de compte de la puissance japonaise, il suffit de regarder une carte pour n'en point douter. Même économiquement, nul ne peut se flatter d'être maître du Pacifique que dans la mesure où le Japon le permettra. Et c'est ce dont les Américains ont dû s'apercevoir lorsqu'en 1904, leurs produits ont été systématiquement boycottés dans toute la Chine, sous l'influence, parfois manifeste, des Japonais. Au Japon même la volonté de s'affranchir de l'intervention commerciale des étrangers est évidente, incontestable. L'histoire de la *Compagnie américaine pour le Tabac* en est la preuve éclatante [1].

Il y a quelques années, cette Compagnie avait installé au Japon des factoreries. L'entreprise, bien menée, promettait de beaux résultats, quand, la guerre avec la Russie ayant éclaté, le gouvernement japonais résolut d'augmenter ses revenus en instituant le monopole de la fabrication et de la vente du tabac. Avertie seulement deux mois à l'avance, la Compagnie américaine fut sommée de vendre ses factoreries au gouvernement japonais à un prix fixé par celui-ci. Ce prix était équitable, si l'on considérait la valeur actuelle des manufactures. Il ne constituait

1. Voyez Th. F. Millard, *The New Far East*. London, 1906.

pas en revanche une suffisante compensation à l'abandon d'une entreprise importante, et qui se croyait sûre du lendemain. D'autre part, les produits des manufactures créés au Japon par la Compagnie avaient une large vente en Chine, en Corée, au Japon même : l'expropriation empêcha l'exécution des ordres reçus, mettant ainsi la société dans une situation inférieure vis-à-vis du gouvernement japonais qui, pour un temps, ne trouvait point de concurrence en face de lui. Le préjudice fut grand pour l'industrie américaine.

Ce n'est pas le seul cas du reste où elle se soit plainte du Japon. Tout le monde connaît aux États-Unis les récriminations provoquées par la mauvaise foi des planteurs de thé ou des fabricants de nattes japonaises [1]. De ces incidents naquit une naturelle défiance, qui se manifesta à diverses reprises. C'est ainsi, par exemple, que les industriels américains refusèrent de participer à l'Exposition d'Osaka dans la crainte que leurs produits ne fussent copiés et contrefaits par les fabricants nippons. C'est pour cette même raison qu'ils ont coutume d'interdire aux Japonais l'accès de leurs factoreries. On avait espéré à de certaines heures que les *Japs* seraient dans

1. Voyez Félix Martin, *Le Japon vrai.*

tout l'Extrême-Orient les placiers des produits américains, qu'ils joueraient à leur profit, selon l'expression habituelle des marchés asiatiques, le rôle de *comprador*, c'est-à-dire de courtier. Mais on oubliait que les Japonais sont devenus et deviendront de plus en plus des concurrents pour les Américains et, d'une façon générale, pour tous les pays industriels. Cela est d'autant plus vrai que, depuis le fiasco de la concession du chemin de fer américain-chinois, la diplomatie de l'Union n'a su déployer dans le Céleste Empire qu'une médiocre activité et que, tandis qu'augmente à Pékin l'influence japonaise, l'influence américaine y paraît décliner.

La guerre russo-japonaise, qui, à son début, avait fourni aux sympathies nippo-américaines une occasion de s'affirmer, a eu pour effet final d'accuser entre les deux pays les antinomies d'intérêts. Depuis sa victoire, le Japon est la première force morale du Pacifique, comme il en est la première force matérielle. Le sentiment de cette supériorité a provoqué chez un peuple naturellement orgueilleux un regain d'exaltation nationaliste. Dans les hautes classes de la société, cette superbe patriotique ne se manifeste guère, contenue qu'elle est par une extrême courtoisie. Dans les basses classes, chez les garçons de café ou les pousse-pousse, elle

s'étale impudemment. M. Millard, qui a visité le Japon depuis la guerre, a été frappé du changement. « Aujourd'hui, dit-il, mieux vaut dans ce pays subir, s'il est tolérable, un préjudice causé par les indigènes que de recourir aux tribunaux [1]. » Et il ajoute que les résidents étrangers répètent couramment : « Il nous faudra partir d'ici. »

N'oublions pas d'ailleurs que, même depuis les traités qui ont aboli au Japon l'exterritorialité en faveur des étrangers, les droits des Européens et des Américains sont restés dans ce pays sensiblement inférieurs à ceux dont les Japonais jouissent à l'étranger : le droit de posséder la terre, de diriger des exploitations agricoles ou minières, ou même d'y participer leur est notamment refusé. Enfin, la moralité générale du pays aggrave ces inégalités. Sur bien des points, les paroles fameuses que prononçait le marquis Ito, le 9 décembre 1899, sont restées vraies. Le peuple japonais n'attache qu'une médiocre importance à la pratique de ces « devoirs envers les étrangers, » que lui prêchaient alors l'éminent homme d'État et le mikado lui-même [2]. Les Américains sont les plus vifs à se plaindre de ces défauts nationaux, sans doute parce

1. Millard, *op. cit.*
2. Voyez Henry Dumolard, *Le Japon économique et social.*

qu'ils sont plus que d'autres exposés à en souffrir.

Ce n'est point là cependant le vrai, le profond grief qu'ils élèvent contre les Japonais. Concurrence japonaise en Chine, nationalisme japonais au Japon, contrefaçon et discourtoisie, ils supporteraient tout cela, s'ils ne rencontraient pas les Japonais chez eux, sur le territoire de l'Union. Ce n'est pas à la prospérité, ce n'est pas à la richesse, ce n'est pas à la puissance japonaise qu'ils s'en prennent : c'est à l'immigration japonaise, chaque année plus importante et chaque année plus gênante, c'est à l'intensité, à la méthode, aux conséquences de cette immigration. Les chiffres qui dénombreraient exactement la population japonaise des États-Unis nous manquent actuellement et ne nous seront fournis que par le prochain recensement qui aura lieu en 1910. Mais, chaque année, le bureau d'immigration enregistre le nombre des arrivants. Il en est venu, en chiffres ronds, 5 000 en 1901, 14 000 en 1902, 20 000 en 1903. La guerre de Mandchourie a, deux ans de suite, fait fléchir la courbe : 14 000 en 1904 et 10 000 en 1905. Mais le progrès s'est manifesté de nouveau dès la conclusion de la paix avec 17 000 immigrés en 1906. La moyenne est supérieure à celle de l'immigration annuelle des Chinois avant

l'exclusion dont ils ont été atteints, il y a vingt-cinq ans. De plus, cette immigration considérable se concentre sur une terre d'élection, la Californie. C'est en Californie que viennent s'installer presque tous les *Japs*. Combien sont-ils dans la riche région dont San-Francisco est la capitale ? 40 000 ou 50 000 au minimum. Ce n'est donc point par une simple métaphore que, lorsqu'on parle à Tokio de la Californie, on l'appelle le « Nouveau Japon ».

Économiquement, les Japonais immigrés sont des concurrents redoutables. Ils ont d'abord pour eux la force du nombre, car la densité de la population au Japon, est près de quinze fois supérieure à celle de la population californienne. Cette force se double de la médiocrité des salaires dans leur pays d'origine. « Le paysan japonais ne ménage pas sa peine ni celle de sa famille. S'il a besoin d'ouvriers, ils coûtent peu, soixante-quatorze centimes en moyenne la journée pour la culture ordinaire, quatre-vingt-quatorze centimes pour la culture du thé[1]. » Le salaire moyen d'un mécanicien japonais varie de un franc cinquante à trois francs. Il est rare qu'il atteigne six francs. Les Japonais offrent par conséquent une main-d'œuvre non seulement

1. Voyez Weulersse, *Le Japon d'aujourd'hui.*

abondante, mais peu coûteuse, un peu moins productive peut-être que la main-d'œuvre blanche quant à la quantité et quant à la qualité, mais si peu rémunérée, qu'on trouve, quand même, avantage à l'utiliser. Ils ont un autre mérite encore : c'est de ne pas faire partie de ces « unions », de ces syndicats tyranniques, qui font régner sur la Californie une véritable terreur économique et dont les exigences sont devenues légendaires. La frugalité, la propreté, la docilité sont des valeurs aussi avec lesquelles il faut compter. Les capitalistes américains qui ont grand'peine à recruter du travail ne se plaignent pas, — tant s'en faut ! — de l'immigration japonaise. Et ils sont si suspects de la favoriser que M. Hearst lui-même, le meneur de la presse antijaponaise, a dû se laver du grief d'employer sur ses terres des coolies japonais.

La haine des ouvriers blancs groupés en puissants syndicats contre la concurrence des Japonais immigrés se nourrit d'autres arguments encore. Si les Japonais ne se livraient qu'aux travaux élémentaires, laissant aux blancs les opérations plus compliquées et mieux payées, la rancune de ceux-ci serait peut-être moins amère. Mais le *Jap*, d'abord agriculteur, maraîcher, domestique, ne s'est pas arrêté là. On le rencontre maintenant dans le petit commerce. Bien mieux,

certains Japonais d'Amérique sont de véritables capitalistes qui possèdent et qui dirigent d'importantes exploitations. La Californie, en 1906, comptait près de six cents magasins, près de sept cents restaurants ou auberges dirigés par des Japonais. On assure qu'ils possèdent déjà une étendue de terre considérable. Ceux des villes ont leurs clubs où ils se réunissent[1]. Cette infiltration continue fournit matière à des accusations de toute sorte.

On reproche aux Japonais de pratiquer l'espionnage, espionnage commercial tendant à la contrefaçon, espionnage politique aussi ou même militaire. On s'étonne de voir beaucoup d'entre eux accepter des fonctions manifestement inférieures à leur culture, de rencontrer des domestiques dans la chambre desquels on découvre par hasard des livres de mathématiques ou d'histoire. Qui ne connaît, à ce sujet, l'anecdote classique de l'officier de marine américain retrouvant sous les espèces du commandant d'un cuirassé japonais son ancien boy? On note d'autre part que cette immigration japonaise se poursuit avec l'aveu et presque sous le contrôle du gouvernement du mikado : car si, depuis six ans, les autorités de Tokio détournent le prolétariat de

1. Voyez Achille Viallate, *Américains, Japonais et Californiens* (*Revue Bleue*, 16 avril 1907).

l'émigration d'aller aux États-Unis, elles laissent partir chaque année plusieurs milliers de coolies pour les Hawaï[1], colonie américaine d'où, sans difficulté aucune, ils pénètrent ensuite sur le territoire de l'Union. Quelles arrière-pensées, se demande-t-on, cache cette invasion pacifique?

La façon de vivre des Japonais aggrave les ressentiments qu'ils inspirent. D'après de nombreux témoignages, il est permis de penser que ceux qui passent aux États-Unis ne sont pas l'élite de leurs compatriotes. Souvent, d'ailleurs, le séjour aux Hawaï, sous le dur régime de la plantation, corrompt les meilleurs d'entre eux. Ceux-là mêmes enfin, contre la probité desquels nul reproche ne peut être élevé, ont des allures inquiètes, partant suspectes, et cela par la force des choses. Ils n'ignorent pas qu'entre les Américains et eux, la fusion est impossible; qu'ils ne seront jamais naturalisés. Les Américains assimilent toutes les races d'Europe. Mais la couleur est un obstacle sur lequel ils ne passent pas, et c'est pourquoi les Japonais sont toujours considérés comme des intrus, parfois traités comme des ennemis. Sous le poids de cette exclusion morale, ils vivent entre eux. Ils forment des communautés fermées et leur solidarité est res-

1. Voyez Aubert, *La Maîtrise du Pacifique; les Hawaï* (*Revue de Paris*, 1er février 1907).

serrée par les vexations qu'ils subissent. Ainsi se constitue un bloc japonais qui ne dit rien qui vaille, aux Californiens surtout, quand des journaux nippons formulent ce vœu téméraire : « Ah! quand pourra-t-on fêter l'anniversaire de la fondation d'un nouveau Japon? »

Ce « nouveau Japon », les Américains, — et qui les en blâmera? — entendent qu'il reste américain. L'aversion qu'inspirait le Chinois, qu'il inspire encore, même depuis la loi d'exclusion, se réveille contre le Japonais. Comme on raille le nègre qui s'habille à la mode des blancs, on accable de sarcasmes le *Jap* déguisé en Yankee. Les syndicats mènent la partie, et, comme ils sont les maîtres de la mairie de San-Francisco, ils n'ont point de peine à mettre la loi au service de leurs passions. Beaucoup d'ailleurs, sans approuver leur méthode, pensent que leur thèse est juste. Pourquoi le travail national, pourquoi la main-d'œuvre nationale seraient-ils moins protégés que l'industrie nationale? On a élevé contre les marchandises étrangères une barrière de tarifs. Que ne dresse-t-on contre les ouvriers étrangers une barrière d'exclusion? Pour combattre l'immigration japonaise, l'accord est fait du moins en Californie entre les républicains et les démocrates. La *Japanese and Corean Exclusion League* réu-

nit tous les partis. Seuls les gens de l'Ouest, à l'époque de l'engouement japonophile, réagissaient contre la tendance générale. Ils déclarent aujourd'hui, fidèles à eux-mêmes, que leurs pronostics n'étaient que trop justifiés. Et ils invoquent à l'appui de leurs craintes ce qui se passe aux Hawaï[1].

Ils montrent ces îles envahies par les coolies japonais qui, en 1905, constituaient 66 pour 100 de leur population; l'expropriation progressive des blancs par les *Japs* qui, d'abord concentrés dans les plantations, monopolisent maintenant tous les métiers tant urbains qu'agricoles, le petit commerce et la petite industrie; l'arrivée des femmes qui peu à peu transforment en une population stable une population jusqu'alors toute mobile; l'évolution des écoles presque exclusivement fréquentées par des enfants japonais, qui, nés dans les îles, pourront se faire naturaliser; les achats de terre de plus en plus nombreux qui fourniront une base aux naturalisés de la veille pour une action politique, dont, à coup sûr, l'Amérique ne sera pas l'inspiratrice. Ils montrent surtout, s'élançant des Hawaï, sans limitation et sans contrôle, l'armée des Jaunes qui, de là, se répand sur le sol de la

1. Cf. Aubert, *op. cit.*

Californie, où une vie plus douce, des salaires plus hauts les attirent. Et ils se demandent avec angoisse si la Californie subira quelque jour le sort des Hawaï : — américaines en apparence, japonaises en réalité, « nouveau Japon », base stratégique pour de plus ambitieux desseins.

Une politique d'interdiction, une politique de fermeture est la seule qui réponde aux aspirations de la Californie. Mais le peuple, qu'il s'agirait d'atteindre, est l'un des plus justement orgueilleux du monde. Tout son effort, admirable d'intensité et de suite, a tendu depuis quarante ans à obtenir droit de cité et traitement égal parmi les nations occidentales. Il a voulu s'approprier d'abord de la civilisation européenne tout ce qui fait la force. Il a conquis par une négociation qui a duré un quart de siècle sa libération juridique et son assimilation internationale aux autres puissances. Il a mérité, gagné et conservé l'alliance de l'Angleterre. Il a soutenu contre la Russie avec un plein succès une guerre formidable. Il est la seule puissance navale de l'Océan Pacifique. Longtemps méconnu, il est doublement susceptible et ne permettrait pas qu'on lui appliquât les procédés sommaires que la Chine est obligée de subir. Ce pays, c'est le Japon moderne, prodigieusement

attentif à la défense de ses droits, singulièrement armé pour les soutenir, lié jusqu'ici au gouvernement de l'Union par des relations d'intime amitié.

San-Francisco contre Tokio, — et aussi contre Washington, — tels sont les trois termes du débat que le monde a suivi avec anxiété depuis l'automne de 1906 jusqu'au printemps de 1908.

CHAPITRE III

LE CONFLIT AVEC LE JAPON

L'affaire des îles Aléoutiennes. — Les écoles de San-Francisco. — Le traité de 1894. — L'attitude de M. Roosevelt. — Le rapport de M. Metcalf. — Les craintes de rupture. — L'expédient du gouvernement fédéral. — Solution de l'affaire des écoles. — Les troubles antijaponais de mai 1907. — L'émotion à Tokio. — La croisière de l'amiral Evans. — Les motifs du Président. — M. Taft au Japon. — Négociations en vue d'un accord.

Les événements politiques ne sont que la traduction des crises morales dont l'âme humaine est le théâtre. Les incidents survenus entre les États-Unis et le Japon sont la conséquence nécessaire du conflit d'intérêts et de passions dont nous venons d'examiner les causes.

Au début du mois d'août 1906, M. Sims, l'inspecteur américain chargé d'appliquer la loi qui

interdit aux étrangers la pêche des phoques à fourrure dans les eaux de l'Alaska, informait le gouvernement de Washington que le garde-côte *Mac-Cullock* avait surpris, aux îles Aléoutiennes, des Japonais qui, montés sur quatre goélettes, chassaient les phoques et les écorchaient dans la limite des eaux territoriales. Le braconnage était flagrant. Les Américains sommèrent les Japonais de se rendre. Ceux-ci, au lieu de céder, essayèrent de s'enfuir. Les Américains ouvrirent alors le feu. Cinq Japonais furent tués, deux blessés, vingt-deux faits prisonniers, les goélettes et la pêche saisies. C'était un délit indiscutable, une violation certaine des règlements internationaux qui régissent la pêche des phoques à fourrure. Il n'y avait pas dans tout cela matière à difficulté. Le secrétaire d'État américain expliqua au chargé d'affaires du Japon ce qui s'était passé et que les prisonniers seraient déférés aux tribunaux sous l'inculpation de braconnage, violation des eaux territoriales et infraction aux traités. Le chargé d'affaires reconnut que le cas n'était pas douteux. Plusieurs journaux cependant donnèrent à l'incident une singulière importance et si, au même moment, le meurtre de M. Stanford White par M. Harry Thaw n'avait pas absorbé la presse des États-Unis, — et d'ailleurs, — les commentaires auraient à coup sûr

aggravé les choses. Déjà, la nervosité sincère ou factice s'accumulait ; elle était prête à éclater à la première étincelle.

C'est, comme on pouvait s'y attendre, à San-Francisco même que le choc se produisit. Le 11 octobre, les autorités scolaires de la ville décidaient qu'à partir du 15 octobre suivant, les directeurs d'écoles devraient envoyer tous les écoliers chinois, coréens ou japonais à « l'école orientale publique sise entre Powell et Mason street sur la façade Sud de Clay street ». Il est superflu de remarquer que la mesure répondait au vœu des Californiens. Depuis plusieurs mois, la question des écoles était à l'ordre du jour de la « ligue antijaponaise ». On invoquait volontiers, comme le principal argument, l'âge des écoliers : il est exact que plusieurs d'entre eux d'origine japonaise étaient sensiblement plus âgés que leurs camarades américains des mêmes cours. Mais la rédaction même de l'arrêté du 11 octobre prouvait que c'était la race, et non point l'âge, que le *Board of Education* s'était proposé d'atteindre [1]. Cette mesure était injuste : car on ne relevait contre les petits Japonais aucun fait précis. On pouvait même penser qu'elle vio-

1. Dès le mois de mai 1905, le *Board of Education* avait annoncé son intention de créer des écoles spéciales pour les Chinois et les Japonais.

lait le traité nippo-américain du 22 novembre 1894 qui, fixant les « droits de résidence et de voyage », garantissait aux sujets ou citoyens des deux pays « les mêmes privilèges, libertés et droits, et les mettait à l'abri de tout impôt ou charges plus lourdes que ceux imposés aux nationaux, sujets ou citoyens de la nation la plus favorisée ». Sans doute, en cet article, le régime scolaire n'était pas mentionné. Mais comment justifier, au regard de la clause qu'on vient de lire, les restrictions imposées aux Japonais ? En réalité, les autorités de San-Francisco passaient outre au traité Gresham-Kurino, d'abord parce que cette violation était agréable à la majorité de l'opinion californienne, — il suffisait, pour s'en assurer, de parcourir les journaux, — ensuite, parce que c'était une façon d'imposer au gouvernement de l'Union l'examen de la question japonaise. L'affaire des écoles, si intéressante qu'elle fût en elle-même, était surtout un prétexte, une amorce. Elle constituait l'entrée de jeu d'une partie préparée de longue date et que les Californiens allaient diriger de main de maîtres.

Dès la fin d'octobre, le vicomte Aoki, ambassadeur du Japon, appela l'attention de M. Root, secrétaire d'État, sur les événements de San-Francisco. Rien de plus naturel. Mais tout de suite, la « presse jaune » américaine déclara que

le vicomte Aoki avait parlé d'un ton singulièrement vif. Et le *Times* lui-même s'appropria cette information inexacte. En réalité, l'ambassadeur du Japon s'était borné à résumer des faits et à rappeler un texte ; des faits : le boycottage scolaire de San-Francisco et la décision du *Board of Education ;* un texte : l'article du traité Gresham-Kurino qui a été rappelé plus haut. A Tokio, le ministère s'employait en même temps à calmer l'opinion et à modérer la presse. Le *Jipi Shimpo* publiait un article d'explications, qui excusait presque les États-Unis et affirmait que l'incident n'avait pas d'importance internationale. Néanmoins, la presse d'opposition et une partie du public demeuraient nerveux. Très nettement, mais très courtoisement, le vicomte Aoki exposa à M. Root cette situation en lui demandant de prendre des mesures pour que les autorités scolaires de San-Francisco respectassent les engagements internationaux qui assuraient aux Japonais, sur le sol des États-Unis, l'égalité des droits avec la nation la plus favorisée.

A dire vrai, la démarche de l'ambassadeur était presque superflue : car, au même moment, la publication de la dépêche envoyée à Tokio par M. Root précisait les vues du gouvernement de l'Union, et ces vues semblaient faites pour apaiser toutes les craintes du Japon. « Vous pouvez,

écrivait le secrétaire d'État, donner au gouvernement japonais, dans les termes les plus positifs, l'assurance que le gouvernement des États-Unis ne se proposerait jamais d'appliquer aux Japonais un traitement autre que celui qui est accordé aux nationaux du pays étranger le plus ami, et qu'il n'y a nullement lieu de supposer que le peuple des États-Unis désire voir le gouvernement adopter une autre politique. Le président a invité le ministre de la Justice à procéder immédiatement à une enquête rigoureuse et à prendre les mesures qui pourront être nécessaires pour assurer le respect de tous les droits acquis par traité aux sujets japonais dans l'esprit d'amitié et de respect que notre peuple nourrit depuis si longtemps pour eux. » En même temps, M. Metcalf, ministre du Commerce et du Travail, partait pour San-Francisco, afin d'y faire une enquête sur l'agitation antijaponaise.

La bonne volonté du gouvernement de Washington était indiscutable. Le respect des traités d'abord, ensuite le souci d'éviter soit des représailles politiques, soit des rétorsions économiques analogues au boycottage des marchandises américaines en Chine, enfin le prix qu'il attachait par tradition et par raison à ses bonnes relations avec le Japon, tout garantissait sa sincérité. Sur un seul point, M. Root se trompait ; c'est quand

il écrivait : « Il n'y a nul lieu de supposer que le peuple des États-Unis désire voir le gouvernement adopter une autre politique. » Cela était vrai sans doute des États de l'Est et du Centre ; ce ne l'était point de la Californie. Dans l'instant même que l'ambassadeur du Japon protestait contre les mesures scolaires, il était obligé de signaler aussi, toujours à San-Francisco, la mise à l'index des restaurants japonais, mise à l'index d'autant plus intolérable qu'elle était accompagnée de menaces de violences contre les biens et contre les personnes.

Sur la question scolaire, les Californiens affirmaient très haut leur résolution de ne point céder. Ils n'ignoraient pas, disaient-ils, que la Constitution fédérale oblige les États à respecter dans leur législation particulière les traités conclus par l'Union. Mais ils ajoutaient que le traité Gresham-Kurino leur accordait précisément la liberté dont on prétendait leur enlever le bénéfice. En effet, disaient-ils, l'article 2 du traité portait : « Il est entendu que les stipulations contenues dans cet article et dans le précédent (article par lesquels le traitement de la nation la plus favorisée est accordé au Japon) ne peuvent en aucune manière affecter l'application des lois qui ont été votées jusqu'ici ou peuvent être votées dorénavant dans les deux pays concernant la

réglementation du commerce, l'immigration des ouvriers et les questions de police et de sécurité publique. » D'après eux, la législation scolaire pouvait être assimilée à cette réglementation. Ils invoquaient ce sens d'autonomie si développé dans tous les États américains, surtout dans ceux de l'Ouest. Et M. Metcalf, dans ses premières communications au gouvernement, ne se montrait pas optimiste. San-Francisco était enfiévré. Les protestations des Japonais, résolus à ne pas se laisser assimiler aux Chinois et aux Coréens, excitaient cette haine de race qui, entre les Jaunes, d'où qu'ils viennent, ne veut pas distinguer.

A ce moment, des deux parts, du côté japonais comme du côté américain, on essaya, dans un dessein d'apaisement, de faire appel à l'opinion. Le 30 octobre, M. Kurino, ambassadeur du Japon à Paris, affirma, tout en exposant les revendications de son pays, que la situation n'était point grave. Un mois après, comme une réponse à cet appel amical, paraissait le message du Président. Il était impossible de concevoir désaveu plus net au fond, dans la forme plus cordial pour le Japon, de la politique californienne. « Il nous faut spécialement, disait M. Roosevelt, nous rappeler nos devoirs envers les étrangers qui sont nos hôtes. C'est le signe certain d'une

société peu avancée que d'offenser en quelque manière que ce soit l'étranger entré aux États-Unis sous l'égide de la loi et se conduisant selon la loi. Ces devoirs de bonne hospitalité incombent à tout citoyen américain et spécialement à tout fonctionnaire des États-Unis. Je me sens poussé à parler ainsi par l'attitude hostile que l'on a prise çà et là dans ce pays contre les Japonais. » Le Président rappelait ensuite l'amitié du Japon et des États-Unis ; l'expansion « vraiment formidable » de l'empire du mikado; son glorieux passé; son antique civilisation; sa grandeur « dans les arts de la guerre et dans les arts de la paix ».

Il ajoutait : « Le fait d'exclure les Japonais des écoles américaines est tout à la fois odieux et ridicule, quand on considère qu'il n'est pas de collège en Amérique, d'un rang si élevé soit-il, et cela même en Californie, qui n'accueille volontiers les étudiants japonais et à qui ces étudiants ne fassent honneur. Nous avons autant à apprendre du Japon que le Japon de nous... Partout, au Japon, les Américains sont bien traités. Si donc nous traitons moins bien chez nous les Japonais, ce n'est rien de moins qu'un aveu de l'infériorité de notre degré de civilisation. » Faisant front au préjugé courant, M. Roosevelt montrait ensuite que, si les États-

Unis doivent travailler à jouer « un rôle toujours plus important dans le Pacifique », ils doivent, pour y compter sur un « développement durable », traiter avec bienveillance les nationaux des autres pays. Et il concluait avec une singulière énergie : « Je demande un traitement équitable et convenable pour les Japonais comme je le demanderais pour les Allemands, les Anglais, les Français, les Russes ou les Italiens. Je demande que les lois fondamentales de l'Union en matière criminelle et civile soient modifiées et complétées de façon à permettre au Président, agissant au nom du gouvernement des États-Unis, responsable des relations extérieures du pays, de faire respecter les droits consentis par traités à des étrangers. Même dans l'état actuel de nos lois, le gouvernement peut faire quelque chose dans ce sens, et dans le cas qui nous occupe, celui des Japonais, tout ce qui est en mon pouvoir sera fait; toutes les forces, tant militaires que civiles, des États-Unis seront employées... ».

Jamais chef d'État n'avait parlé plus franc. Le discours du Président devait produire et produisit une forte impression. Au Japon, il rencontra, comme on pouvait s'y attendre, le plus sympathique accueil et l'on y vit en général la promesse d'une prompte solution. A San-Francisco, il provoqua de violentes colères qui trou-

vèrent leur écho dans la presse et même au congrès. A examiner de plus près les affirmations présidentielles, force était cependant de reconnaître qu'elles ne changeaient rien à la situation. M. Roosevelt donnait aux Japonais une haute satisfaction d'amour-propre : mais quoi de plus? Il reconnaissait son impuissance en face de l'autonomie des États et il demandait au congrès de lui fournir un moyen d'agir. C'était avouer implicitement que ce moyen n'existait pas. Sans doute, il ne renonçait pas à l'action; il l'annonçait; il parlait même d'employer toutes les forces civiles et militaires dont il pourrait « légalement » se servir; il promettait de « faire quelque chose ». Quoi? Nul ne le savait. Et déjà l'on donnait aux députés californiens l'assurance qu'il ne s'agissait pas de faire forcer par les troupes les portes des écoles. Le Président flétrissait l'attitude des autorités de San-Francisco au regard de la conscience morale. Mais, au moins par prétérition, il confessait ne rien pouvoir contre elles. Il fallait donc, si des paroles on voulait passer aux actes, chercher, par des expédients, à défaut d'une solution directe, une solution détournée.

Cette solution pouvait être d'ordre judiciaire. Déjà des enfants japonais avaient formé devant la Cour de l'État de Californie un recours contre l'application qui leur était faite de la décision

du *Board of Education*. Déjà le département fédéral de la justice avait chargé le juge Walberton, de la « Cour de circuit » de San-Francisco, d'inviter le *Board* à expliquer les motifs de sa décision. M. Roosevelt, dès l'envoi de son message, insista pour que ces deux procédures suivissent rapidement leur cours. C'était « quelque chose », pour reprendre l'expression du message, ce n'était pas grand'chose. C'était d'autant moins que, peu de jours après, en communiquant au congrès le rapport de M. Metcalf sur la mission dont il l'avait chargé, le Président était amené à souligner le caractère rigoureusement arbitraire des mesures prises à San-Francisco.

De ce rapport — d'autant plus critiqué par les Californiens que M. Metcalf était Californien lui-même, — il résultait que, sur les quatre-vingt-quinze Japonais exclus des écoles, douze seulement avaient plus de dix-sept ans; que les petits Japonais étaient intelligents, propres et de bonne conduite; que l'obligation d'aller à une seule école était de nature à les gêner gravement en raison de leur dispersion dans toute la ville. Le rapport citait ensuite nombre d'exemples de boycottage ou de mauvais traitements : pierres lancées dans les vitres des magasins japonais ou même sur un savant japonais, M. Omori, venu en Californie pour étudier les causes du tremble-

ment de terre. M. Roosevelt répétait ce qu'il avait déjà dit de l'emploi de toutes les forces de l'Union pour protéger les Japonais, si la police de « Frisco » n'y suffisait pas. Et, au même moment, le discours du vicomte Aoki à la Société américaine asiatique de New-York dénotait de sa part un vif désir de réduire l'incident au minimum. Mais il était aisé de constater qu'aucun résultat n'était acquis, qu'aucun résultat n'était à prévoir. Et tout ce que pouvait le Président, c'était d'obtenir d'un des représentants de la Californie, M. Hayes, qu'il ne déposât pas, au moins momentanément, un bill tendant à restreindre l'immigration japonaise presque aussi sévèrement que l'immigration chinoise.

Loin de s'apaiser, les gens de l'Ouest étaient de plus en plus excités. On signalait à Adler, dans l'État de Washington, au nord de la Californie, des violences commises contre douze Japonais. Près de Tacoma, dans le même État, des sévices analogues étaient constatés. A San-Franscisco, le *Board of Education* poursuivait son argumentation juridique : il exposait notamment que les écoles réservées aux Japonais, aux Chinois et aux Coréens avaient les mêmes privilèges, les mêmes droits, les mêmes avantages que les autres écoles publiques; qu'il n'y avait par conséquent pas lieu de parler d'inégalité. Dans les journaux,

on dénonçait avec colère les « fortunes excessives » faites par les Japonais depuis le tremblement de terre. Enfin, sur la foi de personnages plus ou moins autorisés, on faisait circuler la nouvelle d'un accord nippo-américain, tendant, d'une part, à régler juridiquement la question des écoles, d'autre part, à restreindre l'immigration japonaise en la dirigeant, non plus sur les Hawaï et la Californie, mais sur la Mandchourie.

Ces rumeurs prêtaient au Japon une résignation peu conforme à ses habitudes. Malgré plusieurs démentis, elles persistèrent. Le 7 décembre, le département d'État et le sénateur Bacon, autorisés par le Président, crurent nécessaire d'y couper court. La « Ligue pour l'exclusion des Japonais et des Coréens » convoqua alors un meeting pour protester contre les « grossières insultes » dirigées par M. Roosevelt contre le peuple californien. Elle envisageait de nouvelles interdictions à l'usage des Japonais : celle par exemple de voyager, en chemin de fer et en tramway, dans les mêmes wagons que les blancs. Partout, à Auckland, aux Philippines, l'agitation antijaponaise augmentait. Le 8 janvier 1907, le gouverneur de la Californie, dans son message annuel à la législature locale, critiquait amèrement le message de M. Roosevelt. Il reprochait au Président d'ignorer la

situation vraie des États du Pacifique. Et il ajoutait : « Les Japonais ne peuvent pas devenir de bons citoyens américains. Il est inutile d'essayer de les transformer. » Au congrès fédéral, un sénateur de l'Orégon demandait la fermeture absolue des frontières américaines aux coolies japonais, proclamait le droit souverain des États de diriger leurs écoles à leur gré et s'écriait : « L'immigration asiatique est une malédiction pour le travail américain. » Le sénateur Tillman, ancien gouverneur de la Caroline du Sud, disait : « Le niveau intellectuel des Japonais n'est guère plus élevé que celui des nègres. » Le 30 janvier, le Sénat de Californie adoptait à l'unanimité une résolution requérant le gouverneur et l'attorney général de « protéger et sauvegarder les droits de l'État souverain de Californie ».

Les députés californiens au congrès, malgré plusieurs entrevues avec MM. Roosevelt, Root et Metcalf, soutenaient énergiquement la même thèse qu'une délégation spéciale était venue défendre à Washington. Seul le président de la grande université Stanford en Californie osait qualifier de « politique d'apaches » l'exclusion des Japonais. Cette voix isolée retentissait dans le désert, ou, plus exactement, elle était étouffée par les clameurs populaires. Même, le commis-

saire de l'immigration, sur des instructions provisoires, venues de Washington, empêchait de débarquer à San-Francisco deux cents ouvriers japonais qui arrivaient des Hawaï. La visite annoncée en novembre d'une escadre japonaise était décommandée. On assurait enfin que quatre cuirassés détachés de l'escadre de l'Atlantique seraient à bref délai transférés dans le Pacifique. Et pendant ce temps, le Japon consacrait à son budget militaire plus de 200 millions de yen.

Il y eut dans ce mois de janvier 1907 une véritable tension, non point, semble-t-il, une tension diplomatique : car les deux gouvernements ne cessèrent pas un instant d'affirmer leurs bons rapports, mais cette tension morale qui pèse sur les foules, quand leur instinct leur révèle l'existence d'une question mal posée, mal engagée, mal conduite. L'équivoque, le malentendu apparaissaient aux yeux les moins exercés, comme aussi l'insuffisance et l'impropriété des remèdes appliqués au mal. Le gouvernement de l'Union avait mobilisé contre les gens de San-Francisco tout un arsenal de moyens judiciaires destinés à trancher la question des écoles. Mais alors même que ces moyens douteux eussent été théoriquement valables, qu'aurait-on gagné contre une résistance pour laquelle l'affaire scolaire n'était qu'un prétexte, la haine du travail

jaune étant la vraie et profonde raison? Sans doute il y avait deux procès engagés. Et ces procès pouvaient intéresser les jurisconsultes. L'un, pendant devant la Cour de l'État de Californie, était ouvert au nom d'un enfant japonais pour lequel on réclamait l'admission dans une école publique; l'autre était intenté devant la Cour de circuit fédérale par le gouvernement de l'Union au *Board of Education* de San-Francisco. Mais les Californiens, battus sur ces deux points, — et d'ailleurs seraient-ils battus? — s'avoueraient-ils vaincus? On craignait que non. Et une sorte d'agacement s'emparait de l'opinion, favorisant l'éclosion de toutes les légendes, de toutes les fantaisies.

Un jour, c'était le capitaine Richmond Pearson Hobson, le héros du *Merrimac*, « l'embouteilleur » de Santiago, qui déclarait gravement au *New-York Herald* avoir vu, — mais de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu, — un ultimatum remis à M. Root par le vicomte Aoki. Les intéressés démentaient aussitôt. Mais bien des gens ne les croyaient pas. On parlait de la guerre « nécessaire », de la guerre « fatale ». M. Perkins, sénateur de Californie, la prédisait à brève échéance : « Les Japonais, disait-il, sont plus agressifs, plus tenaces, plus déterminés que les Chinois. Et il ne se passera pas longtemps avant que nous

ne soyons obligés de régler une fois pour toutes nos comptes avec eux. » Les pessimistes n'avaient point de peine à découvrir, sous les incidents de surface, les motifs graves de conflit : rivalité entre le travail américain et le travail asiatique, lutte pour la maîtrise du Pacifique. La presse anglaise, habituellement mieux informée et qui, en l'espèce, n'aurait pas dû jouer ce rôle alarmiste, se faisait l'écho de ces rumeurs, parlait, elle aussi, d'ultimatum, et, à Paris, l'opinion s'accréditait d'une guerre inévitable et proche.

A distance de perspective, on se prend à douter de l'entière sincérité de cette agitation, à se demander si, par une ruse des plus honorables, le président Roosevelt et le gouvernement de l'Union ne favorisaient pas les bruits alarmistes pour avoir vis-à-vis de la Californie, sinon vis-à-vis du Japon, une plus large liberté d'action, et une autorité plus grande, pour préparer ainsi le mouvement tournant d'où devait sortir la solution. Notez en effet ce singulier contraste : presque en même temps, le sénateur Cullom, président de la Commission des Affaires extérieures du Sénat, qualifiait d'absurde l'inquiétude générale, et le président Roosevelt, d'après le *World*, il est vrai, disait n'être pas certain qu'une rupture pourrait être évitée avec le Japon, si les autorités californiennes ne modifiaient pas leur

attitude à l'égard des Japonais. Du côté japonais, on ne cessait pas d'être parfaitement calme, comme si d'avance on eût prévu l'issue de la tempête. La presse répétait qu'elle avait confiance en M. Roosevelt. Le baron Kaneko, envoyé en Amérique pour une enquête économique, parlait avec quelque dédain des « incidents locaux » de San-Francisco.

Tout à coup, — nous sommes le 1er février, — un bruit, d'abord discret, puis plus net, circule : les bases de l'entente seraient trouvées ou à la veille de l'être. Les Californiens céderaient sur la question des écoles, mais, en revanche, ils obtiendraient une satisfaction économique sous la forme de mesures restrictives de l'immigration des coolies japonais. C'était enfin poser franchement le problème, s'assurer par conséquent des chances de le résoudre. Le président Roosevelt et M. Root, dès ce moment, ne cachent pas qu'ils n'ont aucune confiance dans la solution judiciaire : c'est donc qu'ils comptent sur une autre. Leurs entretiens avec le maire de San-Francisco et les délégués californiens se multiplient. Enfin, le 12 février, les nouvelles se précisent. M. Root, au nom du Président, a proposé au speaker de la Chambre des représentants et aux présidents des comités d'immigration de la Chambre et du Sénat l'insertion dans le bill

d'immigration à l'étude devant le congrès d'une clause restrictive contre la main-d'œuvre des coolies japonais aux États-Unis. Dès le lendemain, M. Schmitz, maire de San-Francisco, avec une crâne franchise, déclare, dans une interview, que, s'il en est ainsi, peu importe l'affaire des écoles : ce qu'on veut, c'est la fermeture de la Californie au travail japonais. M. Roosevelt voit, dès lors, nettement le but : pour l'atteindre, il faut triompher de deux obstacles possibles, l'obstacle californien, l'obstacle japonais.

L'obstacle californien d'abord : il ne paraît pas très sérieux. Le speaker et les présidents des comités d'immigration adoptent l'amendement dont le texte est alors rendu public : aux termes de cet amendement, les personnes ayant un passeport délivré par leur gouvernement pour aller dans les îles soumises aux États-Unis, la zone du canal de Panama ou d'autres pays tels que le Mexique, si elles désirent venir aux États-Unis, pourront s'en voir refuser l'entrée, quand leur venue sera jugée nuisible aux travailleurs blancs par le président des États-Unis. Le 15 février, les représentants du gouvernement fédéral et la délégation californienne se réunissent à la Maison-Blanche et acceptent les bases de l'accord. En échange de l'amendement annoncé,

le *Board of Education* de San-Francisco abandonnera les mesures scolaires auxquelles, la veille encore, il tenait si âprement. Il est entendu que, si la loi sur l'immigration n'est pas votée au cours de la session, une session extraordinaire sera convoquée. Comme les sénateurs des États du Sud protestent contre le bill au nom des régions qu'ils représentent et qui ont besoin de l'immigration, M. Roosevelt, qui tient sa solution et qui y tient, déclare qu'il fera tout pour obtenir le vote de la loi, parce qu'au sort de la loi est lié le sort de l'amendement et que l'amendement est la seule façon de sortir d'un inextricable conflit.

Le 16 février, le Sénat adopte à mains levées la loi et l'amendement. Le 18, la Chambre des représentants suit cet exemple. A la suite de ce double vote, M. Schmitz télégraphie de Washington à ses administrés la note suivante : « Tous les enfants de race étrangère âgés de moins de seize ans et parlant anglais peuvent être admis dans les écoles des blancs de San-Francisco. Des écoles spéciales seront créées pour les enfants d'origine étrangère qui ne connaîtront pas suffisamment l'anglais. » Il refuse d'ailleurs d'admettre que le traité Gresham-Kurino ait aucunement été violé par les décisions antérieures du *Board of Education*. Il tient bon sur le principe et transige

avec un geste d'un hautain opportunisme. N'a-t-il pas au surplus toutes raisons de triompher? Il a cédé sur le prétexte, mais il l'emporte sur le fond.

Après l'obstacle californien restait l'obstacle japonais. Et celui-ci risquait d'être plus malaisé que celui-là. La cote mal taillée adoptée par M. Roosevelt était loin d'être pour le gouvernement du mikado aussi satisfaisante que pour les Californiens. Dès le 15 février, des journaux américains avaient annoncé que le cabinet de Tokio acceptait la transaction. Mais deux jours après, on avait donné une note contraire. Sans doute l'amendement Roosevelt n'était pas directement opposé aux désirs du gouvernement japonais, puisque, depuis plusieurs années déjà, celui-ci refusait à ses coolies des passeports pour le territoire continental des États-Unis et ne leur en accordait que pour les Hawaï, les Philippines, la zone américaine du canal de Panama, d'où ils pouvaient ensuite, il est vrai, entrer librement aux États-Unis. Le pouvoir conféré au Président de refuser l'accès du territoire continental de l'Union aux personnes qui emploieraient, pour y entrer, des passeports non destinés à ce territoire n'avait par conséquent d'autre effet que de faire respecter à la lettre, étroitement et rigoureusement, le texte même des passeports délivrés

par le Japon. C'était, en somme, théoriquement du moins, une mesure intérieure de police américaine, l'exercice strict par les États-Unis d'un droit que le Japon leur reconnaissait implicitement, lorsqu'il libellait les passeports des coolies « pour les Hawaï » ou « pour les Philippines ». Enfin cette solution aurait pour conséquence de pousser vers la Corée de nouveaux émigrants. Et cela encore était conforme aux vœux du cabinet de Tokio.

Il n'en restait pas moins que, pratiquement, au regard de l'opinion, l'entrée des Japonais aux États-Unis allait se trouver désormais plus difficile qu'auparavant. Certes, comme le télégraphiait le correspondant du *Times* à Tokio, le gouvernement japonais n'avait pas eu à souscrire à une restriction de l'immigration japonaise aux États-Unis. Mais cette restriction, bien que se produisant en dehors de lui par le jeu rectifié d'une règle antérieure, n'en était pas moins certaine. Et l'impression, à ce titre, était pénible. L'ambassade du Japon à Washington, si prodigue jusqu'alors de communiqués rassurants, gardait un complet silence. Enfin les Japonais des Hawaï protestaient avec violence contre une réglementation qui, disaient-ils, faisait d'eux à perpétuité les esclaves des capitalistes hawaïens. Depuis plusieurs années, les coolies japonais ne faisaient

que traverser les îles. San-Francisco était le but réel de leur voyage. On les privait donc de leur débouché le plus fructueux en les condamnant à rester à tout jamais employés dans les plantations. Néanmoins, le 22 février, on annonçait à Washington que le département d'État avait reçu, — on ne disait pas sous quelle forme, — l'adhésion du Japon au bill sur l'immigration. Le 9 mars, un télégramme de Tokio rendait compte d'un discours conciliant du vicomte Hayashi, ministre des Affaires étrangères. Le 13 du même mois, le *Board of Education* de San-Francisco retirait les arrêtés prohibitifs. Les poursuites dirigées contre lui étaient interrompues. Le 15, les petits *Japs* reprenaient leur place dans les écoles. Et le 19, M. Roosevelt faisait entrer en vigueur l'article fermant l'accès des États-Unis aux coolies non munis de passeports pour le territoire continental de l'Union.

C'était la fin de cette grande querelle, querelle qui, à dire vrai, avait été moins entre les deux puissances intéressées qu'entre le gouvernement fédéral et l'État de Californie; querelle qui, cependant, avait mis au jour, sous une lumière crue, les raisons profondes et durables du conflit nippo-américain; querelle enfin dont l'issue était pour les Californiens, en dépit de la haute impartialité du président Roosevelt, un encourage-

ment à persister dans leur politique d'exclusion. M. Roosevelt avait dû le proclamer : il était, de par la Constitution, désarmé en face des États de l'Ouest. Ceux-ci, à coup sûr, ne l'oublieraient pas.

*
* *

Le printemps de 1907 marqua cependant un effort réciproque vers une politique de bon et sincère accord. Au début de mai, le baron Ozawa, membre de la Chambre des pairs japonais, alla aux États-Unis pour se rendre compte des causes des difficultés des mois précédents. Sa mission avait un caractère officiel : il en profita pour multiplier les déclarations rassurantes, pour exprimer même l'opinion que la conclusion d'une alliance entre le Japon et les États-Unis serait infiniment désirable. M. Roosevelt et M. Root firent le meilleur accueil à l'envoyé japonais. L'ambassadeur du Japon à Washington se préparait au même moment à se rendre en Californie, où il voulait visiter les sociétés japonaises. Le calme paraissait rétabli.

Cependant, quelques jours après les déclarations optimistes du baron Ozawa, le 21 mai, trois maisons japonaises de San-Francisco, un établissement de bains et deux restaurants, furent atta-

qués par la populace. D'après un document officiel, les émeutiers étaient au nombre d'une cinquantaine environ. A la suite de ce premier assaut, des incidents analogues éclatèrent. Et d'autres restaurants japonais se virent également menacés soit directement, soit dans la personne de leurs clients. Les faits furent aussitôt portés à la connaissance du gouvernement japonais par son consul à San-Francisco, et l'ambassadeur du Japon reçut l'ordre de faire à Washington les démarches que les circonstances imposaient. « Sans perdre un instant », le gouvernement de l'Union prescrivit à l'attorney de San-Francisco d'ouvrir une enquête. Il prescrivit en même temps au gouverneur de la Californie de prendre toutes les mesures nécessaires. L'enquête établit que les grèves nombreuses par lesquelles San-Francisco avait été troublé tout le mois de mai avaient absorbé la police urbaine en l'empêchant de protéger, comme elle aurait dû le faire, les commerçants japonais.

Ce récit apaisant, communiqué au début de juin à la presse par l'ambassade du Japon à Londres, reproduisait fidèlement le schéma des événements ; il n'en donnait pas la physionomie vivante. Sans doute, les bagarres de San-Francisco n'avaient pas en elles-mêmes une extrême gravité ; mais l'impression produite était consi-

dérable. La presse officieuse de Tokio et le gouvernement lui-même continuaient à exprimer leur confiance dans le président Roosevelt ; mais l'opposition parlait d'un ton plus vif et reprochait au ministère de manquer d'énergie. Une dépêche, peut-être exagérée dans ses termes, annonçait, le 10 juin, que le vicomte Tani, chef de l'opposition à la Chambre des pairs, avait dit : « La persécution des Japonais à San-Francisco est intolérable. Si la diplomatie ne réussit pas à obtenir une solution satisfaisante, le seul recours possible sera un appel aux armes. Nous y sommes fermement décidés. Il est certain que l'Amérique cédera : car elle est une nation de sentiments essentiellement commerciaux. » Le même jour, la commission exécutive du parti progressiste adoptait la résolution suivante : « Les actes antijaponais ne sont pas passagers. Le gouvernement de Washington doit être tenu pour responsable de ne pas empêcher de pareils attentats. L'attitude du gouvernement japonais à l'égard du gouvernement américain n'a pas été jusqu'ici ce qu'elle aurait dû être. Il est nécessaire de prendre des mesures convenables pour maintenir la dignité nationale et assurer de façon permanente la sauvegarde des droits et des biens de nos nationaux en Amérique. » Les journaux de l'opposition exprimaient un sentiment pareil

et disaient qu'il fallait exiger des excuses du maire de San-Francisco. Les intellectuels, les professeurs qui, à la veille de la guerre contre la Russie, avaient mené une ardente campagne belliqueuse, étaient de nouveau fort excités. On annonçait des conférences, des meetings de protestation.

Pour comble de disgrâce, d'autres complications surgirent presque aussitôt. A la fin de juin, on découvrit, dans six grandes caisses faisant partie de la cargaison d'un vapeur qui venait de Yokohama, six jeunes Japonaises qu'on essayait d'introduire en fraude : ce n'était qu'un fait divers, mais la presse californienne en mena grand tapage. Aux îles Pribiloff, un *cutter* américain captura vingt-neuf Japonais contrebandiers, dans des conditions dont la légalité fut discutée. Puis ce fut le refus d'autorisation opposé par la municipalité de San-Francisco à cinq bureaux de placement japonais qui demandaient simplement le renouvellement de leur licence. Ce refus fit à lui seul une impression plus forte que tous les incidents précédents. Le comité de police de San-Francisco prétendait que, si le droit de tenir les bureaux de placement existe réellement, il est soumis aux lois et règlements de l'État comme tout ce qui concerne la police et l'hygiène. Les Japonais répliquaient en de-

mandant pourquoi, seuls de tous les étrangers, ils étaient exclus du bénéfice de ce droit. « Il s'agit, disaient-ils, d'empêcher les domestiques japonais de se placer en supprimant les bureaux de placement de leur nationalité. C'est donc une fois de plus une mesure d'exception dirigée contre le Japon et contre ses nationaux au mépris du traité de 1894. » C'était une sorte de récidive aggravée de l'affaire des écoles. Et l'émotion était plus vive encore.

Peu de jours après, les chambres de commerce japonaises adressaient aux principales chambres de commerce américaines une circulaire dans laquelle elles les priaient de s'employer de tout leur pouvoir à faire disparaître les motifs de discorde qui pesaient sur les bons rapports des deux pays : et en Amérique on n'hésitait pas à voir, un peu témérairement peut-être, dans cette démarche une menace déguisée de boycottage. Par action et par réaction, les griefs s'accumulaient. Les représailles commerciales prêchées par certains journaux japonais étaient interprétées à San-Francisco comme une provocation. On répandait en même temps la nouvelle que quatre mille Japonais, fixés au Mexique, guettaient une occasion de pénétrer aux États-Unis : et l'on dénonçait une fois de plus la fourberie des « singes jaunes ». Sans doute le département

d'État et l'ambassade du Japon à Washington continuaient à déclarer que l'accord était complet entre les deux gouvernements. On annonçait une prochaine visite au Japon de M. Taft, ministre de la Guerre. On fêtait aux États-Unis le général Kuroki. A Tokio, on remettait au point les exagérations de la presse d'opposition. Des deux parts enfin, on s'en prenait aux journaux, non sans raison d'ailleurs, de l'excitation croissante. Cette excitation n'en existait pas moins, et son existence seule constituait un danger.

Ce danger parut soudain aggravé par une nouvelle inattendue, d'abord démentie, puis rectifiée et finalement confirmée, l'envoi dans le Pacifique de la flotte américaine de l'Atlantique composée de seize cuirassés et de nombreux croiseurs cuirassés. C'est le 1er juillet que cette information, bien faite pour impressionner le public, fit dans la presse son apparition. On assurait que l'escadre de croiseurs cuirassés, à ce moment en croisière dans les eaux asiatiques, et composée du *West Virginia*, du *Maryland*, du *Colorado* et du *Pensylvania*, serait rappelée à bref délai à San-Francisco où elle serait rejointe par le *Tennessee* et le *Washington* qui se trouvaient alors à Bordeaux. Puis les seize cuirassés de l'Atlantique, *Connecticut*, *Louisiana*, *Maine*, *Missouri*, *Virginia*, *Georgia*, *New-Jersey*, *Ala-*

bama, *Rhode-Island*, *Illinois*, *Kentucky*, *Kearsarge*, *Ohio*, *Indiana*, *Minnesota*, *Vermont*, partiraient, — à une date non encore déterminée, — de New-York ou de Hampton-Road. Ils contourneraient l'Amérique du Sud en s'arrêtant dans les principaux ports, et ils iraient se concentrer sur la côte californienne avec les deux autres groupes. Le contre-amiral Evans aurait le commandement de cette énorme force navale. Si l'on considérait en elle-même cette « redistribution » des escadres de l'Union, on n'y pouvait opposer aucune objection. Les États-Unis ont une flotte. Deux océans baignent leurs côtes. Comment leur contester le droit d'employer cette flotte dans celui des deux océans qu'il leur convient de choisir? La « redistribution » de la flotte anglaise, en 1904 et 1905, était, elle aussi, de nature à provoquer des inquiétudes dans certaines capitales. Mais des inquiétudes ne sont pas des arguments. Et le Japon ne pouvait pas plus invoquer de raisons valables contre la décision de l'amirauté américaine, que l'Allemagne n'avait pu en élever trois ans plus tôt contre celles de l'amirauté britannique.

Dans les circonstances où il se produisait, le déplacement de la flotte devait apparaître comme une mesure de précaution militaire. Mais comment nier que cette précaution fût légitime ?

Les guerres que l'on désire ne sont pas les seules auxquelles on doive se préparer. Et comme nul ne peut connaître la secrète pensée d'un adversaire éventuel, il est d'une élémentaire prudence de se préparer, en tout état de cause, en vue de l'hypothèse la moins favorable. Comme l'observait le *Morning Post*, la décision du gouvernement des États-Unis était parfaitement naturelle. Et s'il y avait en cette affaire matière à s'étonner, c'était que cette décision eût été aussi tardive. Étant donné, d'une part, l'importance qu'à la suite d'un des auteurs les plus lus des États-Unis, le capitaine Mahan, l'opinion américaine attache à la maîtrise du Pacifique ; étant donné, d'autre part, le soudain et prodigieux essor de la puissance navale du Japon, il était aisé de prévoir qu'un jour viendrait, à Washington, où, de l'Atlantique, on déciderait d'amener tout ou partie de la flotte dans le Pacifique. Tant que le canal de Panama ne sera pas ouvert, ce déplacement d'une force considérable sera difficile : il demandait donc à être étudié.

Il est probable au surplus que, malgré l'énervement qu'entretenaient les journaux, l'envoi de la flotte dans le Pacifique aurait paru moins suspect au Japon, si, dès le premier jour, M. Roosevelt avait tenu publiquement le langage plein de fermeté et de franchise qu'il devait faire en-

tendre quelques semaines plus tard. Malheureusement, cette affaire de la flotte fut mal engagée. Le secrétaire du Président, M. Lœb, commença par démentir qu'on eût jamais songé à opérer ce transfert, tout en reconnaissant cependant que le conseil naval l'avait recommandé. Le ministère de la Marine publia une note analogue. Mais les journaux maintinrent leurs informations. Alors parut un communiqué qui disait en substance : « La destination des cuirassés n'est pas fixée. Ils peuvent aussi bien aller dans la Méditerranée, ou dans le sud de l'Atlantique, que dans le Pacifique. S'ils se rendent dans le Pacifique, ce sera tout simplement pour y faire des manœuvres navales. En tout cas, cette croisière n'aura aucune signification politique, et il est faux que le gouvernement se soit laissé influencer par la tension survenue entre des particuliers américains et japonais. » Quelques jours après, la croisière était officiellement confirmée : on la présentait toujours comme une croisière d'instruction, absolument pacifique.

C'est ce que disait avec beaucoup de mesure l'amiral Evans, aussitôt interviewé : « Il est absurde, déclarait-il, de voir dans le voyage de l'escadre une démonstration destinée à peser sur un gouvernement ami tel que le gouvernement japonais. Le fait que quelques voyous ont sac-

cagé un restaurant japonais à San-Francisco ne peut pas être un motif de guerre avec le Japon. Des incidents locaux de ce genre et de cette importance sont toujours faciles à régler. » L'amiral Brownson, dans un discours prononcé à Oyster-Bay, tenait le même langage : « La marine américaine, disait-il, se propose de donner au monde la preuve qu'elle est capable de protéger les deux côtes des États-Unis. Mais il ne saurait y avoir, pour faire cette démonstration, d'époque plus propice que celle où nous sommes, les États-Unis étant en paix parfaite avec toutes les nations. » L'amiral Dewey, avec des sous-entendus qui pouvaient sembler menaçants, déclarait lui aussi que la mission de la flotte était toute pacifique. Il ajoutait seulement : « Alors même que la paix n'est pas en danger, il est préférable d'être prêts... La présence de notre escadre dans le Pacifique peut être utile à tous les points de vue. » Enfin M. Metcalf, devenu ministre de la Marine, affirmait que l'envoi des cuirassés dans les eaux orientales ne se rapportait en aucune manière aux questions débattues amicalement entre les États-Unis et le Japon.

Malgré certains mouvements de nervosité, ces raisons et ces assurances eurent un meilleur effet qu'on ne l'avait d'abord espéré. Il y eut bien, dans des journaux japonais, des attaques contre

la marine des États-Unis, ou contre leur politique. Le journal du marquis Ito notamment publia un article assez vif. Mais dans l'ensemble, le calme de l'opinion fut vite rétabli, et il est juste de reconnaître que le gouvernement japonais ne négligea rien pour y contribuer. Pendant un séjour qu'il fit à New-York à cette époque, l'amiral Yamamoto, dans un toast applaudi, s'écria : « Les Japonais se rappelleront toujours la sympathie que leur ont témoignée les Américains durant la dernière guerre. Je suis convaincu que les relations cordiales existant depuis cinquante années entre les deux pays ne peuvent pas être ébranlées par des incidents sans importance. » Simultanément, le vicomte Aoki faisait publier la déclaration suivante : « Entre les gouvernements japonais et américain n'existent ni querelle ni mauvais sentiments d'aucune sorte : tout ce bavardage au sujet d'une lutte possible entre deux peuples si dévoués l'un à l'autre n'est que l'œuvre d'imaginations déchaînées. Les relations américano-japonaises ne justifient aucune anxiété. Si cette anxiété existe, elle est provoquée exclusivement par les propos d'une presse démagogique qui tend à lancer dans des transports de rage les gens les plus pacifiques. » Certains journaux anglais ayant de nouveau propagé le bruit d'un ultimatum japonais, la nouvelle fut

démentie par le département d'État et l'ambassade japonaise. Puis le vicomte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, affirma que les négociations engagées entre les deux pays se poursuivaient « dans un esprit de parfaite concorde ». Dans la seconde quinzaine d'août, la première division de la flotte américaine du Pacifique, composée des croiseurs *Pensylvania*, *Colorado*, *Virginia* et *Maryland*, qui revenait des Philippines, vint passer six jours à Yokohama et y fut très correctement reçue. La « parfaite concorde » dont avait parlé le vicomte Hayashi n'allait pas jusqu'à la cordialité. Mais un homme d'État américain, dont on s'accorde à reconnaître le sympathique entrain, M. Taft, allait se charger, en se rendant à Tokio, de briser la glace des préventions réciproques au milieu de la chaleur, — communicative, comme on sait, — des banquets officiels.

M. Taft est un homme de pacifique humeur, qui séduit par sa rondeur, sa franchise et sa bonne grâce. Il s'en allait aux Philippines, qu'il connaît bien pour les avoir naguère administrées. Il décida de faire aussi une visite au Japon, d'aller voir par lui-même ce qu'on disait là-bas des États-Unis, et, si possible, ce qu'on en pensait ; d'expliquer enfin en quelques paroles nettes ce que voulait le cabinet de Washington. Arrivé

au Japon à la fin de septembre, il y fut accueilli de la façon la plus flatteuse. Une foule respectueuse le salua, quand il débarqua à Yokohama. Et comme il fut accueillant à tous les reporters empressés à sa rencontre, il eut une presse excellente, qui rendit hommage, en sa personne, à la loyauté du gouvernement de l'Union. Il eut ensuite une série d'entretiens avec des personnalités notables, d'abord avec son collègue, le général Teraoutchi, ministre de la Guerre, puis avec le comte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, enfin avec le mikado. Aussi aimable pour les journalistes américains que pour leurs confrères japonais, il accorda au *New-York Herald* une interview qui fit du bruit. Il y disait qu'il était criminel de parler d'une guerre entre les États-Unis et le Japon, et qu'au surplus, il traiterait à fond la question dans l'un des banquets auxquels il devait assister.

Le 1er octobre, le télégraphe répandait par le monde la parole de M. Taft : « Il n'y a eu, avait-il dit, qu'un petit nuage sur notre amitié de cinquante ans. Mais le plus grand tremblement de terre du siècle lui-même ne pourrait ébranler cette amitié... Les événements de San-Francisco peuvent recevoir et recevront de la diplomatie une solution honorable. Une guerre entre les États-Unis et le Japon serait un attentat contre

la civilisation. Aucun des deux peuples ne la désire. Les deux gouvernements feront l'impossible pour l'empêcher. » Il avait flétri, dans sa conclusion, les menées belliqueuses de certains journaux et renouvelé à ses auditeurs l'assurance de la vive amitié que le Japon inspire aux Américains. Après ce discours retentissant, s'engagèrent de nouvelles causeries avec le ministre des Affaires étrangères. A dire vrai, on ne sait guère à quoi elles aboutirent ; il est seulement indiscutable qu'il y fut question de l'immigration et de la naturalisation des Japonais aux États-Unis, peut-être de l'éventualité d'un traité sur cette matière. Puis ce fut le mikado qui, de nouveau, reçut M. Taft et le convia, ainsi que madame Taft, à déjeuner. Ce déjeuner, particulièrement solennel, fut suivi d'une dernière entrevue avec le comte Hayashi. Le soir même, le marquis Katsoura, dans une déclaration publique, répondit aux politesses de M. Taft : « Rien n'est plus absurde, disait-il, que de parler de guerre entre les États-Unis et le Japon. Rien, j'en suis persuadé, ne peut ébranler les relations historiques des deux nations. Par son discours, M. Taft a scellé d'une manière indélébile les liens de cordiale amitié et de parfaite entente qui existent entre elles. » C'était, si l'on ose ainsi dire, le voyage Lamourette.

Par une curieuse répercussion, M. Roosevelt, au même moment, était vivement pris à partie par une fraction de la presse américaine qui lui reprochait de « provoquer le Japon », d'armer les Philippines, de faire travailler nuit et jour les chantiers, de jouer avec le feu en envoyant l'escadre dans le Pacifique. Le Président, quand on l'attaque, a l'habitude de faire front. Il n'y manqua pas, et coup sur coup, prononça deux discours, le premier à Saint-Louis, — sous une pluie battante, — le second à Cairo, dans l'Illinois.

Dans l'un comme dans l'autre, il expliqua pourquoi le déplacement de la flotte avait été décidé et il l'expliqua lumineusement. Il montra comment au développement de leur marine étaient liés, pour les États-Unis, le maintien de leur rang de grande puissance, l'intégrité de la doctrine de Monroe, l'avenir du canal de Panama. Et il ajouta : « Dans quelques mois notre flotte de gros navires cuirassés partira pour le Pacifique. La Californie, l'Orégon et le Washington ont une ligne de côtes qui est nôtre au même titre que celle des États de New-York et du Maine, de la Louisiane et du Texas. Notre flotte va se rendre dans nos eaux territoriales du Pacifique et, après y avoir séjourné quelque temps, retournera dans nos eaux territoriales de l'Atlantique.

La meilleure place où un officier de marine puisse apprendre son métier, c'est la mer... »

A Cairo, le président alla plus loin et provoqua même, par son ton, quelque inquiétude : « Nous avons, dit-il, sur deux océans des côtes très étendues. Pour repousser toute attaque qui serait dirigée contre ces côtes, les fortifications, non la marine, devraient être employées. Mais le meilleur moyen, c'est de parer l'attaque en frappant soi-même. Aucun combat ne fut jamais gagné sans frapper et nous ne pouvons frapper qu'avec notre marine. C'est en temps de paix que nous devons construire des vaisseaux et entraîner nos équipages. Une fois que la guerre a éclaté, il est trop tard pour rien faire. » De là à conclure que l'orateur était partisan d'une politique offensive contre le Japon, il n'y avait qu'un pas, — surtout pour ses adversaires. Ils ne manquèrent point de le franchir, mais ils trouvèrent peu d'écho. A la veille de prendre son commandement, l'amiral Evans, fêté dans un banquet d'adieux par le Lotos Club, répéta ses déclarations pacifiques. M. Root les confirmait, le 28 octobre, de la façon la plus nette. Le 5 novembre, les croiseurs *Washington* et *Tennessee*, avant-garde de l'escadre, arrivaient à Rio-de-Janeiro et informaient le gouvernement brésilien que le gros de la flotte passerait dans ce port

vers le 10 janvier. Le 16 décembre, la flotte entière appareillait après avoir été passée en revue par le président. Quelques jours avant, le comte Hayashi, dans une interview malheureusement trop brièvement résumée par le télégraphe, disait que la question de l'immigration était « virtuellement réglée », semblant indiquer que le Japon était aussi peu désireux de voir ses nationaux partir pour les États-Unis que ceux-ci de les voir entrer sur leur territoire.

En quoi consistait cet accord?

CHAPITRE IV

LENDEMAIN DE CONFLIT

Un optimisme artificiel. — La sécurité de M. Taft. — Conversation avec l'ambassadeur du Japon et avec le sénateur Lodge. — Désaccord persistant sur la question de l'immigration. — Les prétentions des Californiens. — L'opinion de M. Kahn, député de San-Francisco. — L'avenir probable. — Les raisons de paix. — Les principes de trouble. — Le Pacifique et la Chine.

Je suis arrivé aux États-Unis à l'époque même où le gouvernement américain et le cabinet de Tokio négociaient le compromis qui devait mettre un terme aux différends des mois précédents. Je n'avais jamais cru à l'imminence d'une guerre entre les États-Unis et le Japon, beaucoup moins à coup sûr que nombre d'Américains, si j'en juge par les questions fréquentes que les reporters me posèrent à ce propos. Et

cependant, dès que j'abordai ce sujet qui, pendant des mois, avait passionné le monde, on me répondit par un éclat de rire.

— Des difficultés? Où? Quand? Un conflit? Vous plaisantez! Mais il n'y a rien! Il n'y a jamais rien eu! Rien, vous entendez bien, mais rien, ce qui s'appelle rien.

Cette allégresse dans le démenti ne laissa pas que de me surprendre un peu. Quelques semaines après, j'étais à Washington, au centre même de l'action politique. Et j'y recevais aussi des leçons d'optimisme. C'est avec M. Taft, ministre de la Guerre, que j'eus pour la première fois l'occasoin de m'entretenir de la question japonaise. M. Taft est allé deux fois au Japon. Il a gouverné les Philippines. Il participe depuis plusieurs années à la direction des affaires américaines. Son opinion était à retenir.

— Je considère, m'a-t-il répondu, que l'accord que nous négocions en ce moment avec le Japon et dont les principes sont acquis supprime absolument toutes les difficultés qu'on a si fort exagérées pendant les derniers mois. Je ne crois pas, mais pas du tout, que ces difficultés puissent renaître. Je connais les Japonais. Tous leurs hommes d'État sont, comme nous tous ici, profondément résolus à ne pas permettre la naissance d'un conflit entre les deux pays.

— Mais en Californie ?

— En Californie, il y a, je sais bien, des jingoes. Des jingoes, il y en a dans tous les pays. Il y en a au Japon, en Angleterre, en France, en Allemagne, mais ils ne sont pas les maîtres. S'il se produit, de leur part, certaines excitations, eh bien, on ne s'en exagérera pas l'importance. Notez d'ailleurs qu'en ce moment le gouverneur de la Californie et le maire de San-Francisco adhèrent pleinement aux dispositions, relatives à l'immigration, que nous avons arrêtées d'accord avec le Japon. Donc il n'y a aucun incident sérieux à prévoir.

Deux jours plus tard, les agréables hasards de la vie de Washington me valaient l'honneur de rencontrer le baron Takahira, ambassadeur du Japon. Le baron Kogoro Takahira n'a rejoint son poste qu'au début de 1908. Mais il connaît à fond la situation ; car il a déjà représenté son pays auprès du gouvernement de l'Union en qualité de ministre. Tous les diplomates, dont M. Takahira a été le collègue, louent sa parfaite droiture, sa finesse et sa compétence. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, un peu voûté, à la tête ronde et forte, à la peau plus basanée que cuivrée, et dont l'énergique visage est éclairé de deux yeux lumineux singulièrement pénétrants. Il parle l'anglais lente-

ment, mais très précisément, d'une voix un peu sourde, en martelant les mots. Il n'esquive pas les questions et s'attache à exprimer sa pensée aussi complètement que possible.

Comme je lui demandais, d'abord, si l'opinion publique japonaise était satisfaite de l'accord intervenu dont la veille se félicitait M. Taft, le baron Takahira me répondit :

— Il faut parler non d'un accord définitif, mais de négociations qui ne sont pas terminées et se poursuivent à Tokio. Tel qu'il semble devoir être au terme de ces négociations, l'accord me paraît appelé à répondre aux désirs des gouvernements. Certains éléments de l'opinion japonaise n'en seront peut-être pas contents. Mais dans l'ensemble il sera approuvé.

» Actuellement, mon gouvernement ne désire pas que les ouvriers japonais viennent aux États-Unis. Il souhaite qu'ils restent au Japon pour la mise en valeur de notre sol, ou qu'ils aillent en Corée ou à Formose.

— L'accord prochain aura-t-il pour effet de diminuer sensiblement l'immigration des coolies japonais en Californie ?

— Je crois qu'il l'arrêtera complètement.

— Et aux Hawaï ?

— Aux Hawaï aussi, de façon satisfaisante pour les deux parties.

— Plusieurs députés californiens m'ont exprimé l'avis que, sans douter de la sincérité du gouvernement japonais, ils craignaient que les compagnies privées qui organisent au Japon l'émigration, ne tournassent la réglementation projetée, par exemple en introduisant aux États-Unis comme étudiants ou négociants, des Japonais qui seront en réalité des coolies.

— Il n'y a point de risque de ce genre. Le gouvernement japonais est absolument libre d'envoyer ses émigrants où il lui plaît. Mais dès lors qu'il aura décidé qu'ils n'iront plus aux États-Unis, les compagnies d'émigration devront se soumettre à cette règle.

— Les relations entre les États-Unis et le Japon ont-elles été affectées de façon durable par les incidents des derniers mois?

— Il va de soi que le ton menaçant pris à diverses reprises par une partie de la presse américaine a produit au Japon une impression pénible. Mais cela n'est pas de nature, sauf de rares exceptions, à modifier les sentiments traditionnels existant entre les deux pays. Ces sentiments, très amicaux, restent virtuellement les mêmes.

— Qu'a-t-on pensé à Tokio de l'envoi de la flotte de l'amiral Evans dans le Pacifique?

— On la considère comme un simple exer-

cice naval. Si d'ailleurs la flotte vient au Japon, elle y sera cordialement reçue.

— N'y a-t-il pas lieu de craindre que les difficultés résolues ou à la veille de l'être relativement à l'immigration ne renaissent quelque jour par suite de la concurrence du travail blanc et du travail jaune?

— Vous savez que les diplomates n'aiment pas à parler de l'avenir.

— Pensez-vous qu'éventuellement le Japon serait disposé à signer avec les États-Unis un accord analogue à celui qu'il a signé avec la France, portant garantie mutuelle du *statu quo* territorial pour les possessions des deux pays dans le Pacifique?

— Les États-Unis n'ont pas l'habitude de signer des traités de ce genre. La question ne se pose donc pas actuellement. Si cependant, à Washington, on exprimait le désir d'engager des pourparlers dans ce sens, je pense qu'on ne refuserait pas à Tokio d'examiner le problème. Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

— Le Japon n'a point cependant de vues d'expansion dans le Pacifique?

— Le Japon veut la paix. Mais s'il déclarait officiellement qu'il n'a pas les vues que vous dites, il aurait l'air de supposer qu'on a pu les lui attribuer. Or nul n'a le droit de douter de ses intentions.

— A-t-on abordé, dans les négociations actuelles, la question de la naturalisation des Japonais résidant aux États-Unis?

— Non, on ne s'en est pas occupé.

Le soir du jour où le baron Takahira m'avait tenu ce langage je dînais chez le sénateur Lodge. Le propos vint, ici encore, sur l'affaire japonaise et M. Lodge, de sa voix douce, nous déclara :

— Je ne vois pas ce qui a pu donner naissance à tout le bruit qu'on a fait. La question de l'immigration n'est pas, ne peut pas être un casus belli. C'est un droit de souveraineté que celui d'admettre ou de ne pas admettre les étrangers. On a dit que le traité de 1894 avec le Japon avait limité pour nous ce droit. Ce n'est pas vrai.

» L'article 2 de ce traité stipule en effet que la clause de la nation la plus favorisée ne peut pas modifier « les lois concernant la réglementation du commerce, l'immigration des ouvriers et les questions de police ou de sécurité publique ». Notre liberté d'action est donc absolue. Notre droit est entier. Le récent accord a pour objet de le consacrer. J'ajoute que je ne crois pas du tout à ce que certaines personnes ont appelé la « guerre fatale ». Il n'y a pas de guerre fatale. Et il y a place dans le Pacifique pour le Japon et pour les États-Unis.

Si j'ai reproduit sans commentaires ces conversations successives, c'est que, dans leur optimisme — sincère, assurément et, quant au présent, justifié, — elles mettent en pleine lumière la fragilité de l'accord dont tout le monde se déclare satisfait. Quelles sont les bases de cet accord? D'une part la volonté des Américains de protéger la Californie contre un péril économique dont la gravité n'est pas niable. D'autre part le désir du Japon de garder chez lui sa main-d'œuvre. Cette volonté et ce désir coïncident actuellement et cela suffit. A-t-on la certitude qu'ils coïncideront toujours? Nullement.

Tout au contraire, si l'on rapproche les deux thèses, on constate qu'elles s'opposent l'une à l'autre. Les Américains disent : « Nous pouvons fermer notre territoire à qui nous plaît. Et le traité de 1894 n'a pas limité ce droit. » Les Japonais répondent : « Nous pouvons envoyer nos émigrants où il nous plaît. Et le traité de 1894 a consacré ce droit en ce qui touche les États-Unis. » Peut-on concevoir antinomie plus nette? D'un côté comme de l'autre, on invoque les droits naturels et les droits contractuels. D'un côté comme de l'autre, on affirme un principe et on se réfère à un traité. Le traité est le même, mais non le principe. Grâce à une concordance momentanée d'intérêts — ou par suite d'un désir

commun d'éviter les difficultés — on suspend la discussion. Mais tous les éléments de la controverse subsistent. Ni les Américains ni les Japonais ne reconnaissent qu'ils ont tort. Ils constatent simplement qu'ils n'ont pas présentement avantage à discuter plus avant. Ils concluent une trêve, et rien de plus.

Notez d'ailleurs que cette trêve ne satisfait pas les principaux intéressés, je veux dire les Californiens. Au cours de mes visites au Capitole, je me suis entretenu avec plusieurs d'entre eux. J'ai eu notamment une longue conversation avec un député de San-Francisco, M. Julius Kahn, avocat distingué, esprit mesuré, fort estimé de ses collègues avec qui il est d'accord. L'exposé qu'il m'a fait de la question est singulièrement suggestif.

— L'accord qu'on négocie, m'a-t-il déclaré, est suffisamment connu pour que je puisse dire ce que j'en pense. Il se borne à préciser le *modus vivendi* adopté en février 1907, c'est-à-dire que le gouvernement de l'Union, au lieu d'agir directement contre l'immigration japonaise, s'en rapporte au gouvernement de Tokio du soin d'écarter les coolies japonais du territoire américain. C'est là un procédé qui peut faire momentanément illusion, mais qui n'aura pas d'efficacité durable. Depuis longtemps le gou-

vernement japonais déclare qu'il ne désire pas que ses coolies viennent aux États-Unis et qu'il ne leur délivre point de passeports pour notre territoire. Cela n'a pas empêché les compagnies d'immigration japonaises d'amener chez nous, par la voie des Hawaï, un nombre considérable de coolies japonais. Nous n'avons donc pas confiance dans un accord où notre seule garantie est l'affirmation du Japon qu'il souhaite arrêter l'immigration.

— Quelle serait la solution qui satisferait les Californiens?

— Il n'y a qu'une seule solution efficace : c'est une loi américaine prohibant l'immigration japonaise.

— Comme on a prohibé l'immigration chinoise?

— Absolument. Cette loi est d'autant plus nécessaire que les Japonais — je parle bien entendu des coolies — sont plus inquiétants que les Chinois. Car ils sont économiquement des concurrents aussi redoutables, puisqu'ils exigent un salaire aussi médiocre qu'eux. Et, moralement, ils valent beaucoup moins. Les Chinois sont gens de parole : les Japonais, non.

— Ce sentiment est-il général en Californie?

— En Californie et dans tout l'Ouest. Je sais bien qu'ici, dans l'Est, on le trouve exagéré.

Mais c'est qu'on n'y a pas l'expérience que nous avons nous, de ces questions asiatiques dont l'immigration n'est qu'une forme. Je tiens d'abord à déclarer que le sentiment qui nous anime n'est à aucun degré une haine de race. On nous accuse d'intolérance, de provincialisme : c'est injuste. Nous sommes au contraire le peuple le plus tolérant de la terre, comme le prouve la naissance même de notre métropole, San-Francisco, où l'on coudoie toutes les races humaines. Mais nous avons, comme tout le monde, le droit de vivre. Et c'est ce droit que nous défendons. Il s'agit d'une lutte économique, et de rien de plus. Nous n'élevons aucune objection contre la présence de négociants, de marchands ou d'étudiants japonais; mais nous ne voulons pas des coolies.

» L'État de Californie n'était pas constitué depuis plus de deux ou trois ans, lorsque les premiers coolies asiatiques firent leur apparition. C'étaient des Chinois qui venaient de leur pays avec des contrats pour travailler dans les mines d'or. Dès le début, leur présence fut considérée comme une menace. Leur manière de vivre, les maigres salaires dont ils se contentèrent éveillèrent contre eux une antipathie de plus en plus forte. Il en fut ainsi jusqu'au vote des « lois d'exclusion » qui fit diminuer sensiblement, pendant les dix

dernières années, le nombre des coolies chinois. Ce n'est pas sans peine que nous avions conquis ce résultat. Il avait fallu quatre ans pour obtenir le vote du bill contre les Chinois. Il en a fallu dix pour assurer l'exécution de ce bill.

» Le péril chinois conjuré, nous avons vu naître, surtout depuis la guerre sino-japonaise, le danger nippon. Depuis dix ans, l'immigration japonaise a continuellement augmenté. L'ouvrier japonais n'est pas un travailleur maladroit; à peine arrivé, il lutte d'habileté avec le travailleur blanc. Il se spécialise et, aussitôt, fait baisser les prix. Car, en général il n'a pas de famille avec lui : c'est un célibataire. Ni femmes, ni enfants, tandis que les immigrants européens sont chargés de famille. Les femmes japonaises que l'on voit chez nous sont, pour la plupart, des filles de mauvaise vie. Aussi le coolie japonais, ayant peu de bouches à nourrir, se contentant d'une poignée de riz, d'un morceau de poisson séché et d'une tasse de thé, vend son travail pour la moitié du prix de celui de son voisin blanc. Il n'est donc pas étonnant qu'il soulève contre lui nos boutiquiers et nos classes laborieuses.

» C'est là un phénomène inévitable. Il a pour théâtre la Californie, par suite de sa position géographique. Mais si cette horde d'Asiatiques

abordait au rivage de tout autre État, le Massachusetts ou le New-Jersey, l'irritation n'y serait pas moindre et l'on y réclamerait, comme nous le faisons nous-mêmes, une protection nécessaire. Nous sommes convaincus que, tôt ou tard, il faudra qu'on reconnaisse à Washington la nécessité d'organiser cette défense. Républicains et démocrates, ouvriers et bourgeois, nous sommes tous d'accord là-dessus dans les trois États de Californie, d'Oregon et de Washington.

— Outre ces inquiétudes économiques, avez-vous des appréhensions politiques ou militaires? Croit-on en Californie que le Japon ait des intentions agressives?

— Actuellement, nous ne le croyons pas. Mais les possibilités de l'avenir offrent un champ illimité. En tout cas, nous sommes enchantés que le président, sans aucune pensée agressive, ait envoyé la flotte dans le Pacifique. C'était là une mesure indispensable que nous réclamions depuis longtemps. Je sais bien qu'on nous oppose toujours « l'amitié traditionnelle » existant entre le Japon et les États-Unis, mais je ne crois pas, en matière internationale, à la valeur pratique de ces sortes d'amitiés pour le règlement des litiges et le maintien de la paix. Mieux vaut mille fois, pour assurer ce maintien, une bonne flotte de cuirassés, de croiseurs et de sous-marins du der-

nier type, soutenue par de bonnes fortifications. Voilà le vrai moyen d'éviter la guerre et de trancher pacifiquement dans l'avenir cette question de la maîtrise du Pacifique qui met inévitablement en présence les États-Unis et le Japon.

» Les deux nations, japonaise et américaine, sont toutes deux fières, susceptibles, ambitieuses, patriotes et ardentes. Comme nous aspirons à dominer en Amérique, le Japon veut dominer en Asie. Déjà il tire la Chine de sa léthargie séculaire, et lorsque cette grande masse sera en action, le monde entier sera obligé d'en tenir compte. Il y a un fort sentiment xénophobe aussi bien en Chine qu'au Japon. On nous dit les amis de ces deux pays, c'est un mythe. Les civilisations occidentale et orientale ne peuvent se mêler. Les Chinois et les Japonais resteront toujours tels qu'ils sont. En Californie, les villes chinoises n'ont pas changé depuis cinquante ans. Les blancs, qui habitent l'Extrême Orient, vivent en colonies sans se mêler avec les races jaunes. Comme l'a dit Henry Norman : « Nous pouvons aimer et admirer le Japon et commercer avec lui; de son côté le Japon peut nous aimer, s'approprier nos connaissances et commercer avec nous. Mais l'Anglais, l'Américain, le Français, l'Allemand sont une espèce humaine et le Japonais en est une autre. » C'est la vérité même

et plutôt on s'en convaincra, mieux cela vaudra pour tout le monde. Nous n'avons pas d'animosité particulière contre les Japonais, que nous estimons pour les immenses progrès qu'ils ont faits dans toutes les branches de l'activité humaine et pour leur patriotisme. Mais nous voudrions les admirer à distance.

— Vous ne pouvez pourtant méconnaître, à San-Francisco, que la prétention d'exclure les coolies japonais, comme on a exclu les coolies chinois, est de nature à créer au gouvernement fédéral des difficultés internationales?

— Il appartient au gouvernement fédéral de faire ce qui dépend de lui pour éviter ces difficultés. Mais il n'y a pas de considérations qui puissent obliger un pays à se livrer sans défense à une véritable invasion étrangère. C'est cette invasion qui est organisée par les Compagnies japonaises d'immigration. Et si le gouvernement de Tokio est de bonne foi en répétant, depuis deux ans, qu'il ne désire pas que ses coolies viennent aux États-Unis, alors il est étrangement désarmé à l'égard de ces compagnies : car l'immigration a toujours continué.

— On dit cependant que les immigrants japonais ont été sensiblement moins nombreux pendant les deux premiers mois de 1908 que pendant les mois correspondants de 1907.

— Cela ne prouve rien en faveur des accords conclus avec le Japon. Ce sont les conditions économiques générales qui ont diminué l'immigration, non seulement l'immigration japonaise, mais l'ensemble de l'immigration. L'argument est donc sans valeur. Seul, je vous le répète, un *exclusion bill* contre les coolies japonais répondra aux besoins économiques des États de l'Ouest ; c'est ce bill que nous réclamons.

Est-il besoin de faire remarquer que ce bill, qui, seul, satisferait les Californiens, est précisément la seule solution que le Japon n'acceptera jamais? Je sais que, dans les milieux officiels, on affirme que les Californiens demandent le plus pour avoir le moins. Mais cela est-il sûr? Et peut-on nier que la concurrence japonaise, comme naguère la concurrence chinoise, ne soit pour eux une grave menace ? Il y a quelque affectation dans la sérénité qu'on affecte à Washington. Sans doute, quand on rend visite à M. Root, c'est un valet de pied japonais qui ouvre la porte du secrétaire d'État, ministre des Affaires étrangères : et ce détail domestique a son prix. Mais quand on parle au Président de l'envoi de la flotte dans le Pacifique, il répond qu'il l'a fait partir pour « montrer à *toutes* les puissances la force des États-Unis ». L'optimisme est une vertu. Mais la clairvoyance a ses droits. Les

Américains savent mieux que personne que les années qui viennent risquent de leur réserver de nouveaux incidents nippons. Il peut dépendre d'eux de les résoudre. Il ne dépend pas d'eux de les éviter.

Il est évidemment absurde de parler de la « guerre fatale ». Il n'y a pas de guerre fatale pour qui sait s'y préparer. Une guerre maritime n'eût été favorable au Japon que s'il l'eût engagée plus tôt. Cette même guerre ne sera favorable aux États-Unis que s'ils l'engagent beaucoup plus tard, quand le canal de Panama sera creusé et que la seconde flotte sera construite. Les Américains d'ailleurs sont pacifiques par inclination. Quant au Japon, il est pacifique par raison. Il a un intérêt primordial à réduire aussi vite que possible sa dette étrangère et à améliorer sa balance commerciale. Pour cela, la paix lui est nécessaire. Elle lui est nécessaire aussi pour réaliser son projet de rachat des chemins de fer, pour achever la pacification de Formose, pour organiser la Corée, pour transformer les voies ferrées d'Antoung à Moukden et de Moukden à Sin-Min-toung, pour créer en Mandchourie et en Corée de nouvelles voies de communication. La guerre contre la Chine n'avait imposé au Japon que des charges peu pesantes. Au contraire, la guerre contre la Russie a rendu permanents des

impôts qui devaient être provisoires et a exigé d'autres sacrifices encore. Il est impossible que, dans ces conditions, les Japonais désirent la guerre. Il est improbable qu'ils la provoquent.

Un conflit armé ne sera pas la conséquence nécessaire des difficultés de demain ou d'après-demain. Mais ces difficultés se réveilleront et la diplomatie devra s'employer à les résoudre. Tout prouve que la haine du travail jaune n'a pas, en Amérique, dit son dernier mot. A quelques mois de distance, la Colombie britannique a connu les mêmes troubles que la Californie américaine et toujours pour les mêmes causes. Un jour viendra où, le problème se généralisant, c'est sur toute l'étendue des deux Amériques que l'immigration japonaise inquiétera les États-Unis. A l'heure présente, cette immigration dans l'Amérique du Sud est encore peu considérable ; mais elle commence déjà, repoussée au Nord, à prendre cette direction. Au Mexique, dans l'Argentine, au Brésil, on manque de main-d'œuvre : la main-d'œuvre japonaise s'offrira et on l'acceptera jusqu'au jour où l'on trouvera qu'elle tient trop de place [1].

De même aux Hawaï, aux Philippines, dans l'Alaska les deux races se heurtent ou se heur-

1. Voyez Aubert, *Le Japon, le Canada et l'Amérique du Sud* (*Revue de Paris*, 1er novembre 1907).

teront. Et ni l'une ni l'autre n'est disposée à céder. Les Américains, forts de leurs intérêts menacés et de leur orgueil blessé, déclarent qu'ils ne se laisseront pas « manger par des singes jaunes ». Ils remarquent d'autre part que les Japonais sont mal venus à se plaindre des précautions que l'on prend contre eux, alors qu'eux-mêmes, sur leur propre territoire, donnent l'exemple des mesures prohibitives. Ils rappellent le décret du mikado de 1899 qui interdit à tout étranger, qu'il soit Européen, Américain ou Chinois, de travailler comme ouvrier dans l'agriculture, dans les pêcheries, dans les mines, dans les usines, sauf en vertu d'une autorisation spéciale des fonctionnaires locaux, autorisation qui est toujours refusée.

La question de l'immigration n'est pas d'ailleurs la seule qui se pose. Il y a aussi le problème, singulièrement plus large, de la navigation de commerce dans le Pacifique, les plaintes des négociants de l'Ouest, à qui les navires japonais viennent enlever le fret dans leurs ports. Il y a surtout la concurrence économique sur ce marché chinois où les Américains voyaient leur débouché d'avenir et où les Japonais se préparent à exercer un monopole. Plus d'un Américain, lésé dans ses intérêts, médite le livre fameux du ca-

pitaine Mahan [1]. « L'apparition, y lit-il, du Japon comme un puissant État ambitieux reposant sur de solides fondations politiques et militaires, mais qui a à peine atteint une condition d'équilibre sur le terrain international, a joliment secoué le monde. Nous nous trouvons à l'ouverture d'une période où la question doit être posée de façon décisive, — bien que l'issue en puisse être longtemps différée, — celle de savoir si c'est la civilisation occidentale qui doit dominer d'un bout à l'autre de la terre et en contrôler l'avenir. »

Ce « contrôle de l'avenir », sur le terrain des idées et sur celui des intérêts, peut mettre un jour aux prises Américains et Japonais. Le gouvernement du mikado, dans sa forme actuelle, n'est point capable d'entraînements et ne fera pas de guerres inutiles ou dangereuses. Mais de même que s'est transformé l'outillage du Japon, de même ses conditions politiques peuvent se modifier. L'entraînement irréfléchi des foules peut l'emporter sur l'action réfléchie des « Anciens ». Que la population, d'un progrès colossal dans sa continuité, s'accroisse jusqu'à saturer les débouchés ouverts par les dernières guerres : En faudra-t-il plus pour que les Hawaï et les

1. Voyez Mahan, *Le Salut de la race blanche et l'empire des mers* (traduction Izoulet).

Philippines soient convoitées comme l'ont été Formose et la Corée ?

La question reste donc ouverte. Pour le présent, point de risque apparent ; pour l'avenir, un danger possible, qui pèsera non seulement sur les États-Unis et le Japon, mais sur l'ensemble des puissances : voilà les probabilités qui se dégagent. La France, en cette affaire, doit souhaiter et souhaite le triomphe des solutions pacifiques. Elle est unie aux États-Unis par des liens moraux plus forts que bien des traités, et elle a constaté, au cours de la crise marocaine, qu'elle pouvait compter à Washington sur une ferme et active amitié. Elle entretient avec le Japon des relations anciennes qui, inquiétées un moment par la guerre de Mandchourie, ont trouvé dans l'accord de 1906 une confirmation explicite. Il ne nous appartient pas, dans un débat où sont en jeu ces forces de la nature qu'on appelle la natalité et le travail, de décider qui a tort, qui a raison. Nous ne pouvons que désirer l'adoption de mesures régulatrices, qui, en corrigeant des inégalités trop accusées, faciliteront les réconciliations du lendemain.

CHAPITRE V

LES ÉTATS-UNIS ET L'EUROPE

L'indifférence américaine. — Américains et Anglais. — Amitié politique et froideur individuelle. — Les États-Unis et l'Allemagne. — Le pédantisme allemand et les universités. — Courtoisie politique et concurrence économique. — Les États-Unis et la Russie. — Un revirement récent. — Les Américains et la France. — Amitié sincère et utilitarisme. — Le Maroc et la doctrine de Monroe. — L'égoïsme national des Américains. — L'unité morale en face des étrangers.

Je demandais un jour à un homme d'État américain, qui a joué un rôle de premier ordre dans l'histoire des quinze dernières années, si le gouvernement de l'Union éprouvait politiquement quelque préférence pour une puissance européenne.

— Non, me répondit-il. Notre politique à l'égard de l'Europe est une politique d'indifférence,

nuancée, si vous voulez que je sois franc, de quelque dédain.

Il est impossible d'exprimer plus exactement l'état d'esprit des hommes politiques d'outre-mer à l'égard de l'ancien monde. L'orgueil national explique pour une part ce sentiment. Comme on l'a dit, les États-Unis ne tiennent pas les yeux fixés sur l'Europe. Ils ne cherchent pas à la prendre pour modèle. Ils sont trop fiers pour n'être qu'une province ou qu'une colonie intellectuelle. Ils subissent à coup sûr l'influence européenne. Mais ils réagissent contre cette influence. De même qu'ils digèrent les immigrants, ils digèrent les idées. J'ai déjà signalé cette faculté d'absorption. Leur politique s'en ressent. Bien que de nombreux liens historiques ou actuels, moraux ou matériels, les unissent aux principaux pays d'Europe, ils sont indifférents à ces liens dans l'appréciation de leurs intérêts. Leur politique est souverainement et magnifiquement égoïste.

Il n'est pas de peuple étranger qui les intéresse à un aussi haut degré que le peuple anglais. « Le sang, dit-on, est plus épais que l'eau. » Les Américains se souviennent avec orgueil que le sang anglais, bien mélangé aujourd'hui, coulait dans les veines de leurs pères. Cet orgueil est d'une nature spéciale. Il est fait d'attachement et

de révolte : attachement à la supériorité de la race ; révolte aussi : car les hommes de l'Indépendance ont vaincu l'Angleterre et conquis sur elle leurs libertés. La plupart des Américains diraient en modifiant un mot fameux : « Si je n'étais Américain, je voudrais être Américain. » Mais s'ils ne pouvaient pas l'être, c'est pour l'Angleterre qu'ils opteraient sans doute. Cependant plus on observe les rapports privés et les relations publiques, plus on se convainc que les Américains n'aiment pas les Anglais, et réciproquement. De tous les Européens établis outre-mer, les plus sévères pour le milieu où ils vivent sont assurément les Anglais. Pour eux, les États-Unis, encombrés d'immigrants venus de partout, sont un pays parvenu, qu'ils ne peuvent s'abstenir de « blaguer ». Ils « blaguent » l'accent américain, les modes américaines, les idées américaines et ils répètent couramment qu'ils sont, plus que les autres étrangers, lents à s'acclimater sur le territoire de l'Union. Quant aux Américains, ils conservent, malgré tout, le souvenir des luttes d'autrefois. Comme ils en sont fiers, ils y pensent toujours et, même lorsqu'ils n'en parlent pas, ils ne les oublient jamais. L'amitié restaurée, affichée depuis quelques années, la solidarité même des diplomaties n'y change rien. L'Anglais n'est pas pour le citoyen des

États-Unis l'ennemi héréditaire, mais il est l'ennemi historique ; et l'histoire nationale, surtout dans sa première période, a nourri l'esprit public.

Notez en outre qu'au XIXe siècle la Grande-Bretagne et l'Union ont été souvent en conflit. Les visées anglaises sur l'isthme de Panama, les incidents de neutralité pendant la guerre de Sécession, l'affaire du Vénézuéla en 1895 ont, à diverses reprises, réveillé les souvenirs ataviques. Les nombreux Irlandais établis aux États-Unis et qui, par leur esprit d'intrigue autant que par leur éloquence, jouent dans la politique un rôle considérable, sont, d'autre part, restés anti-anglais. Il arrive à certains d'entre eux de dissimuler ce sentiment, mais quand ils se livrent, on le discerne toujours. Je sais bien que, depuis dix ans, une détente s'est produite. L'Angleterre s'est vantée d'avoir, lors de la guerre espagnole, empêché une coalition européenne contre l'Amérique. C'est une légende, ou, du moins, une forte exagération. Les Américains ont cependant été sensibles à l'intention obligeante. Ils ont été également satisfaits de la reconnaissance de leur intérêt spécial à Panama et de la substitution du traité Hay-Pauncefote au traité Clayton-Bulwer. La politique anglaise, depuis la guerre du

Transvaal, s'est orientée du reste dans le sens de l'aménité. Les Anglais, comme peuple, sont aujourd'hui plus faciles à vivre qu'il y a vingt ans ; les Américains ont constaté le changement et ils y ont vu, non sans quelque raison, un hommage rendu à leur force récente. Le rapprochement, conséquence de ces conditions nouvelles, n'a pas été entravé, en dépit de l'alliance anglo-japonaise, par les difficultés nippo-américaines. Enfin la Grande-Bretagne a marqué, dans ces derniers temps, sa résolution de ne pas contester en fait la doctrine de Monroe. Ce sont là des circonstances à retenir. Elles ont une réelle portée diplomatique. Les États-Unis sont flattés des égards qu'ils rencontrent à Londres. Ils sont heureux d'agir d'accord avec l'Angleterre, quand l'occasion s'en offre à eux ; mais le fond des sentiments n'a pas varié et la bonne entente est de raison plus que d'inclination.

Vis-à-vis de l'Allemagne, les dispositions des États-Unis sont curieuses à observer surtout pour un Français. On a là-bas le respect historique de l'Angleterre, on y a le respect présent de l'Allemagne. Les Américains n'aiment pas les Allemands, mais ils les estiment. Ils les estiment pour leur force, que la victoire a consacrée. Ils les estiment aussi pour leur sérieux, pour leur gravité, même pour ce qu'il y a de poncif dans

cette gravité. Depuis vingt ans, l'Amérique du Nord intellectuelle est à l'école de l'Allemagne. Le *Herr Professor* de Leipzig ou d'Iéna a trouvé en elle l'élève modèle, prêt à tout admirer du maître, jusqu'à ses défauts. Les universités ont été envahies par les méthodes allemandes qui ne sont pas toutes de bonnes méthodes. Les manuels, les traités allemands se sont installés despotiquement dans les bibliothèques. La science allemande, l'érudition allemande s'est sentie chez elle dans les amphithéâtres et elle s'y est étalée avec quelque lourdeur. Il y a eu, dans cette prise de possession, de l'excès et de l'imprudence.

Cet hiver, dans une cérémonie universitaire, un professeur allemand expliquait à ses auditeurs américains que, aux États-Unis ignorants, la Providence avait accordé la faveur des leçons germaniques. En sortant de là, un Américain me disait :

— Ces gens-là, vraiment, nous croient plus bêtes que nous ne sommes.

L'abus engendre la réaction. Cette réaction se dessine en ce moment. Je l'ai constaté à Harvard où les études françaises reprennent l'avantage, où M. William James, l'éminent philosophe m'a exprimé plus d'une fois sa préférence pour l'école française, où l'action, un peu en-

combrante, du personnel allemand agace à fleur de peau la fierté nationale. Même chez les naturalisés, on trouve parfois que l'arrogance teutonne a fâcheusement persisté :

— *I am a « Deutsch-american »*, disent avec fierté les représentants du *Deutschthum*.

Or les Américains estiment qu'une fois entré dans l'Union, on n'a que faire d'invoquer, comme un titre d'honneur, sa nationalité passée. La nationalité acquise leur paraît se suffire à elle-même. Ce ne sont que des nuances, mais c'est précisément à les sentir que les Allemands sont inaptes.

Dans l'ordre politique, l'amitié germano-allemande est soigneusement cultivée. L'activité télégraphique de l'empereur Guillaume II s'adresse de préférence aux États-Unis et le voyage de son frère, le prince Henri, a laissé dans les clubs de durables souvenirs.

Le baron Speck de Sternburg, ambassadeur d'Allemagne à Washington, est un ami personnel de M. Roosevelt et, comme c'est son devoir, il met son influence personnelle au service de son pays. Malgré tout, même dans les relations officielles, il y a des froissements : l'incident survenu lors de la nomination de M. Hill en qualité d'ambassadeur à Berlin en est la preuve. La cordialité de façade est de

trop fraîche date pour masquer les dissentiments de la veille ou de l'avant-veille. Les Américains gardent rancune à l'Allemagne d'avoir plus qu'aucune autre puissance affirmé son irrespect de la doctrine de Monroe. Ils n'oublient ni l'incident des Samoa, en 1888, ni surtout l'arrivée de la flotte de l'amiral Dietrich aux Philippines à la suite de la bataille de Cavite. Ils ont eu, à cette époque, — non point le grand public, mais les hommes d'État, — l'impression directe de cette insécurité de la politique allemande, que d'autres nations, depuis lors, ont eu l'occasion d'apprécier. C'est enfin à l'Allemagne que l'on a attribué à Washington la responsabilité de la triple action anglo-italo-allemande contre le Vénézuéla en 1901 et ce dernier grief, plus récent que les autres, est souvent rappelé par les sénateurs, avec qui je me suis entretenu de la politique américaine. On est heureux d'être aujourd'hui en bons termes avec l'Allemagne, mais on garde quelques doutes sur la stabilité de cet « esprit nouveau ».

On se rend compte d'ailleurs que les États-Unis et l'empire allemand sont inévitablement concurrents et rivaux sur le terrain économique. Ils sont tous deux des « raisons sociales » tard venues et par suite ils se trouvent en présence sur les derniers marchés. Ici encore les Alle-

mands n'ont tenu aucun compte de la doctrine de Monroe qui résume, comme on sait, des intérêts commerciaux en même temps que politiques. Notamment au Brésil, ils ont poussé leur pointe avec une activité qui leur a fait attribuer parfois des convoitises territoriales auxquelles, pour ma part, je ne crois pas, mais qui ont provoqué aux États-Unis une très vive inquiétude.

Depuis quelques années, le commerce américain a pris le dessus et les Allemands s'en irritent. Il est évident que la collaboration de deux diplomaties avisées peut limiter les effets de cette concurrence économique. Cela est vrai des États-Unis et de l'Allemagne, comme de l'Allemagne et de l'Angleterre, comme des États-Unis et du Japon.

En revanche, c'est méconnaître la réalité que de parler, comme on le fait parfois à Berlin, de la solidarité profonde des intérêts allemands et des intérêts américains. Non seulement ces intérêts ne sont pas solidaires, mais quand ils se rencontrent, ils sont en général contradictoires. C'est là, à Washington, une opinion courante. Nulle antipathie, mais aucune sympathie; de la correction, de la courtoisie, et rien de plus, voilà le sentiment dominant à l'égard de l'empire allemand. Les Américains jugent de sang-froid la situation, ne s'emballent point, sont sensibles aux politesses,

y répondent volontiers, mais conservent toute leur liberté.

Ils sont portés, depuis quelques mois, depuis surtout qu'ont éclaté les difficultés avec le Japon, à s'intéresser beaucoup aux choses de Russie. Cet intérêt a été parfois contrarié par les événements. Il fut un temps où Russes et Américains s'appréciaient infiniment. Ils se trouvaient réciproquement simples, bons enfants, buveurs solides.

Depuis dix ans, des nuages ont passé dans le ciel de cette inclination mutuelle. La crise intérieure russe et les rigueurs réactionnaires ont choqué le libéralisme américain. Il y a eu ensuite le *pogrom* de Kichinev. Les Américains, considérés comme société, sont doucement, mais résolument antisémites. Pas un juif, si estimable soit-il, n'est reçu dans le monde à New-York et à Washington. Toutefois l'antisémitisme sanglant, dont les *pogroms* sont l'expression, a provoqué une indignation réelle, d'autant plus vivement exprimée que la plupart des journaux d'Amérique sont dans les mains des israélites. La pénétration russe en Mandchourie a inquiété le commerce américain dans ses visées asiatiques. La guerre russo-japonaise et l'enthousiasme, sans lendemain, éveillé en Amérique par les victoires des « chers petits Japs », a eu à

Saint-Pétersbourg un écho désagréable. Depuis la paix, un revirement s'est produit. Les Russes ont été reconnaissants à M. Roosevelt de son intervention à Portsmouth. Les Américains ont changé d'avis sur les victoires japonaises et ont pensé que la Russie pourrait, une fois réorganisée, opposer en Asie un utile contre-poids au trop puissant empire du Soleil levant. Il y a eu des deux parts comme un regret réciproque de s'être trop négligés. Est-il besoin de noter qu'ici encore les États-Unis n'ont été guidés que par le légitime souci de leur propre utilité?

Le sentiment a-t-il plus de part dans la politique américaine à l'égard de la France? Sans douter de la sincérité d'une amitié dont j'ai essayé ci-dessus de préciser le caractère, je ne le crois pas. J'apprécie à leur haute valeur les déclarations cordiales que j'ai partout recueillies soit chez le Président, soit chez le secrétaire d'État. Mais je suis convaincu que, dans leur action politique, les Américains, si heureux soient-ils de pouvoir obliger la France, n'ont en vue, et je les en loue, que le bien des États-Unis. Au cours du XIXe siècle, ils ont défendu contre nous leurs intérêts soit dans les questions de pêche à Terre-Neuve, soit dans l'affaire du Mexique, soit dans celle du Panama, avec l'énergie la plus utilitaire. Tout récemment, ils nous ont rendu, dans l'af-

faire marocaine, un service capital. Leur attitude en 1905 et en 1906 nous a été précieuse. A Algésiras, nous avons trouvé en eux de loyaux amis. Mais nous nous ferions illusion, si nous pensions que le désir de nous servir ait seul inspiré leur conduite. Ils voulaient d'abord sauvegarder la paix de l'Europe et comme nos propositions avaient un caractère modéré, ils les ont soutenues pour en faire la base de la transaction qu'ils souhaitaient. Peut-être aussi estimaient-ils que la prétention de l'Allemagne d'imposer sa loi à la France en prenant l'Europe pour complice menaçait l'équilibre du monde et qu'il fallait, pour maintenir cet équilibre, appuyer la politique française. Il y aurait quelque fatuité et beaucoup d'aveuglement à méconnaître cette vérité et, pour éviter cette erreur, notre reconnaissance n'en est pas diminuée.

Le patriotisme américain est vivace et fier, donc égoïste. Les Américains où qu'ils soient travaillent pour eux-mêmes. Le culte de la patrie est chez eux trop absorbant pour se prêter aux engouements internationaux et à la sentimentalité diplomatique. Ils sont convaincus de leur supériorité. Ils ne servent pas les autres, ils se servent d'eux. L'Europe, à la vie de laquelle ils sont de plus en plus mêlés, leur apparaît comme un échiquier, dont il leur est utile de faire mou-

voir certaines pièces. Mais, même dans ces interventions sur un terrain qui n'est pas le leur, ils ne perdent pas de vue leurs fins particulières. Dans les circonstances actuelles, ils ont plaisir à favoriser, sans s'y engager d'ailleurs, notre politique marocaine, parce qu'ils trouvent, non sans raison, que nous invoquons pour la justifier, des principes analogues à ceux qu'ils invoquent eux-mêmes depuis bientôt un siècle. Notre « intérêt spécial », notre résolution d'empêcher qu'une puissance européenne autre que la France et ses alliés viennent s'installer dans l'Empire chérifien, qu'est-ce autre chose qu'une doctrine de Monroe appliquée à l'Afrique du Nord ?

J'ai constaté, dans nombre de conversations avec des sénateurs, des ministres et le secrétaire d'État lui-même, que cette analogie les frappe. Ils se réjouissent d'autre part, dans leur sympathie pour notre pays, que notre politique soit liée à celle des deux puissances avec lesquelles, actuellement, ils sont le plus désireux d'être en bons termes, l'Angleterre et la Russie.

Il faut avoir vécu aux États-Unis pour comprendre quelle profonde unité morale y appuie le gouvernement dans ses relations avec l'étranger. En 1896, il suffit que le président Cleveland annonçât comme possible, alors que nul n'y

songeait et moins encore la désirait, une guerre avec la Grande-Bretagne, pour que l'unanimité nationale se formât à l'appel du pouvoir exécutif. Il en serait demain comme hier, quel que fût l'adversaire éventuel. Les derniers venus ne sont pas moins ardents que les anciens, car l'immigrant naturalisé de la veille est, s'il se peut, plus orgueilleux de son titre de citoyen que l'Américain de naissance. Le ministre à Washington d'une puissance européenne me montrait un jour une lettre qu'il venait de recevoir d'un de ses ex-nationaux. Il avait écrit à cet individu pour lui rappeler que, faute d'avoir accompli certaine formalité militaire, il ne pourrait rentrer dans son pays d'origine sans s'exposer à être arrêté et il l'avait invité à se mettre en règle. L'autre, sans se troubler, lui répondait par un refus et il ajoutait :

— Je rentrerai s'il me plaît et quand il me plaira et si, ce que je ne crois pas, on me faisait des difficultés, l'aigle américain saurait bien me protéger.

Confiance naïve et brutale, où s'exprimait crûment l'intense fierté nationale du peuple américain. Cette fierté ne va pas sans défauts. Elle est souvent le principe d'un « jingoïsme » déplaisant. Elle ne connaît point de limites et manque, dans les basses classes, de toute pudeur. Mais à

considérer le résultat, quelle force elle assure au pays qu'elle anime ! Et combien ce pays, dans la lutte pour la vie dont le monde est le théâtre, peut espérer de victoires matérielles et morales !

FIN

TABLE

Avant-Propos 1

PREMIÈRE PARTIE

LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

MAISONS AMÉRICAINES

La revanche du home. — Les *sky scrapers* et les bureaux. — Le *Common* de Boston. — Une ville historique. — Cambridge et « l'intelligence ». — L'élégance de Washington. — Maisons modernes. — Les fautes de goût. — Les châteaux de New-York. — Le manque de cadre. — Le goût américain — Le chef-d'œuvre de Boston 3

CHAPITRE II

LES CLUBS

Le club américain et la société masculine. — Les clubs de New-York. — Du *Lawyers Club* au *Knickerbocker*. — Les clubs de Boston. — Le *Tavern Club* et le club du Mercredi. — La vie au *Somerset* et à l'*Union*. — Le club et la famille. — Les déjeuners de dames. — Washington et les diplomates. — La « Table ronde ». — Les clubs et l'esprit américain 19

CHAPITRE III

LE MONDE

L'hospitalité américaine. — Le sens de l'inégalité. — La hiérarchie sociale. — Les *Assemblies* de Boston. — Les « quatre cents ». — New-York et Washington. — La défense mondaine. — Les dîners et les thés. — Les clubs des champs. — Actrices et femmes du monde. — Le dîner de Baltimore. — Le faste et la mesure. — L'entrain américain 32

CHAPITRE IV

SILHOUETTES FÉMININES

Diversité des types. — Les jeunes filles de Boston. — La préoccupation intellectuelle. — Le prestige de Paris. — Les États-Unis et Sainte Catherine. — Les raisons du célibat féminin. — Les jeunes filles de Washington. — Le *flirt*. — Ménages américains. — Les plaintes des maris. — Le divorce et la société. . 47

CHAPITRE V

LA JEUNESSE UNIVERSITAIRE

L'Université Harvard. — Sa richesse. — Maîtres et programmes. — Le milieu. — La *Harvard Union*. — Les clubs fermés. — L'*Alpha Delta Phi*. — Le cercle français. — Les étudiants pauvres. — Le sport. — Les femmes et les étudiants. — Le fonds américain. — Enseignement supérieur et enseignement national. . 59

CHAPITRE VI

IMPRESSIONS DE THÉATRE

Le *Metropolitan* de New-York. — Les loges et leurs propriétaires. — Le règne de Caruso. — Un succès excessif. — La musique. — Le *Symphony Hall* de Boston. — Le goût public et la *musical comedy*. — Vaudevilles et acrobaties. — Les cinématographes. — Le théâtre américain et le théâtre français 73

CHAPITRE VII

LES AMÉRICAINS ET LA FRANCE

La reconnaissance américaine. — Nature des sympathies qui s'adressent à la France. — La France vaincue. — Les relations intellectuelles. — Le « naturalisme » et le public américain. — L'affaire marocaine et notre action militaire. — Les Américains et la politique française. — Le mal et le remède. 87

DEUXIÈME PARTIE

LA POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE PRÉSIDENT ROOSEVELT

L'optimisme. — L'action. — Le caractère. — Le devoir civique. — La jeunesse de M. Roosevelt. — Ses débuts politiques. — La lutte pour l'honnêteté. — La vie du ranch. — Un préfet de police actif. — Le colonel des *Rough-Riders*. — Les honneurs et la présidence. — Politique d'union nationale. — La force militaire des États-Unis. — L'action mondiale. — La politique financière. — Trois conversations avec le président. — L'homme et ses idées. — La popularité de M. Roosevelt. — Le « troisième terme ». — Un chef d'État démocratique 101

CHAPITRE II

UNE CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

L'intensité du régime électif. — Ses causes. — Le mécanisme de la campagne. — Les *Nominating conventions*. — Leur recrutement. — Leur réunion. — Le *stampede*. — La campagne. — Le vote de novembre. — Les différentes sortes de candidats. — « Favoris », « Chevaux noirs » et « Fils favoris ». — Une visite à

M. Taft, ministre de la Guerre. — Le gouverneur Hughes. — Le président Cannon. — Les partis et la campagne. — Analogie des programmes. — Républicains et démocrates. — M. William J. Bryan — Conversation avec M. W. Bourke Cockran, député démocrate de New-York 136

CHAPITRE III

LES AFFAIRES ET LE GOUVERNEMENT

La crise économique de 1907. — Wall street. — La ville de la spéculation. — Les attaques contre M. Roosevelt. — Les causes et le développement de la crise. — M. Roosevelt et la crise. — Opinion de M. Vanderlip, vice-président de la *National City Bank*. — Un autre son de cloche. — La ploutocratie bienfaisante. — Désaccord entre la nature des affaires et les lois qui les régissent. — Les trusts et la législation des États. — Les mesures de protection. — Conversation avec M. Oscar Straus, ministre du Commerce et du Travail. — Le Bureau des corporations. — Nécessité d'une législation fédérale. — Les obstacles 165

CHAPITRE IV

LE POUVOIR EXÉCUTIF

L'autorité du Président. — Ses origines. — Son irresponsabilité. — Le veto et les messages. — Présidents de France et d'Amérique. — Les ministres secrétaires du Président. — Le recrutement par la confiance. — Le Président et les partis. — République et pouvoir personnel. — L'équilibre des pouvoirs. 192

CHAPITRE V

AU CAPITOLE

Le Capitole. — Le confort parlementaire. — La Chambre et les comités. — Les députés et les débats. — Le Sénat. — Le principe de son autorité. — Une assemblée conservatrice. — Un déjeuner au Sénat. — Une

conversation avec M. Lodge. — La Cour suprême, son prestige et son rôle. — La constitution américaine et le pouvoir judiciaire. — Pourquoi la Cour suprême n'est possible qu'en raison du caractère spécial de la constitution de 1788 208

CHAPITRE VI

LE CATHOLICISME AMÉRICAIN

La période d'intolérance. — La guerre d'Indépendance et la Constitution. — Les émeutes anticatholiques. — La guerre de Sécession et le catholicisme. — Le développement du droit commun. — L'organisation du catholicisme américain. — Conversation avec Mgr O'Connell, archevêque de Boston. — L'administration ecclésiastique. — Les ressources financières. — L'Église et la politique. — Le caractère national du catholicisme américain. — Les laïques et la question des *trustees* — Les paroisses et les écoles. — Un mot de M. Roosevelt. — Les catholiques américains et la France. — Visite chez Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul. — Les États-Unis et la paix religieuse. 233

TROISIÈME PARTIE

LA DIPLOMATIE

CHAPITRE PREMIER

LA DOCTRINE DE MONROE ET LA POLITIQUE MONDIALE

Le traditionalisme américain. — La doctrine de Monroe et son caractère primitif. — Son évolution. — Conversation avec M. Richard Olney, ancien secrétaire d'État du président Cleveland. — La théorie du *big stick*. — La politique coloniale. — La politique mondiale. — Son développement. — La politique navale. — Conversation avec M. Metcalf, ministre de la Marine. —

Les réformes nécessaires. — La flotte américaine et sa valeur. 257

CHAPITRE II

LES ORIGINES DU CONFLIT AVEC LE JAPON

Un contraste historique. — Les sympathies nippo-américaines. — Une rivalité inévitable. — Difficultés commerciales. — La guerre russo-japonaise et les Etats-Unis. — La question californienne. — Le péril économique. — Les griefs moraux. — Le « Nouveau Japon ». — La question des Hawaï. — Californie contre Japon. 279

CHAPITRE III

LE CONFLIT AVEC LE JAPON

L'affaire des îles Aléoutiennes. — Les écoles de San-Francisco. — Le traité de 1894. — L'attitude de M. Roosevelt. — Le rapport de M. Metcalf. — Les craintes de rupture. — L'expédient du gouvernement fédéral. — Solution de l'affaire des écoles. — Les troubles antijaponais de mai 1907. — L'émotion à Tokio. — La croisière de l'amiral Evans. — Les motifs du président. — M. Taft au Japon. — Négociations en vue d'un accord. 298

CHAPITRE IV

LENDEMAIN DE CONFLIT

Un optimisme artificiel. — La sécurité de M. Taft. — Conversation avec l'ambassadeur du Japon et avec le sénateur Lodge. — Désaccord persistant sur la question de l'immigration. — Les prétentions des Californiens. — L'opinion de M. Kahn, député de San-Francisco. — L'avenir probable. — Les raisons de paix. — Les principes de trouble. — Le Pacifique et la Chine 339

CHAPITRE V

LES ÉTATS-UNIS ET L'EUROPE

L'indifférence américaine. — Américains et Anglais. — Amitié politique et froideur individuelle. — Les États-Unis et l'Allemagne. — Le pédantisme allemand et les universités. — Courtoisie politique et concurrence économique. — Les États-Unis et la Russie. — Un revirement récent. — Les Américains et la France. — Amitié sincère et utilitarisme. — Le Maroc et la doctrine de Monroe. — L'égoïsme national des Américains. — L'unité morale en face des étrangers. . . . 360

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY — 16728-5-08
E. GREVIN, SUCCr

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

NOV 28 '64 -10 AM

SENT ON ILL

JUL 12 1999

U. C. BERKELEY

LD 21A-40m-11,'63

General Library
University of California
Berkeley

YB 37140

362194

E168
T18

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY